This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

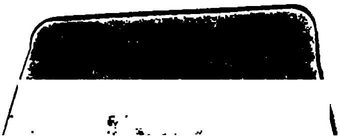

MÉMOIRES
ET LETTRES
DE MADAME
DE MAINTENON.

TOME III.

Contenant le Tome III^e. des MÉMOIRES.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle paſſé,

PAR MR. DE LA BEAUMELLE.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée des Remarques Critiques de Mr. DE VOLTAIRE, tirées de ſon Eſſai ſur l'Hiſtoire Générale.

TOME TROISIEME.

A MAESTRICHT,

Chez JEAN-EDME DUFOUR & PHILIPPE ROUX, Imprimeurs-Libraires, aſſociés.

M. DCC. LXXVIII.

210. g. 354.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

TABLE
DES
LIVRES & CHAPITRES
contenus dans le
TOME TROISIEME.

LIVRE SEPTIEME.

CHAP. I^er. *Le Marquis de Richelieu pardonné.* page 1
CH. II. *Les Princes de Conti.* 4
CH. III. *Les Dévots.* 15
CH. IV. *Révocation de l'Edit de Nantes.* 20
CH. V. *Etat du cœur.* 40
CH. VI. *Voyage de Marly.* 44
CH. VII. *Projet du Roi.* 49
CH. VIII. *Le P. de la Chaise.* 52
CH. IX. *Mariage.* 54
CH. X. *Témoignage des Historiens.* 63
CH. XI. *Suite du Chap. IX.* 68
CH. XII. *Jugements du Public.* 80

Ch. XIII. *Opération de la fistule. Retraite de Me. de Montespan. An.* 1686. 87
Ch. XIV. *Me. la Comtesse de Caylus.* 103

LIVRE HUITIEME.

SAINT-CYR. 114

Ch. Ier. *Dispositions de Madame de Maintenon.* 115
Ch. II. *Ruel.* 117
Ch. III. *Noisy.* 120
Ch. IV. *Projet de l'établissement de Saint-Cyr.* 124
Ch. V. *Saint-Cyr.* 129
Ch. VI. *Constitutions de St. Cyr.* 132
Ch. VII. *Bâtiment de St. Cyr.* 134
Ch. VIII. *Intentions du Roi.* 136
Ch. IX. *Formalités.* 142
Ch. X. *Premiers Réglements.* 146
Ch. XI. *Madame de Brinon.* 149
Ch. XII. *Madame de Brinon ôtée de St. Cyr.* 159
Ch. XIII. *Utilité de St. Cyr.* 164
Ch. XIV. *Education de St. Cyr.* 172
Ch. XV. *Esther. Athalie. Racine.* 183
Ch. XVI. *Visite du Roi à St. Cyr.* 212
Ch. XVII. *Visite du Nonce à St. Cyr.* 215

LIVRE NEUVIEME.

CH. I[er]. *Rapports & Conseils.* pag. 231
CH. II. *Travaux & Camp de Maintenon.* 242
CH. III. *Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit.* 246
CH. IV. *Le Roi & la Reine d'Angleterre.* 248
CH. V. *Le P. de la Chaise brouillé & raccommodé.* 266
CH. VI. *Madame la Dauphine.* 269
CH. VII. *Campagne de Mons.* 277
CH. VIII. *L'Académie. Le Maréchal de la Feuillade.* 284
CH. IX. *Mort du Marquis de Louvois.* 289
CH. X. *Mariage du Duc de Chartres, & du Duc du Maine.* 298
CH. XI. *Siege de Namur.* 308
CH. XII. *Batailles de Steinkerque & de Nerwinde. Mort de Luxembourg.* 319

Fin de la Table.

MÉMOIRES

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle passé.

LIVRE SEPTIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Le Marquis de Richelieu pardonné.

LE goût & la tendresse du Roi pour Madame de Maintenon, sembloient augmenter chaque jour avec son estime. Pour lui plaire, il assujettit ses inclinations aux siennes. La gloire avoit été son idole : il en reconnut le néant, & n'aima plus que le

bien public. Presque tous les jours de son regne avoient été marqués par des victoires ou par des fêtes : ils le furent désormais par des sentiments & par des démarches pour la tranquillité de l'Europe, & pour le soulagement des sujets, qui sont les bonnes œuvres des Rois. Il avoit excessivement aimé la chasse : il reconnut enfin que toutes les heures qu'il donnoit à cet exercice, étoient autant d'heures dérobées aux soins de son Empire, & il devint plus avare de son temps. Il avoit eu pour les spectacles un goût, qui avoit produit ces chefs-d'œuvre de la Scene Françoise que toutes les nations nous envient : on le vit rarement à la Comédie, & il n'y parut pas pendant l'année du deuil de la Reine; les Arts y perdirent, mais les peuples y gagnerent. Il passa dans son cabinet avec ses Ministres, les moments qu'il auroit passés avoit des Courtisans oisifs. Et à mesure qu'il s'enfonça dans les affaires, il vit qu'il n'est ni possible ni permis à un Roi d'avoir du loisir.

Tandis qu'uniquement occupé des pénibles devoirs de sa place, il réparoit les maux de la guerre, Madame de Maintenon l'excitoit, & par ses conseils & par son exemple, à songer au soulagement des malheureux. Louis révéroit un ca-

ractere si bienfaisant. Dans une conversation où l'on plaisantoit sur la frivolité des hommes & sur les talents des femmes pour les charges publiques, il dit à Me. de Maintenon : « Pour vous, Madame, » vous ferez très-bien celle de Grand-Au- » mônier de France. (1)

Elle étoit aussi utile aux disgraciés, qu'aux pauvres. Elle ravit même à la rigueur des Loix le Marquis de Richelieu, coupable de rapt. Personne n'osoit demander sa grace. Louis n'en avoit pas encore accordé pour ce crime, le seul, à ses yeux, que sa clémence ne pût pardonner. Il l'avoit commis lui-même. Mais ce qui, dans un sujet, est un forfait atroce, n'est qu'un péché dans un Roi. Me. de Maintenon, l'amie de tout ce qui portoit le nom de Richelieu, lui représenta qu'il ne pouvoit punir un enlèvement dont il avoit donné l'exemple, & arracha de sa pitié pour lui-même la grace de celui qui avoit osé l'imiter. Pour prévenir les violences que l'impunité eût produites, on mit dans les Lettres que le Marquis de Richelieu étoit pardonné en considération des services du Cardinal. (2) Les

(1) Mémoires de l'Abbé Pirot.
(2) Mém. du Marquis de Dangeau.

Loix se taisoient encore au seul nom de l'homme qui les avoit toutes violées.

CHAPITRE II.

Les Princes de Conti.

(1) LE Prince de Conti étoit exilé, & avoit mérité de l'être. Madame de Maintenon eût cru nuire aux mœurs, dont cette disgrace punissoit la corruption, si elle se fût intéressée pour le coupable. Mais elle permit à la princesse de Conti de faire parler sa douleur & son amour pour son époux; Persuadée que le Roi seroit aisément fléchi par sa fille, & que le Prince seroit reconnoissant des bons offices de sa femme. Cette conduite s'accordoit avec la répugnance qu'elle avoit à fatiguer le Roi, & avec le plan qu'elle s'étoit fait d'établir l'union dans la Famille Royale. Me. de Conti vient apporter deux Lettres du Prince. » Je ne saurois, lui dit le Roi, rien refuser de votre main; mais je n'en ferai d'autre usage » que de les jetter au feu. " Madame de

(1) An. 1685.

Maintenon le pria de les lire. Il les prit, & les brûla. Cependant, le même jour, il ordonna qu'on donnât au Prince de Conti tout ce qu'il demandoit de ses revenus, mais qu'on ne touchât point à ceux de la Princesse. (1)

Le Prince, moins sensible à cette grace que piqué de l'affront fait à ses Lettres, résolut de quitter la France. Il avoit, dans son exil, une nombreuse Cour composée de tous les mécontens; des fils du Duc de Créqui, qui n'avoient rien à espérer du Prince de Turenne, accusé d'avoir dégoûté Monseigneur de Madame la Dauphine; du Prince Eugene, à qui l'on avoit refusé un Régiment; & d'autres jeunes Seigneurs, ou indignés des hauteurs de Louvois, ou ennuyés des contraintes de la Cour. Le Prince de Conti & le Prince de la Roche-sur-Yon, son frere, avoient déja demandé au Roi la permission d'aller chercher la guerre en Pologne; le Roi la leur avoit refusée, en disant: » Prenez patience, je vous en ferai assez voir. »

Ils proposerent à leurs amis de partir secretement pour l'Allemagne, & de tenter les grandes aventures. Le Prince Eu-

(1) Manuscrits du Marquis de Dangeau.

gene qui ne soupiroit qu'après la gloire & les honneurs, & à qui la paix ôtoit l'espoir de l'une, & la disgrace, l'espoir des autres, reçut cette proposition avec joie, & anima cette jeunesse imprudente & guerriere à prendre un parti qu'il avoit déja pris lui-même.

On ne fut instruit de ce projet qu'après l'exécution. Le Roi en témoigna du chagrin. On accusa les Princes d'avoir résolu d'entrer au service de l'Empereur. On attribua cette désertion aux duretés de Louvois. La Cour leur dépêcha des Couriers, qui portoient ordre de revenir; & Louvois fit écrire au Prince de Turenne, que s'ils revenoient sur le champ, ils seroient pardonnés, hormis le Prince Eugene, qui ne rentreroit plus en France. A ces mots : » J'y rentrerai un jour, » dit Eugene, en dépit de Monsieur de » Louvois" (1)

Les Princes reçurent par-tout des honneurs qui réveillerent leurs ressentiments sur le mépris où ils étoient à la Cour de France. A Vienne, ils en furent comblés par l'Empereur, orgueilleux de voir, parmi ses Courtisans, des Bourbons. Toutes leurs journées étoient embellies par de

(1) Mém. de Foulquos sur le Prince Eugene.

ſuperbes fêtes, comme pour inſulter à la triſteſſe des bals de Verſailles. En un mot, ils ſe divertirent, autant que les François peuvent ſe divertir parmi un Peuple qui ne rit jamais.

Des plaiſirs ils volerent aux combats, ſoit pour faire regretter leur valeur, ſoit pour ſe faire pardonner leur fuite. Le Prince Eugene eut un commandement : tous les autres ſervirent en qualité de Volontaires. Ils virent en Hongrie un ſiege & une bataille ; & dans l'un & dans l'autre, ils firent des prodiges, que le Roi apprit avec une joie qui fit eſpérer leur grace.

Cependant ils entretenoient un commerce réglé avec leurs amis de Paris. Leurs lettres étoient fort belles, & les réponſes du même ſtyle. Le Marquis de Louvois en fut averti, & fit ſuivre par ſes eſpions un Page, nommé Merſit, que les Princes avoit envoyé de Hongrie. Il dépêcha un Courier à Strasbourg, pour donner ordre au Commandant d'arrêter le Page ſur les ponts, lorſqu'il ſeroit prêt d'entrer en Allemagne. Merſit fut fouillé; il étoit chargé de paquets ; on les envoya au Miniſtre, qui les remit au Roi.

La premiere lettre qu'il ouvrit, étoit de la Princeſſe de Conti, & en contenoit

une du fils de Louvois, & une de son gendre. Louvois, affligé & confus de son imprudence, voulut au moins la rendre utile à son crédit. Il cacha son trouble; l'ambition fit taire la nature : il dit au Roi : « Si mon gendre, si mon fils ont man- « qué à Votre Majesté, je la conjure de « les punir. » On lut : la Princesse de Conti disoit, qu'elle avoit pris fort promptement une fille d'honneur, de peur que Madame de Maintenon ne lui en donnât une. Elle ajoutoit : *Je me promene quelquefois avec le Roi & Mad. de Maintenon : jugez combien je m'amuse !* Le Marquis de Courtenvaux écrivoit, que son pere ne pouvoit réussir à engager le Roi dans une nouvelle guerre, & se jouoit sur la capacité du Roi pour les sieges, & sur son aversion pour les batailles. Louvois témoignoit encore plus d'indignation que de douleur. Madame de Maintenon étoit percée de tous les traits, qui portoient sur le Roi. Le Roi, supérieur aux outrages comme à la gloire, lisoit ces satyres avec le même sang froid qu'il eût lu son panégyrique.

Les dépêches du Duc de la Roche-Guyon & du Marquis de Liancourt, fils du Duc de la Rochefoucault, étoient atroces. Liancourt y disoit au Prince de Conti, que le Roi n'étoit plus qu'un Roi bour-

geois, qu'il vieillissoit avant le temps, qu'il étoit mieux que jamais avec sa campagnarde, qu'il s'enfermoit tous les jours avec elle, qu'on prétendoit que c'étoit pour écrire son Histoire, mais qu'il croyoit, lui........... Il faisoit un détail burlesque de la fête de Sceaux, & se moquoit de celui qui l'avoit donnée, de ceux qui y avoient brillé, & sur-tout du Roi & de Madame de Maintenon, toujours nommés avec opprobre. Il finissoit par le récit de l'audience publique des Ambassadeurs Moscovites, & par des plaisanteries sur le Roi : *Roi de Théâtre, quand il faut représenter ; Roi d'échecs, quand il faut se battre.*

Le Duc de la Roche-Guyon avoit écrit au bas, que son frere ne lui laissoit rien à mettre. Cependant après avoir lu la lettre de Liancourt, il avoit dit : » Que faites- » vous, mon frere ? Si votre lettre est » interceptée, vous méritez la mort (1). "

(1) Remarque de M. de V. Tome V, p. 234. » M. la B. est le seul qui avance ce qu'il fait » dire ici à M. de la Roche-Guyon. Premiérement, » on ne mérite point la mort parce qu'une lettre » coupable est interceptée, mais parce qu'on l'a » écrite. Secondement, on ne mérite point la » mort pour avoir écrit des plaisanteries Il pa- » rut bien que ces Seigneurs, qui tous rentre- » rent en grace, ne méritoient point la mort, &c. ".

Le Marquis d'Alincourt avoit sali sa femme de mille ordures en prose & en vers. Celle du Cardinal de Bouillon étoit une satyre amere de la conduite du Roi, de son Gouvernement, de sa personne, & pleine de ces vérités dures qui laissent un long souvenir.

Madame de Maintenon, qui se fût volontiers jettée sur ces lettres pour épargner au Roi la lecture de tant d'outrages, regardoit le Marquis de Louvois, comme pour lui reprocher un si cruel service. Celui qui avoit découvert l'offense, lui paroissoit aussi coupable que ceux qui l'avoient commise. Elle ne concevoit pas comment ce Ministre, qui se permettoit tant de choses, ne s'étoit pas permis d'ouvrir ces lettres, de faire une forte réprimande à ceux qui les avoient écrites, de menacer de les montrer au Roi, & de les brûler.

Quelque sensible que Louis parût à ces insultes, il y avoit plus de magnanimité que d'indifférence dans sa modération. Enivré d'encens, pénétré de sa propre grandeur, il ne pouvoit qu'être profondément blessé de tout ce qui lui apprenoit & ses défauts, & la fausseté des louanges dont il étoit accablé, & la sagacité des Courtisans à découvrir ce qu'il leur

cachoit, & leurs malignes conjectures sur ce qu'ils ne découvroient pas, & leur injuste mépris pour la femme qu'il estimoit le plus. Il n'étoit plus grand qu'à ses propres yeux.

Il fait appeller les Ducs de la Rochefoucault & de Villeroi, & leur demande s'ils connoissent le seing de ces lettres. Ils répondent avec émotion, que c'est celui de leurs enfants. Lisez, leur dit-il. Aux premiers mots, les lettres leur tombent des mains. Ils se jettent à ses pieds: le Duc de Villeroi les embrasse & les arrose de ses pleurs; le Duc de la Rochefoucault s'écrie: » Nos enfans méritent d'avoir la » tête coupée: je n'ose demander leur » grace; mais, Sire, ils sont si jeunes, » & vous êtes si clément!" Le Roi les relevant leur dit; je verrai: cependant qu'ils ne paroissent pas devant moi! Ces paroles leur rendoient l'espérance; mais la grandeur du crime la leur ôtoit. Ils sortirent gémissants, consternés, demandant des yeux le salut de leur famille à Madame de Maintenon, qui leur répondoit par des pleurs, versées sur le meilleur des Rois si cruellement humilié, & sur ces peres, si sincérement affligés d'avoir des fils si coupables.

Un Prince, moins maître de lui-même,

eût puni soudain un si grand crime, & toute la Cour croyoit que les téméraires seroient arrêtés & livrés à la justice. Quelque douces que soient nos mœurs, il semble qu'ils n'auroient pu échapper à la peine de mort. Dans la Monarchie, l'homme & le Monarque ne peuvent être séparés, même par la pensée, hormis dans les fonctions animales; que le Prince ait des défauts ou des vices, c'est toujours le mortel le plus respectable pour ses sujets, parce qu'il représente la loi. Des écrits qui diminuent ce respect, sont des actes de révolte contre la nation, dont la Majesté est déférée au Législateur. Louis eût donc pu sans tyrannie envoyer au supplice les calomniateurs de sa personne sacrée. Mais il savoit pardonner; & sa clémence doit faire rougir à jamais ces sujets en place, qui, témoins, juges & parties, employent les dernieres armes de l'autorité Royale à venger leurs injures particulieres.

Les coupables furent exilés de la Cour, & la plupart dans leurs terres. Le Marquis de Liancourt fut envoyé dans l'isle d'Oleron, le Cardinal de Bouillon chassé avec ignominie, & la Princesse de Conti foudroyée d'un coup d'œil. Elle alla pleurer chez Me. de Maintenon, qui lui dit:

» Pleurez, pleurez, Madame ; car c'eſt » un grand malheur de n'avoir pas le » cœur bon. » Quelque temps après, elle tomba malade. Madame de Maintenon la ſervit avec une bonté, une attention, qui firent dire à M. le Prince : » Courage, » Madame ! votre fortune n'eſt pas en- » core faite. » La Princeſſe demanda inſtamment de voir le Roi, & lui dit qu'elle mourroit contente, pourvu qu'il lui pardonnât avec un peu de tendreſſe. Le Roi la conſola par tout ce qu'il put lui dire de plus honnête & de plus doux.

Le Duc de la Rochefoucault n'oſoit lui repréſenter que l'air d'Oleron étoit fort mal-ſain au Marquis de Liancourt. Le Roi le ſut, & permit au Marquis, d'abord de ſe retirer à Verteuil pour retablir ſa ſanté, & puis, de ſervir à la tête de ſon Régiment, pour le mettre à portée de mériter ſa grace. Enfin, il alla paſſer quelques jours dans une maiſon de campagne du Duc de la Rochefoucault. Là, il lui dit, qu'il prétendoit payer ſon hôte; qu'il ne pouvoit mieux reconnoître le bon traitement qu'il en recevoit, qu'en pardonnant de bon cœur à ſon fils, & qu'il lui pardonnoit à ſa conſidération : » Faites » le revenir, ajouta-t-il, & qu'il l'ap- » prenne de ma bouche même. » Le Duc,

aussi attendri de ses bontés, que s'il ne s'y fût pas attendu, répandit des larmes de joie, & assura le Roi que son fils effaceroit sa faute par ses services. Le Marquis de Liancourt parut, embrassa les genoux du Roi, répéta les protestations que son pere avoit faites en son nom, & depuis vécut à la Cour, avec autant d'agrément, que s'il n'avoit pas fait à Louis l'injure la plus difficile à pardonner. Ce Prince étoit au-dessus de cette mauvaise honte, qui souvent perpétue sa disgrace par la crainte qu'a le maître de ne pouvoir soutenir les regards du disgracié. Il revoyoit sans embarras ceux qu'il punissoit sans colere, & ceux qui l'avoient insulté sans raison. Soutenu de sa propre estime, il savoit que sa réputation ne dépendoit ni des satyres des Liancourts, ni des flatteries des Despréaux.

Les Princes de Conti & de la Roche-sur-Yon revinrent de Hongrie, parurent à la Cour, & furent par-tout froidement reçus. Ils étoient les premiers coupables, par le mauvais exemple qu'ils avoient donné, avant & après leur voyage. Le Roi dit à Madame de Maintenon, qu'il ôtoit à M. de Conti les grandes entrées, & qu'il le lui feroit dire par la Princesse. » Sire, répondit Madame de Maintenon,

» laissez à Me. de Conti l'emploi d'an-
» noncer les bonnes nouvelles : c'est à moi
» de porter les mauvaises. » En affligeant le Prince, elle le consola, & lui promit que le passé seroit bientôt oublié. (1)

M. de Conti mourut de la petite-vérole à Fontainebleau, sans postérité. Ses titres & ses biens passerent à M. de la Roche-sur-Yon, son frere, qui épousa la fille de M. le Prince, obtint sa grace, & la mérita, comme nous le verrons dans la suite.

CHAPITRE III.

Les Dévots.

Le Roi, porté au bien par Madame de Maintenon, le soutenoit avec tant de fermeté, qu'on vit bientôt un changement à la Cour ; on commença à y parler de dévotion. Les Dames les plus déréglées furent les plus hypocrites. Les Eglises, les confessionnaux, les bals, & les loges de l'Opéra affluoient de monde.

(1) Msts. de l'Evêque d'Agen, du Marquis de Dangeau, de Me. de Glapion, &c.

Madame de Montespan donnoit l'exemple; & vouloit au moins réparer par un peu de piété née à la fin de sa magnificence. Les fêtes devinrent moins fréquentes; tout jusqu'au plaisir prit un air sérieux. Louis s'applaudit de ces conversions apparentes, les femmes lui sacrifierent leurs goûts les plus chéris; les amans furent renvoyés, ou se cacherent; le rouge commença de s'effacer: toutes les modes eurent plus de modestie, dans l'effet & dans le nom; on eut des scrupules, on eut du regret d'être brouillé avec Rome.

Madame de Maintenon n'étoit point trompée. Elle savoit distinguer celles qui revenoient à Dieu de bonne foi, de celles qui ne faisoient que se monter sur le ton du jour, & qui, en acquérant de la dévotion, s'acquéroient un vice de plus. Mais peut-être en avançant la gloire de Dieu, étendit-elle trop le pouvoir du Clergé. Les dévots étoient consultés sur tout: un Curé de Versailles devint un homme important; sous ombre de réformer les mœurs, l'Eglise entra dans les affaires d'Etat; ceux que la confession rend maîtres des secrets de toutes les familles, se prévalurent de cette connoissance pour accréditer leurs conseils.

On cria beaucoup contre ces commen-

cements du regne des Prêtres. Tous, disoit-on, donnent des avis au Roi ; aucun ne parle pour le peuple. Dans la suite, ces clameurs se réveillerent. On reprocha aux dévots de laisser un bon Général dans l'inaction, parce qu'il n'entendoit pas la Messe, de disgracier un Prince du Sang, parce qu'il étoit libertin.

Le Roi vouloit que sa Cour fût aussi unie que sa famille. Il réconcilia les Seigneurs divisés par de vieilles haines, ou par de longs procès. Un incrédule refusoit-il à la mort le Prêtre & les Sacrements ? Louis écrivoit de sa main à l'agonisant une lettre pressante, dont le Prêtre étoit le porteur (1). Un mari vivoit-il mal avec sa femme ? Louis leur envoyoit par le Curé de Versailles un ordre de s'aimer (2).

De la contrainte naquit le crime. Quelques jeunes gens de la Cour établirent une Confrairie, où des Princes furent initiés. On les accusa d'avoir posé pour premier statut, un serment de renoncer à toutes les femmes. Il est certain qu'ils firent des débauches où les femmes seules manquoient. Le Roi sut ces énormités, exila un Prin-

(1) Mém. de Dangeau.
(2) Mém. de l'Evêque d'Agen.

ce, fit donner le fouet à un autre, témoigna tant d'indignation, que personne n'osa parler pour les coupables, & dit du Duc de G.... » Je le laisse à la Cour : » je le méprise trop pour le punir ". Je crois devoir passer leurs noms sous silence, par respect pour les vertus de leurs peres, & par égard pour les dignités de leurs enfants.

Les exilés revinrent, & le crime avec eux. Hébert, Curé de Versailles, sans cesse étourdi des plaintes de violence & de séduction de la part des Grands, pria Me. de Maintenon d'en parler au Roi. » Je l'ai » souvent fait, dit Me. de Maintenon ; » mais toutes les fois que je l'ai pressé » de faire un exemple, il m'a répondu : » Il faut donc que je. (1) . . . . . .
. . . .

La dévotion ne changea point les mœurs. Le luxe étoit au comble, & tous les maux qu'il traîne à sa suite. Le Roi en avoit donné l'exemple. Aussi Me. de Maintenon lui disoit-elle : » Sire, vous avez fait à la vertu » une plaie qui saignera long-temps ". A l'aspect de ces maisons royales, dont les dehors donoient une idée de la grandeur

---

(1) Mém. Msts. de l'Evêque d'Agen.

du Monarque, & l'intérieur une idée de ses richesses & de son goût, l'étranger étoit saisi d'étonnement, & le François d'émulation. Le Seigneur faisoit en petit ce que le Roi faisoit en grand. Et ce qui vingt ans auparavant eût été regardé comme une profusion blâmable, étoit devenu une louable modération. Les Princes se consoloient de la perte de leur pouvoir, en acquérant l'empire des modes. Les états commençoient à se confondre : celui qui étoit devenu riche, égaloit celui qui étoit né grand ; le pauvre imitoit le riche ; le Clergé n'employoit qu'aux besoins de la vanité les richesses destinées aux besoins des pauvres, & la finance menaçoit déja d'envahir les Charges de Judicature.

Il est vrai que le Commerce & les Arts avoient enrichi la France. Mais, faute de loix somptuaires, les fruits de l'industrie protégée par Colbert étoient dévorés par le François, au-lieu d'être vendus à l'étranger. Le luxe avoit commencé la ruine de la nation : la révocation de l'Edit de Nantes l'acheva.

CHAPITRE IV.

Révocation de l'édit de Nantes.

C'Eſt en gémiſſant que je rouvre les plaies de la patrie. Mais il eſt peut-être utile de s'arrêter un inſtant ſur un événement qui fut le terme des proſpérités de la France, & qui changea tout le ſyſtême de l'Europe.

Dès que Louis, rappellé à lui-même par Me. de Maintenon, eut pris le parti de la dévotion, il commença d'avoir des conférences avec Mr. de Harlay, Archevêque de Paris, avec Mr. Boſſuet, Evêque de Meaux, & avec le Pere de la Chaiſe. Ces conférences roulerent d'abord ſur la piété, & enſuite ſur la Religion. On vanta ſi fort le zele de Théodoſe & de Charlemagne pour l'extirpation de l'héréſie, on repréſenta le Calviniſme par tant de côtés odieux, on lui exagéra avec tant d'enthouſiaſme la gloire qu'il y auroit à étouffer un monſtre que ſix de ſes prédéceſſeurs n'avoient pu terraſſer, que le Roi ſe perſuada que le vrai moyen d'expier ſes péchés, c'étoit de rendre tout ſon Royaume Catholique. On avoit laiſſé faire à cette

idée tant de progrès, qu'il dit un jour à Mr. de Ruvigny, que pour détruire l'héréſie, il conſentiroit volontiers qu'une de ſes mains coupât l'autre. Ce Seigneur lui repréſentant que l'Edit donné par Henri IV, conſervé par Louis XIII, ratifié par lui-même, étoit tous les jours violé par les déclarations du Conſeil, le Roi lui répondit : » Mon grand-pere vous ai» moit, mon pere vous craignoit : pour » moi, je ne vous crains ni ne vous » aime ". (1). Ruvigny eût pu repliquer : Cependant nous ſommes des hommes & vos ſujets.

Louvois fut jaloux des conférences, en pénétra le myſtere, & trembla pour ſon crédit. Il mit tout en uſage pour avoir part à ce qui ſe feroit. Mais quelle apparence qu'un Miniſtre de la guerre pût entrer utilement dans des affaires de Religion ? Louvois en trouva le moyen. Il ſavoit que Louis aimoit la célérité, étoit refroidi par les moindres obſtacles, & ne voyoit que difficultés dans la converſion de tant de milliers de ſujets. Il aſſura qu'il avoit en main de quoi les réduire prompte-

(1) Mém. Mſts. de l'Evêque d'Agen.
Vos dilexit Avus, timuit Pater : aſt ego neutrum.

ment : & comme il ne connoissoit que l'autorité, il voulut que les troupes aidassent à la persuasion. Son plan fut suivi : les Prêtres & les Dragons furent répandus dans les Provinces, & firent à l'envi des prosélites. La gazette de France étoit remplie de conversions, & ne disoit mot des étranges Missionnaires qui les opéroient. Les Curés, après avoir lassés les Huguenots par des supplices, venoient leur dire. *Voyez, & goûtez combien le Seigneur est bon.*

En vain leur Député général se plaignoit aux Ministres des vexations des Intendants. Les Ministres promettoient des adoucissements, & expédioient des ordres plus rigoureux. Il falloit abjurer ou souffrir. Les persécutés présentoient aux oppresseurs ces Edits sacrés, à l'ombre desquels ils vivoient : c'étoit opposer le papier au fer.

Après que le militaire eut disposé les esprits à recevoir la vérité, on fut d'avis de frapper le grand coup. On présenta au Roi tant de listes infidelles d'abjurations achetées, que ce Prince crut que l'Edit de Nantes étoit désormais inutile, & ne méritoit pas d'être conservé pour un petit nombre d'opiniâtres qui restoient. On lui fit envisager comme pro-

visionnel & extorqué, un Edit dont les articles publics traitoient les Réformés comme des sujets nécessaires, & les articles secrets comme des sujets chéris. Le Royaume entier, lui disoit-on, sera Catholique. Les peres résisteront peut-être : les enfants seront plus dociles. Promesses, espérances démenties par l'événement. Après soixante-dix ans do'ppression, la race des prescrits reparoît aussi nombreuse & plus ferme que jamais.

Cette grande question ne fut point agitée dans le Conseil, tant Louis étoit prévenu. La postérité demandera peut-être quelles furent les raisons qui engagerent un Prince si doux & si sage à faire quatre millions de malheureux. Qu'elle sache qu'il y fut déterminé par le zele seul ; qu'il n'avoit lieu ni de les haïr, ni de les redouter, ni de s'en plaindre, & qu'il ne les connoissoit que par les services qu'ils lui avoient rendus. Qu'elle apprenne qu'il n'y eut jamais, entre les particuliers, de procès qui n'ait été discuté avec plus de soin, d'équité, de lenteur, qu'un procès qui intéressoit la cinquieme partie de la nation ! Le Conseil opina unanimement pour la révocation de l'Edit ; & parmi tant de Ministres d'Etat, il ne se trouva pas un homme. . . . .

A cette nouvelle, Gourville prédit tous les maux qui devoient résulter d'un parti si violent : on se moqua de Gourville. Il nous a fallu un siecle, pour nous convaincre que le valet de chambre du Duc de la Rochefoucault avoit raison. Et encore avons-nous des gens en place qui feignent d'en douter, comme s'ils étoient coupables des fautes de leurs prédécesseurs.

Châteauneuf dressa l'Edit sévere, & parut en mépriser les dispositions. Le Roi y disoit qu'il ne restoit presque plus d'hérétiques dans son Royaume. Le Tellier le scella, & mourut content. Le Parlement, aujourd'hui citoyen, alors fanatique, l'enrégistra sans remontrances. Louvois le fit exécuter. » Sa Majesté veut, écrivoit-il » au Duc de Noailles en Languedoc, qu'on » fasse essuyer les dernieres rigueurs à » ceux qui ne voudront pas se faire de » sa Religion. " Voilà comme on parloit aux consciences. En vain les Huguenots disoient qu'il valoit mieux n'avoir aucune Religion qu'en avoir une meurtriere ; que les esprits ne s'attaquoient pas comme les villes. On leur montroit l'ordre exprès du Roi, de penser comme lui.

Les Jansénistes persécuterent pour n'être pas persécutés eux-mêmes. Les Jésuites répondirent à l'espérance qu'on avoit de

de leur zele : ils inſtruiſirent & opprimerent. Fénelon ſeul refuſa d'avoir des ſoldats pour adjoints dans ſes miſſions de Poitou.

L'Archevêque de Paris blâma la révocation (1), & en félicita publiquement le Roi. Le Pape ne témoigna ni joie ni reconnoiſſance, & alors ſe vérifia ce que la Reine de Suede avoit dit au Sénat de Stockolm : *Je connois le Pape : il ne donneroit pas quatre ſols de toutes vos ames.* (2)

A Paris, les uns dirent que le Royaume ſeroit déſormais tranquille, comme s'il ne l'étoit pas depuis quarante ans. Les autres ſoutinrent que c'étoit acheter trop cher le repos ; que les premieres guerres des Huguenots avoient été entrepriſes pour aſſurer aux Bourbons la Couronne de Capet, déja eſſayée par les Guiſes ; que les autres avoient été produites ou par l'intolérance des Catholiques, ou par l'ambition des Grands ; & que le déſeſpoir d'un Peuple opprimé, réduit à des aſſemblées clandeſtines, étoit plus à craindre

(1) Mém. de M. l'Evêque d'Agen.

(2) Mémoires de Chriſtine, par M. Arckenholtz, tome II.

que les délibérations de Synodes où le Roi étoit préſent par ſes Commiſſaires.

Des Evêques firent l'apologie de l'oppreſſion, & ſoutinrent à mots couverts, que Jeſus-Chriſt avoit ordonné de lui faire des diſciples à coups de bâton. (1) En vain, les opprimés croyoient que l'intolérance ne faiſoit que des hypocrites qui ſe jouent de la Religion, des indifférens qui la mépriſent, ou des Déiſtes qui la combattent. On rioit de leurs raiſons & de leurs malheurs; & tandis que les Evêques d'Eſpagne livroient au feu les Juifs qui profanoient les Sacrements, ceux de France envoyoient aux galeres les Calviniſtes qui refuſoient de les profaner. Les uns & les autres ſervoient pourtant un Dieu de paix; les Huguenots maudiſſoient un Dieu ſi ſanguinaire.

Le Clergé complimenta le Roi d'avoir réuni ſans violence tous ſes ſujets au St. Siege. Les Religionnaires ne purent porter leurs plaintes aux pieds du Trône; & Louis fut perſuadé, que Bâville, la Trouſſe, Marſillac, étoient des Apôtres fort doux (2).

---

(1) Mſts. de l'Evêque d'Agen.
(2) Lettre de Me. de Maintenon au Cardinal de Noailles.

Cependant les Provinces étoient pleines de désolations; les enfants arrachés du sein de leurs meres; les livres sacrés, brûlés par la main du bourreau; des Gentilshommes, mis au nombre des forçats; des femmes, ignominieusement rasées pour avoir chanté les Hymnes de David en François; des Pasteurs, condamnés à expirer sur la roue, pour n'avoir pas abandonné leur troupeau aux loups dévorants; les vieillards, traînés à l'Autel par un soldat, qui en blasphêmant, leur ordonnoit de recevoir son Dieu; les relaps, jettés dans les plus affreux cachots; les convertis, environnés d'espions qui comptoient leurs soupirs; les peres, jugés sur les délations de leurs enfants; les mourants, persécutés jusques dans les derniers moments de leur vie, cherchant la lumiere, ne trouvant qu'un Prêtre odieux, & rendant à la fois l'ame & l'Hostie; les cadavres des opiniâtres, exhumés, foulés aux pieds, & jettés à la voirie; un peuple entier, gouverné par d'autres loix que ses Concitoyens, fatigué par une oppression lente, jaloux du sort de ses peres, qui du moins avoient été massacrés dans une même nuit; & pour comble d'horreurs, des vierges violées dans les bras de leurs meres; d'autres, livrées

à des tyrans qui portoient des flambeaux allumés.... La plume se refuse à ces énormités : mais qu'on imagine tout ce que peut inventer de plus cruel, un Moine écumant de luxure, de zele & de rage.

Ce tableau n'est point exagéré. L'Histoire du siecle passé nous en a conservé des traits incroyables à force d'être atroces, si l'Histoire de celui-ci ne nous en offroit de pareils. (1) Les Intendants ne sont point encore las de tourmenter les hommes pour honorer celui qui les a fait.

Mais où étoit Louis XIV dans le temps que ses Ministres faisoient des déserts de ses plus belles Provinces ? Il célébroit par de superbes fêtes les noces du Duc de Bourbon, & de Mademoiselle de Nantes : il projettoit les siennes ; il s'applaudissoit du nombre & de la facilité des conversions ; il achevoit Versailles ; il commençoit Marly ; il écoutoit Boileau, qui lui disoit :

L'Univers sous ton regne a-t-il des malheureux ?

(1) Voyez les plaintes des Réformés de France, par Claude : l'histoire de l'édit de Nantes, par Benoît : & l'histoire manuscrite des Religionnaires, depuis la révocation, par M. Court. Voyez aussi l'accord parfait, & les pieces justificatives qui sont à la suite du Traité du Culte public de feu M. de la Chapelle.

Les rigueurs qu'on exerça dépeuplerent le Royame & ne le convertirent point. (1) Les Huguenots sortirent par milliers, & porterent ailleurs leur argent, leur industrie, & la haine de la Religion des François. Quelle perte pour l'Etat, que la fuite de tant de sujets! & quelle perte pour un Roi de France, qui ne peut perdre que des sujets dont il est aimé!

Toute l'Europe, étonnée du sacrifice que la politique avoit offert à la superstition, en recueillit les victimes avec empressement; & les fugitifs trouverent parmi les Turcs, plus d'humanité, que parmi leurs Concitoyens.

Sans cet incident, qu'on ne prévit pas, quoique la dépopulation causée par les dragonnades l'eût annoncé, on pouvoit dire que l'objet de l'Edit de révocation, qui étoit l'unité de créance dans le Royaume, pouvoit être regardé comme un acte également religieux & politique. Mais il est certain que la raison d'Etat n'y entra qu'après qu'on eut vu le mauvais succès de la raison d'Eglise. Ce fut alors que, pour se consoler de la perte de tant de sujets, & des rétractations de tant de convertis,

(1) Msts. de l'Evêque d'Agen.

on dit que dans le fond, l'Etat ne perdoit que des Citoyens rebelles ou mal intentionnés. Alors on rappella les guerres civiles. On ne reprochoit rien aux Guises; les Rohans étoient bien à la Cour; les Huguenots payoient pour eux.

Louvois se joua indécemment de la parole Royale. L'Edit révocatif, pour retenir en France les prétendus Réformés, leur assuroit la liberté de conscience, & ne leur ôtoit que l'exercice public. Le lendemain, des ordres furent expédiés partout pour leur ravir cette liberté. Certainement c'est un crime dans un Ministre d'engager le Souverain à mentir à ses sujets.

Si le Roi n'eût pas été surpris, il est vraisemblable qu'il n'eût jamais révoqué l'Edit. On voit dans ses lettres à l'Electeur de Brandebourg & au Duc de St. Aignan, (1) combien il étoit juste, quand il ne consultoit que lui-même. Van Robais dit au Contrôleur des Finances, que la révocation ruineroit absolument l'utile manufacture d'Abbeville. Ces paroles allerent jusqu'au Roi. Van Robais eut une chapelle & un Ministre, qui furent refusés

---

(1) Voyez Pieces justificatives, tome VI.

au Maréchal de Schomberg, faute de connoître le prix d'un homme : Je veux, dit
» Louis, que mon Royaume soit Catho-
» lique ; mais je n'entends pas qu'il soit
» appauvri. »

Jamais peuple plus malheureux. Il étoit du moins permis aux Maures de sortir d'Espagne. Les Religionnaires, forcés à rester en France, sans Temples, sans culte, firent dans les déserts des assemblées religieuses, qu'on traita d'attroupements séditieux. Violer des loix qu'ils ne pouvoient observer sans être coupables devant Dieu, & méprisables aux yeux mêmes du Législateur ; chanter les Cantiques de David ; pleurer sur les ruines des Temples abattus, furent des crimes d'Etat. De-là ces déclarations qui remplirent les galeres. L'Etat s'épuisa ; le Monarque ne sut pas se lasser de punir, ni l'Hérétique de résister ; & les rigueurs, tantôt adoucies, tantôt augmentées, montrerent l'incertitude des principes d'après lesquels on avoit agi.

La vaine gloire, ce fantôme que le Sage méprise, & que les Rois adorent, ravit aux Protestants leur derniere espérance. Louis voulut à tout prix soutenir ce qu'il avoit commencé. L'hérésie s'étoit roidie contre le zele ; l'autorité se roidit contre l'entêtement. Et de ce combat entre la

conſcience qui crioit : Je ſuis libre, & le deſpotiſme qui répondoit : Non, tu ne l'es pas, on vit naître, d'un côté, la réſolution de tout ſouffrir, & de l'autre, celle de tout écraſer.

Sourd au cri de la Nation, Louis entendit celui de toute l'Europe. Il apprit des Pays étrangers les nouvelles de ſon Pays ; & les Ambaſſadeurs lui dirent les vérités, que ſes Intendants lui taiſoient. Bonrepaux, Barillon, le Comte d'Avaux, l'avertirent dans toutes leurs dépêches, que toutes les Cours retentiſſoient des plaintes des Proteſtants contre ces violences. Il répondit au Comte d'Avaux, qui l'informoit que des Négociants Huguenots alloient ſortir du Royaume, & trois millions avec eux : » Mon Royaume ſe purge. "

D'Avaux oſa répliquer que le purgatif le rendroit éthique, & offrit de ramener en France, par des voies de douceur, quantité d'ouvriers néceſſaires aux Manufactures & au Commerce. » S'ils » n'abjurent, répondit Louis, il vaut » mieux qu'ils reſtent dans les Pays étran» gers, que de retourner dans le mien » avec la liberté de demeurer dans leur » erreur. " Paroles où l'on cherche en vain le pere du Peuple ; on n'y voit qu'un dévot piqué de s'être mépris.

Les Puissances Protestantes intercéderent souvent auprès de lui pour les infortunés, & souvent il fut inexorable. L'Ambassadeur d'Angleterre demandant la liberté des Galériens pour cause de Religion, le Roi lui répondit : » Que diroit le Roi » de la Grande-Bretagne, si je lui de» mandois les prisonniers de Newgate ? (1) » Sire, repliqua l'Ambassadeur, le Roi, « mon maître, les accorderoit à Votre » Majesté, si elle les réclamoit comme » ses freres. »

Quelques réfugiés oublierent, & l'amour dû à leur Patrie, & le respect dû à leur Souverain. Ils donnerent à vomir des libelles, le temps qu'ils auroient dû employer à sanctifier leurs souffrances, s'ils étoient Chrétiens ; & à prier pour leur Roi, s'ils étoient François. Quelques-uns des principaux porterent les armes contre lui, tels que Schomberg, Ruvigny, le Comte de Roye, &c. dont la malveillance irrita la Cour, bien plus qu'elle ne l'allarma. Les Catholiques leur reprocherent d'être moins bons Citoyens, que les Cimons & les Aristides, qui n'avoient

---

(1) Prison de Londres, où l'on enferme les malfaicteurs.

point porté le fer & le feu autour des murailles de leur ingrate patrie ; comme si l'épée des Héros de toutes les Religions n'appartenoit pas aujourd'hui au Prince qui la paye le mieux.

Les reproches qu'on fit aux réfugiés sur leurs plaintes ameres, n'étoient pas plus justes. Il est permis aux malheureux de soupirer : le Christianisme nous rend patients, mais ne nous rend pas insensibles. Quelques-uns n'avoient plus le cœur François ; mais on avoit tout fait pour le leur arracher.

Rien n'aigrit plus Louis, que l'esprit républicain que la plupart prirent dans les Etats libres où ils se réfugioient. Ils déchirerent le voile sacré qui couvre ces droits primitifs, qu'on ne peut discuter sans les méconnoître. A la vue de tous ces traités qui sapoient les fondements de l'autorité monarchique, Dieu nous garde, s'écrioient les Sages, d'un Pape Huguenot !

Les presses de Hollande, auparavant libres, alors licencieuses, inonderent la France d'écrits, dont les Auteurs exhaloient avec indécence leur ressentiment contre tous ceux à qui ils attribuoient leurs malheurs. Louvois, le seul coupable, étoit le seul épargné. Le François

impute toujours les délires de ſon Roi à l'homme qu'il conſulte, ou à la femme qu'il aime. Les Religionnaires accuſerent de toutes les violences le P. de la Chaiſe, qui le premier avoit dit au Roi combien l'exhumation des cadavres traînés ſur la claye étoit odieuſe & barbare, & Madame de Maintenon, qui auroit frémi, ſi on lui avoit ſeulement repréſenté tant d'hommes & de femmes pendus par les cheveux aux planchers des chambres, ou aux crochets des cheminées, lardés d'épingles, déchiquetés avec des pincettes rougies au feu, pourſuivis dans les champs & dans les bois comme des bêtes ſauvages, enflés avec des ſoufflets, plongés dans des puits, juſqu'à ce qu'ils euſſent prononcé ce mot: *Je me réunirai.*

D'après les cris d'une prévention aveugle, quelques Hiſtoriens (1) aſſurerent que Me. de Maintenon avoit concerté avec les Jéſuites la révocation de l'Edit de Nantes. Cependant ce projet avoit été

(1) Limiers, Larrey, & ſur-tout le Vaſſor, qui, dans ſon hiſtoire de Louis XIII, inſulte Me. de Maintenon & la Maiſon de Noailles, par reſſentiment contre le Cardinal de ce nom, qui lui avoit témoigné beaucoup de mépris.

conçu dans un temps où elle avoit de la faveur, mais nulle influence dans les affaires. Louis pouvoit bien parler à une femme des délibérations du Conseil; mais il n'alloit pas délibérer avec elle. La révocation ne fut point une saillie de zèle, mais le fruit d'une raison depuis long-temps prévenue. Madame de Maintenon, trop peu en garde contre les fureurs des dévots, avoit sans doute affermi le Roi dans le pieux desir de voir tout son Royaume promptement Catholique. Mais elle étoit trop sage pour conseiller les violences, & trop compatissante pour ne pas les désapprouver. Imputer à quelqu'un un crime sans preuve, est une calomnie: lui imputer sans-preuve un crime opposé à son caractere, est une absurdité. Tout ce qui nous reste de Me. de Maintenon, la justifie. Dans un de ses écrits, adressé au Roi, elle blâma sans détour les loix pénales, les communions forcées, & cet esprit d'inquisition qui s'étendoit sur les effets de commerce. Il est vrai qu'elle soupçonnoit d'être des sujets dangereux, ces Huguenots, qui, exclus de toutes les charges, ne pouvoient plus être que des sujets utiles. Mais elle savoit que la vraie Religion a toujours été persécutée, & n'a jamais persécuté: que l'Eglise a droit de

punir les Hérétiques par des anathêmes, mais non d'égorger des hommes ; & que la puissance du glaive est confiée aux Princes contre ceux qui violent les loix de l'Etat, & non contre ceux qui expliquent mal celles de Dieu.

Si elle resta dans le silence sur un sujet qui devoit la toucher si vivement, elle y fut presque obligée. Le Marquis de Ruvigny, (1) lui ayant parlé plusieurs fois pour l'intéresser aux malheurs de ses anciens freres, Madame de Maintenon lui répondit toujours, qu'elle ne devoit point entrer dans les affaires, que ce n'étoit point son personnage, & l'exhorta à se convertir lui-même. Ruvigny, aussi attaché par honneur que par conscience à la cause qu'il défendoit, ne fut point tenté de sacrifier ses commettants à ses vues particulieres. Il crut entrevoir que Me. de Maintenon étoit plus portée à nuire aux Huguenots, qu'à les servir. Pour décréditer les conseils qu'elle pouvoit donner, il lui échappa de dire devant le Roi,

(1) Après avoir servi Louis XIV en Angleterre dans plusieurs négociations épineuses, il servit Guillaume III, qui le créa Lord de Galloway.

que Madame de Maintenon étoit née Calviniſte, qu'elle l'avoit été juſqu'à ſon entrée à la Cour, & que peut-être elle l'étoit encore dans le cœur.

Il ne fut pas difficile à Me. de Maintenon de ſe laver d'une pareille accuſation. Mais on croira aiſément qu'elle en fut offenſée, & que cela put contribuer à ſuſpendre les effets de ſon inclination naturelle à la douceur & à la pitié, & mettre un obſtacle aux bons offices qu'elle auroit pu rendre dans la ſuite, pour modérer du moins les rigueurs extrêmes qu'on exerça dans les premiers moments.

Vraiſemblablement elle en ignora les excès : c'eſt bien à Verſailles, dans le ſein des plaiſirs, auprès d'un Trône dont les avenues étoient gardées par des Prêtres menteurs, parmi des flatteurs attentifs à écarter toutes les vérités fâcheuſes ; c'eſt bien de-là qu'elle pouvoit entendre les gémiſſements du Languedoc, du Dauphiné & du Poitou déſolés ! Cependant ſa charité fut réveillée par le récit des nouvelles cruautés exercées à Paris, où l'on n'avoit encore oſé prouver des opinions avec le fer, de peur d'indigner un peuple humain, quoique ſuperſtitieux.

Me. de Maintenon dit au Roi, qu'il

étoit à craindre qu'on n'inſpirât à ceux qu'on vouloit ramener, une antipathie éternelle pour la vraie Religion ; que le crime devoit exciter ſon indignation, le vice ſon zele, l'erreur ſa pitié. Elle parla ſi fortement, que le Roi ne put s'empêcher de lui dire : » Votre diſcours, Madame, » me fait de la peine : ne ſeroit-ce point » un reſte d'attachement pour votre an- » cienne Religion (1) ? " Bayle fit la même réflexion ſur un pareil propos de la Reine Chriſtine (2). Ces deux Dames répondirent ſans doute : Etre Catholique, ſeroit-ce être cruel ?

On aſſure que le Roi étant à une promenade en carroſſe avec Me. de Maintenon, Mlle. d'Armagnac, & Mr. Fagon, la converſation tomba ſur les vexations dont on avoit ſi inutilement fatigué les Huguenots ; que le Médecin en conta quelques traits ; que Me. de Maintenon en fut attendrie ; que le Roi en parut touché, & dit : » S'ils ont été maltraités dans leurs

(1) Souvenirs de Me. de Glapion.
(2) La Reine Chriſtine avoit déſapprouvé les dragonnades dans une lettre au Chevalier de Terlon. Bayle avoit dit que c'étoit un reſte de Proteſtantiſme.

» personnes ou dans leurs biens, j'espere
» que Dieu ne m'imputera pas des vio-
» lences que je n'ai pas ordonnées. » Il se trompoit : Dieu punit les Rois qui ne savent pas ce qui se passe chez eux.

CHAPITRE V.

Etat du cœur.

LA destinée de Me. de Maintenon n'étoit pas encore fixée, & son coeur n'étoit pas tranquille. Quand elle voyoit les heureux effets de l'inclination du Roi pour elle & de ses complaisances pour lui, elle étoit rassurée sur son état & sur son penchant ; mais à cette sécurité momentanée succédoient les longues agitations d'une ame qui se replie avec trop de curiosité sur elle-même. Sa tiédeur pour les exercices de piété auparavant pratiqués avec tant de ferveur, les distractions qui venoient troubler ses prieres, le besoin que son cœur avoit de la présence du Roi, son ennui par-tout où il n'étoit pas, son inquiétude, son embarras par-tout où il étoit, le chagrin d'être obligée de se dérober à ses visites, la crainte d'être tra-

lie par les empressements ou par les froideurs, la honte des passions, le ridicule d'aimer à tout âge, la folie d'aimer un Roi à celui qu'elle avoit, peut-être la confusion de se surprendre, ou dans des desirs mal réprimés, ou dans des espérances ambitieuses, ou dans des craintes jalouses, tout cela la jettoit en des perplexités, que toute sa raison ne pouvoit calmer. Sa fortune lui paroissoit un miracle, mais ses amours un délire.

Elle appréhendoit sur-tout d'être accusée d'avoir fait servir Dieu à des projets d'élévation, & d'avoir employé la piété à remplir la place d'une maîtresse. Elle ne pouvoit soutenir cette idée : la vertu ne l'élevoit pas encore au-dessus du respect humain. Elle frémissoit du seul soupçon d'occuper un rang souillé par des vices qu'elle détestoit ; & quoique certaine de l'occuper sans crime, elle étoit aussi allarmée du scandale qu'on pouvoit prendre ou feindre d'avoir pris, que de celui qu'elle étoit sûre de ne pas donner. Il lui sembloit que Dieu lui demandoit compte de tous les jugements téméraires que la Cour formoit contre elle par malice ou par ignorance.

Sortir de la Cour, c'étoit s'éloigner du Roi, c'étoit s'éloigner de soi-même, c'é-

toit quitter le meilleur & le plus respectable des amis. Y demeurer, c'étoit hasarder sa réputation, & scandaliser l'Europe déja étonnée de ce mêlange de piété connue & de foiblesse soupçonnée. Le premier étoit impossible à l'amour, & le second à la vertu. Dans le premier parti, elle trouvoit une espece d'hypocrisie & de bassesse : elle prévoyoit que le Roi la retiendroit ou la rappelleroit; qu'elle ne résisteroit ni à ses invitations ni à ses ordres; & que le public, qui avoit ri si impitoyablement de la fuite de la Valliere, attribueroit sa retraite à un projet formé d'enchaîner le Prince, & le refus de revenir, au même artifice. Dans l'autre, elle trouvoit tout, hormis la gloire. En vain elle se blâmoit de dépendre si lâchement de l'opinion; elle n'en pouvoit secouer le joug; & elle étoit le jouet des sentiments que se permet une femme tendre, & de ceux que se reproche une dévote.

Dans ce choc de mouvements opposés, elle n'avoit personne de qui elle pût prendre conseil. A un certain âge, on n'avoue point à son meilleur ami, qu'on aime : & à aucun âge, on ne le dit à un Confesseur. Me. de Maintenon, pressée par ses inquiétudes, dit sans doute au sien qu'elle

ouvrit les yeux fur celui qu'elle se te-
à elle-même : le falut d'un Prince fi
r étoit en péril : le quitter, c'étoit lui
ır tout ce qui pouvoit le ramener à
u, lui ôter fa confolation & fon ap-
, réfifter aux deffeins de la Providence :
l allât à Dieu par l'eftime, par la gra-
ɔu par l'amour, peu importoit, pour vu
l y arrivât. Me. de Maintenon fut ai-
ent perfuadée : fon cœur lui parloit pour
Roi, encore plus haut que fon Direc-
. Gobelin, incapable de prévoir les
ıements les plus prochains, la con-
it comme s'il eût prévu les plus éloi-
. L'efprit borné fait d'ordinaire tout
qui femble n'appartenir qu'à l'efprit
du.

ependant, foit pour fonder le cœur
Roi, foit pour l'accoutumer à fon ab-
e, elle lui demanda la permiffion de

de St Cloud, y consentit volontiers. Le Roi fut plus difficile. » Vous le pouvez, » Madame, lui dit-il, je me fais une loi » de ne vous gêner en rien; mais songez » combien vous m'affligerez, si vous me » quittez un seul jour. "

Rien n'est plus tyrannique que les prieres de l'amour. Me. de Maintenon renonça aux plans de retraite, & mit toute sa prudence à échapper aux conjectures humiliantes que tiroient ses envieux de l'équivoque apparente de son état. Elle y réussit. Tout le monde fut persuadé qu'elle étoit favorite sans être maîtresse. L'hommage du Courtisan prend malgré lui les nuances des sentiments qu'inspirent ceux qui en sont les objets : aux respects qu'on lui rendoit, elle vit qu'on savoit que son Roi n'étoit que son ami.

CHAPITRE VI.

Voyages de Marly.

TOute la Cour étoit dans ses intérêts. Elle en avoit gagné une partie par sa modération. Le reste suivoit le grand nombre. Elle ne fit pas servir à enchaîner

le Roi, ces agréments extérieurs qu'elle conservoit encore : tout son ajustement étoit d'une personne d'un âge plus avancé. Elle eût pu former des intrigues pour le retenir ; mais elle étoit incapable & de projets, & d'artifices. Elle le traitoit sans indulgence, comme sans sévérité, avec toute la complaisance d'une amie & tout le respect d'une sujette. Elle évitoit sur-tout ces moments critiques, où une femme est obligée de donner des espérances ou des refus.

Louis prenoit plaisir à marquer la préférence que son cœur lui donnoit sur Me. de Montespan. Celle-ci ayant dit qu'elle comptoit mourir bientôt, & Me. de Maintenon, qu'elle croyoit vivre cent ans: » C'est, dit le Roi, tout ce qui pourroit » m'arriver de plus heureux."

La maîtresse recevoit tous les jours de nouvelles mortifications : à la fin elle s'y endurcit, & les reçut avec fermeté. Me. de Maintenon eût bien voulu les lui épargner : Me. de Montespan n'en manquoit pas une.

Il falloit l'éloigner : il falloit se délivrer de ses importunités, & de ces railleries qui avoient si souvent amusé le Roi, & qu'alors il commençoit à craindre. Pour cela, on imagina les voyages de

Marly : Louis crut y être plus libre & plus heureux.

Il nommoit ceux qui devoient le ſuivre, & Bontems les logeoit deux à deux dans chaque pavillon. On y trouvoit tout ce qui étoit néceſſaire à la toilette des femmes & même des hommes. Quand les femmes étoient nommées, leurs maris y alloient ſans demander. Toute l'ambition des Courtiſans ſe bornoit à être de ces voyages (1). Cela donnoit un air de faveur, le ſeul bon air à la Cour. La Princeſſe de Montauban, qui n'avoit jamais été du nombre des élues, offrit à la Princeſſe d'Harcourt une ſomme pour ſa place.

Me. de Maintenon y faiſoit la premiere figure, & partageoit avec le Roi les hommages des Courtiſans, qui ſavoient qu'elle pouvoit diſpoſer de la liſte de Marly.

Tandis que le lanſquenet occupoit tous les Seigneurs, Louis s'entretenoit en liberté avec Me. de Maintenon, invitoit ſa ſuite à adorer ce qu'il aimoit, paſſoit les ſoirées chez elle, & ſûrement ne dégageoit ni ne ſoulageoit ſon cœur dans ces tête-à-tête.

---

(1) Ces voyages étoient de trois jours. On y alloit le Mercredi, & l'on revenoit le Samedi.

Me. de Montefpan, que le Roi auroit toujours voulu exclure de ces parties, & que Me. de Maintenon en mettoit fouvent par bienféance ou par pitié, fe voyoit oubliée avec un courage apparent. Elle foutenoit à tout le monde que fon regne reviendroit, & avoit le chagrin de n'être crue de perfonne.

Elle laiffoit de temps en temps échapper quelques mots piquants, comme fi elle eût oublié que Louis n'aimoit ni à railler ni à être raillé. » Sire, lui dit-» elle un jour, j'ai une grace à vous de-» mander : laiffez-moi le foin d'amufer les » gens du fecond carroffe, & de préfider » dans l'anti-chambre. " Elle eût pu faire encore une belle retraite; mais il falloit qu'elle fût punie du paffé, & que fes imprudences mêmes achevaffent le triomphe de fa rivale, que fes duretés avoient commencé.

Ses bons mots euffent diverti Me. de Maintenon, s'ils n'euffent irrité le Roi. » Madame, lui dit-elle un jour qu'elle vit » beaucoup de Curés & d'Evêques dans » fon anti-chambre, vous faites apparem-» ment tapiffer votre anti-chambre pour » mon oraifon funebre. " Sa caufticité mit entre elle & le Roi une barriere, que la chûte même de Me. de Maintenon

n'auroit pu briser. Le Roi apprit d'abord avec peine quelques propos peu mesurés qu'elle avoit tenus, ensuite avec chagrin le goût qu'elle témoignoit pour les mécontents, & enfin avec colere, qu'elle n'avoit à Paris d'autre société que celle de ses ennemis; car il croyoit en avoir.

Les frondeurs se réveillerent. Les réprouvés chansonnerent les élus. On prétendit même qu'une des filles du Roi étoit impliquée dans quelques discours qui n'attaquoient pas moins la personne du Prince que celle de Me. de Maintenon. Louis sentit toute l'ingratitude de ce procédé. Me. de Maintenon l'appaisa. » Ce ressentiment, » lui dit-elle, est-il digne du plus grand » des Rois? Cet outrage, reprit Louis, » est-il fait pour le meilleur des peres? » Le temps aida Me. de Maintenon : les couplets furent oubliés, & la Princesse revint égayer Marly.

Les mœurs de Me. de Maintenon n'étoient point respectées. A la vue de toutes ces chansons, Mr. de Bâville, Intendant de Languedoc, disoit : » J'étois de » sa société, quand elle étoit Madame » Scarron : je l'ai cent fois remenée dans » mon carrosse, des hôtels d'Albret & de » Richelieu dans la rue St. Jacques où » elle demeuroit. J'étois pénétré du même respect

» respect que j'aurois eu pour la Reine.
» Son regard seul en inspiroit ; & nous
» étions tous surpris qu'on pût allier tant
» de vertu, de pauvreté, & de charmes. »

CHAPITRE VII.

Projet du Roi.

L'Envie & la haine vouloient abattre Me. de Maintenon, & contribuerent à l'élever. Le Roi, qui tous les jours étoit plus épris, qui la voyoit respectée en public, qui ne connoissoit de grandeur que celle qu'il faisoit, fut si indigné de la voir déchirée en secret, avilie par la satyre, qu'il résolut de la placer au-dessus de la calomnie, & de la combler de tant de faveurs, que ses ennemis seroient confondus, & ses amis même étonnés.

Malgré les murmures de quelques mécontents, tout plioit devant Me. de Maintenon, qui paroissoit ne pas s'en appercevoir : l'idolâtrie des Courtisans étoit au comble. Elle jettoit un coup d'œil, disoit un demi-mot, saluoit comme un éclair ; & l'on croyoit sa fortune faite.

On sembloit deviner le dessein du Roi.

Me. de Montespan seule ne voyoit pas l'incendie qu'avoient allumé les dernieres étincelles d'un tempérament autrefois plein de feu. Tout le reste prévoyoit les suites d'un engagement fondé sur le respect & l'amour. Un plaisant imagina des boîtes à portrait, où la Valliere étoit représentée, la main sur le cœur du Roi, Mlle. de Fontanges l'avoit sur la bourse, Me. de Montespan l'avoit ailleurs, & Me. de Maintenon portoit la sienne sur la Couronne.

Le Roi ne pouvoit se passer de maîtresse, & n'en vouloit plus. Il songeoit à se sauver, & il étoit las de tromper Dieu & son Confesseur. Il ne vouloit pas se remarier, parce que l'intérêt de son peuple le lui défendoit. Il se voyoit trois petits-fils, & jugeoit prudemment que des Princes d'un second lit pourroient causer des troubles dans son Royaume, ou du moins des divisions dans sa famille.

Cependant Me. de Maintenon lui plaisoit uniquement. Sa Cour ne lui offroit aucune femme plus digne de son estime. Il étoit accoutumé à elle. Son esprit doux & insinuant lui promettoit une compagne aussi agréable qu'une confidente sûre. Il est vrai qu'elle avoit été unie à un homme peu respectable : mais vraisem-

blablement elle avoit été son amie, & non son épouse; vingt-cinq ans avoient coulé sur cette tâche; trente ans de considération méritée achevoient de l'effacer : c'étoit un tort de la fortune qu'il étoit beau de réparer. Il n'avoit pas à craindre qu'on dît qu'elle partageoit une autorité dont il étoit jaloux. Il l'avoit reconnue modeste, discrete, incapable d'abuser de la familiarité du maître. Mais que dira le public ? le public dira, que je couronne la plus vertueuse de mes sujettes; car quelle autre eût refusé la premiere charge de la Cour ?

Ses réflexions lui présenterent & tout ce qui pouvoit le détourner de son engagement, & tout ce qui pouvoit l'y affermir. La gloire combattoit l'amour : l'amour vainquit; il avoit fait un choix tel que la raison l'auroit pu faire.

Me. de Maintenon fut sans doute éblouie, mais ne fut pas aveuglée des premiers rayons qu'elle entrevit du projet du Roi, qui, pressé par ses desirs, & peut-être par ses scrupules, résolut d'ouvrir son cœur à son Confesseur.

CHAPITRE VIII.

Le Pere de la Chaise.

LE Pere de la Chaise dirigeoit sa conscience depuis dix ans. Avant lui, elle avoit été confiée au Pere Annat, Religieux irréprochable, déchiré par les Jansénistes, & estimé par eux, si désintéressé, qu'il ne donna jamais de Bénéfice à ses parents, & ne pria jamais les Evêques de leur en donner. Elle échut ensuite au Pere Ferrier, qui n'imita que son zele contre les Jansénistes. Il avoit de l'esprit, des vues pour le bien public : il se fit donner la feuille des bénéfices, qu'auparavant le premier valet de chambre présentoit au Roi : il prit de grands airs : il se crut un Secretaire d'Etat, & c'est lui qui a gâté tous ses successeurs. Il mourut sans avoir confessé une fois le Prince dont il avoit été sept ans le Confesseur. Il disoit à un de ses amis : J'aimerois mieux au Roi cent la Valliere, qu'une Montespan.

Après sa mort, le Roi laissa le choix d'un Directeur aux brigues des Courtisans.

Le Maréchal de Villeroi l'emporta : il parla très-avantageusement du mérite, de la droiture, de la capacité du Pere de la Chaise, de la Province de Lyon, où il avoit été Professeur en Théologie, Recteur de College, & Provincial. Ce Jésuite, né dans le Forès, d'une famille noble & pauvre, étoit petit-neveu du Pere Coton, Confesseur d'Henri IV ; ses freres étoient Ecuyers de Villeroi, Archevêque de Lyon, le plus grand chasseur de son temps. Il avoit une physionomie noble, telle que Louis XIV les aimoit : un air modeste, un ton insinuant, des manieres pleines de douceur, d'affabilité & de franchise. Plus jaloux d'une bonne réputation que d'une haute faveur, il acquit de la faveur, & perdit sa réputation. Fidele sujet, dans les différends de la Régale, il servit son maître, & laissa crier le Pape. Il aimoit l'esprit, en avoit lui-même, & le protégeoit. Il n'avoit eu d'abord à la Cour qu'une foible considération : le temps, la Religion, l'âge du Roi le rendirent plus important. Il aimoit le bien, le cherchoit sans inquiétude, en attendoit avec prudence les moments, en saisissoit avec empressement les moyens. Dans les premières années, il avoit exercé son ministere avec tant de

vigueur, qu'il avoit hâté la chûte de Me. de Montespan; & avec tant de sagesse, que le Roi avoit pour lui un grand fonds d'estime & un commencement de confiance.

CHAPITRE IX.

Mariage.

IL est vraisemblable que le Pere de la Chaise avoit représenté au Roi les dangers de sa passion pour Madame de Maintenon. Peut-être le pénitent lui avoit-il avoué qu'il n'étoit pas encore détaché des femmes, qu'il en aimoit une plus qu'il n'avoit aimé toutes les autres ensemble, & que si les sens étoient purs, ses desirs ne l'étoient pas. Péché condamné par la morale Chrétienne, aussi inexorable envers nos pensées qu'envers nos actions.

Le voile du mystere couvre tout ce qui se passe entre le Confesseur & le Pénitent. Toutefois il n'est pas douteux que le P. de la Chaise ne fut aussi embarrassé que flatté de la confidence que le Roi lui fit. Il demanda huit jours pour y réfléchir. Point d'affaire plus délicate.

Il ne lui étoit pas permis d'emprunter des lumieres étrangeres. C'étoit peu de légitimer la passion du Roi; il falloit accorder cette légitimation avec sa gloire. Le Jésuite étoit environné de mille préjugés de son état, de ceux du Public, de ceux du Roi même, malgré l'amour. Il falloit s'élever au-dessus de ces considérations de bienséance, dont la moindre eût arrêté un homme moins habile ou moins ardent. Pour accorder ce qu'il devoit à sa conscience avec le respect qu'il devoit aux deux parties, il proposa de les unir par les liens indissolubles d'un mariage secret, mais revêtu de toutes les formalités de l'Eglise.

Le Roi applaudit à ce projet. Mais soit qu'il eût honte d'offrir sa main sans offrir son Trône, soit qu'il craignît de n'être pas assez maître de lui-même, pour ne pas offrir l'un & l'autre, il chargea le P. de la Chaise des premieres propositions. Madame de Maintenon étonnée, immobile, confuse, écoute, interrompt, s'écrie, se demande si ce n'est point un songe, un piege, un jeu, & se fait répéter mille fois ce qu'elle ne peut, ni se persuader, ni se lasser d'entendre. Tous les sentiments de reconnoissance, de modestie, de joie, d'inquiétude, de curiosi-

té, d'amour, se rassemblent dans son cœur. Elle voit remplis des vœux qu'elle n'avoit osé former, en remerciant Dieu, le Roi, le P. de la Chaise. Revenue de son trouble, elle répond, qu'elle est toute au Roi, & qu'elle n'a d'autre volonté que la sienne.

Aux transports succéderent encore les réflexions. Un contrat : mais point de publicité ! Ce secret allarmoit sa délicatesse. Qui lui répondoit du cœur du Roi ? Il étoit honnête homme ; mais il n'étoit pas assez âgé pour n'être plus inconstant. Plus elle s'examinoit, moins elle étoit rassurée ; elle avoit assez d'attraits pour lui plaire encore : avoit-elle assez de charmes pour le fixer ? Ce qui lui restoit d'agréments, alloit être effacé par la main du temps & par la possession. Quelle apparence qu'il ne se dégoûtât point d'elle, lui qui s'étoit dégoûté de Madame de Montespan ! Des raisons particulieres, des intrigues, des conseils perfides, des rapports calomnieux pourroient dans la suite l'engager à faire casser facilement son mariage. Après sa mort, comment seroit-elle traitée ? Pendant sa vie, la France ne la prendroit-elle pas pour sa concubine ? Le Public ne connoissoit point de milieu entre Reine & Maîtresse.

Ces pensées étoient détruites par d'au-

tres pensées. C'étoit bien à une sujette, à une servante de la Dauphine, à la veuve de Scarron, à demander des sûretés à un Roi! Elle lui devoit tout ; il falloit lui tout sacrifier. Il pouvoit changer ; il falloit tout employer pour le retenir. Il se vengeroit peut-être par une cruelle indifférence, du parti qu'il avoit pris par amour. Il falloit se résoudre à tout souffrir. Si ce mystere avoit ses inconvénients, il avoit aussi ses avantages ; il lui assuroit le crédit de maîtresse, dont le titre de Reine semble dépouiller : il la dispensoit de ces étiquettes si gênantes, & assujettissoit le Roi à tous les petits soins de l'amour.

Le P. de la Chaise fixa ses sentiments, en lui déclarant que le Roi ne pouvoit vivre sans elle, que le mariage étoit le seul remede à sa passion, que son salut éternel y étoit attaché, & que le soin de sa réputation devoit céder à un motif si puissant. Il combattit tous les scrupules, & l'amour persuada. L'attachement pour Louis, prévalut sur les raisons spécieuses d'honneur ou de décence, & forma ces nœuds, qui rendirent la passion du Roi légitime, sans rendre plus brillant l'état de Madame de Maintenon, qui devint plus grande sans être plus élevée.

Louis la rassura sur ses craintes par mille serments, & Bossuet, dit Mr. de Sens, sur ses scrupules, en décidant que les époux clandestins n'étoient point coupables des jugements scandaleux formés sur leur union. Le Roi lui promit de prendre des mesures pour donner à cet acte secret de la solidité. D'après cette promesse, quelques-uns ont cru que cet acte avoit été consigné dans les Archives de la Chambre Apostolique. Mais on n'en a trouvé à Rome le moindre vestige, ni dans les papiers d'Innocent XI, ni dans ceux de Favoriti, qui mania toutes les affaires de ce Pontificat, ni dans la Sécretairerie d'Etat, où une Dame très-distinguée a obtenu, à ma priere, qu'on fît des recherches exactes. Quelques autres disent que le Pape fut consulté; ce qui n'est point vraisemblable. L'approbation de Rome étoit fort inutile. La loi, qui veut que les mariages soient publics, est purement civile, & n'oblige point le Législateur.

Mais il est certain qu'il y eut une convention par écrit entre les deux parties. Je le sais d'un homme qui peut-être l'a entre les mains.

Le premier article de ce contrat étoit-il que ce mariage ne seroit jamais dé-

claré ? On ne peut le préſumer. C'eſt l'amour ſeul qui le fit ; & l'amour n'impoſe point de condition humiliante.

S'il étoit permis de haſarder des conjectures là où les faits manquent, je dirois que vraiſemblablement Louis, qui vouloit élever inſenſiblement Madame de Maintenon, n'attendoit que des circonſtances favorables pour la déclarer Reine ; qu'il en fut empêché par les guerres que lui ſuſcita Guillaume, par le mariage de M. le Duc de Bourgogne, par l'habitude qu'avoient formée les premiers délais ; que Me. de Maintenon ne marqua nul empreſſement, qu'elle refuſa peut-être.

Il faut avouer que ces probabilités ſont affoiblies par ces réflexions-ci. Louis XIV & Me. de Maintenon emportent ce ſecret au tombeau. N'eſt-il pas apparent que l'un avoit exigé qu'il fût inviolable, & que l'autre avoit promis de ne le pas violer ? N'eſt-ce pas à cette promeſſe qu'il faut attribuer ce ſilence du Roi dans ſon teſtament, & cette attention avec laquelle Madame de Maintenon anéantit tout ce qui auroit prouvé ſon état ? D'un autre côté, comment ſe perſuader que Louis XIV penſât aſſez mal de Madame de Maintenon, pour craindre que ce mariage ne nuiſît à ſa gloire ; aſſez mal de

lui-même, pour se défendre ce que le moindre des sujets se permet ; assez mal de la postérité, pour croire que les railleries de quelques frondeurs contemporains fixeroient son jugement sur cette action ? Il révéroit Madame de Maintenon encore plus qu'il ne l'aimoit. Il ne déclara pas son mariage, parce qu'il vit que personne n'en doutoit.

Quelques Mémoires disent qu'en ayant parlé à Louvois comme d'une affaire qui n'étoit pas encore décidée, & sur laquelle il vouloit son avis, ce Ministre s'écria : » Ah, Sire ! songez-vous bien à ce que » vous me dites ? Le plus grand Roi du » Monde, couvert de gloire, épouser » la veuve Scarron ? " Le Roi lui ayant dit en souriant qu'il s'emportoit mal à propos, Louvois se jette à ses genoux, les embrasse, lui dit dit avec vivacité : » Dussiez-vous, Sire, m'ôter mes biens, » ma liberté, ma vie, je le dirai, Votre » Majesté se déshonore. "

Le Roi le releva, & lui dit, qu'il y penseroit. Sûr du caractere de Madame de Maintenon, il lui conta cette conversation. Elle n'en eut aucun ressentiment, & lui répondit : » Je vous le di- » sois bien, Sire, qu'on crieroit que » vous faites le plus mauvais mariage du

» monde. " Louvois, qui ſe douta bien de la facilité du Roi, crut démêler dans les yeux de Madame de Maintenon, & dans ſon air cérémonieux, qu'elle ne lui pardonnoit pas ce qu'à ſa place il n'auroit pardonné lui-même à perſonne. Il ſongea à regagner la protection dont il ſoupçonnoit qu'il auroit beſoin; & ce fut peut-être dans cette vue, qu'il entreprit peu de temps après les travaux de Maintenon. Mais on a vu que la méſintelligence entre Me. de Maintenon & Louvois, avoit une origine plus ancienne. Louvois étoit le meilleur ami de Madame de Monteſpan, qui diſoit de lui : » Il » remplit toutes les idées que j'ai du grand » homme."

Le jour fixé pour la cérémonie, fut retardé par une maladie de Me. de Maintenon. Le Roi ne quitta preſque point ſon appartement, & lui rendit les ſoins les plus tendres. Daquin, ayant fait à la malade une queſtion indiſcrete, eut ordre de ne plus ſe préſenter devant le Roi. Il garda pourtant ſa place, dont il laiſſa les fonctions à Fagon, que le Public ſavoit depuis un ſiecle être plus habile que Daquin, tandis que le Roi ne faiſoit que de s'en appercevoir. Ce coup d'éclat fut le ſeul que Madame de Maintenon ſe ſoit

permis. Mais la queſtion de Daquin étoit un outrage, après lequel on ne pouvoit plus le revoir.

La vigilance de Madame de Monteſpan, les importunités de Madame la Dauphine, dérangerent quelques meſures : le P. de la Chaiſe mit ordre à tout; & les choſes furent réglées, à pouvoir ſe flatter d'un profond ſecret.

Ici, mes Mémoires ont une lacune, qui peut être remplie par le détail ſuivant, qu'on tient de feu Mr. de la Berchere, Archevêque de Narbonne. Un jour d'hyver, diſoit-il, Harlai, Archevêque de Paris, ſe leva de très-grand matin, & dit à ſon premier Aumônier : » Préparez un » ornement verd, & marquez le Miſſel à » l'Article de *Matrimoniis*." L'Archevêque fit mettre l'ornement & le Miſſel dans un carroſſe, & ſe rendit au Château de Verſailles, où il entra ſans bruit, & ſans pouvoir être reconnu. Bontems, premier valet de chambre, & le Marquis de Montchevreuil, ſervirent de témoins : l'Archevêque & le Confeſſeur furent les Miniſtres. Les deux parties ſe donnerent l'anneau à un Autel de la tribune de l'ancienne Chapelle de Verſailles, par où l'on paſſoit pour aller à l'aîle neuve. Montchevreuil, félicitant Madame de Mainte-

non, lui dit : » Je vois avec un charme » infini, Madame, qu'il ne me sera pas » possible d'augmenter de respect pour » vous."

Le même jour, le Roi partit pour Marly avec une très-petite suite. Ce fut-là qu'ayant demandé à Me. de Maintenon quel étoit l'Opéra qu'elle aimoit le mieux, Me. de Maintenon s'étant déclarée pour Atys, il lui dit : *Atys est trop heureux !*

CHAPITRE X.

Témoignage des Historiens.

LOuis XIV a déja eu sept Historiens; l'Abbé de Choisy, le Marquis de la Fare, Larrey, Limiers, la Martiniere, Reboulet, & Mr. de Voltaire. Tous ont parlé de ce mariage. Le taire, c'eût été laisser sur ce Prince un soupçon injuste & odieux, d'une société aussi scandaleuse que familiere avec une femme qui n'eût point été la sienne, & assurer à l'un & à l'autre le reproche éternel de l'alliance monstrueuse d'une vie pieuse, d'une mort édifiante, avec une persévérance opiniâtre dans un attachement criminel,

ou du moins suspect. Les Panégyristes de Louis n'ont point loué cette alliance ; ses frondeurs ne l'ont point blâmée. Ils ont jugé que rien n'étoit plus indifférent à sa gloire. En effet, le Souverain, qui fait une injustice, méprise une loi : mais le maître, qui épouse sa servante, ne méprise qu'un préjugé.

Les écrits de Limiers & de Larrey, Ecrivains étrangers, livrés à des bruits populaires, méritent peu d'attention. L'un peint Madame de Maintenon comme une ambitieuse, capable des crimes les plus mâles : l'autre en fait une jeune beauté, assez mal-adroite pour accorder au Roi ses faveurs, assez habile pour parvenir au Trône par elles. Absurdité révoltante ! car un honnête homme peut bien par mégarde épouser la maîtresse d'un autre : mais qui épouse la sienne ?

La Fare, l'homme le plus doux dans la société, & le plus amer dans l'Histoire, représente Madame de Maintenon comme une coquette, qui se livre à demi ; qui, après la mort de Fontanges, achete une terre pour avoir un nom convenable; qui se fait dévote, parce qu'elle vieillit ; qui, par ambition, inspire au Roi des sentiments de piété, qu'ici elle affecte, que, deux lignes plus bas, elle a peut-

être véritablement, & qui lui persuade de l'épouser pour échapper aux troubles de sa conscience. Il ne marque point la date de cet événement si mal filé.

L'Abbé de Choisy est plus précis. Il le place en l'année 1686, & en raconte les circonstances en homme instruit du caractere de Me. de Maintenon. La Martiniere & Reboulet n'ont fait que le copier. Mr. de Voltaire, quoique fort inexact dans les détails, paroît avoir écrit avec soin cette partie de son siecle. Il a judicieusement réfuté quelques contes ridicules, soit qu'il ait été guidé par de bons Mémoires, ou heureusement servi par son extrême défiance contre les bruits publics. Nul Historien n'avoit encore mieux peint Me. de Maintenon, & mieux marqué la marche de sa fortune. Mais il se trompe, quand il dit (1) que ce mariage fut toujours problématique à la Cour; personne n'en doutoit. Qu'il n'y eût aucune stipulation; est-il vraisemblable, que les deux époux n'ayent pas exprimé leur consentement par écrit? Que Madame de Maintenon étoit alors dans sa cinquante-deuxie-

(1) Voyez Siecle de Louis XIV, tome II, premiere partie, édit. de Paris, 1752.

me année ; elle avoit deux ans de moins. Que le mariage fut béni en 1686. Dès le commencement de cette année, le Roi fut fort incommodé de la fistule ; il n'est pas croyable qu'il eût choisi, pour se marier, le moment où il alloit subir l'opération la plus dangereuse, ni qu'il eût été pressé de desirs d'amour dans le temps qu'il ne pouvoit être occupé que de sa santé.

Je crois donc que ce mariage fut consommé vers la fin de 1685 (1). Le jour & le mois sont totalement ignorés ; mais il est certain que depuis cette année, elle ne fit plus les fonctions de Dame d'atour. Mlle. d'Aumale rapporte que Mr. le Maréchal de Villeroi lui avoit dit que ce fut deux ans après la mort de la Reine, qui arriva en 1683. Me. de Maintenon ayant eu quelque démêlé avec Me. la Duchesse de Bourgogne, lui dit : » J'étois » ce que je suis avant que vous fussiez » au monde ". Or la Princesse étoit née le 6 Déc. 1685. Ajoutez que dans le recueil de ses lettres originales à l'Abbé

(1) La mort de la Reine, dit le Marquis de Feuquieres, la fit aller au-delà de ce qu'on peut penser. Tome I, p. 44 édit. d'Hollande.

Gobelin, il ne s'en trouve pas une ſeule de cette année. Apparemment Me. de Maintenon lui redemanda tout ce qu'elle lui avoit écrit ſur cette grande affaire.

Ceux qui veulent avancer ce fait d'une année, ſont refutés par l'offre de la charge de Dame d'honneur de Me. la Dauphine. Un mari n'offre point à ſa femme la place de femme de chambre de ſa belle-fille.

Quelques-uns prétendent que le Marquis de Louvois & le Chevalier de Fourbin furent du nombre des témoins. Mais le premier étoit trop mal, & le ſecond n'étoit pas aſſez bien avec Me. de Maintenon. D'ailleurs, dans les affaires ſecretes, on ne multiplie pas les confidents ſans néceſſité.

L'acte de célébration n'eſt point dans les archives de l'Archevêché de Paris, où il devroit être. Harlay (1) l'emporta dans ſa poche. Il étoit ſi négligent, que

---

(1) » Ce conte, dit M. De V. tome VI, p. » 205, ne ſe trouve que dans les Mémoires de » Me. de Maintenon. Il n'y eut point d'acte de » célébration ; on n'en fait que pour conſtater » un état, & il ne s'agiſſoit ici que de ce qu'on » appelle un mariage de conſcience."

toutes les fois qu'il changeoit d'habit, il renfermoit dans une armoire celui qu'il quittoit, pour s'épargner la peine de mettre en ordre ses papiers. A sa mort, on trouva sous la clef quantité de vieilles culottes, dont l'une contenoit cet acte, qui, après avoir essuyé les pasquinades de tous ses laquais, passa de main en main, peut-être dans celles de quelque homme peu curieux, qui en lisant ceci, dit : Je voudrois bien avoir cette piece, & l'a dans un coin de son cabinet.

CHAPITRE XI.

Suite du Chapitre neuvieme.

DE retour à Versailles, le Roi lui donna un apartement de distinction & à portée du sien. On crut que ce n'étoit que pour quelques jours. Mais il l'y trouva si bien, qu'il voulut qu'elle s'y établît. Elle tâcha d'échapper aux conjectures de la Cour étonnée, en le faisant meubler de la maniere le plus modeste. Le Roi y ayant vu un grand Crucifix : » Voilà, dit-il, un ornement bien sé» rieux ! je vous conseille de le faire ôter.

» Eh quoi donc ? lui répondit-elle, vous » craignez de voir l'image de celui que » vous voulez aimer, de celui qui, au- » jourd'hui votre espérance, à la mort » sera toute votre ressource ? " Le Roi lui dit : » Vous prêchez comme un Ange. " & le Crucifix resta.

Ce tableau étoit bien différent de celui dont Me. de Montespan, dans le temps de sa gloire & de ses foiblesses, avoit orné un cabinet qui ne s'ouvroit qu'aux élus. On y voyoit le Roi à la tête de son armée, tournant le visage, & regardant d'un œil attentif & d'un air riant un lointain, où étoit une femme avec tous les attraits de Me. de Montespan & toute la nudité des Graces, nonchalamment couchée sur un lit de fleurs, soupirant ces tendres paroles : *Quand Mars me rendra-t-il l'amour ?*

Le Roi, à qui la multiplicité des plaisirs bruyants faisoit enfin aimer les plaisirs tranquilles, étoit charmé de la modestie d'une femme, qui mettoit autant de soin à cacher une union légitime, que les autres en apportoient peu à en cacher une criminelle. Il étoit désormais à l'abri de ces remords, qui ne quitterent plus Me. de Montespan, & qui l'agiterent au point de n'être jamais seule sans frissonner, de

ne pouvoir dormir qu'entre deux femmes, d'être hors d'elle-même à la nouvelle de quelque mort ſubite. Le tonnerre ne grondoit plus, qu'elle ne fît mettre ſur ſon ſein une jeune fille, ſoit qu'elle crût que l'innocence d'un enfant obtiendroit ſa grace, ſoit que ſon eſprit foible lui fît penſer que le Ciel en courroux pourroit bien ſe méprendre, & écraſer cette enfant au-lieu d'elle.

On croira aiſément, que la foule groſſiſſoit autour de Me. de Maintenon. Tout ce qu'il y avoit de haut, tout ce qu'il reſtoit de grand, s'empreſſoit à lui plaire; & elle remarqua que ceux qui lui faiſoient la cour, ne croyoient faire que leur devoir. Ces reſpects la conſolerent un peu du ſacrifice de ſa réputation. Elle eût pu ſe ſervir de cette nouvelle ferveur de l'adulation, pour ſe faire rendre les mêmes honneurs qu'à la Reine. Mais cet éclat, qui éblouit toujours une petite ame, étoit au-deſſous de la ſienne. D'ailleurs, Me. de Monteſpan les avoit tous avilis, en en uſurpant quelques-uns.

Ses anciens amis ſe félicitoient d'une élévation, qu'il ſembloit, à leurs reſpects anticipés, qu'ils avoient prévue. Barillon la voyant traverſer la galerie de Verſail-

les, suivie de toute la France, dit : » J'a» vois grand tort !

Au commencement d'Octobre, on partit de Versailles pour Fontainebleau. Le Roi avoit dans son carrosse la Duchesse de Bourbon, la Princesse de Conti, Monsieur, & Me. de Maintenon qui étoit placée à côté de lui. Sa faveur s'y déclare de plus en plus. Elle est logée dans un appartement de plain-pied à celui du Roi, qui, au grand étonnement des Courtisans, passe chez elle une partie de la nuit.

Me. de Montespan arrive à Fontainebleau après les autres. On l'informe des nouvelles observations qu'on a faites. On lui dit, qu'on a vu le Roi à une fenêtre prendre l'air avec Me. de Maintenon, l'entretenir d'un air riant, & lui donner des marques d'une affection particuliere. » S'ils étoient mariés, dit-elle, ils ne s'ai» meroient pas tant : mais s'ils ne l'é» toient pas, se permettroient-ils ces fa» miliarités ? " La vertu de l'une excluoit toute apparence de foiblesse : la vanité de l'autre écartoit tout soupçon d'une pareille alliance. Me. de Montespan rejettoit des faits qui combattoient toutes ses idées. Elle eut encore quelques marques de considération, &, à la priere

de Me. de Maintenon, quelques ſoirées. On ne pouvoit tomber plus imperceptiblement.

Le Roi vouloit bien que ſa Cour devinât qu'il avoit épouſé Me. de Maintenon, mais ne vouloit pas qu'elle en eût des preuves certaines. Il lui ſembloit que le myſtere couvroit cette prodigieuſe diſproportion, & que la vertu la corrigeoit. Il agiſſoit en Prince à qui les circonſtances ne permettoient pas de tout dire, & à qui la conſcience défendoit de tout cacher. La Cour eut mille indices. Me. de Maintenon entendoit la Meſſe dans une de ces tribunes qui ſembloient n'être que pour la famille Royale. Elle s'habilloit & ſe déshabilloit devant le Roi, qui l'appelloit Madame, tout court, ſans qu'on ſe méprît entre elle & la femme de Monſieur. Etant un jour allée aux grandes Carmélites, où les Reines ſeules ont droit d'entrer, la Supérieure lui dit: » Vous ſavez nos uſages, Madame : c'eſt » à vous à décider. Ouvrez toujours, » répondit Me. de Maintenon, ouvrez, » ma Mere. »

On prétend, mais ſans vraiſemblance, que le petit nombre de domeſtiques qui étoient du ſecret, lui rendoient dans le particulier des honneurs qu'ils ne lui ren-

doient pas en public, & même qu'ils la traitoient de Majesté. L'Abbé de Choisy, dans ses Mémoires, qu'on accuse d'être si faux, & qui ont l'air si vrais, conte une bagatelle, qui ne laisse pas, dit-il, d'être une présomption. Il avoit présenté un livre au Roi : il pria Bontems d'en offrir un exemplaire à Me. de Maintenon. Quinze jours après, Bontems lui rendant compte de ce qu'il avoit dit à la Dame, se servit de ces termes : *Je suis assuré que sa Ma...* Il s'arrêta tout court, rougit de se surprendre dans l'indiscrétion, & changea de propos. Je ne fis pas semblant, dit l'Abbé de Choisy, d'avoir oui les mots sacramentaux, & je ne lui en ai jamais parlé.

Le même Abbé lui ayant dédié une traduction de l'Imitation de J. C., mit au frontispice du livre une figure de femme, ressemblante trait pour trait à Me. de Maintenon, à genoux devant un Crucifix, avec ces mots (1) du Psalmiste : *Audi, filia mea, & inclina aurem tuam, & obliviscere domum patris tui : Rex concupiscet decorem tuum.* C'est-à-dire : *Ecoute,*

(1) Cette estampe fut retranchée de la seconde édition.

ma fille, & incline ton oreille, & oublie la maison de ton pere : le Roi convoitera ta beauté.

Louis ne donna ni titre ni rang à Me. de Maintenon, parce qu'il n'y en avoit point qui ne fût au-dessous de son état. Si elle eût aspiré au Trône, elle y seroit montée par degrés : elle auroit pris le nom de quelque Principauté ou de quelque Duché : elle se seroit mise au niveau de sa fortune par une grande magnificence. Mais rien de plus simple que sa maison. Nos miraculeuses, nos financieres riroient, si je leur disois, que la femme de Louis XIV n'avoit qu'un Maître d'hôtel, un Officier, un Cuisinier, un Cocher, un Valet de chambre, trois Laquais, deux Femmes de chambre, un carrosse, des tapisseries du garde-meuble de Versailles, & une vaisselle plate de quinze mille francs. Loin de prendre le pas sur quelques Dames, elle le cédoit à toutes. Les Ministres étrangers assiégeoient en vain sa porte : ils briguoient tous l'honneur d'avoir une audience d'elle après celle de la Famille Royale. Les Ministres du Pape & ensuite ceux d'Espagne, furent les seuls qui forcerent sa modestie. Elle conserva sa faveur par la même sorte de mérite qui la lui avoit acquise. Et son égalité

dans des situations si diverses prouva la vérité de sa vertu. Comment auroit-elle desiré d'être Reine de France, elle qui avoit refusé d'être Dame d'honneur d'une Dauphine ? Arrivée où elle n'avoit jamais tendu, elle se conduisit toujours comme si elle n'y étoit pas encore parvenue. Cependant il y eut quelques occasions, où l'ordre du Roi, le besoin de la chose, & peut-être le ressentiment, l'obligerent à faire sentir à de grandes Princesses ce qu'elle étoit. On faisoit des railleries, qui lui étoient répétées par ces gens dont le métier est de tout entendre, de tout redire, & de tout gâter. Me. la Duchesse de Bourbon, vive, gaye, bonne, mais mordante & capricieuse, fit contre elle un couplet fort satyrique. Me. de Maintenon dit après l'avoir lu : » Me prendroit-on pour la maî» tresse du Roi ? "

Elle ne laissoit point pénétrer son secret ; mais elle ne nioit point son état. Une de ses amies lui ayant dit un jour : » Madame, vous n'êtes pas la derniere du » Royaume : Taisez-vous, lui répondit» elle, tout cela n'est que vanité. " Un enfant lui ayant dit : » On assure Mada» me, que vous êtes Reine : " elle ne répondit que ces seuls mots : » Qui

» vous l'a dit? " Un autre étant monté en carroſſe avec elle, & s'étant écrié : » J'ai les honneurs, " (un des honneurs de la Cour, c'eſt le droit d'aller dans le carroſſe du Roi & de la Reine) Me. de Maintenon ſourit, & lui mit ſon évantail ſur la bouche. Quand quelque payſan des environs de Fontainebleau la traitoit de Majeſté, elle rougiſſoit, diſant : » Il faut » donc que tout ce que je vois ſoit flat- » teur ! "

Le jour de ſa fête, un bel-eſprit lui donna pour bouquet un ſonnet précédé de cette Anagramme, *Reine de France en* 168... que le Poëte prétendoit avoir trouvé dans ces deux mots : *Françoiſe d'Aubigné* : j'ai vu cette piece parmi ſes papiers.

Elle punit aſſez ſévérement Me. d'Houdicourt, qui s'étoit aviſée de lui dire : » Nos maris ne reviendront pas ſitôt de la » chaſſe. " L'indiſcrete fut exclue pendant quelques mois de ſa ſociété. La diſcrétion de Mr. le Maréchal de N... nous à privés d'un détail bien intéreſſant. Me. de Maintenon, qui l'eſtimoit comme le plus honnête homme de la Cour, fut ſur le point de lui dire tout ſon ſecret. Le Maréchal redouta cette confidence. Il connoiſſoit le foible qu'elle avoit de tout dire

au Roi, soit par une habitude d'ingénuité, soit par stérilité de conversation. Il craignit que le Roi n'en fût mécontent, & il opposa un excès de circonspection à un excès de confiance. » Si j'avois voulu, » dit-il en sortant à une Dame, j'aurois » tout su (1). "

Me. de Caylus a souvent dit à Mlle. d'Aumale, & vraisemblablement n'a pas oublié ce trait dans ses *Souvenirs*, que Me. de Maintenon qui l'aimoit beaucoup, & qui la grondoit sans cesse, lui avoit dit dans une réprimande : *Vous qui pourriez faire ici la plus grande figure, vous à qui je renverrois volontiers tout l'encens dont on me fatigue!* & que la voyant peu touchée de ces paroles, elle avoit ajouté avec vivacité en baissant la voix : *Vous pourtant, niece d'une Reine!* Quelques-uns rejettent cette anecdote comme opposée à son caractere : mais il est bien plus étonnant que dans une si longue vie, il ne lui ait échappé qu'une indiscrétion, qu'il ne l'est qu'il ne lui en ait échappé une.

Le Roi fut moins réservé. Un jour d'été, qu'il avoit pris médecine, Monsieur

(1) Manuscrits de Mlle. d'Aumale.

étant entré chez lui, le trouva dans son lit négligemment couvert. Madame de Maintenon étoit dans la chambre. Le Roi, fâché d'être surpris dans cet état, au-lieu de donner à son frere des nouvelles de sa santé, lui dit brusquement : » De la ma-» niere dont vous me voyez devant Ma-» dame, vous jugez bien ce qu'elle m'est. " Révéler un mystere à Monsieur, c'étoit l'afficher.

Me. la Dauphine prétendoit avoir un fauteuil devant une Reine étrangere : » Je » ne suis pas encore Reine de France, » disoit-elle ; mais j'en tiens la place. " Le Roi ayant su cette prétention répondit : » Pas encore, pas encore. "

Mignard peignant Me. de Maintenon en Sainte Françoise Romaine, demanda au Roi en souriant, si, pour orner le portrait, il ne pourroit pas l'habiller d'un manteau d'hermine ? » Oui, dit le Roi, Sainte » Françoise le mérite bien. " Ce portrait est le plus beau qu'on ait d'elle. Mignard l'avoit embellie, mais sans fadeur, sans incarnat, sans air de jeunesse : & sans toutes ces perfections, disoit Me. de Coulanges à Me. de Sévigné, il nous fait voir des yeux animés, une grace parfaite, point d'atours, un visage beau de sa propre beauté ; une physionomie au-des-

ſus de tout ce qu'on peut dire (1). Tous les Courtiſans admirerent : l'attribut de la Royauté ne leur échappa point.

Quand mille particularités, qui, ſéparées, ne prouvoient rien, & réunies expliquoient tout, ne leur auroient pas dit que Louis étoit uni à Me. de Maintenon par des liens ſacrés, ils n'auroient pu en douter, en voyant d'une part leur piété, leurs aumônes abondantes, leurs prieres aſſidues, leur averſion pour les ſéductrices des hommes & pour les corrupteurs des femmes, & de l'autre, la familiarité qui régnoit entre eux, la porte de Me. de Maintenon fermée à tout le monde dès que le Roi étoit entré, les aſſiduités du Roi dès que Me. de Maintenon étoit malade, les complaiſances

(1) Mlle. Bernard fit ce Madrigal.

Oui, votre art, je l'avoue, eſt au-deſſus du mien.
J'ai loué mille fois notre invincible maître :
Mais vous, en deux portraits, vous le faites connoître.
On voit aiſément dans le ſien
Sa valeur, ſon cœur magnanime.
Dans l'autre, on voit ſon goût à placer ſon eſtime.
Ah ! Mignard ! que vous louez bien !

payées par des respects, & cette ardeur de se revoir, & cette crainte de ne pas se voir assez, & tout ce qu'on observe dans les personnes sûres l'une de l'autre.

CHAPITRE XII.

Jugements du Public.

LES jugements du public sur ce mariage furent fort différents. Les Princes murmurerent; les Sages louerent le Roi; les femmes le blâmerent; les politiques admirerent Me. de Maintenon; le grand Arnauld, qui avoit tant de raison de se plaindre du P. de la Chaise, mais qui en avoit toujours mille pour dire la vérité, fut peut-être le seul qui pensât sainement là-dessus. » On ne peut, » disoit-il, en faire un crime aux Directeurs de la conscience du Roi. Il n'y » a point de scandale, puisque tous ceux » qui voyent qu'il y a plus que de l'amitié entre eux, croyent en même » temps qu'ils sont mariés. Que si le Confesseur, ajoutoit-il, a jugé qu'il ne » pouvoit se passer de femme, n'a-t-il » pas dû lui conseiller, l'engager d'en

» avoir une légitime, plutôt que d'offen-
» ser Dieu par d'illégitimes amours? Je
» ne vois donc pas ce qu'on peut re-
» prendre dans ce mariage contracté se-
» lon les regles de l'Eglise. Il n'est hu-
» miliant qu'aux yeux des foibles, qui
» regardent comme une bassesse de s'ê-
» tre pu résoudre à épouser une femme
» plus âgée que lui, & si fort au-des-
» sous de son rang : au-lieu qu'il a fait
» une action agréable à Dieu, s'il n'a
» regardé cette union que comme un
» remede à sa foiblesse, qui l'empêchoit
» de faire des chûtes criminelles. Ce ma-
» riage le lie d'affection avec une per-
» sonne dont il estime l'esprit & la ver-
» tu, & dans l'entretien de laquelle il
» trouve des plaisirs innocents qui le dé-
» lassent de ses grandes occupations. Plût
» à Dieu que les Directeurs de sa con-
» science ne lui eussent jamais donné de
» plus mauvais conseil! (1) »

Ce mariage n'étoit ni avilissant ni ridicule. La disproportion d'âge n'étoit pas si grande. Elle n'étoit que de trois ans : le plaisir avoit vieilli Louis, & la vertu avoit conservé Madame de Maintenon.

---

(1) Lettre à M. du Vaucel, du 3 Juin 1688.

L'Histoire nous présente cent passions plus surprenantes, si aujourd'hui quelque chose pouvoit surprendre. Cléopatre déja vieille enchaîne Auguste ; Henri second brûle pour la maîtresse de son pere, & préfere les rides de la Duchesse de Valentinois aux roses & aux lys de la plus aimable des Reines. Si j'étois jeune, disoit une coquette à un Prince, je serois à vos genoux : je suis vieille ; il est dans l'ordre que vous soyez aux miens.

Si la coquetterie a ses artifices, la pruderie a ses adresses : l'une a le don de plaire, & l'autre le droit de charmer. Par elle, Me. de Maintenon fixa le Prince le plus volage & le plus sensuel. Pas un regard, pas un sentiment pour une autre que pour elle. Et le cœur le plus inconstant, le plus attaqué, ne donna jamais d'ombrage à la femme la plus jalouse. A cinquante ans, Me. de Maintenon avoit sans doute assez d'appas pour réveiller un voluptueux, puisqu'à soixante-douze, elle inspiroit encore des desirs. Louis avoit à craindre que le repentir ne succédât au premier emportement de l'amour. Mais l'habitude n'usa point son goût : il trouva toujours en elle & des beautés & des plaisirs. On la voit en 1705, importunée par le Roi,

honteuse de l'être, se livrer à ses derniers transports par ordre de son Evêque. (1) A l'âge où le sentiment meurt en nous, les graces vivoient encore : la continence étoit en elle une vertu. Elle voyoit son être dépérir & enchanter. Enfin, elle ne fut plus qu'un fantôme, qu'on portoit de niche en niche ; & ce fantôme plaisoit encore. Je supprime des détails indignes de la gravité de l'Histoire. Mais que ce mariage n'étonne plus. Qui sait mieux que celui qui aime, ce qu'il doit aimer ?

L'inégalité des conditions ne devoit point arrêter un Prince, qui, accoutumé à ramener tout à lui-même, ne voyoit, ne reconnoissoit de grand que ce qui l'étoit par lui. L'amour & la vertu égalent les rangs, & comblent l'intervalle immense qui sépare le maître & l'esclave. Quand une femme est aimée de son Roi, mérite de l'être, & mérite de n'être pas sa maîtresse, la qualité de sujette ne la rend que plus digne d'être sa femme.

---

(1) Voyez dans les pieces justificatives, une lettre de M. de Chartres, mal placée dans le recueil de M. l'Abbé Berthier.

On se récrie encore parmi nous sur la fortune de Me. de Maintenon, comme s'il n'y en avoit pas eu de plus grande. Les Annales du monde sont pleines de pareils exemples. Charlemagne eut deux femmes, qui n'étoient pas plus nobles que Françoise d'Aubigné, & qu'il ne fit point Impératrices. Louise de Savoye, mere de François premier, épousa Rabaudange (1), son Maître-d'hôtel, son valet le jour, & la nuit son tyran. Marie Stuard passa sans honte du lit de François second dans celui de deux Gentils-hommes; & le crime de Henri VIII n'est pas d'avoir épousé Anne de Boulen, mais de l'avoir décapitée. Sans remonter aux anciens temps, le siecle de Louis XIV lui offroit bien des mariages qui justifioient le sien. En Dannemarck, Chrétien IV s'unit publiquement à Christine Monck, qu'il créa Duchesse de Holstein; & Frederic IV à Mlle. de Reventlau, qu'il déclara Reine, quoiqu'avant le mariage il en eût eu des enfants. En Angleterre, on vit

(1) Cette famille subsiste encore en Normandie. Et s'il en faut croire Brantôme, disc. IV, art. III, de l'amour des veuves, les Rabaudanges sont issus de ce mariage.

sans surprise Mlle. Hyde, fille d'un Avocat, épouser Jacques second, héritier du Trône. En Piémont, Victor-Amédée ne dédaigna pas d'accorder sa main à la Marquise de St. Sébastien. En Russie, Pierre premier, après avoir placé sur le Trône Catherine, fille d'un Prêtre, femme d'un Tambour, lui légua l'Empire en mourant. Et ce mariage, si étrange au premier aspect, est aux yeux du politique un des plus beaux traits de sa vie. Pierre le Grand & Louis le Grand épousérent leur sujette, parce qu'ils ne connoissoient pas de femme qui fût plus digne d'eux. Mais le Russe agit en François, & le François en Russe : l'un, vainqueur de tous les préjugés, ose déclarer son choix ; l'autre, asservi à de fausses bienséances, n'ose avouer le sien. En cela, Pierre premier paroît aussi supérieur à Louis XIV, que Me. de Maintenon l'étoit en tout à Catherine.

Les Nations se donnent mutuellement des Souveraines, qui rarement ont l'amitié des Peuples dont elles n'ont pas les mœurs. Ces alliances unissoient autrefois les Princes : aujourd'hui elles ne forment que le plus foible des liens : la parenté finit où la diversité d'intérêts commence. Pourquoi donc les Rois cher-

chent-ils dans les pays étrangers ce que rarement ils y trouvent, & ce qu'ils trouveroient si aisément dans le leur? Depuis que l'Europe est partagée en Catholique & en Protestante, ils ne peuvent faire un choix : ils sont presque forcés à prendre une femme des mains du hasard. Laide ou sotte, malfaite ou vicieuse, il faut qu'ils s'enchaînent à ce qu'ils ne peuvent aimer. De-là, si peu de mariages heureux, & si peu de races pures. Parmi tant de sujettes distinguées par leur noblesse, leur beauté, leur esprit, ils trouveroient des femmes accomplies. Il est aisé d'être heureux, il est difficile d'oser l'être. Louis XIV n'hésita pas : au-lieu d'une Princesse étrangere qu'il auroit fallu amuser, il choisit dans son Royaume une femme qui l'amusoit, la seule qui eût su lui inspirer de la tendresse, & si estimée, qu'on disoit dans l'admiration que causoit le récit de ses vertus : *Allons nous enfermer pour parler de cette femme.*

CHAPITRE XIII.

(1) *Opération de la fistule. Retraite de Madame de Montespan.*

ON ne vit point en Me. de Maintenon cette joie, cette satisfaction qui va se placer comme d'elle-même dans les yeux d'une favorite. Et comment l'auroit-on apperçue? Ce bonheur n'avoit été que de quelques instants. C'est ce qu'elle a dit depuis elle-même dans un épanchement de cœur. » J'étois née am» bitieuse; je combattois ce penchant: » quand des desirs que je n'avois plus » furent remplis, je me crus heureuse; » mais cette ivresse ne dura que trois se» maines.

Son caractere la rendoit incapable de félicité; & sa piété assura son bonheur dans l'autre vie, mais ne le fit pas dans celle-ci. Elle sentoit tous les désagréments de sa place avec tant de vivacité, qu'elle en comptoit pour rien les avan-

(1) An. 1686.

tages. Pour comble d'inquiétude, elle voyoit que cet état, myſtérieux par prudence, pouvoit devenir bientôt incertain par la mort du Roi. Ce Prince paroiſſoit jouir d'une ſanté brillante, ſe promenoit dans ſes jardins, & affectoit ſa gayeté ordinaire. Cependant il étoit attaqué d'une fiſtule dans le dernier des inteſtins : il ne montoit plus à cheval qu'avec douleur, & il ne pouvoit demeurer long-temps aſſis. Ce mal, plus adouci qu'approfondi par les Médecins, augmentoit. Il réſolut d'aller à Barege, & de partir vers la Pentecôte. Il nomma, pour être dans ſon carroſſe, Monſeigneur, Monſieur, Me. de Bourbon, la Princeſſe de Conti, & Me. de Maintenon. Il fit dire en même-temps à Me. de Monteſpan qu'elle ne ſeroit pas du voyage. Cette nouvelle lui donna de furieuſes vapeurs. Comment ſoutenir la préférence d'une perſonne qu'elle mettoit encore au-deſſous d'elle, & que le Roi mettoit infiniment au-deſſus ?

On imagine bien quels furent les éclats de ſa colere. Mais ce n'étoit rien en comparaiſon des fureurs qui la ſaiſirent, lorſqu'elle s'entendit prononcer ſa condamnation par une bouche qui lui étoit devenue odieuſe. Madame de Maintenon

avoit eu ordre du Roi de lui signifier en termes exprès, que Louis n'auroit plus de liaison d'aucune espece avec elle, & la relégueroit à Paris, si elle continuoit à l'importuner de ses prétentions.

Ces paroles étoient accablantes. Une autre que Madame de Maintenon n'auroit pas voulu les porter. Mais elle ne redouta point les reproches d'une femme avec laquelle elle n'avoit rien de commun. Sûre de soutenir ses droits avec le même sang froid qu'elle eût soutenu ceux de la vertu, elle se flattoit que l'idée de ce que cet arrêt avoit d'agréable pour elle, adouciroit dans sa bouche ce qu'il avoit de dur pour Madame de Montespan. Mais en vain elle parla du ton le plus désintéressé & le plus doux. Elle mit Madame de Montespan hors d'elle-même. » Ah! s'écria-t-elle, » si je l'en avois cru il y a quatorze ans, » vous ne m'assassineriez pas aujourd'hui. » Elle demanda ses enfants pour les déchirer, & courut dans la communauté de St. Joseph pour y exhaler sa douleur. Elle envoya quérir Madame de Miramion, la plus fameuse dévote du temps, pour voir si une conversation toute de Dieu lui pourroit faire oublier le plus beau des humains. » Ah! Madame, lui dit-elle en l'embras-

» ſant, il me traite comme la derniere
» des créatures ; & cependant Dieu m'eſt
« témoin, que depuis le Comte de Tou-
» louſe, il ne m'a pas touché le bout
» du doigt ! " La dévote fit quatre ou cinq ſignes de croix, pour expier cette confidence, & un long ſermon à la déſolée, pour lui montrer les deſſeins d'un Dieu ſanctifiant, dans les cruautés d'un amant infidele.

Le lendemain, ſans prendre congé, ni du Roi, ni de perſonne ; elle partit pour Rambouillet. Le Roi permit à Mademoiſelle de Blois de la ſuivre, & le défendit au Comte de Toulouſe. Mais huit jours après, ſe trouvant ſoulagé & en état de courre le cerf, il déclara qu'il n'iroit pas à Barege. Il eut la bonté ou la foibleſſe de le mander à Madame de Monteſpan, qui, tranſportée de joie, revient ſur le champ à Verſailles, reçoit les compliments de ſon retour, attribue à l'amour un pur mouvement de pitié. Là, elle eſpéroit de regagner un cœur, qui avoit eu tant de paſſion pour elle, & à qui il reſtoit encore tant d'égards. Son étoile pâliſſoit depuis ſi long-temps ; ce n'étoient d'un côté que laſſitude & froideurs ; & de l'autre, chagrins & emportements : quand Madame de Maintenon

n'eût pas eu la premiere place, Madame de Montespan n'auroit jamais recouvré la sienne.

Dès qu'elle fut revenue à Versailles, le Roi alla chez elle, & continua d'y passer en allant à la Messe. Mais il n'y étoit qu'un moment, & toujours avec sa suite, de peur qu'on ne le soupçonnât de reprendre des chaînes rompues depuis plusieurs années.

Madame de Maintenon la voyoit rarement. Madame de Montespan vouloit toujours s'éclaircir des mal-entendus qu'elle imaginoit. Elle lui dit après une conversation fort vive : » Je saurai me venger : » & moi, répondit Madame de Mainte-» non, je saurai vous pardonner. " Toutefois Madame de Montespan lui ayant proposé une partie à Clagny, elle l'accepta. On vint lui dire qu'elle n'y seroit pas en sûreté ; que cette fête pouvoit cacher des trahisons ; que les amitiés de Madame de Montespan étoit trop vives pour n'être pas dangereuses. Mais elle avoit promis : elle y alla, & vit qu'un crime est bien plus aisé à imaginer qu'à commettre.

Madame de Montespan exclue de tout, dévorée d'ambition, tourmentée de jalousie, renvoye au Roi toutes les pier-

reries qu'elle en a reçues. Le premier mouvement du Roi eſt d'ouvrir la caſſette. Me. de Maintenon craignant qu'il ne lui faſſe l'affront de les lui offrir, l'en empêche. Le ſecond, eſt de ſe venger de cette inſulte. Mais elle lui repréſente que Madame de Monteſpan eſt plus digne de pitié que de courroux, & que cette imprudente ſaillie eſt la derniere convulſion d'un amour réduit au déſeſpoir. Supérieure à tout ce qu'on pourroit dire, inſtruite de tout ce que Madame de Monteſpan pouvoit penſer, elle eût deſiré que Louis l'eût chaſſée de la Cour qu'elle ſcandaliſoit encore, & qu'il éloignât de lui l'odeur de ſon péché, pour me ſervir des termes de ſon grand-pere. Mais elle ne vouloit pas que ce qui devoit être l'ouvrage du répentir & de la vertu, le fût du dégoût & du dépit.

Cependant on faiſoit ſecretement des eſſais pour l'opération à laquelle le Roi s'étoit réſolu. Le Marquis de Louvois raſſembloit dans ſon hôtel des gens attaqués du même mal, ſur leſquels Felix, premier Chirurgien, s'exerçoit ſous les yeux de Fagon. La plupart en mouroient. On les enterroit la nuit. Malgré cette précaution, on vit des cadavres ſortir de

l'hôtel de Louvois. Soudain on sema le bruit, qu'on avoit découvert une conspiration contre le Roi, que le Ministre interrogeoit les coupables, & les faisoit périr par le poison ou dans la torture; & l'on étoit dans la consternation : chacun trembloit d'être enlevé : on se demandoit si l'on étoit exempt de crime ou de liaison avec quelque criminel; on n'approchoit plus Louvois sans pâlir : on n'osoit parler d'affaire d'Etat; on craignoit de voir un délateur dans le meilleur ami.

On cachoit au Roi ces malheureux essais. Mais Fagon ne pouvoit les taire à Madame de Maintenon, qui flottoit entre la peur de tuer le Roi par l'opération, si elle ne l'en instruisoit pas, & celle de le tuer par la maladie, si elle l'en instruisoit. A chaque nouvelle funeste, son cœur étoit transi d'effroi; elle se représentoit sans cesse le Roi expirant dans les bras des Médecins, sous ses yeux, au milieu de sa carriere, au moment où sa vie étoit la plus utile, & alloit devenir la plus glorieuse.

Assiégée de ces tristes images, elle reçut avec indignation un Dominicain, qui lui demandoit instamment de lui obtenir du Roi un moment d'audience. Rien n'extra-

vague plus que la crainte; ſur le champ, elle ſe rappella Frere Clément. Ce Moine étoit un empyrique, qui prétendoit avoir trouvé un ſpécifique contre les fiſtules. C'étoit l'injection d'une eau, qu'on reconnut n'être que le vitriol préparé.

Felix inventa de nouveaux inſtruments, & fit enfin de plus heureuſes expériences à l'Hôtel des Invalides. Sur le rapport de Louvois, & ſur l'avis de Fagon, le Roi dit au premier Chirurgien qu'il s'abandonnoit à ſon habileté.

Le jour de l'opération arrivé, on fait entrer ſecretement chez le Roi le premier Médecin, le premier Chirurgien, le Pere de la Chaiſe, Louvois, & Madame de Maintenon. La triſteſſe eſt peinte ſur tous les viſages. Le Roi ſeul, d'un air tranquille, d'un front ſerein, dit à Felix: » Faites autant d'inciſions qu'il faudra ; » mais tâchez de n'y pas revenir deux » fois." Felix, prêt à porter les mains ſur ſon Prince, ſe repréſente les divers accidents qui peuvent arriver; le cri qui s'élevera contre lui, ſi le Roi meurt; les regrets amers qu'il aura toute ſa vie : & ſon ſang ſe glace dans ſes veines. Fagon jette ſur lui un regard qui le raſſure. Le Confeſſeur jette les yeux au Ciel; Louvois reſte immobile à la vue de toutes les con-

séquences de ce dangereux secret; il lui semble déja que la France, que Monseigneur, lui demandent compte de la vie de son Roi, de son pere. Madame de Maintenon éplorée, est percée de chaque coup de ciseau, qui va déchirer Louis. Tous craignent, tous dissimulent, de peur d'effrayer le malade, qui demande, des yeux, au fidele Bontems, s'il y a quelque péril.

Felix fait un effort sur lui-même, & reprend toute sa hardiesse. Il arrache, d'une main impitoyable, jusqu'aux dernieres racines du mal. Tous les assistants frémissent. Madame de Maintenon pousse un cri. Le Roi lutte avec la douleur, & ne laisse pas échapper une plainte.

A huit heures du matin, les portes s'ouvrent: toute la Cour apprend qu'on vient de faire au Roi la grande opération, & personne ne sait encore qu'on devoit la faire. Monseigneur accourt, & en entrant tout en larmes, se jette au pied du lit du Roi, voit Madame de Maintenon au chevet, & la remercie de lui avoir conservé son pere.

Au bruit de cette nouvelle inespérée, Madame de Montespan arrive en diligence. L'Huissier, qui avoit ses ordres, lui dit qu'elle ne peut entrer. Elle insiste avec cet air impérieux, que laisse une longue domination.

L'Huiſſier perſiſte dans ſon refus. Elle apprend que Madame de Maintenon eſt dans la chambre. Elle ſort avec précipitation, & remplit l'anti-chambre de pleurs & de ſanglots, qui n'attendriſſent ni ne trompent perſonne.

Le même jour, Louis donne audience aux Ambaſſadeurs, & tient conſeil avec ſes Miniſtres. L'homme ſouffroit; le Roi ſe portoit bien.

Felix fut magnifiquement recompenſé. Son imagination avoit ſi vivement travaillé, il ſe fit en lui une telle révolution d'humeurs, qu'il fut ſaiſi d'un tremblement, qui ne le quitta plus le reſte de ſes jours. Le lendemain qu'il eut ſauvé la vie au Roi, il eſtropia dans une ſaignée ſon meilleur ami. (1)

Madame de Maintenon paſſa encore un mois dans les plus violentes inquiétudes. On r'ouvroit la playe; on faiſoit de nouvelles inciſions; les avis des Médecins étoient différents, & les plus doux étoient cruels. » Sire, lui dit-elle un jour, » vous avez bien ſouffert! Oui, répondit

(1) Le Sr. de Niert, premier valet de chambre. Manuſcrits de l'Evêque d'Agen.

» dit le Roi, de vous voir souffrir."
Pendant le cours de sa maladie, il vit en elle tant de vraie tendresse, un si grand zele pour le servir, qu'il ne douta point d'avoir trouvé une femme plus attachée à sa personne qu'à sa grandeur.

Quand sa santé fut meilleure, il fallut l'amuser. Il passoit une heure de l'après-dinée à parcourir son cabinet de médailles avec le P. de la Chaise, qui les entendoit bien, & qui ne se repentit pas de les lui avoir expliquées. Madame de Maintenon le voyant s'arrêter à un César-Auguste, lui dit: » C'est trop se » garder."

Racine & Boileau furent appellés pour lui lire quelques morceaux de son Histoire. Ils furent bien surpris de voir Me. de Maintenon, qu'ils avoient cru disgraciée, placée dans son fauteuil, près du chevet du Roi, qui lui parloit avec familiarité, & à qui elle répondoit avec un air libre & naturel, avec un air d'être chez elle. Pour flatter Madame de Montespan, pour la tromper, ou pour l'adoucir, le Roi l'admit à ces assemblées. C'étoit elle qui lui avoit donné l'idée de faire écrire son Histoire par Racine & Boileau, qui s'appliquoient plus à écarter de la Cour tout autre bel-esprit qu'eux, & à

ſe rendre maîtres de l'Académie, qu'à faire un ouvrage digne de la poſtérité. Que pouvoit être une Hiſtoire lue à celui qui en étoit le ſujet? Pendant que Racine liſoit, & que Louis ſe complaiſoit à jouir, dès ſon vivant, de la réputation qu'il auroit après ſa mort, Me. de Monteſpan laiſſoit échapper quelques mots piquants. Le Roi en ſouriant, jettoit furtivement un regard ſur Madame de Maintenon, qui, aſſiſe ſur un tabouret vis-à-vis de lui, tâchoit d'entendre, ſans bâiller, les fadeurs des deux Hiſtoriens.

Boileau contoit à ſes amis, qu'un jour, au moment où la lecture commençoit, Me. de Monteſpan, qui n'étoit point attendue, entra, & que Me. de Maintenon ne ſe leva point. Le Roi lui dit de s'aſſeoir, & ajouta: » Il eſt bien juſte, Madame, que vous entendiez un ouvrage » dont vous avez tracé le premier plan." Elle parut très-peu attentive, & de temps en temps interrompit le Lecteur, pour dire à Madame de Maintenon: Madame eſt-elle contente? Après la lecture, elle lui fit une profonde révérence, où il y avoit plus d'air que de reſpect, & lui demanda une heure, ſous prétexte qu'elle avoit beaucoup de choſes à lui dire. » Et » moi, répondit ſéchement Madame de

» Maintenon, j'ai beaucoup d'affaires;
» quand je ſerai libre, je vous le ferai
» ſavoir. » Elle ne fit ſentir que cette fois ſa ſupériorité à Madame de Monteſpan, qui l'avoit ſi ſouvent accablée de la ſienne. Elle ne répondit à ſes inſultes que par l'inattention, les bienfaits, les careſſes ou le dédain.

Elle étoit ſi ſûre du Roi, qu'elle ne craignoit point de lui offrir tous les jours une femme autrefois paſſionnément aimée & encore aimable. Une autre auroit exigé l'éloignement de Me. de Monteſpan. Mais Me. de Maintenon, contente d'avoir mis Louis en état de la voir ſans danger pour lui, ne penſa pas ſeulement que la préſence d'une ennemie étoit fort importune pour elle. *En le faiſant entrer dans les vues de l'éternité, elle s'étoit acquiſe un aſcendant d'autant plus ſolide, que les intérêts humains n'y avoient aucune part.* C'eſt le témoignage que lui rend l'Abbé de Choiſy, qui en fait mille fois l'éloge dans ſes Mémoires tant accuſés de ſatyre.

Elle laiſſoit à Hébert, Curé de Verſailles, & au P. de la Chaiſe, le ſoin de décider ſi Me. de Monteſpan devoit être exilée de la Cour. Hébert, dévot importun, Prêtre ſévere, Courtiſan indiſcret, eſpion de tous ſes amis, voyoit

impatiemment Me. de Montespan dans sa Paroisse. Le P. de la Chaise, aussi droit quoique plus prudent, croyoit que puisque le mal étoit cessé, on pouvoit souffrir le reste. Le Curé, soit uniquement poussé par son zele, soit qu'il se flattât de plaire à Me. de Maintenon, lui dit, que les Provinces, Paris même ne pouvoient se persuader que ce scandaleux commerce fût rompu, tant qu'on voyoit Me. de Montespan à la Cour; qu'il est dangereux d'avoir sans cesse sous les yeux l'objet de son péché; que les cœurs les moins tendres à la tentation succombent aux pieges que tend le souvenir des plaisirs criminels. » Je suis persuadée de tout » ce que vous me dites, répondit Me. » de Maintenon, & le Roi le seroit ai- » sément; mais le P. de la Chaise ne l'est » point. " Le Curé repliqua, que tous les Confesseurs obligeoient un particulier de se séparer des femmes avec lesquelles il avoit péché; que c'étoit là-le bras qu'il falloit couper, l'œil qu'il falloit arracher, & que les Rois n'avoient pas une autre conscience que leurs sujets. Raisons qui tendoient à éloigner les enfants comme la mere. » Je conviens, reprit Me. de » Maintenon, de tout ce que vous avan- » cez, & je voudrois de tout mon

» cœur que les choſes allaſſent autre-
» ment. »

Elles changerent enfin. Me. de Monteſpan ne parut plus à la Cour. Aprèsa voir été de tout, après avoir joué tour-à-tour le rôle de prude, de coquette, de tendre, de dévote, elle ſe réduiſit d'elle-même à n'être rien, dès que tous les fils par leſquels elle tenoit à la Cour furent rompus. Elle eut des dégoûts ; mais que n'étoit-elle une mere plus tendre ? elle en eût trouvé le dédommagement dans les établiſſements immenſes que l'on fit à ſes enfants.

Cette retraite ne brouilla point Me. de Maintenon avec les Mortemar. L'Abbeſſe de Fontevrault, témoin de tous ſes procédés, la haïſſoit peut-être, mais l'eſtimoit tant, qu'elle ſe vantoit d'être ſa meilleure amie. Les Thianges alloient par elle au Roi avec confiance. Me. de Rochechouart ne rougit point d'être ſa penſionnaire. Le Marquis d'Antin étoit ſon favori : & Vivonne diſoit : » Il y a
» de ma ſœur à Me. de Maintenon, la
» même diſtance qu'entre ſon frere &
» moi. »

Me. de Monteſpan aimoit à parler d'elle, & n'en parloit jamais avec mépris. Elle lui devoit deux mille louis de pen-

ſion par mois, que le Roi lui donna lorſqu'elle ſe fut retirée à Paris. Pendant les voyages de Marly, elle paſſoit quelques jours à ſa maiſon de Clagny. Quand le Roi partoit pour Fontainebleau, elle alloit à Petit-Bourg, où d'une allée du jardin elle voyoit encore le Roi ſans être vue. Elle vivoit à Paris avec peu de conſidération, & avec beaucoup d'économie : fuyant la ſociété des femmes irréprochables, & cherchant celle des coquettes que la vieilleſſe avoit ramenées à la dévotion; ne ſe laſſant point d'amaſſer, n'entrant pas dans les beſoins de ſes enfants, & craignant toujours d'être volée. On voyoit d'un côté, des richeſſes immenſes & l'avarice inſatiable; de l'autre, un revenu modique & une extrême générofité. Tandis que Me. de Monteſpan jouiſſoit de la récompenſe de ſes foibleſſes, Me. de Maintenon n'avoit qu'une penſion de quarante-huit mille livres, & ne permettoit pas au Roi de l'augmenter. Auſſi diſoit-elle ſouvent : » Ses maî» treſſes lui coûtoient plus en un mois, » que je ne lui coûte dans une année. » Et cela étoit dans l'ordre.

CHAPITRE XIV.

Madame la Comtesse de Caylus.

MAdame de Maintenon ne sortit jamais de la modération qu'elle s'étoit prescrite. Loin d'accabler ses envieux du poids de son crédit, il ne tint pas à elle qu'on ne crût qu'elle en avoit peu. Dans la faveur, on n'est occupé que du soin de l'augmenter ; & elle ne travailloit qu'à faire oublier la sienne : on eût dit qu'elle en étoit embarrassée & confuse. Elle n'avoit point ce faste qui donne du brillant aux places, cet artifice qui y maintient, cette avidité qui fait des amis. Son désintéressement étoit si grand, qu'à peine étoit-ce en elle une vertu. Elle ne savoit pas demander : » Vous vou» lez, lui disoit Me. de Villette, vous » voulez jouir de votre modération, » & que votre famille en soit la vic» time. "

Elle aimoit tendrement le Comte d'Aubigné, dont elle ne se pouvoit faire aimer. D'Aubigné demandoit tout, & Me. de Maintenon ne sollicitoit rien. Il s'en

vengeoit en lui donnant tous les jours de nouveaux chagrins. Après cinq ans d'absence, il paroiffoit à Verfailles, effaçoit tout le monde par fa magnificence, voyoit un moment fa fœur, difparoiffoit fans lui dire adieu, & alloit à Paris étaler aux fpectacles les airs d'un fous-favori, ou fe livrer dans des maifons fufpectes aux dépenfes d'un luxe obfcur. Il affectoit de voir les mécontents, de fronder les Miniftres, & de préférer à toute fociété Montefpan & Lauzun. Il répondit à quelqu'un qui lui demandoit fa protection : » Ne » dites pas que vous me connoiffez, car » je fuis la plus mauvaife compagnie de » Paris. "

Cependant il reffentit les effets de l'amitié du Roi pour fa fœur. Il fut fait Lieutenant-Général, quoiqu'il n'eût point pour lui le droit d'ancienneté : il eut le Gouvernement de Berry, quoiqu'il fût demandé par des Seigneurs qui avoient plus de fervice. Ses profufions étoient fans bornes. Me. de Maintenon fe laffa de donner à un homme qui, né fans bien, fe trouvoit pauvre au milieu de cent mille livres de rente (1). D'Aubigné demanda

(1) L'Auteur du Siecle de Louis XIV prétend qu'elle lui donna quelques parts fecretes dans les Fermes. Il a été mal informé.

la premiere dignité de la guerre : Me. de Maintenon seule trouva cette prétention ridicule, & lui fit une réponse ridicule pour ce siecle-ci, à force d'être magnanime.

Mlle. de Murçay, fille de M. de Villette, & par conséquent niece à la mode de Bretagne de Me. de Maintenon, avoit tout ce qu'il faut pour se bien établir; une protection si puissante, qu'elle valoit la plus riche dot : les jeux & les ris brilloient à l'envi autour d'elle : son esprit étoit encore plus aimable que sa figure : on n'avoit pas le temps de respirer ni de s'ennuyer avec elle : toutes les Chammêlés du monde n'avoient point ces tons ravissants qu'elle laissoit échapper en déclamant : parfaite, si sa taille eût été plus dégagée, & si sa gayeté ne lui eût point donné de petits airs coquets dont sa tante & l'âge la corrigerent un peu tard.

Le Comte de Caylus l'épousa avec ses droits qui n'étoient rien, ses espérances qui n'étoient pas plus & qu'on comptoit pour beaucoup, & une pension qui étoit peu de chose. Le Roi le fit Menin de Monseigneur, & donna la veille des noces à l'accordée, un collier de perles de dix mille écus. On fut très-surpris que Me.

de Maintenon mariât si médiocrement une niece si chérie & si aimable. On l'avoit encore plus été du refus généreux qu'elle en fit à Boufflers, homme d'une probité à la séduire, d'une ambition à s'élever ou à périr. Boufflers dédaignant les bruits ridicules qui accusoient Mlle. de Murçai d'être capable des foiblesses de l'amour, quoiqu'elle n'en aimât que les parfums, l'avoit demandée en mariage, & entendu de la bouche de Me. de Maintenon ces paroles, dignes, dit l'Abbé de Choisy, d'être gravées en lettres d'or : » Ma niece n'est pas un assez grand parti » pour vous, Monsieur : je n'en sens pas » moins ce que vous voulez faire pour » moi : je ne vous la donnerai point; » mais je vous regarderai à l'avenir com» me mon neveu. " Cette alliance adoptive lui fut utile. Sa fortune fut rapide : trois mois après il eut le Gouvernement de Luxembourg, la charge de Colonel-Général des Dragons, malgré Louvois qui la vouloit pour Tilladet son cousin germain, le grade de Lieutenant-Général par une promotion particuliere, le Gouvernement de Metz, quoiqu'il ne l'eût pas demandé, & toutes les occasions de développer les talents que Me. de Maintenon avoit démêlés en lui.

Me. de Caylus ne plut pas d'abord au Roi, qui la croyoit précieuse & coquette. Me. de Maintenon parvint à l'y accoutumer. On eut à se plaindre d'elle, on l'exila deux fois à Paris. Le premier exil fut long, parce qu'on l'accusa d'avoit dit en recevant l'ordre : » On s'ennuye si » fort dans ce Pays-là, que c'est être exilé » que d'y vivre. " Et en effet, au-lieu d'un triste piquet qu'elle jouoit à Versailles, elle avoit à Paris la société la plus brillante; la Fare, à qui l'amour *promettoit un regard de Caylus* pour le guérir de tous ses maux; l'Abbé de Rohan, jeune voluptueux, qui ne négligeoit ni la faveur ni les plaisirs; Villeroi (1), d'abord appel-

(1) M. de Voltaire, Tome V, p. 287, fait un portrait tout opposé du Maréchal de Villeroi. » C'étoit, dit-il, un très-brave, très-honnête homme, bon ami, vrai dans la société, » magnifique en tout. " L'Auteur, ajoute-t-il, » en parlant de lui-même, qui, dans sa jeunesse, » eut l'honneur de le voir souvent, a droit d'assurer que c'étoit-là son caractere. " Il reprend ensuite M. la B. sur ce qu'il fait dire à M. de Villeroi, a-t-on mis de l'or dans mes poches? » Comment peut-il, dit le Critique, attribuer, je ne » dis pas à un grand Seigneur, mais à un homme bien élevé, ces paroles qu'on attribuoit autrefois à un Financier? Comment peut-il parler de tant d'hommes du siecle passé, du ton d'un homme qui les auroit vus? &c. "

lé le charmant, ensuite le fastueux, qui amusoit les femmes avec tant de légéreté, & qui disoit à ses gens avec tant d'arrogance : *A-t-on mis de l'or dans mes poches ?* La seconde disgrace de Me. de Caylus finit par une retraite de huit jours qu'elle fit aux Carmélites. Madame de Maintenon alla l'en tirer, & la remena à la Cour, toute dévote, toute sainte, toute réconciliée avec Dieu & avec elle. Depuis, leur amitié fut quelquefois troublée; mais un grand fonds d'estime mutuelle, le besoin d'une confidente de la part de Me. de Maintenon, l'attrait de la considération en Me. de Caylus, dissiperent bientôt ces légers orages. Me. de Caylus s'égaroit quelquefois ; mais sûre d'obtenir sa grace, elle n'avoit pas à combattre la mauvaise honte qui retient dans l'égarement. Son esprit étoit volage; son cœur étoit constant dans le bien. Elle fut Calviniste, Quiétiste, Janséniste, Déiste : & d'opinion en opinion, elle revint enfin à celle qui les fixe toutes par une foi aveugle. Elle eut des passions, du goût pour l'esprit, du penchant à l'intrigue, de la dévotion, & elle finit par des vertus. Ceux qui prétendent qu'elle détestoit sa tante, au milieu de ces démonstrations de tendresse, sont démentis par le recueil de

leurs lettres, & par les *Souvenirs* de Me. de Caylus, qui ne respirent que l'estime & la confiance qu'elles avoient l'une pour l'autre. Peut-être eut-elle à reprocher à Me. de Maintenon un établissement si inférieur à ses espérances. Mais celle qui l'avoit élevée, lui avoit inspiré sa modération. Son mariage pouvoit être plus brillant, mais ne pouvoit être plus heureux, puisqu'il a donné aux Arts, aux Lettres, à la Société, Mr. le Comte de Caylus.

Le Marquis de Murçay étoit amoureux de Mlle. de Boisfranc, fille du Sur-Intendant de la Maison de Monsieur, qui l'avoit disgracié. Mlle. de Boisfranc avoit refusé le Duc de Roquelaure, & dédaignoit Mr. de Murçay, parce qu'elle avoit un million de dot. On ne put obtenir de Me. de Maintenon, qu'elle se donnât le moindre mouvemement pour rapprocher les deux parties. Le P. de la Chaise, moins scrupuleux, se chargea de la réunion, & y réussit. Le Roi donna au Marquis une Cornette de la Compagnie des Chevaux-légers, & à son frere, le Régiment des Dragons de la Reine. Me. de Maintenon n'avoit pas (1)

(1) Mémoires du Marquis de Dangeau.

tant demandé. Le Chevalier de Murçay se signala dans le combat d'Anguyen, & mourut de ses blessures.

Le Marquis de Villette, leur pere, fut réduit à quelques pensions, dues à ses longs services. A toutes les promotions, le public le nommoit Maréchal de France, & la Marine le demandoit hautement : il ne le fut point, malgré tant de titres pour l'être. Les St. Hermines, assez nombreux pour tout envahir, furent écartés de tout, & la Comtesse de Mailly mourut pauvre.

Me. de Maintenon n'avoit cette modération, que lorsqu'il s'agissoit d'elle-même ou de ses parents : c'étoit quelquefois un malheur, de lui appartenir de trop près. Elle établit avantageusement Mlle. de Leuwestein, de la Maison de Baviere, & qui en prit les titres dans l'acte de célébration. Ce qui indigna si fort Me. la Dauphine, qu'elle se fit apporter les registres de la Paroisse de Versailles, & les déchira, en s'emportant contre la complaisance du Curé & l'insolence de Me. de Dangeau. Elle fit la fortune de Mlle. de Rambures, qu'elle n'aimoit pas. Elle maria le Marquis d'Antin à Mlle. d'Uzès, par l'ascendant qu'elle avoit sur le misanthrope Montauzier, qui saisit le moment où la

mere n'étoit plus rien, pour faire le fils quelque chose.

Elle n'oublia point ses amis. Le Marquis de Dangeau eut tout ce que desire un Courtisan ; des richesses, une charge, de la considération, & des plaisirs. Barillon, Ambassadeur en Angleterre, menacé d'une disgrace, en fut garanti, & passa dans le repos une vieillesse agréable. Mademoiselle de Scuderi eut deux mille livres de pension : Madame Deshoulieres, des gratifications considérables; l'Abbé Têtu, des bénéfices simples ; Racine & Despréaux, les appointements de l'emploi dont ils n'avoient que le titre ; Vardès & Bussy furent rappellés; le Marquis de Montchevreuil fut Gouverneur de Monsieur le Duc du Maine, & Capitaine des Chasses de St. Germain-en-Laye, & si estimé à la Cour, que le Roi disoit : » Si je n'étois Bourbon, je voudrois être » Montchevreuil. " (1) Il disoit encore : » Tous les Courtisans me demandent sans» cesse ; le seul Monchevreuil ne me de» mande rien. " En effet, il ne s'étoit pas même plaint de n'avoir pas touché

(1) Mémoires du Marquis de Dangeau.

depuis dix ans un ſol d'une penſion de douze mille livres. Après la mort du Cômte de Mornay ſon fils, le Roi le fit entrer dans ſon cabinet, & le pria de lui dire les beſoins de ſa famille, ajoutant : » Ne » me regardez pas comme votre maître ; » parlez-moi comme à votre ami. " Auſſi Madame de Maintenon diſoit-elle : » De » tous ceux que j'ai placés à la Cour, » Montchevreuil eſt le ſeul qui ait réuſſi. » C'étoit pourtant un homme d'une an- » tique probité. "

Perſonne ne ſe repentit de l'avoir connue, aimée ou ſervie. Un trait bien glorieux dans une ſi longue faveur, c'eſt que ſi quelques-uns de ſes inſatiables amis ſe ſont plaints d'en recevoir trop peu de biens, du moins aucun Citoyen ne s'eſt plaint d'en avoir reçu du mal. Dans le temps même qu'on l'accuſoit de renverſer l'Etat par ſes conſeils, nul François ne l'accuſa de reſſentiment ou de violence.

Elle exigeoit des autres le déſintéreſſement qu'elle avoit pour elle-même. Le Roi lui diſoit ſouvent : » Mais, Madame, » demandez : vous n'avez rien à vous. » Sire, répondit-elle, il ne vous eſt pas » permis de me rien donner. " Voilà ce qu'une avide famille appelloit penſer ſans

élévation. Mais le Peuple admiroit une favorite qui avoit réussi à n'être pas aimée de ses parents ; & la Noblesse l'adoroit, comme sa bienfaictrice & son appui.

LIVRE HUITIEME.

SAINT-CYR.

MADAME de Maintenon difoit fouvent : » On me croit la plus habile » femme du monde. On croit que, la » tête fur mon chevet, j'ai imaginé, con- » duit, achevé le bel établiffement de St. » Cyr. Cependant cette maifon n'eft ni » le plan d'un feul jour, ni le plan d'une » feule tête. Les bonnes œuvres fe font » préfentées : j'y fuis entrée fans rien pré- » voir ; j'ai continué fans rien prétendre. » Infenfiblement mes vues fe font forti- » fiées & étendues par les premiers fuc- » cès ; une idée a conduit à une autre : » le bien a produit le mieux. Et de quel- » ques actes de charité, qui devoient fi- » nir avec moi, s'eft formé un établif- » fement qui ne finira qu'avec cet Em- » pire."

C'eft cette fuite d'idées & de progrès que je vais développer. Ceux qui aiment le bien public, me pardonneront la def-

cription trop détaillée d'un bien qui peut être imité.

CHAPITRE PREMIER.

Dispositions de M. de Maintenon.

MAdame de Maintenon avoit toujours eu du goût pour les enfants, & un talent particulier pour les élever. Elle avoit ordinairement chez elle quelques jeunes filles, qu'elle se plaisoit à instruire dans ses moments de loisir. Elle avoit formé le Duc du Maine, qui commençoit à devenir tout ce qu'il avoit promit d'être : Mademoiselle de Nantes, dont les défauts même étoient aimables ; Madame de Montgon, qui à huit ans, disoit Madame de Sévigné, savoit mieux la Cour que les plus vieux Courtisans ; & depuis Madame de Caylus, que ses souvenirs qu'on va imprimer, loueront plus que tous mes éloges ; Madame la Marquise d'Havrincourt, l'ornement du Cambresis & de l'Artois ; Madame d'Haussy, qu'elle rendit propre à l'éducation des Princes ; Madame la Duchesse de Bourgogne, qui nous fut trop tôt enlevée, & Madame la Maréchale de Noailles, qu'il suffit de nommer.

Dès qu'elle vit luire les premiers rayons de sa faveur, elle conçut le dessein de quelque établissement en faveur des filles de condition, nées sans bien. La situation où elle s'étoit vue elle-même, la faisoit entrer dans tous leurs besoins, & chercher les moyens de les soulager, & de les tirer d'un état encore plus dangereux pour la vertu, qu'humiliant pour la Noblesse.

Tous les jours, elle remercioit Dieu de ses bienfaits, en les partageant avec des personnes qui avoient de commun avec elle, une jeunesse laborieuse : » Ma » place, disoit-elle, a bien des côtés fâ- » cheux ; mais aussi elle me procure le » plaisir de donner. "

Ses entrailles s'attendrissoient à la vue des malheureux ; la misere d'autrui lui devenoit, pour ainsi dire, personnelle. Elle n'avoit pas besoin, pour exciter sa pitié, d'aller dans ces lieux où se retire l'indigence ; elle n'avoit qu'à se rappeller ses premieres années.

Dans la grandeur, souvent on ne se rappelle ce qu'on a été, que pour tâcher de le faire oublier aux autres. Madame de Maintenon s'en ressouvenoit toujours, & ne s'en ressouvenoit que pour faire plus de bien. C'est le propre des grandes pla-

ces, d'endurcir le cœur de ceux que la Providence y éleve. Elle ne regardoit sa faveur que comme un fardeau que la bienfaisance seule pouvoit rendre léger. » Je voudrois, disoit-elle un jour, je vou» drois soulager toute la Noblesse du » Royaume." Projet impossible, mais qui montroit du moins toute l'élévation de son ame, & tout le feu de sa charité. Ce n'étoit point en elle un mouvement passager : c'étoit un sentiment profond, un sentiment qu'elle devoit à la nature, & que la Religion n'avoit fait qu'épurer : » Pour » secourir les malheureux, disoit - elle, » il n'est pas besoin d'être Chrétienne. "

CHAPITRE II.

Ruel.

LE Château de Montchevreuil fut comme le berceau de St. Cyr; & Madame de Brinon y donna lieu aux premiers essais d'un zele, qui ne cherchoit qu'à se produire, & qui ne desiroit les richesses que pour les répandre. C'étoit une Religieuse Ursuline, errante de clôture en clôture, sans biens, enveloppée dans la

ruine de ſon Couvent. Elle étoit fille d'un Préſident au Parlement de Normandie. Sa mere l'avoit reçue chez elle, & la menoit ſouvent à Montchevreuil, où Madame de Maintenon la connut. Elle fut touchée de la fidélité de l'Urſuline à s'acquitter, au milieu du monde, des devoirs d'un état qu'elle n'avoit embraſſé que par complaiſance pour ſa famille. Pour remplir ſon vœu d'inſtruction, la Religieuſe aſſembloit à Montchevreuil les domeſtiques, les enfants des environs, & leur enſeignoit les éléments de la Doctrine Chrétienne. Madame de Maintenon ſe lia d'amitié avec une perſonne d'autant plus eſtimable, qu'elle avoit l'eſprit de ſon état ſans en avoir le goût.

Madame de Brinon perdit ſa mere. Elle s'aſſocia Madame de St. Pierre, compagne de ſon infortune. Un Couvent les reçut l'une & l'autre, juſqu'à ce que les dettes qui les avoient chaſſées du premier, les fiſſent ſortir du ſecond.

(1) Elles louerent une maiſon dans Auvers, & y reçurent des penſionnaires. Delà, preſſées par leurs beſoins, elles allerent à Montmorency, où la même miſere les ſuivit.

---

(1) An. 1680.

Elles se déterminerent à recourir à Me. de Maintenon, dans l'espérance que la prospérité ne l'auroit pas endurcie. La Cour étoit alors à St. Germain, & Me. de Maintenon chez le Roi. Elle quitta tout pour les recevoir, & les renvoya pénétrées de reconnoissance. Elle leur rendit plusieurs visites secretes, où de plus près témoin de leur indigence & de leur capacité, elle résolut, pour soulager l'une, & pour employer l'autre, d'approcher d'elle cette petite Communauté.

(1) Pour leur donner des secours plus présents, & une partie des pensionnaires qu'elle avoit en divers endroits, elle les établit à Ruel, dans une maison commode qu'elle meubla. Elle y multiplia ses enfants d'adoption jusqu'au nombre de soixante, & leur donna des maîtresses, qui soulagerent d'une partie du travail Madame de Brinon, à qui elle permit d'y attirer Mesdames du Basques & d'Angiens, du même Ordre, & du même Couvent ruiné.

Le nombre des Pensionnaires augmentoit tous les jours; il y en avoit déja cent, & la Cour ne savoit pas encore

(1) An. 1682.

qu'il y en eût une; tant Madame de Maintenon faisoit le bien avec secret & avec prudence.

CHAPITRE III.

Noisy.

Elle alloit souvent à Ruel; elle voyoit les progrès de l'éducation, & y faisoit elle-même le Catéchisme. » Que j'ai » d'impatience, écrivoit-elle à Madame » de Brinon, de me trouver dans cette » étable que j'aime tant!" Ses visites devinrent plus fréquentes, & plus incommodes à cause de l'assujettissement de sa place. Les premiers succès l'engagerent à rapprocher encore plus d'elle une école qui lui devenoit de jour en jour plus chere.

L'occasion s'en présenta. La clôture du petit parc de Versailles & l'agrandissement de l'autre, rendirent inutiles plusieurs belles maisons que le Roi avoit achetées des propriétaires. Madame de Maintenon en demanda une. Le Roi lui offrit Noisy, maison bâtie par Mr. de Gondy, & enfermée dans le parc. Madame de Maintenon,

tenon, qui n'avoit pas porté ses vues si haut, lui répondit que la moindre ferme seroit bonne pour cet usage. Le Roi, aussi jaloux de participer à cette charité, que charmé de celle de Madame de Maintenon, persista, & lui dit même que pour le bien du bâtiment, il falloit qu'il fût habité. Il donna ordre qu'on travaillât aux réparations. Dix mille écus les firent en quatre mois. La maison étoit commode, l'air très-sain : l'eau seule manquoit. Le jour pour la translation fut fixé au lendemain de la Chandeleur.

On sépara les filles en quatre classes, & on les distingua par la couleur du ruban, dont leur coëffure étoit renouée. On observa qu'elle fussent à-peu-près de même taille ; les plus grandes eurent le ruban bleu ; les secondes, le jaune ; les troisiemes, le verd, & les plus petites, le rouge. Le ruban noir fut destiné à servir de récompense.

Les conditions étoient confondues ; les unes étoient Demoiselles ; les autres, des filles de bons Bourgeois ; mais toutes pauvres. Pour faire deux bonnes œuvres à la fois, elle préféroit les enfants des nouveaux convertis. Et pour que les Paysans de ses terres se ressentissent de cette établissement, elle composa un corps de

leurs petites filles, qu'elle nomma les *Sœurs de la Charité*, ou les *Filles-bleues*. Elles furent logées dans un pavillon au pied du Château, & instruites séparément des pensionnaires, qui furent toutes sur le pied de Demoiselles.

Madame de Maintenon les voyoit tous les jours : elle s'occupoit des classes, faisoit des réglements, visitoit les malades, dînoit avec ces enfants, & se contentoit souvent d'une simple portion. Elle en avoit toujours chez elle cinq ou six des plus aimables & des plus délicates.

L'instruction y alloit admirablement bien.

Elle faisoit des dons considérables à Madame de Brinon, pour rassasier cette cupidité qu'ont ordinairement ceux qui ont renoncé aux biens de ce monde. Car on commençoit à regarder les présents comme un tribut, à faire valoir la Sacristie, à mettre à contribution les parents : le corps de St. Candide, que le Pape avoit donné à Me. de Maintenon, & Me. de Maintenon à Noisy, faisoit déja des miracles, & rendoit beaucoup. Me. de Maintenon en fut irritée. Ces petitesses lui faisoient horreur ; elle dissimula sa peine, renvoya l'avare Aumônier, & donna mille livres de pension à Me. de Brinon.

La régularité entra dans cette maison à

la suite du désintéressement. Le succès invita la bienfaictrice à multiplier ses libéralités. Pour ôter tout prétexte d'avarice à Madame de Brinon, elle les versa sur sa famille, qui étoit très-pauvre & très-nombreuse. Elle n'avoit pas encore tant fait pour la sienne.

L'attachement de Madame de Maintenon pour cette communauté, donna à toutes les Dames de la Cour une grande envie de la voir. Toutes y applaudirent; & Madame de Montespan, qui auroit pu faire davantage, & qui n'avoit rien fait, fut confondue.

L'indifférence du Roi ne put résister à tout ce qu'il en entendoit dire. Il s'y rendit avec tous les Courtisans; & les Courtisans admirerent tout, comme s'il n'y étoient pas avec le Roi. Depuis, les placets des Officiers furent renvoyés à Madame de Maintenon. Elle y reçut leurs filles; & le Roi prit un fonds sur ses aumônes, pour en payer à Me. de Brinon les pensions sur le même pied que les autres.

Le bruit de cet établissement vola dans les Provinces. Madame de Maintenon fut importunée de tous côtés : Elle étoit si pénétrée de la misere de la Noblesse & des *enfants qu'on* lui présentoit, qu'après

avoir vendu ses chevaux, ses habits, ses bijoux, elle mêloit ses larmes aux leurs & leur disoit : » La Providence ne vous » abandonnera pas ; j'étois née aussi pau» vre & plus malheureuse que vous. » L'indigence unie à la beauté n'essuya jamais ses refus : ravir à la séduction du monde les filles que les attraits naissants exposoient à tous ses pieges, étoit une de ses œuvres favorites.

CHAPITRE IV.

Projet de l'établissement de St. Cyr.

SA compassion la mit au-dessus de la loi qu'elle s'étoit faite de ne jamais rien demander au Roi. Elle lui représenta :

» Qu'en établissant des Compagnies de » Gentilshommes dans les Places fron» tieres, il avoit procuré à la Noblesse » un soulagement considérable : mais que » son sexe étoit aussi digne de son atten» tion, comme étant plus foible & plus » exposé à la misere !

» Qu'une partie de la Noblesse étoit » dans une telle pauvreté, qu'on voyoit » *tous les* jours des filles issues des plus

» anciennes Maisons réduites à la mendi-
» cité, errantes dans les Provinces, sujet-
» tes à mille dangers, en proie aux plus
» humiliantes tentations, parce qu'il ne
» restoit à leurs peres que le souvenir de
» leurs services, ou les marques des ex-
» ploits de leurs aïeux :

» Que sa gloire étoit intéressée à en-
» tretenir par des récompenses & par
» des bienfaits cette émulation, cet hon-
» neur, qui engageoient la Noblesse à
» se sacrifier en tout temps à son service :

» Qu'en qualité de Chrétien, il de-
» voit user de son pouvoir pour secou-
» rir les malheureux, & pour consoler
» les affligés ; que, comme le pere de la
» patrie, il devoit soulager sensiblement
» des familles dont les chefs, après avoir
» versé leur sang pour lui, voyoient lan-
» guir dans la misere des enfants dont toute
» la passion étoit de verser le leur à leur
» tour. "

Me. de Maintenon présenta ces vérités avec tant d'énergie, & sous tant de faces différentes, que le Roi en fut touché. Il les approfondit : l'étonnement où le jetta la misere de ces hommes, qui, après l'honneur de mourir pour son service, n'en connoissoient pas de plus grand *que celui de se ruiner* auprès de sa per-

ſonne, fit que les converſations tournerent ſouvent ſur ce ſujet. Louis n'étoit pas de ces Princes qui craignent d'être attendris.

La charité de Me. de Maintenon épioit tous les moments favorables; & ſa ſageſſe en profitoit. Il faut auprès des Rois une femme qui connoiſſe la pauvreté : & celle-ci l'avoit éprouvée. Elle lui repréſenta tous les avantages que l'Etat retireroit de l'établiſſement qu'elle avoit eſſayé, lui diſant, qu'une belle éducation perpétueroit l'honneur & la vertu dans les familles, répandroit la piété dans les Provinces, & attacheroit la Nobleſſe à l'Etat par un nouveau lien.

Frappé de toutes ces raiſons, il lui dit: » Mais, Madame, que voulez-vous faire? Jamais Reine de France n'a rien » fait de ſemblable (1)." Il n'avoit beſoin que de connoître le bien pour le faire avec magnificence : il renchérit ſur le projet de Me. de Maintenon, & voulut d'abord une fondation de cinq cent Demoiſelles. Mr. de Louvois fut effrayé de la dépenſe, & Me. de Maintenon, des difficultés de l'éducation. On ſe borna donc à deux

(1) Mémoires de l'Abbé Pirot.

cents cinquante Demoiselles, à trente-six Professes, & à vingt-quatre Converses.

Me. de Maintenon entra dans tous les détails imaginables, marqua jusqu'aux moindres bagatelles, tint un milieu entre une extrême abondance & une extrême frugalité, & traça le plan d'une vie aisée sans superflu.

On délibéra sur le choix d'un lieu propre à cet établissement. Il falloit accommoder l'inclination de Me. de Maintenon, qui l'y porteroit souvent, avec l'obligation où elle étoit de ne pas s'éloigner de Versailles.

On proposa de faire l'établissement à Versailles même, ou entre Versailles & Paris. Mais elle supplia le Roi de considérer que rien ne nuiroit plus à la Communauté, par les visites continuelles : que l'éducation en souffriroit; qu'il ne falloit point placer l'asyle de l'innocence dans un lieu où tout lui tendroit des pieges ; que l'esprit du monde y entreroit avec les Grands ; qu'il falloit choisir un lieu assez éloigné de Versailles, pour délivrer la Communauté de la foule d'importuns que la proximité y attireroit, & assez voisin pour en tirer la subsistance, & pour être échauffé des premiers rayons du Trône.

On choisit St. Cyr, qui est à une demi-lieue de la Cour. Louvois y alla, & donna ordre à Mansard d'en examiner la situation, l'air, la facilité d'avoir des eaux. Outre sa proximité, ce lieu se trouvoit depuis peu enfermé dans le parc; ce qui lui étoit comme une double garde contre toutes les insultes que les maisons écartées reçoivent quelquefois.

La maison des Bénédictines de St. Cyr tenta dabord Mr. de Louvois & Me. de Maintenon, qui la visiterent. On leur parla d'un accommodement. Elles s'allarmerent: » Nous sommes ici, disoient-elles, depuis le Saint Roi Dagobert. " Elles ne savoient pas que ce Roi dévot & libertin fondoit un Couvent & un Serrail partout où il portoit ses pas. Mr. de Louvois leur ordonna de déloger dans quinze jours. Me de Maintenon devoit être contre elles, & fut leur appui. Elle ne voulut pas que sa fondation commençât par une violence ou par une injustice. Les Bénédictines demanderent cinq cents mille livres de leur maison, & par-là la conserverent.

(1) Mansard eut ordre de chercher

---

(1) 9 Avril 1685.

une autre situation commode, & de suivre les idées que Me. de Maintenon lui donneroit. L'Architecte choisit la maison du Marquis de St. Brisson-Séguier. Le Roi l'acheta 91000 liv. Le contrat fut passé en forme d'échange, entre Mr. de St. Brisson, & le Maréchal de la Feuillade.

CHAPITRE V.

Saint-Cyr.

(1) ON mit la main à l'œuvre. Outre les ouvriers qui y venoient de tous côtés, il y eut des troupes campées à Versailles. On y vit à la fois plus de 900 maçons travaillants de la truelle, plus de 400 tailleurs de pierre, autant de charpentiers, enfin plus de deux mille six cents hommes.

Le Roi ayant demandé au Marquis de Louvois qu'elle somme il falloit pour l'entretien de cette maison, Me. de Maintenon prit la parole, & dit, que ces dé-

(1) 1. Mai 1685.

tails n'étant pas ordinaires, il étoit difficile d'y réussir, à moins de savoir la maniere dont on vouloit que cette Communauté fût établie; & que ne s'agissant pas seulement de nourriture & d'habits, mais d'une infinité d'autres choses, il falloit des gens qui entrassent dans l'esprit même de l'institut pour en parler avec justesse & avec précision.

Quelques jours après, le Ministre dit au Roi, que la dépense de cette Communauté monteroit à deux cents mille francs par an. Le Roi répondit, que Me. de Maintenon en avoit dressé un mémoire raisonné, qui lui paroissoit juste, & qui ne montoit pas si haut. Louvois jetta l'œil sur la totalité, & dit qu'il n'étoit pas possible que cent mille, pas même cent cinquante mille francs, suffissent pour la dépense. La suite a fait voir qu'il ne se trompoit pas, & que Me. de Maintenon avoit demandé pour le public avec autant de modération que pour elle-même.

Après quelques contestations entre Me. de Maintenon & le Ministre, le Roi prit un milieu, & dota la maison de cinquante mille écus de rente. Il commit à Me. de Maintenon le soin de l'ameublement, & lui permit d'y employer telle somme

qu'elle voudroit : c'en fut affez pour lui lier les mains. D'autant plus modérée, qu'il lui étoit permis de ne l'être pas, elle n'y employa que cinquante mille écus.

Tandis qu'on faifoit les calculs à Verfailles, l'Abbé Gobelin examinoit à Noify la vocation des filles qui avoient du goût pour la retraite, & des talents pour l'éducation. On ne vouloit pas de Religieufes : le Roi ne les aimoit point : Me. de Maintenon haïffoit les petiteffes monacales, foit réelles, foit fuppofées. On vouloit une Communauté, qui eût les vertus des Cloîtres, & qui n'en eût pas les pratiques. On la vouloit éloignée du monde, mais capable d'y paroître. Le Roi ne vouloit point d'habit religieux pour les Profeffes : Me. de Maintenon en imagina un à peu près femblable à celui des Dames de Miramion, & fit paroître devant lui une de fes femmes qui l'avoit effayé. » Quel Diable de bonnet » de Nonne, dit le Roi, leur avez-vous » donné-là ? " Le petit bonnet fut réformé : le Roi fut content du refte, & ajouta la croix d'or pour les Dames, & un grand manteau traînant pour l'habillement de chœur, tel qu'on l'a encore aujourd'hui.

CHAPITRE VI.

Conſtitutions de St. Cyr.

CEpendant Me. de Brinon faiſoit le plan des conſtitutions, & de fréquents voyages à Verſailles. Elle étoit éloquente, parloit avec grace, & plut au Roi. Dès que les conſtitutions furent rédigées, Racine & Boileau en revirent le ſtyle : Mr. de Chartres, Mr. l'Abbé Gobelin, & le P. de la Chaiſe corrigerent les fautes eſſentielles. Mr. le Cardinal Ranucci, Nonce du Pape, les trouva ſi belles, qu'il les envoya à Sa Sainteté.

Il ſeroit à ſouhaiter que ces conſtitutions fuſſent publiées. C'eſt le chef-d'œuvre du bon ſens & de la ſpiritualité, qui ne s'accorde pas toujours avec lui. Elles ſerviroient à réformer bien des Communautés. La Fondatrice ſut tenir un milieu entre l'orgueil des Chapitres & les petiteſſes des Couvents. Elle unit une vie très-réguliere à une vie commode. Elle craignit que Me. de Brinon n'eût inſpiré à cette Communauté naiſſante une certaine grandeur, & que le voiſinage de la Cour, une fondation Royale, les viſites

du Roi, & même les siennes, ne donnassent aux Dames une idée, un air de Chanoinesses. Elle recommanda fortement à leurs Directeurs de prêcher aux postulantes l'humilité : & ce fut presque malgré elle qu'elles furent appellées *les Dames de St. Louis*.

Mr. de Villeroi, Evêque de Chartres, vouloit que les Dames fissent des vœux absolus. Le P. de la Chaise fut d'avis que l'Ordinaire pût en dispenser. Il disoit, que des enfants seront toujours mieux élevés par des personnes qui tiendront encore au monde, que par des femmes qui y auront renoncé ; que les vœux absolus assujettissent à beaucoup de pratiques de dévotion, & prennent un temps précieux qui ne pouvoit être mieux employé qu'à l'éducation de la jeunesse ; qu'il seroit à craindre que les éleves, dont l'esprit est tendre & facile, ne fussent séduites par la vie austere & pénitente de leurs maîtresses, & qu'elles ne se passionnassent pour un état dont elles entendroient à chaque instant exalter les délices : ce qui s'opposeroit au bien qu'on vouloit faire. » L'objet de cette fondation, ajoutoit-il, n'est » pas de multiplier les Couvents, qui » se multiplent assez d'eux-mêmes, mais » de donner à l'Etat des femmes bien

» élevées. Il y a assez de bonnes Re-
» ligieuses, & pas assez de bonnes meres
» de famille. L'éducation perfectionnée
» à St. Cyr produira de grandes ver-
» tus; & les grandes vertus, au-lieu
» d'être enfermées dans des Cloîtres,
» devroient servir à sanctifier le mon-
» de."

Le Roi goûta ces raisons, & dit : *Je fonde une Communauté, & non un Couvent.* Les Dames ne firent que des voeux simples. On verra que le P. de la Chaise s'étoit mépris, & qu'il falloit à cette maison des voeux absolus.

CHAPITRE VII.

Bâtiment de St. Cyr.

CEpendant l'édifice s'élevoit avec une magnificence Royale. Tous les obstacles s'applanissoient par les soins de Me. de Maintenon. Quoique le terrein fût marécageux, & qu'on ne fût point d'accord sur la distribution des appartements, le bâtiment fut fait en aussi peu de temps qu'on en mettroit aujourd'hui à le projetter. Tout fut achevé en quinze mois, & coûta quinze cents mille livres.

Dans cet édifice, on reconnoit par-tout la main de Louis. Mais la précipitation fit faire des fautes considérables. On employa du bois verd, comme dans presque tout ce qu'il a bâti : on prit le rez-de-chaussée trop bas de plus d'une toise : les caves qui sont belles & en grand nombre, devinrent des cloaques : les eaux qu'on cherchoit furent perdues par l'enlevement des terres, & la fouille des caves détourna les sources : ce qui obligea de faire un bâtiment hors l'enceinte de la clôture, pour établir une pompe qui puise dans l'aqueduc, & qui éleve l'eau dans un bassin, pour la répandre dans tous les offices de la maison. A Noisy, il n'y avoit pas assez d'eau : à St. Cyr; il y en eut trop. La porte de l'Eglise fut placée dans un recoin derriere des remises. Les Orgues & les Confessionnaux furent ensemble, quoique d'un usage assez opposé. Les fondations sises sur un terrein marécageux sont ruinés par les eaux. En 1752, on a été obligé de reprendre sous œuvre un corps de logis dont le mur étoit séparé de la base de cinq ou six pouces. En un mot, la maison des Dames de St. Louis fut assujettie à des réparations si fréquentes & si dispendieuses, que le successeur du Prince qui l'a fondée, n'a pu s'empê-

cher de dire : *Il faudra que je les bâtisse ailleurs.*

A cela près, rien n'est plus grand, plus majestueux, plus commode, ni mieux entendu. On y retrouve la belle maniere de Mansard. Le dedans est du génie de Me. de Maintenon, qui s'appliqua fort à bien assortir l'Eglise, le lieu d'assemblée, le réfectoire, les offices, les quatre classes, & les dortoirs, laissant le reste à l'habileté de l'Architecte. Les dehors ont plus de grandeur que de régularité : on ne peut voir sans admiration la belle ordonnance de l'intérieur.

CHAPITRE VIII.

Intentions du Roi.

LE Roi jugea cet établissement digne de toute son attention. Il écrivit de sa main le résultat de ses réflexions, sur un bordereau, qui n'est pas moins une preuve de son excessive bonté, que de sa capacité pour les détails, malgré des vues plus importantes. Le voici :

POUR L'ÉTABLISSEMENT DE ST. CYR.

Les patentes bien dressées.

Biens à donner à la fondation.

Ornements à faire pour l'Eglise.

Meubles de toutes sortes.

Choix d'un homme d'affaires.

Choix d'un Conseiller d'Etat pour assister aux comptes.

Provisions par avance pour qu'on n'en manque pas au premier Juillet, jour que les Demoiselles entreront à St. Cyr.

Proposition de donner des revenus plus qu'il n'en faut pour l'entretien de la maison, à condition de marier des Demoiselles du revenant-bon.

Une somme honnête, mise à part pour les besoins qu'on ne peut prévoir.

Réglements à faire : constitutions à examiner : bons sujets à choisir.

Précautions à prendre contre les désordres, tant dans les mœurs que dans l'administration des biens.

Défendre tous présents : défendre qu'on n'acquiere plus de biens.

Défendre de bâtir pour agrandir la maison.

Spécifier l'âge & le temps que les filles seront reçues & demeureront dans la maison.

Au mois de Juin 1686, le Roi donna un Edit d'érection qui fut enrégistré au Parlement, le 18 du même mois. Le préambule est d'un pere du peuple. » Comme nous ne pouvons assez témoigner

» l'affection qui nous reste de la valeur
» & du zele que la Noblesse de notre
» Royaume a fait paroître dans toutes les
» occasions, en secondant les desseins que
» nous avons formés, & que nous avons
» si heureusement exécutés pour la gran-
» deur de notre Etat, & pour la gloire
» de nos armes, la paix que nous avons
» si solidement affermie nous ayant mis
» en état de pouvoir étendre nos soins
» jusques dans l'avenir, & jetter les fon-
» dements de la grandeur & de la féli-
» cité durable de notre Monarchie, nous
» avons établi plusieurs Compagnies dans
» nos Places frontieres, où, sous la con-
» duite de divers Officiers de guerre
» d'un mérite éprouvé, nous faisons éle-
» ver un grand nombre de jeunes Gen-
» tilshommes, pour cultiver en eux les
» semences de courage & d'honneur que
» leur donne la naissance, pour les for-
» mer par une exacte & sévere discipli-
» ne aux exercices militaires, & pour
» les rendre capables de soutenir à leur
» tour la réputation du nom François :
» & parce que nous avons estimé qu'il
» n'étoit pas moins juste & moins utile
» de pourvoir à l'éducation des Demoi-
» selles d'extraction noble, sur-tout pour
» celles dont les peres étant morts dans

» le ſervice, ou s'étant épuiſés par les
» dépenſes qu'ils auroient faites, ſe trou-
» veroient hors d'état de leur donner les
» ſecours néceſſaires pour les bien élever :
» après l'épreuve qui a été faite pluſieurs
» années, par nos ordres, des moyens
» d'y réuſſir, nous avons enfin réſolu de
» fonder & établir une Maiſon & Com-
» munauté, où un nombre conſidérable
» de jeunes filles iſſues de familles no-
» bles, & particuliérement de peres morts
» dans le ſervice, ou qui y ſeroient ac-
» tuellement, ſoient entretenues gratui-
» tement, & élevées en cette Commu-
» nauté dans les principes d'une vérita-
» ble & ſolide piété, & reçoivent tou-
» tes les inſtructions qui peuvent conve-
» nir à leur naiſſance & à leur ſexe, ſui-
» vant l'état où il plaira à Dieu de les
» appeller : enſorte qu'après avoir été bien
» élevées dans cette Communauté, cel-
» les qui en ſortiront puiſſent porter
» dans toutes les Provinces de notre
» Royaume des exemples de modeſtie &
» de vertu, & contribuer, ſoit au bon-
» heur des familles où elles pourront en-
» trer par mariage, ſoit à l'édification des
» maiſons religieuſes où elles voudront
» ſe conſacrer à Dieu, auquel effet nous
» avons fait conſtruire la maiſon de St.
Cyr, &c. "

Le premier article établit (1) 36 Dames, dont le nombre ne pourra être augmenté, & qui ne pourra être rempli que par quelqu'une des 250 Demoiselles dont le nombre n'est point expressément limité, & dont la nomination est réservée, au troisieme article, aux Rois de France, qui ne choisiront que celles qui pourront prouver quatre degrés de Noblesse. On n'en exigea que du côté paternel, à cause des fréquentes mésalliances. Mais on voulut que celles du pere de la Demoiselle présentée fussent exactes, & sur des pieces originales, sans admettre de copie collationnée.

Le quatrieme veut qu'aucunes Demoiselles ne puissent être pourvues des places vacantes, si elles ne sont âgées de sept ans accomplis, ou si elles en ont plus de douze, & qu'elles n'y demeurent que jusqu'à l'âge de vingt ans accomplis.

Le septieme dit, que la Communauté pourra renvoyer l'une des Demoiselles à

---

(1) Le Roi a dérogé à cet article, & a permis que, tant en Sœurs Converses qu'en Dames de Chœur, on pût aller jusqu'au nombre de 80 *personnes.*

s parents quand elle le jugera à propos, & que les parents & tuteurs pourront les retirer de la maison à leur volonté : que les Dames, les Demoiselles, & les Sœurs Converses seront reçues gratuitement, avec défenses qu'il soit rien reçu en gratifications ou en présents.

Le huitieme & neuvieme donnent à la Communauté la Maison, Terre, & Seigneurie de St. Cyr, la manse abbatiale de St. Denis, qui avoit été déja donnée par un brevet du 2 Mai, & qui produisoit alors 114000 liv, & cinquante mille à prendre sur les Domaines de la Généralité de Paris, au Chapitre des Fiefs & aumônes, en attendant qu'on eût fait les fonds de cette somme. Il manque encore 20750 liv. à fournir en terres.

Le dixieme défend expressément à la maison de recevoir à l'avenir aucune augmentation de dotation, de quelle nature que ce puisse être, si ce n'est de la part des Rois, ou Reines de France, & de celle de Me. de Maintenon.

Le onzieme ordonne que les deniers des épargnes seront employés à doter les Demoiselles ; & qu'au défaut de ces fonds, il sera pris des deniers du Trésor Royal pour contribuer à la dot de celles qui voudront se marier. Celles qui seront appellées

à la Religion entreront gratuitement dans les Abbayes Royales dont le Roi a la nomination.

CHAPITRE IX.

Formalités.

LEs Moines de St. Denis murmurerent de ces diſpoſitions. C'étoit violer les privileges d'une Abbaye, que le nom ſeul, diſoient-ils, de tant de Monarques, qui y ſont enſevelis, devoit conſerver. Le public jugea que c'étoit entrer dans les vues des bienfaicteurs de l'Egliſe, que de conſacrer à l'éducation de la jeuneſſe, des biens que la corruption du ſiecle avoit détournés au luxe d'un Abbé de Cour, ou à la gourmandiſe de Religieux fainéants.

La Cour de Rome, qui, pour conſerver ſes droits, vend aux Princes celui de faire le bien, prétendit un grand dédommagement pour l'extinction du titre d'Abbé de St. Denis (1). Antoine Arnauld,

---

(1) Le brevet du Roi pour l'union de cette manſe abbatiale à la maiſon de St. Louis eſt du 2 Mai 1686.

plein d'admiration pour le nouvel établissement, quoique le P. de la Chaise l'eût ardemment favorisé, écrivit de longues lettres pour se moquer de l'avarice du Pape. Après bien des contestations, le Roi accorda vingt-cinq mille écus, & Innocent XII donna une Bulle dans laquelle il assura qu'il unissoit *gratis* (1) la manse abbatiale de St. Denis à la maison de St. Louis.

L'Evêque de Chartres déclara par un décret, que l'intention du Roi & la sienne étoient que Me. de Maintenon fût Supérieure perpétuelle de cette Communauté, tant pour le spirituel que pour le temporel. Les Dames lui envoyerent une croix d'or semée de fleurs de lys : elles y avoient fait graver ces deux vers de Racine :

Elle est notre guide fidelle :
Notre félicité vient d'elle :

allusion ingénieuse à la croix, & à celle qui devoit la porter.

Le Roi lui donna un brevet, par lequel il lui attribuoit tous les droits, honneurs & prérogatives de Fondateur. Me. de Maintenon crut devoir s'opposer à tous

(1) La Cour de Rome demandoit 180000. liv.

ces titres, mais on lui représenta qu'ils ne signifioient autre chose, sinon qu'elle avoit conduit les commencements de cette Maison. Elle se laissa donner tous les titres qu'on voulut. Un Abbé ayant rempli de ses louanges un sermon, elle le pria de les supprimer toutes : le Prédicateur lui dit, que ces louanges porteroient au bien ses enfants de St. Cyr : » Si cela est, répondit-elle, louez-moi » tant qu'il vous plaira. " Elle avoit été nommée malgré elle dans les lettres-patentes (1). Elle obtint qu'elle ne le seroit point dans la médaille. On voit dans cette piece des filles de différents âges, les Dames professer avec un espece de voile sur la tête & un manteau par-dessus leurs habits, & la piété sous la figure d'une femme majestueuse & voilée, qui préside à une si sainte institution, avec cette légende : CCC PUELLÆ NOBILES SANCIRIANÆ (2).

Le

(1) Il est remarquable qu'elle y est nommée Madame de Maintenon ; le style de la Chancellerie vouloit qu'on dît, la Dame de Maintenon.

(2) On prit un nombre rond, parce que, quoiqu'il n'y eût que 250 Demoiselles, il y avoit 36 Religieuses, la plupart si jeunes, que le mot *Puellæ* leur convenoit.

Le Roi n'oublia rien de tout ce qui pouvoit donner à cette maison des encouragements pour le présent, & de la considération pour l'avenir. Il alla à Noisy, & dit à Me. de Brinon en présence de toute la Communauté : » Je ne doute » point, Madame, de votre attention à » choisir les sujets dont vous composerez ce nouvel institut. Il est tout entier pour la gloire de Dieu & pour le » soulagement de ma Noblesse. Je l'ai fait » dans des motifs très-purs & très-désintéressés. Il doit être conduit de même. »

Me. de Maintenon, conseillée par son estime, par sa reconnoissance, & par l'état des choses, établit Me. de Brinon Supérieure perpétuelle. Elle dérogea pour elle à l'Edit d'érection, qui veut que la Supérieure soit élue par la Communauté, & changée tous les trois ans. La jeunesse des personnes qui formoient le nouvel institut, sembloit autoriser cette distinction. Mais il est dangereux de s'écarter des regles : il l'est encore plus de s'en écarter dans des points essentiels; il l'est infiniment de s'en écarter dès la naissance d'un établissement. Me. de Maintenon en fut convaincue, mais trop tard.

CHAPITRE X.

Premiers réglements.

ON follicitoit de tous côtés les places de St. Cyr, & l'on travailloit aux preuves de nobleffe avec exactitude & avec diligence : plus de cent Demoifelles avoient déja donné leurs certificats de quatre degrés de nobleffe, en attendant que leurs preuves fuffent achévées. Plufieurs en firent de dix-huit générations. Me. de Maintenon n'en exigea pas de quelques-unes qui étoient déja à Noify : mais elle ne fe relâcha point fur celles qui entrerent depuis à St. Cyr. Parmi les poftulantes, elle préféra les plus malheureufes & les moins recommandées.

Elle régla que les afpirantes porteroient une atteftation de pauvreté, fignée de l'Evêque Diocéfain ou de fes grands-Vicaires. Ce réglement eft fouvent éludé : un Gentilhomme eft toujours cenfé pauvre : peut être eût-il fallu déterminer le fens du mot pauvreté : les biens, deftinés à la Nobleffe indigente, ne feroient pas la proie de l'avide richeffe.

Il fut aussi établi, qu'avant d'être admises, les Demoiselles seroient examinées & visitées, avec ordre de rejetter celles qui auroient quelque défaut considérable dans le corps ou dans l'esprit. Précaution excellente, en ce qu'elle obvie aux défauts contagieux de tempérament & de caractere: la pitié la condamne d'abord: une pitié plus éclairée l'avoue.

Le Roi voulant donner à cette maison toutes les marques d'honneur, lui permit ses livrées à perpétuité. Il ne manquoit que des armes : Me. de Maintenon proposa une croix abaissée, surmontée d'une couronne Royale, & les trois extrêmités parsemées de fleurs de lys.

Les Demoiselles furent habillées uniformément, d'une étamine brune du Mans : le manteau & la jupe de même. L'été, un jupon de toile écrue : en hyver, un de ratine rouge. Pour coëffure, un bonnet blanc piqué avec plusieurs rangs de rezeau plissés par le devant, renoués de plusieurs nœuds de ruban de la couleur de la classe où elles sont. Dans cette simplicité uniforme, il y a une beauté qui tient de la magnificence. L'habit de St. Cyr eut le privilege des habits de Cour.

On déménagea de Noisy : les Novices & les Dames arriverent les premieres à

St. Cyr. Elles furent précédées par le corps de St. Candide, accompagné d'Eccléſiaſtiques, qui le dépoſerent dans l'Egliſe avec toute la vénération due aux reliques des Sts. Martyrs.

Du jour de la tranſlation, la Communauté fut complete, aux Profeſſes près, auxquelles on joignit des Dames du monde, d'une vertu édifiante.

Chacune, en arrivant à ſa place, trouva tout ce qui étoit à ſon uſage, neuf, ſimple, & de bon goût. Cet ordre étonnant parmi une ſi grande variété, ſembloit tenir des deſcriptions fabuleuſes des Romans; on crut entrer dans un palais enchanté; on ne ſe raſſaſioit ni de voir, ni de ſe recrier ſur tant de beautés uniformes & nouvelles.

Depuis, le Roi nomma un Conſeil pour examiner une fois l'année les comptes & les affaires de la maiſon: (1) & Madame de Maintenon y attacha Manſeau, ſon Ecuyer & ſon Maître d'hôtel tout enſemble, homme expérimenté, qui ſe chargea de veiller ſur toutes les dépenſes.

(1) Pieces Juſtificatives.

CHAPITRE XI.

Madame de Brinon.

ST. Cyr devint bientôt pour Madame de Maintenon un ſujet de dégoûts & de chagrins. Le bien s'y faiſoit, mais s'y faiſoit mal. Les Demoiſelles étoient bien élevées ; mais les Dames étoient mal conduites. La Supérieure avoit tous les talents, hormis celui de gouverner. Madame de Brinon ſavoit le monde, les Peres de l'Egliſe, les Poëtes ; elle ne ſavoit que la théorie de ſon état. Elle étoit d'une humeur inégale, bruſque, impérieuſe, prodigue, avide de gloire & de biens.

Madame de Maintenon l'avoit cru guérie de ſes inconſtances, & la ſageſſe de ſes diſcours lui avoit donné une haute idée de ſon ame. Elle la combloit de diſtinctions, qui, au-lieu de l'attacher au nouvel inſtitut, l'en éloignoient, en lui en ôtant l'eſprit. Madame de Brinon avoit des préférences ſur le choix des novices, très-dangereuſes pour la maiſon. Parmi celles qui ſe préſentoient, elle choiſiſſoit celles qu'elle aimoit, & elle étoit fort ſujette à

d'injustes aversions, & Madame de Maintenon vouloit qu'une Supérieure s'oubliât sans cesse elle-même.

Manseau eut ordre de modérer l'humeur prodigue & changeante de Madame de Brinon, qui fut gouvernée, sans savoir qu'elle l'étoit.

Bornée au spirituel, elle instruisoit tous les jours les professes & les novices, & les Dimanches, elle faisoit des exhortations sur les Epîtres & les Evangiles, avec tant d'éloquence, qu'elle étoit admirée des étrangers même qui la venoient souvent entendre à la grille du chœur.

La considération de Madame de Maintenon étoit extrême pour elle; présents, caresses, prévénances, rien n'étoit épargné. On la regarda comme une espece de favorite. Le Roi n'alloit point à St. Cyr, qu'il ne l'entretînt avec bonté. Sa réputation s'étendit; & son poste devint d'un prix à être envié de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans les Monasteres. On n'en parloit que comme d'un esprit supérieur; on venoit de toutes parts entendre ses exhortations, qu'on appelloit l'explication de l'Evangile; les Courtisans avoient décidé que le Bourdaloue ne disoit pas mieux: les Ecclésiastiques furent *jaloux; ils* critiquerent la bénédiction

qu'elle donnoit à la communauté, d'un ton d'Evêque ; elle s'en abstint.

Le spirituel suffisoit pour l'occuper ; elle fut choquée d'être dispensée du temporel, & témoigna qu'elle l'étoit. Ses manieres, ses meubles, ses sentiments tenoient plus d'une Abbesse, que d'une Religieuse, qui devoit commander par l'exemple. Le Roi, étant allé à St. Cyr, lui dit quelques mots à l'oreille. Cet air de familiarité la mit hors d'elle-même ; elle ne traita plus les Dames qu'avec hauteur : on ne l'approcha plus sans trembler.

Me. de Maintenon fit plusieurs réglements, toujours en consultant Madame de Brinon. Leurs sentiments étoient presque toujours opposés. On voyoit dans l'une l'élévation de l'ame, la simplicité dans la conduite, une économie raisonnable, une grande attention à l'éducation des Demoiselles, ce recueillement intérieur si nécessaire à tous les Chrétiens, & cette affabilité qui faisoit que chacune la regardoit comme sa mere. On voyoit dans l'autre mille qualités éclatantes mêlées d'un grand amour-propre, une sévérité qui rendoit son abord très-difficile & son commerce épineux, une sensibilité au plaisir, du goût pour la diversité, une *fureur pour* tout ce qui étoit nou-

veau. Cette oppofition de caracteres gênoit les Religieufes, qui vouloient également plaire à leur Inftitutrice & à leur Supérieure.

Me. de Maintenon, mille fois rebutée des contradictions de Madame de Brinon, s'ouvrit à fes amis des inconvénients qui réfultoient de ce conflict d'autorité. Elle auroit abandonné fon ouvrage, fi la charité le lui eût permis. Madame de Brinon fe prévaloit fans ceffe de fon titre de Supérieure, & des droits que les conftitutions y attachoient. Madame de Maintenon avoit trop de modeftie pour parler des fiens, & trop de douceur pour les faire valoir. Pour donner plus de poids à fes confeils, elle alloit tous les jours à St. Cyr conjurer la Supérieure de faire ce qu'elle auroit pu commander.

Accoutumée à une vie libre, Madame de Brinon avoit peine à fe contenir dans la régularité, où la retenoit la préfence importune de Madame de Maintenon. Cependant l'eftime de la Cour augmentoit. Elle étoit en commerce avec les Princeffes, les Miniftres, les Cardinaux; on briguoit à l'envi fon amitié & prefque fa protection. Madame de Maintenon ajoutoit à l'eftime publique; elle lui donnoit par-tout le pas, à l'Eglife, au jardin, au réfec-

oire ; ce qu'elle ſoutenoit avec un défaut de mémoire étonnant pour tous ceux qui s'en appercevoient.

La joie & la paix ſembloient régner à St. Cyr ; la diſcorde y étoit. Madame de Brinon avoit aigri les eſprits : les Profeſſes ſe plaignirent à Madame de Maintenon, qui gémit & renvoya à un autre temps la réponſe à leurs plaintes. En partant pour Fontainebleau, elle prit des meſures pour maintenir le bon ordre durant ſon abſence.

Elle apprit que Me. de Brinon étoit très-malade ; elle oublia tout, & fut ſenſiblement affligée. Elle lui envoya Fagon, & établit des Couriers pour être informée d'heure en heure de ſon état. Le Roi alla la voir pendant ſa convaleſcence ; cette faveur acheva de l'enorgueillir & de la perdre. Sa ſanté revint, & ſes caprices avec elle. On lui députa des Eccléſiaſtiques de nom ; on lui envoya Mr. de Chartres : elle ne revint point de ſes ſentiments, & objecta toujours les conſtitutions. Me. de Maintenon fut prête à lui tout abandonner ; mais ſes Directeurs lui préſenterent que tout ſeroit perdu : ils peignirent Madame de Brinon comme pleine de ſavoir & d'éloquence, plus propre que perſonne à inſtruire, mais aimant au-delà

de son état le commandement, la liberté, les commodités, la grandeur. Elle continua donc ses soins, toujours prévenant Me. de Brinon sur tout ce qui pouvoit l'obliger ou lui déplaire.

Celle-ci, sous prétexte de santé, alla voir ses parents dans le Vexin, & apprit aux Dames de St. Louis qu'elles pouvoient se gouverner elles-mêmes.

A son retour, elle assura que son embonpoint n'étoit pas naturel, & que les seules eaux de Bourbon la pouvoient rétablir. Elle n'attendit point l'obédience pour le voyage, & partit pour Paris avec Mademoiselle de Blair, sa niece. Elle reçut dans le Bourbonnois des honneurs extraordinaires; elle avoit deux carrosses à elle, & souvent quatre de suite; elle étoit précédée d'un homme qui faisoit préparer ses logements; les villes députoient pour la complimenter; les villages se mettoient sous les armes; à l'Eglise, ses genoux ne se plioient que sur un carreau de velours. Ces honneurs que Madame de Montespan n'avoit reçus qu'en rougissant, Madame de Brinon les soutenoit d'un air si majestueux, qu'on l'auroit crue née sur le Trône. Pendant son séjour à Bourbon, tous les plaisirs, tous les hommages furent pour elle; on

lui donna des fêtes, on lui rendit des soins assidus, on lui fit des présents de goût, on lui présenta des placets; elle fut accompagnée par tout ce qu'il y avoit de grand dans la Province. La Cour apprenoit les détails de ce fastueux voyage, & en plaisantoit: le Roi en fut blessé; Madame de Maintenon, sur qui tomboit le ridicule de cette conduite, en gémit.

Cependant St. Cyr jouissoit d'une grande tranquillité: l'ordre s'y affermissoit; la regle reprenoit vigueur; les Dames entroient dans leurs affaires, & Me. de Maintenon les guidoit. Son départ pour Fontainebleau interrompit leur joie: on eût dit que chacune de ces filles perdoit sa mere. Les réglements étoient si exactement suivis, & la paix si bien établie, que tout y respiroit Dieu avec une joie sainte & une liberté édifiante. Le retour de Me. de Brinon, qu'on attendoit de jour en jour, sembloit être le comble de la félicité.

Après avoir été à Bourbon six semaines, s'être promenée quinze jours chez ses parents, & s'être laissée adorer de toute la Noblesse du pays, elle arrive à Fontainebleau, où la Cour devoit être encore quelques jours, & descend à l'hôtel des Fermes. Me. de Maintenon lui fait

dire de venir dîner avec elle. On la présente au Roi, qui lui parle avec estime. Le lendemain, elle part pour se rendre à Paris, où elle séjourne quelques jours, pour se remettre des fatigues du voyage. Marly venoit de s'achever, aussi-bien que Trianon, qu'on avoit démoli, pour le rendre aussi beau qu'il l'est. C'étoient pour le Roi des lieux de délices : il y avoit établi des Officiers particuliers qui dépendoient de Bontems : la nouveauté rendoit ces maisons respectables à toute la Cour : Louis y déposoit la Majesté, pour y faire régner autant de liberté qu'en pouvoit permettre la présence d'un Roi. Me. de Brinon, enflée de sa faveur, croit que l'attachement de Bontems pour Me. de Maintenon doit rejaillir sur elle: On écrit à Bontems, qu'on veut voir Marly, qu'il donne ses ordres pour qu'on l'y attende, & qu'après avoir dîné, on verra Trianon. Ce ton parut fort singulier à Bontems : c'étoit le ton que Monseigneur n'osoit prendre. Cependant le temps presse : Bontems, le plus régulier des hommes, ne pouvant recevoir les ordres du Roi là-dessus, exécute ceux de Me. de Brinon, incertain si Me. de Maintenon approuve cette démarche, mais persuadé qu'elle saura la justifier auprès du Roi.

Tous les Officiers se trouvent à leur poste, & Me. de Brinon est servie à dîné par les Officiers extraordinaires du Roi, comme si c'étoit Me. de Maintenon ou la Reine. Bontems y fit les honneurs, aussi-bien qu'à Trianon, où elle se rendit ensuite.

Le lendemain, on sut à Fontainebleau la conduite de Madame la Supérieure. Me. de Maintenon en fut outrée, en badina comme les autres, & dit qu'une Religieuse ne pouvoit pas savoir la conséquence de ces sortes de choses, & que le repas s'étoit fait sans avoir été demandé.

Rentrée à St. Cyr, Me. de Brinon critiqua tout, & principalement ce que Me. de Maintenon avoit fait. Elle lui écrivit à Fontainebleau, & s'emporta dans ses lettres au point de dire que tous les accidents, toutes les maladies qui arrivoient à St. Cyr, provenoient des regles établies pendant son voyage.

Ces lettres excéderent si fort Me. de Maintenon, qu'elle songea sérieusement à délivrer sa Communauté d'un esprit si inquiet, & d'un cœur si ingrat. Elle consulta des personnes sages : toutes se réunirent à éloigner Me. de Brinon. Il lui en coûta de s'arracher d'une personne

qu'elle aimoit avec tant de tendresse : » Mais quand il s'agit du bien public, » disoit-elle, il ne faut pas craindre de » se faire du mal à soi-même. " Pour commencer l'établissement, les talents de Me. de Brinon avoient été nécessaires : les vertus le parurent davantage pour l'affermir.

Cependant on essaya encore de la gagner. La Supérieure crut que Me. de Maintenon toléreroit tout, & n'oseroit importuner le Roi de plaintes contre elle, par égard pour elle-même. Elle comptoit aussi sur l'amitié de l'Abbé Gobelin, qui la croyoit absolument nécessaire à St. Cyr. D'après ces idées, elle persévéra dans tous ses défauts. Madame de Maintenon retrancha ses caresses : Me. de Brinon s'en prit aux Dames de St. Louis. Elle les soupçonnoit de l'avoir accusée pendant son absence, & leur lançoit des traits d'une ame vivement offensée.

CHAPITRE XII.

Madame de Brinon ôtée de St. Çyr.

(1) LA Cour étant revenue à Verſailles ſur la fin d'Octobre, Me. de Brinon qui ne prévoyoit rien, agiſſoit à ſa fantaiſie, à la faveur de la réſolution qu'on avoit priſe de ne la pas laiſſer agir long-temps. Me. de Maintenon dit au Roi tout ce qu'elle lui avoit caché avec ſoin, avoua nettement qu'elle s'étoit trompée, repréſenta qu'après ſa mort, St. Cyr ſeroit le ſéjour de la cabale, de l'intrigue, de l'orgueil, & que l'exemple dangereux de la Supériorité perpétuelle en donneroit le goût à quelque ambitieuſe. Le Roi lui répondit : » Je vous diſois » bien, Madame, qu'il ne falloit jamais » violer les loix. »

La Marquiſe de Montchevreuil, intime amie de Me. de Brinon, fut chargée d'une lettre de cachet, portant ordre de ſortir le lendemain de la maiſon à pareille heure, d'une obédience de M. de Chartres, & d'une décharge de la Supériorité. Elle

(1) An. 1688.

se rendit à l'appartement de la déposée ; & après bien des détours, lui prononça sa sentence. Me. de Brinon, persuadée que l'estime & l'amitié de Me. de Maintenon étoient inaltérables, ne revenoit point de sa surprise. Après les sanglots & les pleurs du premier mouvement ; elle fit fermer son appartement, pria de ne parler à personne de son malheur, le cacha même à ses femmes, & mit le reste de la journée à faire son paquet, d'un air empressé & serein. Me. de Montchevreuil l'assura que la Comtesse lui feroit une pension de deux mille livres : » Qu'est-ce que » cela, répondit-elle, au prix de ma » place ? "

Le lendemain la portiere la voyant sortir, s'écria : » Eh ! Madame, vous al- » lez faire un voyage, & nous n'avons » pas eu le temps de nous en affliger, » faute de le savoir. " Me. de Brinon l'embrassa, & lui dit que ce ne seroit pas pour long-temps. Elle donna ordre qu'on la menât à l'hôtel de Guise à Paris : elle s'y fit annoncer chez Madame la Duchesse d'Hanovre avec qui elle étoit liée. Cette Princesse se récria sur le bonheur qu'elle auroit d'avoir chez elle une personne de la dignité, du mérite, de la faveur de Me. de Brinon : elle vint

au-devant d'elle avec les Princesses ses filles (1).

Madame de Maintenon répandit dans le monde, que les infirmités, la vieillesse, l'amour de la solitude, avoient porté Me. de Brinon à se retirer. Les Dames de St. Louis en furent enchantées; mais les Demoiselles pleurerent amerement. Le lendemain Me. de Maintenon se rend à St. Cyr & assemble la Communauté: » Mes enfants, leur dit-elle, les progrès » que vous avez faits dans la piété m'ont » inspiré le desir d'établir dans cette mai-

(1) Voici un fait. Me. de Brinon, l'ame de St. Cyr, l'amie intime de Me. de Maintenon, n'est plus à St. Cyr : elle en sortit il y a quatre jours : elle est à l'hôtel de Guise : elle ne paroît point mal avec Me. de Maintenon ; car elle envoye tous les jours savoir de ses nouvelles. Cela augmente la curiosité de savoir le sujet de sa disgrace. Tout le monde en parle tout bas, sans que personne en sache davantage. Lettre de Sévigné, 10 Décembre 1688.

Je ne sais encore rien de Me. de Brinon, si ce n'est que le Roi lui donne 2000 livres de pension. On dit qu'elle ira à St. Antoine. Elle prêchoit fort bien, comme vous savez : voilà le bon Gobelin à sa place, qui, pour la remplir, & celle qu'il a déja, sera obligé de prêcher toute la journée. Lettre de Sévigné, 13 Décembre 1688.

» ſon la régularité àprès laquelle vous
» ſoupirez vous-mêmes. J'ai craint, &
» vous ſavez que mes craintes étoient
» fondées, que Me. de Brinon ne s'y prê-
» tât pas avec aſſez de zele. Il a fallu ſans
» doute me faire violence pour l'éloi-
» gner. Je l'eſtimois; je l'aime encore : je
» ſuis affligée de ne la plus voir parmi
» vous; mais il s'agiſſoit de votre bon-
» heur, je n'ai plus héſité, & je vous
» ſacrifierai toujours & mes inclinations
» & mes amis. Chacun a ſon don, &
» ſa meſure : votre Supérieure étoit ad-
» mirable pour dreſſer des réglements ſo-
» lides : mais elle n'a pas paru au Roi
» propre a en maintenir l'exécution. D'ail-
» leurs, pendant que je vis encore, je
» veux voir comment cette maiſon ſera
» gouvernée par une Supérieure tirée de
» ſon ſein. Me. de Brinon, accoutumée à
» tout conduire avec autorité, ſe ſéroit op-
» poſée à cet eſſai : j'ai voulu vous épar-
» gner à vous, mes enfants, les inconvé-
» nients d'une Supérieure perpétuelle, &
» à Me. de Brinon la jalouſie d'une égale."

Tout ſe rangea ſans murmurer ſous la conduite de Me. de Loubert, Sous-prieure, dont la douceur, la ſageſſe, l'humilité, réparerent & firent oublier le regne de celle qui l'avoit précédée.

Me. de Brinon, qui ne ſavoit pas que ſi Me. de Maintenon étoit la perſonne du monde la plus douce, elle étoit auſſi la plus ferme, s'ouvrit à Me. d'Hanovre, qui s'efforça par mille lettres à Me. de Maintenon de la rétablir dans ſa place. Loin de céder aux inſtances de la Princeſſe, elle exigea de Me. de Brinon une démiſſion en forme : elle la donna ſans balancer (1). Voyant ſon arrêt irrévocable, & que la Ducheſſe d'Hanovre ſe refroidiſſoit à vue d'œil, elle tenta de ſe retirer dans quelque maiſon religieuſe de Paris, les trouva toutes inſupportables, & alla à Maubuiſſon où elle s'établit à ſa fantaiſie, & ſans dépendre de la Communauté. Elle y entretint un commerce aſſez vif avec Me. de Maintenon, qui la conſola de ſa diſgrace par mille complaiſances. Elle y mourut, regrettant le monde, St. Cyr & la vie.

Me. de Maintenon, moins contrariée, fit des réglements plus utiles, malgré les murmures des créatures de Me. de Brinon. La maiſon prit un calme dont on n'avoit eu juſqu'alors que des idées. Me. de Maintenon y étoit tous les jours.

(1) La démiſſion eſt du 11 Décembre 1688.

Me. de la Maisonfort, Chanoinesse de Poussay dès son enfance, y fut admise. Elle avoit beaucoup de considération à la Cour, & cette piété fervente qu'on a d'ordinaire lorsqu'on est rappellé à Dieu par de grands malheurs. Le Roi lui avoit donné une terre de mille écus de rente: elle avoit refusé de grands partis : elle égaloit Me. de Brinon en esprit comme en entêtement, & la surpassoit en vertu.

CHAPITRE XIII.

Utilité de St. Cyr.

ST. Cyr fut dès sa naissance exposé à la calomnie. Le Roi y alloit souvent, & presque seul. On disoit que Me. de Maintenon n'avoit fait cet établissement que dans la vue de le détacher de Me. de Montespan, & de lui offrir, dans le spectacle d'une jeunesse brillante & bien élevée, ces plaisirs propres à réveiller l'ame d'un homme accoutumé à tout & dégoûté de tout.

Quand cette conjecture ne seroit pas réfutée par la conduite & le caractere

conſtamment ſoutenus de Me. de Maintenon, elle le ſeroit par la date des deux époques. Me de Monteſpan fut quittée ſans retour en 1680, & St. Cyr fut bâti en 1686.

On oſoit dire ce qu'on ne pouvoit penſer. Car pouvoit-on penſer que St. Cyr fût le ſerrail du Roi? Cependant on lit dans vingt volumes, que le Duc de Roquelaure épouſa Mlle. de Laval, élevée à St. Cyr, & ſi aimée du Roi, qu'il en devint Duc & pair. Calomnie mal-adroite. Mlle. de Laval ne fut jamais à St. Cyr. Elle étoit fille d'honneur de Me. la premiere Dauphine en 1680, & femme de Biran, Duc de Roquelaure, en 1683, trois ans avant que St. Cyr fût fondé.

Me. de Maintenon ſut-elle ces bruits affreux? Oui, elle les ſut, & les mépriſa. Ils tomberent inſenſiblement, & ne s'accréditerent que dans les pays étrangers, où ils furent conſignés dans le plus impertinent des libelles, intitulé: *Amours de Madame de Maintenon* (1). Là, on repréſente encore Louis XIV entrant à St.

---

(1) Imprimé en Hollande, ſous le titre de Cologne, chez Pierre Marteau en 1694.

Cyr, paſſant en revue cent beautés, jettant le mouchoir à la plus aimable, & entendant Complies pour expier ce péché ; ſemblable à ce Prince qui tous les jours jouiſſoit d'une Nonnain, & qu'un Confeſſeur attendoit à la porte pour l'abſoudre en paſſant.

Les envieux de Me. de Maintenon étoient accablés de l'éclat que lui donnoit cette fondation. La plupart attribuoient à des vues de prudence, un ouvrage que la charité ſeule avoit conſeillé & conduit : c'étoit un aſyle qu'elle ſe ménageoit en cas de diſgrace : la diſtribution des places lui faiſoit des créatures & des amis : elle effaçoit les taches de ſa premiere vie en ſe donnant la conſidération de fondatrice : elle ne pouvoit devenir Reine ; elle vouloit du moins paſſer pour ſainte : & mille autres choſes abſurdes, ſi vraiſemblables aux yeux des méchants. La mort du Roi pouvoit ſeule faire tomber Me. de Maintenon : & dans cette chûte, elle eût encore été grande par elle-même. Elle penſoit ſi peu à ſe concilier l'amitié de quelques familles, qu'elle chargea le P. de la Chaiſe de la nomination des Demoiſelles, autant pour s'épargner les remerciments dûs au bienfait, que les murmures attachés au refus : ſû-

re de ses intentions, incertaine de sa capacité.

Ceux qui ne pouvoient médire ni des motifs, ni de l'exécution du projet, en attaquoient la solidité. » Les choses les » mieux instituées, disoient-ils, dégénerent toujours : & St. Cyr, qui, maintenant que nous sommes dévots, est le » séjour de la vertu & de la piété, pourra, » sans percer dans un profond avenir, être » celui de l'impiété & du vice. Car s'imaginer que trois cents jeunes filles qui » ont à leur porte une cour de gens éveillés, sur-tout quand l'autorité du Roi n'y » sera pas mêlée, croire que de jeunes filles & de jeunes hommes soient si près » les uns des autres, sans penser à mal & » sans en faire, cela n'est presque pas raisonnable. »

C'est ce que disoit Me. de la Fayette (1) : & c'est ainsi que les plus beaux établissements sont toujours fondés parmi les François : il semble que le caractere de notre nation soit d'aimer le bien, de le souhaiter ardemment, & de le critiquer quand il est fait. Louis XIV

(1) Voyez ses Mémoires sur le regne de Louis XIV.

a fait de plus grandes choſes que les Invalides & St. Cyr ; il n'en a pas fait de meilleures.

Son Succeſſeur l'a imité, en fondant cette Ecole militaire, où cinq cents Gentilshommes apprendront le métier des Héros aux dépens du luxe & de l'oiſiveté.

Me. de Maintenon penſa toute ſeule ſon projet. Elle conſulta ſon cœur ; & elle n'apprit qu'après l'exécution, que le grand Ximénès en avoit formé un pareil en Eſpagne.

Cet immortel Curé de St. Sulpice, auquel Paris doit tant de choſes, que Paris a ſi mal reconnues, a copié en petit l'établiſſement de St. Cyr, en fondant la Communauté de l'Enfant Jeſus, où trente filles de condition ſont élevées dans la vertu & dans la piété.

Ximénès, Louis XIV, Maintenon, Louis XV, Languet, toutes les grandes ames de tous les temps, de tous les états, ſe reſſemblent, ont les même idées de bien public, & tendent comme par inſtinct au même but.

On a ſouvent propoſé d'envoyer des colonies de St. Cyr dans les Provinces. La Nobleſſe ſeroit ſoulagée d'une maniere ſenſible. Le plan de Me. de Mainte-

non

non ne sauroit être trop étendu. Les pays d'Etat se prêteroient à un établissement si utile ; & ailleurs, on trouveroit des fonds dans les biens de l'Eglise, ramenés par cet emploi à l'intention des donateurs.

La femme qui remplit aujourd'hui si glorieusement le Trône de Christine, a cru ne pouvoir donner à la Suede de plus sûr garant de son affection pour la Noblesse, qu'en projettant une fondation sur le modele de St. Cyr. Elle en a vu le plan avec admiration, & y a renoncé avec regret. Ses revenus ont eu des bornes : son zele n'en connoissoit point. Mais elle a fait du moins tout ce que pouvoit faire l'épouse d'un Roi, sans cesse gênée par un Sénat, & réprimé par des Etats Généraux.

Il est donc heureux d'être François ! Il n'est donc point d'établissement qui mérite plus la protection du Prince que St. Cyr ! Louis le sentoit bien, lui qui entroit en pere dans tous les détails, & pourvoyoit en Roi à tous les besoins. Trop jaloux de cette fondation pour en partager la gloire avec ses sujets, il voulut qu'elle ne reçût de bienfaits que des Rois & des Reines de France. Il n'appartient qu'aux Souverains de soulager la Noblesse

ſe, qui s'immole pour eux. Il ne doutoit pas que ſes Succeſſeurs n'achevaſſent un ouvrage ſi heureuſement commencé. Il prévoyoit que la piété de nos Reines prendroit plaiſir à perfectionner, à maintenir, à étendre un établiſſement dont plus de douze cents familles ont déja ſenti l'utilité.

Me. de Maintenon ne fut point inquiete ſur la durée d'un ouvrage qui, tenant à tout le ſyſtême de l'Etat, intéreſſoit chaque citoyen à ſa proſpérité. Elle eût voulu un enclos plus vaſte, une maiſon de campagne placée ſous un ciel plus pur; en un mot, des revenus ſuffiſants pour corriger le vice de l'air & des eaux, & pour donner à ſes enfants cette complexion vigoureuſe dont on a beſoin également dans le monde & dans un cloître. Le déſordre des finances, les néceſſités de l'Etat, ne lui permirent point de demander au Roi des bienfaits réſervés à la paix & à ſa poſtérité.

Le Succeſſeur de Louis n'a pas trompé ſes eſpérances: il a verſé ſes dons ſur une maiſon ſi précieuſe à nos Rois, & ſi utile à ſes peuples. Une ſomme de quatre-vingt mille livres (1) vient d'être deſ-

(1) J'écrivois ceci en 1753.

tinée à la construction d'un aqueduc, pour nettoyer les caves du bâtiment des eaux dont elles sont inondées.

La plupart des Demoiselles se devouoient à la vie religieuse. Un jour, toute la grande classe eut vocation pour le cloître, à la persuasion d'un Directeur, qui ne connoissoit pas le salut hors du Couvent. Me. de Maintenon en fut fort embarrassée : elle ne voulut pas blâmer l'Evêque ; mais, dit l'Auteur dont je copie les Mémoires, je vis ce qui se passoit dans son cœur.

Elle eut le dessein d'ôter à chaque Abbaye à la nomination du Roi le fonds d'une place de Professe, duquel St. Cyr auroit disposé pour celles qui sortoient de la maison. Cet arrangement eût facilité les mariages. Sous Me. de Maintenon, ils étoient aisés : on devenoit Fermier-général, Major de Place, Lieutenant de Roi. Parfaitement élevées, ces Dames faisoient le bonheur de leurs époux, & commençoient du moins leur fortune. Dans cette vue, le Roi ajouta soixante mille livres de rente à la fondation. Cette somme est uniquement destinée aux dots des Demoiselles, qui ont toutes en sortant mille écus, dont le payement est aujourd'hui fort reculé, *parce qu'un* grand nombre entrant

à onze ans, il en ſort plus de vingt toutes les années.

CHAPITRE XIV.

Education de St. Cyr.

L'Education de St. Cyr pourroit être le modele de toutes les éducations publiques. Les exercices y ſont diſtribués avec intelligence. Les Demoiſelles ſe levent à ſix heures, entendent la Meſſe à huit, déjeûnent à neuf, dînent à onze heures, liſent tour à tour pendant le repas, ſe récréent juſqu'à une heure, travaillent juſqu'à ſix, que toute la Communauté va ſouper, & ne peuvent aller au parloir que quinze jours à la fin de chaque quartier, à cauſe des diſtractions que cauſeroit le nombre exceſſif des viſites.

Elles ſont inſtruites avec douceur, diſtribuées en différentes claſſes, ſubdiviſées en brigades. L'honneur, le plaiſir d'avoir bien fait, marqué par un ruban qui diſtingue les plus ſages, eſt leur récompenſe ; la honte, preſque l'unique châtiment. On ne force point leurs talents : on aide

leur naturel. On leur enseigne, on leur inspire la vertu. Tout ce qu'elles lisent, tout ce qu'elles voyent, tout ce qu'elles entendent, les remplit de sentiments convenables à leur naissance, à leur état. On leur apprend l'Histoire ancienne & moderne, la Géographie, la Musique, le Dessin. On forme leur style par de petites compositions; on cultive leur mémoire; on les corrige des prononciations de Province. On donne de la modestie, du naturel, de la noblesse à leurs manieres. On ne les applique qu'aux choses pour lesquelles leur penchant se décide : & comme le travail est perpétuel, & que tout est instruction jusqu'au plaisir, on en adoucit la fatigue par la variété : & les jours coulent avec rapidité & sans ennui. Point de ces prédilections qui mettent la désunion dans les écoles, qui font haïr celles qui en sont les objets, & dégoûtent celles qui ne le sont pas : point de ces familiarités, qui, en violant les loix de la bienséance, rompent les liens d'une solide amitié. On cultive leurs talents; on laisse aller leurs graces. On ne leur apprend point à plaire; mais à penser, à s'aimer, à s'occuper, à servir Dieu. On ne rétrécit point leur ame, en la remplissant des minucieuses pratiques de

la dévotion : on la paîtrit des grands principes des vertus morales & des vertus Chrétiennes.

Le ſoin qu'on prend de leur ſanté, eſt extrême dans leurs maladies : elles ſont traitées avec une attention, un zele, une humanité qui ne leur permettent pas de regretter la maiſon paternelle, & qui leur font aimer l'infirmerie.

Les Dames rempliſſent le vœu particulier d'éducation, avec une application & une capacité ſupérieure. Dans nulle autre Maiſon religieuſe, on ne voit tant de piété, d'eſprit, de bon ſens réunis : qualités dues à Me. de Maintenon. Pour former des maîtreſſes des claſſes, elle en fit, deux ans de ſuite, les fonctions avec régularité. Depuis, le bon ordre s'eſt toujours maintenu ; & deux cents cinquante filles ſont gouvernées avec des rubans noirs ou couleur de feu.

Ce qui perpétue le ſyſtême d'éducation de Me. de Maintenon dans cette Communauté, c'eſt le bonheur qu'elle a eu d'être toujours bien gouvernée : bonheur qu'elle doit tout entier à la liberté des ſuffrages que l'Inſtitutrice mit dans l'élection des Dignitaires de la maiſon. Toutes les charges ſont bien remplies, parce que celles qui obéiſſent, ſont toujours dignes

de commander, & celles qui commandent, prêtes à obéir. Me. de Mornai, petite-fille du Marquis de Montchevreuil, actuellement Supérieure, a toutes les vertus de son état, & tous les talents de sa place... J'écrivois ceci (1) il y a trois ans. Me. du Han vient de lui succéder. Les qualités d'une Dame de St. Louis sont les qualités de toutes.

Mlle. d'Aubigné y fut élevée. Mlle. de Blois y passa quelques semaines, y fit une retraite, & y reçut la Confirmation. La mere du Roi, encore enfant, y alloit passer les Mardis & les Mercredis, & n'en sortoit que plus aimable.

Une Princesse Allemande de la Maison Palatine, appellée la Princesse de Veldens, avoit été ruinée dans la désolation du Palatinat. Elle sut que s'il y avoit auprès de Louis XIV un cœur féroce qui donnoit des conseils violents, il y avoit aussi une ame qui savoit l'attendrir sur le sort des malheureux. Elle vint en France avec deux de ses filles, & fit une partie du chemin à pied. On eut des preuves qu'elles étoient parentes de Me. la Dau-

(1) La date de la premiere édition, est de l'année 1756.

phine. Me. de Maintenon les traita avec toute l'honnêtete possible. La cadette, appellée la Princesse Cristine, demanda d'entrer à St. Cyr. Elle y prit l'habit de la classe verte, & y est morte Religieuse. La mere eut une pension, & ces mots de la bouche du Roi : » Madame, il n'y a » que le plaisir de vous faire du bien par » moi-même, qui puisse me dédommager du mal qu'on vous a fait à mon » insu. "

Ici, Manseau interrompant son récit, s'écrie : *Oh! que de bonnes œuvres j'aurois à raconter, si Me. de* Maintenon *ne les avoit ensevelies dans l'oubli, les unes en les faisant elle-même, les autres en m'ordonnant de les taire à jamais! Que d'enfants, que de veuves, que de familles soulagées par elle! Que de filles retirées du vice! que d'Officiers dédommagés des refus des Ministres! Je n'aurois jamais fait, s'il m'étoit permis de dire tout ce que j'en sais. Mais, s'il plaît à Dieu, tout ce bien ne sera pas perdu pour l'édification publique : l'histoire conservera une partie des vertus de cette inimitable Dame : elle dira qu'elle ne fut près du Roi que pour l'engager à secourir les misérables; qu'elle ne pensa jamais à elle-même; que la vénération de Louis le Grand augmenta tous les jours. Elle dé-*

ve'oppera ce fonds de vertu que je ne puis qu'admirer ; elle ne taira point sa tendresse pour St. Cyr, & tout le bien qu'elle y a fait. Voilà donc enfin une Dame estimée de ses valets !

St. Cyr étoit son unique passion. Souvent elle y arrivoit dès six heures du matin, pour être présente au lever des Demoiselles. Elle ne dédaignoit ni de les peigner, ni de les habiller. Elle suivoit toute la journée la même classe, pour voir s'il n'y avoit rien à corriger, à reprendre : & cette assiduité duroit, jusqu'à ce que la classe fût parfaite. Elle ne comptoit pour rien la peine, l'ennui, l'importunité. Quoique toute entiere à ce qu'elle faisoit, elle paroissoit être par-tout. Elle ennoblissoit les fonctions les plus viles, en les faisant elle-même. Tantôt elle instruisoit le Noviciat, ou donnoit aux Religieuses des leçons de spiritualité qui étonnoient les plus mystiques : tantôt dans les Offices, elle excitoit au travail les Converses par son exemple. Sortant un jour de la cuisine pour aller à une grande cérémonie : » Mais, Madame, lui dit-on, vous ne » sentirez pas le musc. Oui, répondit- » elle ; mais qui croira que c'est moi ? " Elle écartoit tout ce qui pouvoit alté-

rer cette pureté de mœurs qui devoit distinguer sa maison. Me. de Dangeau s'étant récriée sur la beauté d'une Dame, Me. de Maintenon ne la ramena de cinq ans à St. Cyr. Cette Dame étoit la seule qui fût belle : le Marquis de Louvois les ayant vues rassemblées : » Que d'argent dé» pensé ! dit-il ; encore si c'étoit pour dé» jolis minois. "

Les Demoiselles furent veillées avec tant de soin, qu'on n'y connut point ce vice de tous les Colleges, où les enfants, garantis d'une corruption étrangere, ne le sont pas d'une corruption mutuelle. Quelques-unes étant malades d'application, Dodart, bon Janséniste quoique Médecin, proposa pour remede les divertissants écrits de Port-Royal : » Ah ! Mon» sieur, répondit-elle avec vivacité, j'ai» me mieux qu'elles meurent. " Elles seroient mortes d'ennui.

Elle voulut que ses filles ne fussent pas moins économes que désintéressées ; qu'elles sussent se refuser tout à elles-mêmes conformément à leur vœu, & qu'elles donnassent avec abondance aux Demoiselles conformément à leurs obligations. Elle établit qu'on ne donneroit iamais à manger à personne ni au parloir ni au-dehors : par-là, elle diminua le nombre

des visites, toujours incommodes, quelquefois dangereuses, & pour le moins inutiles. Sans cette regle, St. Cyr seroit devenu un cabaret. Le Comte d'Aubigné dînant avec le P. Bourdaloue qui devoit y prêcher, lui dit : » Au moins, mon » Pere, ne comptez pas sur la collation : » St. Cyr est la maison de Dieu ; l'on » n'y mange, ni l'on y boit. On ne » réussit pas en tout, reprit Me. de Main» tenon : l'instruction est notre fort, & » notre foible l'hospitalité. " Les pauvres profiterent de ce que les parents de trois cents personnes auroient englouti sans fruit.

L'orgueil si souvent reproché à Saint-Cyr, & aujourd'hui avec si peu de raison, se glissa parmi les jeunes Demoiselles. Madame de Maintenon l'apperçut & le réprima. Les éleves furent employées à des ouvrages grossiers ; & n'étant pas maîtresses de se choisir un état, elles apprirent à n'en dédaigner aucun. Elle vouloit qu'elles fussent laborieuses, & non pas surchargées ; elle les vouloit occupées, mais nos pas qu'on en fît des ouvrieres. La meilleure leçon de travail étoit son exemple. Elle n'étoit pas un moment oisive, même avec le Roi. » Le travail des mains, disoit» elle, est la pénitence que Dieu a im-

» posée à l'homme pécheur. " Ses domestiques même n'étoient jamais désœuvrés. On travailloit dans son anti-chambre ; dans toutes les autres on jouoit : son portier, car elle n'eut jamais de Suisse, quittoit son métier pour répondre avec civilité aux importuns ; on n'étoit point annoncé chez elle par un valet de chambre arrogant & ennuyé ; tout dans sa maison, car elle n'eut jamais d'hôtel, respiroit l'amour du travail, & les pauvres & les heureux, pour qui seuls s'ouvroit la porte la plus grattée de l'Europe, aux uns, par goût, aux autres, par bienséance, voyoient, en entrant, la premiere Dame de la Cour dictant une lettre, & faisant tourner le fuseau, avec une activité qui sembloit consoler les premiers de leur misere, & reprocher aux autres leur éternelle oisiveté... L'indolente Duchesse se moque de ces détails : l'inutile bel-esprit m'accuse de partager le ridicule & l'imbécillité qu'il attache à ces minucies ; le politique, indigné de trouver des vertus où il se flattoit de trouver des crimes, jette le livre de dépit. Mais que dit ce Sage, à qui je le dédierois, si je n'étois aussi sûr de sa modestie que de son indulgente amitié, cet homme, en qui tout est simple &

grand, tour-à-tour occupé à tailler les arbres de Montesquieu, & à donner des loix à l'Univers? Ces petitesses lui plairoient dans toutes les femmes, & le ravissent dans la femme de Louis XIV.

L'orgueil, toujours terrassé & toujours renaissant, se reproduisoit sous le nom de dignité dans les sentiments. » Mes en» fants, disoit Me. de Maintenon, ne » soyez point glorieuses; je le suis assez » pour vous. " Elle s'accusoit de tous les défauts de ces filles : » Nous avons voulu » de l'esprit, & nous avons fait des Rhéto» riciennes; de la dévotion, & nous » avons fait des Quiétistes; de la mo» destie, & nous avons fait des précieu» ses; des sentiments élevés, & l'orgueil » est au comble." Les Demoiselles devinrent humbles à force d'être humiliées; on les conduisit par les routes battues; on exila si bien l'esprit, qu'une maîtresse de classe dit à Me. de Maintenon : » Soyez » tranquille, Madame, les rubans jaunes » n'ont pas le sens commun. "

Son goût pour St. Cyr paroissoit ne pouvoir devenir plus vif, & le devenoit tous les jours. Plus elle y faisoit de bien, plus elle vouloit y en faire. Environnée de tous les plaisirs de la Cour, elle trouvoit mille prétextes pour les quitter,

St. Cyr la consoloit de tous ses ennuis. Elle ne craignoit point, en s'éloignant du Roi, de le trouver à son retour moins empressé, ou moins complaisant; elle n'avoit point cette curiosité pour les affaires, qui appréhende toujours d'en perdre le fil. Elle haïssoit les voyages de Fontainebleau, parce qu'ils la séparoient trop long-temps de sa famille; car elle disoit souvent, qu'elle n'en avoit d'autre que St. Cyr. » Quand me verrai-je, écrivoit-» elle à la Supérieure, à cette grande ta-» ble, où, environnée de toutes mes fil-» les, je me trouve plus à mon aise » qu'au banquet royal? " De tous les vers faits à sa louanges, les quatre plus mauvais furent les seuls qui lui plurent, parce qu'elle y trouva St. Cyr.

Elle voit les honneurs avec indifférence :
Son cœur de vains desirs n'est jamais combattu:
Sa maison même de plaisance
Est une école de vertu.

CHAPITRE XV.

Esther. Athalie. Racine.

ATtentive aux progrès de ses jeunes filles, elle composa des conversations qui les portoient à la vertu, rectifioient leurs idées, & leur facilitoient un récit. Ce sont des Dialogues charmants : le ton en est soutenu, l'expression juste & nette, le sujet agréablement discuté. Elles ont été imitées par Madame de Glapion, qui a fort approché de son modele, & par M. Collo, Curé de Chevreuse, qui s'en est fort éloigné.

Les Demoiselles les apprenoient à l'envi, & les récitoient avec tant de naturel & d'esprit, qu'on auroit dit que c'étoient des conversations faites sur le champ. Le Roi repassant un jour par les jardins où la Communauté étoit à la promenade, on leur en fit répéter quelques-unes devant lui ; il en parut fort content. Celles qui ne purent réciter, marquerent la joie qu'elles avoient de voir le Roi, les unes par des vers qu'elles chanterent à sa louange, les autres, par de petits com-

pliments où se peignoit la naiveté de leur âge.

La Supérieure leur avoit appris à déclamer ; elles jouerent entre elles les Tragédies de Marianne, de Polieucte, d'Alexandre, d'Iphigénie. Madame de Brinon en avoit fait une elle-même, détestable à la vérité, mais composée, apprise, & jouée en quinze jours. On avoit dressé un théâtre. Ces jeux plurent à Me. de Maintenon, qui crut que ces divertissements porteroient ses éleves à la vertu, & les formeroient à la politesse.

Elles jouerent ensuite Andromaque. Soit que les Actrices fussent mieux choisies, soit qu'elles commençassent à prendre des airs de Cour dont elles voyoient de temps en temps ce qu'il y avoit de meilleur, cette piece ne fut que trop bien représentée, au gré de Me. de Maintenon, qui craignit que cet amusement ne produisît des effets opposés à ses vues. Elle écrivit à Racine : *Nos petites filles viennent de jouer votre Andromaque, & l'ont si bien jouée, qu'elles ne la joueront de leur vie, ni aucune autre de vos pieces.* Elle le pria de lui faire dans ses moments de loisir, un poëme moral ou historique, mais dialogué : il falloit que l'amour en fût banni ; cet ouvrage pouvoit être im-

punément contre les regles ; il resteroit enseveli à St. Cyr; il suffisoit qu'il instruisît, & qu'il amusât des enfants.

Cette lettre agita fort Racine. La dévotion, le Roi, l'intérêt l'avoient tiré de la poésie où il excelloit, pour le jetter dans l'Histoire, où vraisemblablement il eût peint en Poëte & conté en Courtisan. Il vouloit plaire à Madame de Maintenon; le refus étoit impossible à un homme duquel le Roi avoit dit en le voyant avec Cavoye : Racine *veut paroître homme de Cour*, & Cavoye, *homme d'esprit*. Mais il avoit une grande réputation à soutenir; il étoit effrayé de la délicatesse de goût que ses Ouvrages avoient donnée au Public. Corneille, son maître, après avoir quitté la scene, n'y avoit reparu que pour y être hué; Racine, moins grand, craignoit une plus grande chûte. D'un autre côté, s'il avoit renoncé au théâtre, il l'aimoit encore. Les Jansénistes l'en avoient arraché malgré lui : une Dame plus austere qu'eux le rendoit à sa passion ; & quand il consultoit ses forces, il jugeoit qu'elles n'avoient pas encore été toutes déployées : il n'avoit encore fait que Phedre; & Corneille avoit fait Rodogune & Héraclius. Despréaux le conjuroit de résister

au Démon de la Poëſie : ce Démon parloit mieux ; il gagna la victoire. Racine trouva dans l'Hiſtoire d'Eſther, tout ce qu'il falloit pour plaire à Me. de Maintenon, ſans déplaire au Docteur Arnauld. Deſpréaux enviſagea ce ſujet, comme ſi propre au temps & au lieu, qu'il l'exhorta de le traiter, & de venger dans une piece réguliere les chœurs du Drame Grec.

Madame de Maintenon fut charmée du premier Acte. L'Hiſtoire d'Eſther étoit la ſienne. Moreau fit la muſique des chœurs. Racine, auſſi bon Acteur qu'excellent Poëte, inſtruiſit les Actrices ; & après bien des eſſais, trouva dans Madame de Caylus un Aſſuérus admirable, & dans Mademoiſelle de Glapion, un Mardochée, plein d'ame & de ſentiment. Mlle. de Veillenne eut le rôle d'Eſther : il convenoit à ſa figure & à ſes graces ; Mademoiſelle d'Abancourt, celui d'Aman ; Mademoiſelle de Marſilly, celui de Zarès ; & la Maiſon-fort, que le Roi appelloit la gracieuſe Chanoineſſe, celui d'Eliſe. On fit un joli théâtre ; les habits furent magnifiques, & les décorations de goût. Berin, décorateur des ſpectacles de la Cour, fut chargé de l'exécution. Les Actrices firent à Verſailles deux répétitions devant le Roi.

(1) On n'admit à la premiere représentation que les principaux Officiers qui suivent le Roi à la chasse. Racine avoit fait & une bonne piece & de bonnes Actrices. Madame de Caylus, qui doubloit tantôt Mademoiselle de St. Osmane, & tantôt Mademoiselle de Lastic, jouoit, à ravir, le personnage de la Piété dans le prologue, & ensuite le rôle d'Assuérus. Cette innocente troupe sembloit faite pour ces sentiments pieux, qui depuis révolterent dans la bouche des Comédiennes. Une Actrice manqua de mémoire : Ah ! Mademoiselle, s'écria Racine, voilà une piece perdue!

Le Roi, à son soupé, ne parla que d'Esther. Monseigneur, Monsieur, tous les Princes demanderent à la voir. Les applaudissements redoublerent.

La priere d'Esther enleva tout le monde: tout en parut beau, grand, traité avec dignité : les chœurs parfaits. Mr. le Prince y pleura. Dans la ferveur de la premiere admiration, on mit Esther au-dessus de Phedre, & les Actrices, au-dessus des Raisins, des Chammêlés. Le Roi dit en sortant à Madame de Maintenon, qu'il n'y manquoit que les Dames de St. Louis, qui, plus avides de prieres que de

---

(1) 8 Février 1689.

ſpectacles, étoient la plupart à l'Egliſe.

La troiſieme repréſentation fut conſacrée aux perſonnes pieuſes, telles que le Pere de la Chaiſe, quelques Evêques, & douze ou quinze Jéſuites, auxquels ſe joignirent Madame de Miramion, & ſes plus diſtinguées dévotes. Madame de Maintenon vouloit ſe raſſurer ſur les ſcrupules qu'elle prévoyoit. » Aujourd'hui, dit-elle, on ne jouera que pour » les Saints. " Les Saints applaudirent comme les autres, & ſouhaiterent que toutes les Tragédies reſſemblaſſent à Eſther.

Le Roi y mena enſuite les Courtiſans: ils admirerent de bonne foi. Madame de Maintenon fut importunée de tous côtés: il y avoit deux mille aſpirants, & il n'y avoit que deux cents places. Une Comédie de Couvent devint l'affaire la plus ſérieuſe de la Cour. Les Sécretaires d'Etat quittoient leurs occupations les plus preſſées, pour voir Eſther; les Miniſtres diſgraciés (1) rentroient en faveur après l'avoir vue: la Maréchale d'Eſtrées (2) qui ne l'avoit point louée, ſe juſtifia de ſon ſilence comme d'un crime. C'étoit

(1) M. de Pomponne.
(2) Voyez les Lettres de Sévigné, 1689.

une fureur ; on montroit de la jalousie. Le Roi faisoit une liste comme pour le voyage de Marly. Il entroit le premier ; & se tenant à la porte, la feuille à la main, la canne levée de l'autre, comme pour former une barriere, il y restoit jusqu'à ce que tous les nommés fussent entrés. Il ne souffroit point qu'aucun de sa suite s'écartât ; il donnoit l'exemple de la modestie convenable au lieu : la Dame Portiere étoit fort belle ; il la remercia toujours de sa politesse, & personne n'osa lui parler de ses graces. Les Actrices, moins occupées des leurs que du personnage, récitoient derriere les coulisses le *Veni Creator*, pour intéresser le St. Esprit à leurs succès. Cependant elles charmoient les spectateurs ; le Duc de Villeroi se passionnoit pour Madame de Caylus, dont le mari étouffoit d'admiration & de jalousie : le Marquis de Villette couvroit mal ses feux naissants pour Mademoiselle de Marsilly, qui le rendit heureux, & que depuis Bolingbrocke rendit si infortunée : Mlle. de Choiseul avoit trente amants, dont un devint son époux. Mlle. de St. Osmane, aux grands yeux, au teint vermeil, au visage arrondi, allumoit dans tous les cœurs des sentiments qui depuis... Elle

ne vouloit alors plaire qu'à Madame de Maintenon. Mais Mlle. de Glapion, destinée à mépriser le monde, & à gouverner St. Cyr, entroit dans son rôle avec tant d'intelligence, qu'on oublioit l'Actrice, & qu'on ne voyoit que Mardochée.

Le Roi & la Reine d'Angleterre voulurent voir la piece nouvelle. Le spectacle fut encore plus beau : les Actrices, couvertes de pierreries, l'orchestre formé des meilleurs Musiciens du Roi. Jamais sujet ne fut plus heureusement choisi. Imitateur des anciens, qui mêloient dans leurs pieces les événements de leur temps, Racine avoit fait entrer dans la sienne le tableau de la Cour & des Spectateurs ; & cependant il avoit conservé dans leur intégrité, des faits tirés d'un livre trop respectable, pour pouvoir être altérés. Il avoit plu en dépit d'Aristote, en versifiant, comme il le dit lui-même, les scenes que Dieu avoit préparées. Jamais Poëte n'eut un parterre plus brillant : tout ce que l'Europe avoit de plus grand, Versailles, de plus ingénieux, Paris, de plus délicat, y étoit rassemblé. On le voyoit sur le Théâtre, rayonnant d'une joie vive, mais modeste : Despreaux, à côté de lui, déridant son front jaloux & triste,

& s'enivrant de la gloire de ſon ami : Me. de Monteſpan & Louvois confondus dans la foule, ſe cherchant des yeux, ſe retrouvant ſur la ſcene ſous les noms de Vaſthi (1) & d'Aman, (2) honteux de paroître dans un lieu où on leur porte le dernier coup, rougiſſant & battant des mains ; le Roi & la Reine d'Angleterre, ravis qu'on peignoit le St. Pere, qui avoit contribué à les détrôner, comme un aveugle à qui le Diable avoit crevé les yeux : (3) Louis, un peu confus de l'impie plainte de la Piété, qui faiſoit valoir à Dieu ſon exactitude &

---

(1) Sans doute on t'a conté la fameuſe diſgrace
De l'altiere Vaſthi dont j'occupe la place:
Comment le Roi contre elle enflammé de dépit,
La chaſſa de ſon Trône ainſi que de ſon lit.
Mais il n'en put ſitôt effacer la penſée :
Vaſti régna longtemps dans ſon ame offenſée.

(2) On attribuoit à M. de Louvois un propos qui avoit donné lieu à ces Vers.
Il ſait qu'il me doit tout, &c.

(3) Et l'Enfer couvrant tout de ſes voiles funebres
Sur les yeux les plus ſaints a jetté ſes ténebres.

ſon recueillement à la Sainte Meſſe, (1) mais charmé de ſe reconnoître dans la fierté d'un Roi de Perſe, dans ſon amour pour la juſtice, dans ſa tendreſſe pour Eſther : Madame de Maintenon, auprès de lui ſur un tabouret, attentive à toutes ſes queſtions, expoſée à tous les regards, les ſoutenant tous avec modeſtie & avec majeſté, diſſimulant, par une joie ouverte ſur les ſuccès de ſes éleves, celle que lui donnoient des applications toutes flatteuſes. Le triomphe d'Eſther étoit le ſien. Elle étoit, lui diſoit-on, cette Eſther, qui a puiſé les jours dans la race proſcrite ; qui, par ſa vertu ſeule, captive un Roi puiſſant ; cette Eſther, qui, dans ſa retraite, s'occupe à cultiver ces jeùnes & tendres fleurs tranſplantées, & qui, laſſe des vains honneurs, met toute ſa gloire à s'oublier elle-même. Aſſuérùs ne lui parle jamais de ſa beauté, de ces appas, que Racine ſavoit ſi bien décrire : il ne ſonge qu'à des qualités plus eſtimables : Je

---

(1) De ta gloire animé lui ſeul de tant de
Rois
S'arme pour ta querelle, & combat pour tes
droits, &c.
Baiſer avec reſpect le parvis de tes temples.

Je ne trouve qu'en vous je ne ſais quelle grace,
Qui me charme toujours, & jamais ne me laſſe:
De l'aimable vertu doux & puiſſants attraits.

A table il lui dit:

Oui, vos moindres diſcours ont des graces ſecretes:
Une noble pudeur à tout ce que vous faites
Donne un prix que n'ont point ni la pourpre ni l'or.

Cette Juive qui aimoit ſes anciens freres, & qui n'oſoit les protéger, étoit un autre trait de Me. de Maintenon, qui, avec le caractere le plus doux, laiſſa opprimer les Proteſtants. Les Huguenots proſcrits étoient les Juifs exterminés: on oſoit applaudir ce vers:

Et le Roi trop crédule a ſigné cet édit.

Et celui-ci:

On peut des plus grands Rois ſurprendre la juſtice.

La flatterie avoit tant loué la vigilance du Roi, le grand Arnauld avoit été si généralement traité d'insolent pour avoir dit que Louis le Grand pouvoit se tromper, que cette vérité simple & éternelle fut regardée comme un trait neuf & hardi. On fit encore d'autres applications : on vit dans cette tragédie mille choses que l'Auteur n'avoit pas pensé à y mettre en la faisant, & qu'il n'apperçut pas après l'avoir faite.

(1) Ce divertissement continua jusqu'au Carême, qui vint à propos soulager Me. de Maintenon, accablée de gloire, de fatigue & de plaisir. Ce spectacle n'empêchoit pas que les constitutions de St. Cyr ne s'observassent avec la même exactitude : les Professes étoient aussi recueillies, que si ces jeux eussent été exécutés à cent lieues d'elles : elles y avoient un banc séparé, où elles alloient rarement.

Racine voulut dédier sa piece à Me. de Maintenon, qui, loin d'être tentée pour l'encens le mieux apprêté, le pria de ne pas même la nommer dans la Préface. Quand Esther fut imprimée, le charme

(1) 26 Février.

se dissipa. Elle parut froide à la lecture : beaucoup de vers foibles : point ou peu d'action : trop d'exactitude à suivre le narré du St. Esprit : trop peu de fidélité aux préceptes de l'art. » L'impression, » dit le Duc de la Feuillade, est une re-» quête civile contre l'approbation publi-» que. " Paris, qui n'aime point que la Cour ait tant de plaisir sans lui, jugea sévérement Esther. Les amis de Racine dirent en vain qu'elle avoit plu à tout ce que le Royaume avoit de plus connois-seur. A la Cour, leur répondoit-on, il n'y a qu'un suffrage, le suffrage de celui ou de celle à qui tout le reste veut plai-re. » Pourquoi, s'écrioit Racine, pour-» quoi m'y suis-je exposé, pourquoi m'a-» t-on détourné de me faire Chartreux ? » Je serois bien plus trnquille. " Mille louis le consolerent.

En 1721, les Comédiens donnerent Es-ther, & ne la donnerent qu'une fois. Un homme d'esprit (1) en conclut que la pie-ce est très-mauvaise. Esther ne reparut plus, parce qu'elle parut sans chœurs : c'é-toit une femme à qui on avoit ôté ses

(1) Siecle de Louis XIV, tome II, édit. de Berlin.

La flatterie avoit t[illegible] Esther n'inspira que Roi, le gran[illegible] qu'elle fut jouée par néralemen[illegible] n'étoient pas faites pour que Lou[illegible] par les Actrices de St. que ce[illegible] auroit excité les mêmes transf-regar[illegible] falloit cette naïveté, ces voix On[illegible] ces ames innocentes pour lesquel-v[illegible] Racine avoit travaillé : médiocre au [illegible] théâtre du fauxbourg St. Germain, Esther est un chef-d'œuvre à celui de St. Cyr. On va l'y remettre cet hyver (1) : l'auguste assemblée à laquelle on n'a pu la refuser, n'en jugera point par le jeu. On n'a déclamé depuis si long-temps à St. Cyr, qu'il seroit bien étonnant que le goût de la déclamation s'y fût conservé. La dévotion se réconciliera peut-être enfin avec des amusements que le grand Bossuet ne condamne point.

Le public impartial, ajoute Mr. de V., *ne vit qu'une aventure sans intérêt & sans vraisemblance, un Roi insensé, qui a passé six mois avec sa femme sans savoir qui elle est, & qui ayant, sans le moindre prétexte, donné ordre de faire égorger toute une nation, fait ensuite pendre son favori tout aussi légérement.* Analyse injuste : le pu-

(1) *Ibid.*

blic ne vit point cela : car le public étoit Chrétien. On lui présentoit un fait intéressant & miraculeux, d'après un Livre admis comme divin : il ne discutoit point l'action, parce qu'on ne discute pas ce qu'on regarde comme démontré. Paris étoit à l'égard d'Esther, dans la même position qu'Athenes à l'égard d'Iphigénie remplacée par une genisse, ou de toute autre piece dénouée miraculeusement après avoir été miraculeusement conduite. Il suffisoit d'offrir au François, comme au Grec, un spectacle conforme à ses idées de Religion & de Théologie.

Quoi qu'il en soit, le Roi goûta si fort Esther, que Racine eut ordre de composer une autre piece pour l'année suivante. Il s'en défendit sur le peu de loisir que lui laissoit l'histoire de Sa Majesté : on n'y eut aucun égard. La véritable raison de la répugnance du Poëte, étoit la difficulté de tirer de l'Histoire sainte un sujet aussi heureux. Madame de Sévigné ne croyoit pas la chose possible. Mais Racine trouva dans le quatrieme Livre des Rois une action intéressante, & assez de matiere pour se passer d'amour, d'épisodes, & de confidents. Il répara la simplicité de l'intrigue, le manque d'une grande passion, par l'élégance de la Poé-

ſie, la vérité des ſentiments, l'uſage heureux des ſublimes traits de l'Ecriture. Il lut ſa piece à Me. de Maintenon, & ſur ſon viſage froid ou ému, ſuivant les ſituations, l'effet qu'elle produiroit dans tous les cœurs : quand il en fut à ce vers :

Elle flotte, elle héſite, en un mot, elle eſt femme,

elle ne put ſe défendre d'un léger mouvement de déplaiſir, qui diſoit qu'elle l'étoit encore un peu elle-même.

Mr. Durand, Supérieur de Meſſieurs de St. Lazare, & grand ennemi des ſpectacles, ſecouoit la tête en entendant répéter Athalie, & menaçoit d'écrire & de prêcher contre ce divertiſſement. Le Muſicien aſſuroit le Cenſeur, que cet Ouvrage étoit ſaint, & lui oppoſoit la licence du Théâtre de la Foire St. Laurent, que ſa compagnie avoit fait conſtruire pour les ſcenes les plus indécentes. La crainte s'empara des eſprits, & mit de la tiédeur dans cet exercice. On répéta ſans goût Athalie : on aprit ſans émulation la Jepthé de Boyer & de l'Abbé Têtu. D'abord Racine en fut piqué, & ſoutint que ſa piece étoit propre à inſpirer la vertu. Le Lazariſte lui prouva que la Tragédie la plus

ſainte ſuffiſoit pour le damner. Racine le crut, & auroit brûlé Athalie comme indigne d'un Chrétien, ſi ſon fanatiſme n'eut été réprimé par Me. de Maintenon : tant il eſt vrai que rien n'eſt plus ſot que l'homme d'eſprit!

Hebert, Curé de Verſailles, traverſa beaucoup ces plaiſirs innocents (1). A une aſſemblée de Dames de la Charité, où Me. de Maintenon aſſiſtoit très-réguliérement, le diſcours, avant la conféce, tomba ſur la Tragédie d'Eſther. La flatterie renchériſſoit ſur tous les éloges qu'accordoit la vérité. Le Curé attendoit en gémiſſant le moment de parler. Me. de Maintenon rapporta d'un air ſatisfait le nom de tous les Religieux qui avoient été ſpectateurs, ou qui demandoient à l'être. » Il n'y a plus que vous, Monſieur, » dit-elle au Curé, qui n'ayiez pas vu » cette piece : ne vous y verrons-nous » pas bientôt? " Hébert répondit par une profonde révérence. » Mais, dit Me. de » Maintenon, repliquant au ſilence éner» gique du Curé, le P. de Chamilly, » de l'Oratoire, vénérable par ſon âge

(1) Mém. manuſcrits d'Hébert, Evêque d'Agen, depuis la page 212 juſqu'à la page 237.

» & par sa piété, brigue une place à no-
» tre parterre. Je voudrois bien, ajouta-
» t-elle en regardant Hébert, y aller au-
» jourd'hui en si bonne compagnie. Je vous
» supplie de m'en dispenser, repartit Hé-
» bert en commençant son exhortation. »

Dès qu'elle fut achevée, Mesdames de Chevreuse & de Beauvilliers gronderent le Curé de ce refus public. » Vous avez,
» lui dirent-elles, mortifié Me. de Main-
» tenon. Voir Esther, est une faveur sol-
» licitée : on vous y invite, & vous re-
» fusez du ton le plus désapprobateur. On
» n'aura plus la même confiance en vous :
» on vous croira outré sur la morale :
» vous serez redouté comme le censeur
» des Evêques : vous perdrez un crédit
» utile à votre zele. »

Mes raisons, interrompit Hébert, ne
» sont pas de vains scrupules : je vous en
» rendrai compte, & j'en ferai juge Me.
» de Maintenon elle-même : si elle me
» condamne, je me rendrai volontiers. »

Le soir même il lui dit : » Vous con-
» noissez, Madame, mon respect pour
» vous ; mais vous savez aussi combien
» je déclame en chaire contre les spec-
» tacles. Esther n'est point comprise dans
» cette proscription. Pourquoi donc, in-
» terrompit-elle, refusez-vous de l'en-

» tendre? Le peuple, reprit le Curé, ne
» ſait pas quelle différence eſt entre cette
» comédie & une autre. J'irai : il croira
» plutôt à mes actions qu'à mes paroles.
» La réputation d'un Miniſtre de J. C.
» eſt trop délicate, pour la ſacrifier à la
» complaiſance ou à la curioſité. Hé!
» penſez-vous qu'il ſoit décent à des Prê-
» tres d'aſſiſter à des jeux exécutés par
» de jeunes filles, bien faites, aimables,
» fixées pendant deux heures entieres?
» C'eſt s'expoſer à des tentations. Des
» Courtiſans m'ont avoué que leurs paſ-
» ſions étoient plus vivîment émues par
» la vue de ces enfants que par celle
» des Comédiennes. L'innocence des vier-
» ges eſt un attrait plus dangereux que
» le libertinage des proſtituées. Le vice
» profane tout.

» Mais du moins, lui dit Me. de Main-
» tenon, vous ne condamnez pas ces di-
» vertiſſements ſi utiles à la jeuneſſe? Je
» crois, répondit-il, qu'ils doivent être
» proſcrits de toute bonne éducation.
» Votre grand objet, Madame, eſt de
» porter vos éleves à une grande pureté
» de mœurs : n'eſt-ce pas détruire cette
» pureté, que de les expoſer ſur un théâ-
» tre aux regards avides de toute la Cour?
» C'eſt leur ôter cette honte modeſte, qui

» les retient dans le devoir : une fille re-
» doutera-elle un tête-à-tête avec un
» homme, après avoir paru hardiment
» devant plusieurs ? les applaudissements
» que les spectateurs prodiguent à la
» beauté, aux talents de ces jeunes per-
» sonnes, leur inspirent de l'orgueil. Je
» ne puis, en exerçant un ministere qui
» combat toutes les passions, me défen-
» dre de la vaine gloire de prêcher de-
» vant mon Souverain. Comment des en-
» fants se préserveroient-ils d'une vanité
» si naturelle ? "

» Cependant, dit Me. de Maintenon,
» ces exercices sont autorisés de tout temps
» dans tous les Colleges. On ne peut,
» repliqua le Curé, en rien conclure pour
» les Colleges des filles. Les garçons sont
» destinés à remplir des emplois qui les
» obligent de parler en public : un hom-
» me de Robe, un homme d'Eglise, un
» homme d'Epée ont également besoin
» de l'exercice de la déclamation. Les fil-
» les sont destinées à la retraite, & leur
» vertu est d'être timides ; leur gloire,
» d'être modestes. Je ne parle point du
» temps qu'emportent les rôles qu'il faut
» apprendre, des distractions que donne
» le charme des vers, de l'orgueil de cel-
» les qui jouent, de la jalousie de celles

» qui ne jouent pas, des airs de hauteur
» qu'on prend au théâtre, & qu'on ne
» quitte pas dans la société, de mille cho-
» ses contraires à l'esprit de votre éta-
» blissement. Je ne dis plus qu'un mot:
» Tous les Couvents ont les yeux attachés
» sur St. Cyr : par-tout on suivra l'exem-
» ple que St. Cyr aura donné. On se las-
» sera des pieces de piété : on en joue-
» ra de profanes. On invitera des laï-
» ques à ces spectacles. Dans toutes les
» maisons religieuses, au-lieu de former
» des Novices, on dressera des Comé-
» diennes. »

» J'entre dans tout cela, dit Me. de
» Maintenon; mais St. François de Sales
» est moins rigide que vous. Il permet à
» ses filles de représenter des pieces de
» dévotion. » Il est vrai, réprit Hébert;
» mais ce grand Saint ne le leur permet
» qu'entre elles, rarement, & dans l'inté-
» rieur du Monastere. A la Visitation,
» c'est un amusement privé : à St. Cyr,
» c'est un spectacle public. »

Ces raisons ébranloient Me. de Maintenon; mais l'Abbé Gobelin, Fénelon, Mrs. Tiberge & Brisacier avoient approuvé Esther : l'Abbé Desmarais ne s'en étoit pas plaint : de sorte qu'Athalie alloit être jouée. A cette nouvelle, les dévots &

les beaux-esprits s'allarmerent, les uns de bonne foi, les autres par jalousie. On disoit de tous côtés à Me. de Maintenon, qu'il étoit indécent de produire sur un théâtre sa niece, & des filles rassemblées de toutes les Provinces du Royaume, & que c'étoit mal répondre à l'idée qu'on avoit de l'établissement de St. Cyr. On lui écrivoit des lettres anonymes, pleines de malignité sous les apparences de zele : on accusoit Racine de Jansénisme ; on lui demandoit si elle vouloit en infecter sa maison.

La sainteté du lieu, le sujet des pieces, la maniere dont les spectateurs s'étoient introduits à St. Cyr à la suite du Roi, la justifioient assez (1). Elle eût pu dédaigner ces discours fondés sur l'envie, ou sur un zele mal entendu; mais les raisons d'Hébert, approuvées par l'Abbé Desmarais, agirent sur elle. Athalie fut jouée deux fois à Versailles devant le Roi avec l'habit de St. Cyr, dans l'appartement de Me. de Maintenon. L'action n'en parut pas refroidie. Elle produisit même alors une impression plus vive, que depuis au Théâtre de la Comédie,

(1) Souvenirs de Me. de Caylus.

où cette piece fut défigurée par une Josabeth couverte de rouge, par une Athalie outrée, par un Grand-Prêtre, plus capable, dit Me. de Caylus, d'imiter les capucinades du petit Pere Honoré, que la majesté d'un Prophete.

Ce ne fut qu'à la sollicitation de Leurs Majestés Britanniques, que Me. de Maintenon en permit une représentation plus brillante. Le Pere de la Chaise, Fénelon, & plusieurs Ecclésiastiques la sanctifierent par leur présence. Me. de Maintenon pria Mr. de Chartres de s'y trouver. Fénelon, son collegue & son ami, ne le persuada point. Pendant le spectacle, l'Evêque fit aux Dames de St. Louis une conférence sur l'état déplorable des Chrétiens, qui se livrent avant le Carême à des plaisirs scandaleux, & sur la nécessité de lui en faire une amende honorable par le silence & par la retraite.

Racine fut entiérement dégoûté du Théâtre. Il dit qu'il ne vouloit plus écrire que l'histoire du Roi; mais soit qu'il craignît d'être accusé d'ingratitude s'il étoit vrai, & de reconnoissance s'il n'étoit satyrique, soit que les matériaux lui manquassent, & qu'il crût au-dessous de lui de mettre en beau style les gazettes ou les bruits de Cour, il travailla lentement

à cet ouvrage, qui, heureusement pour sa gloire, périt dans une incendie. Valincourt, le voyant près d'être consumé, donna vingt louis à un Savoyard pour l'aller querir au travers des flammes. Au-lieu du manuscrit unique, le Savoyard apporta un recueil des gazettes de France. Ces gazettes, les mémoires du temps, les collections de pieces originales, le journal de Dangeau pour les nouvelles de Cour, le siecle de Louis XIV pour la partie des Arts, les écrits de divers Officiers pour les détails de guerre, les négociations de divers Ambassadeurs pour les affaires étrangeres, les actes des Congrès, les lettres de Mr. de Torcy & de Me. des Ursins pour les affaires d'Espagne, peuvent consoler les curieux, de cette perte, à moins qu'on ne regrette le style de Racine & de Boileau, dont la prose n'a pourtant rien de merveilleux, ou celui de Valincourt, Ecrivain assez médiocre.

Racine fit à l'usage de St. Cyr quelques cantiques qui prouverent que le lyrique n'étoit pas son genre. On en exécuta un devant le Roi, qui, à ces vers,

Mon Dieu! quelle guerre cruelle!
Je trouve deux hommes en moi.

L'un veut que plein d'amour pour toi,
Je te sois sans cesse fidelle:
L'autre, à tes volontés rebelle,
Me souleve contre ta loi.

dit à Me. de Maintenon : » Ah! Madame, voilà deux hommes que je connois bien. "

Dès qu'Athalie fut imprimée, on s'empressa plus à la condamner qu'à la lire. On crut qu'une piece, où un enfant faisoit le principal personnage, n'étoit que pour des enfants. Racine fut persuadé qu'il avoit manqué son sujet : Me. de Maintenon seule soutint qu'il n'avoit rien fait de plus beau. Le goût s'étoit perdu avec le génie : les hommes supérieurs à tout leur siecle sont toujours mal jugés par lui : Racine pouvoit-il plaire à un peuple que Campistron enchantoit ?

Dès que la Régence eut rendu à l'esprit national la liberté que la dévotion lui avoit ravie, Athalie reparut, & fut reçue avec des applaudissements infinis. On fit aussi des applications, & le peuple vit dans Joas, sauvé par le Grand-Prêtre & par Josabeth, son Roi conservé par un Evêque & par Me. de Ventadour : Abner étoit Villeroi : & ainsi du reste. La famille de Racine fut fort surprise que

les Comédiens s'emparassent d'une piece, dont le privilege appartenoit aux Dames de St. Louis : & Me. de Maintenon, que l'Archevêque de Paris ne s'opofât pas à un divertissement qui lui paroissoit une profanation. L'année passée, les Magistrats d'Amsterdam furent plus séveres ou plus sages : ils défendirent aux Comédiens François la représentation d'Athalie, comme d'une parodie des Livres saints. Ils regarderent Phedre comme une leçon de morale, & Athalie comme un attentat à la majesté de la Religion.

Malgré l'injustice du public, Athalie avoit été jouée à la Cour par la Duchesse de Bourgogne, le Duc d'Orléans, la Comtesse d'Ayen, Mlle. d'Osmond, &c. Me. de Maintenon arrangeoit ces amusements ingénieux, parce qu'ils formoient l'esprit de la Princesse, & qu'ils désennuyoient le Roi, dont l'ame toujours sensible, quoiqu'usée, ne connoissoit d'autre plaisir que celui des Arts, que la dévotion lui défendoit.

Me. de Maintenon, malgré la sienne, protégea toujours les talents; mais elle en exigea ces productions saintes qui rarement les rendent dignes d'être protégés. L'Abbé de Choisy, Duché, l'Abbé Têtu, Rousseau, l'Abbé Pelegrin, travaillerent

pour St. Cyr, & furent récompensés par elle. Nous lui devons Judith, Jephté, Absalon, Débora, les Stances Chrétiennes, & les Odes sacrées : mais de tous les beaux esprits, nul ne toucha plus son goût que Racine, qui répondoit à l'estime par l'admiration. » Je ne connois » pas, disoit-il souvent, de vertu plus » pure. " Elle lui fit donner une charge de Gentilhomme ordinaire (1). » J'aime » à le voir, disoit-elle; il a dans le com» merce toute la simplicité d'un enfant; » tout ce que je puis faire, c'est de lire » Boileau : il est trop Poëte. " Cependant elle en avoit été louée dans la satyre des femmes, où Despréaux disoit qu'il en connoissoit une,

Humble dans les grandeurs, sage dans la fortune,
Qui gémit comme Esther de sa gloire importune.

Il l'avoit encore en vue, en parlant de celle qui ne veut pas

Qu'à l'Eglise jamais devant le Dieu jaloux
Un fastueux carreau soit vu sous ses genoux.

Mais aussi imprudent dans ses propos qu'injuste dans ses écrits, il lançoit sans

(1) Manuscrits de l'Evêque d'Agen.

ceſſe des traits ſatyriques contre ſon premier époux, dont elle eût bien voulu qu'on ne parlât jamais devant le Roi, ni devant elle. Déclamant un jour contre la Poéſie burleſque : » Heureuſement, dit-» il, ce goût eſt paſſé ; & on ne lit plus » Scarron, même en Province." Racine détourna promptement la converſation, & lui dit, quand il fut ſeul avec lui : » Je » ne puis plus paroître avec vous à la » Cour : hier, c'étoit Don Japhet ; aujour-» d'hui, le Virgile traveſti : ignorez-vous » l'intérêt qu'elle y prend ? Hélas non ! » répondit Boileau ; mais en la voyant, » c'eſt la premiere choſe que j'oublie. " Madame de Maintenon parloit ſouvent de ſon mari, & même étendoit ſes bienfaits ſur quelques-uns de ſes parents ; mais elle n'en prononçoit jamais le nom. (1) Elle diſoit, *quand j'étois avec cet homme là* ; & ordinairement ; *quand je ſervois ce pauvre eſtropié*. Ménagements puériles ſans doute : mais elle les devoit au Roi ; tout ce que ſa conduite a de grand, ſemble de ſon caractere ; tout ce qu'elle a de petit, eſt de ſa place. Par zele pour le bien public, elle demande à Racine un mémoire ſur la miſere

---

(1) Manuſcrits de Me. de Bouju.

du peuple. Par obéissance, elle en nomme, malgré sa promesse, l'Auteur au Roi, qui, indigné que son Historien ait approfondi les défauts de son administration, lui défend de le revoir.

Madame de Maintenon ne revoit Racine que pour lui dire adieu. De-là mille idées tristes, une fievre violente, une maladie dangereuse, un dégoût extrême pour Versailles, où il ne voyoit plus celle qui lui en adoucissoit le séjour. Occupé de sa disgrace, il cherche son crime, ne s'en trouve point, & s'en fait un par son imprudence. Son penchant & son ennui le rappellent à Port-Royal, qu'il feignoit d'avoir abandonné. Il se dérobe secretement de la Cour, pour y voir ses anciens maîtres & ses amis. Le Roi l'apprend avec indignation; car, dit Hébert, le Jansénisme étoit à ses yeux le plus grand des vices. Madame de Maintenon n'ose plus parler au Roi d'un homme odieux. Racine est pénétré d'un chagrin qui abrege ses jours; un Poëte si tendre devoit mourir d'un coup de sentiment. Le Roi, pendant sa maladie, envoya souvent savoir de ses nouvelles; mais ayant appris qu'il avoit demandé par son testament d'être enterré à Port-Royal, il ne témoigna nul regret de sa mort. Après

cela, louez les Rois, & comptez ſur des amis de Cour.

CHAPITRE XVI.

Viſite du Roi à St. Cyr.

LOuis ne ſe dégoûta point de ſon ouvrage. Rien ne le flattoit plus que les louanges qu'on donnoit à St. Cyr. Il fit un accueil diſtingué à Trevisani, Prélat Romain, qui, en voyant la maiſon, avoit dit : » Les Peres de l'Egliſe ſe ſont » inutilement tourmentés ſur la grandeur » du *Fiat* que Dieu prononça en créant le » monde: s'ils étoient à ma place, ils ne » concevroient pas ſeulement juſqu'où va » le *Fiat* d'un homme."

Il alla porter lui-même aux Dames la Bulle d'union de la manſe Abbatiale de St. Denis. Le Pape, en l'accordant, avoit dit deux fois au Duc de Chaulnes : » Ecri» vez à Me. de Maintenon, que c'eſt par » égard pour elle. Le Roi crut devoir » en cette occaſion, expliquer de nou» veau ſes volontés. Mes intentions ſont » droites, dit-il à St. Cyr ; je n'ai en » vue dans cet établiſſement que la gloire » de Dieu, le bien de mon Royaume, » & le ſoulagement de ma Nobleſſe. Je

» les conjure, ajouta-t-il en s'adressant
» aux Dames, & en fixant Madame de
» Maintenon, de seconder mes vues, de
» s'affermir de plus en plus dans la vraie
» piété, de chérir les observances de leur
» institut. Dès-lors, je n'aurai aucune
» inquiétude sur l'éducation des Demoi-
» selles, qui sont l'objet de cette œuvre.
» Cet objet sera rempli, si les Dames
» sont parfaites dans leur état, ou, du
» moins, tendent toujours à le devenir. "
» Il est impossible, dit Madame de Main-
» tenon, qu'elles ne soient pas toutes
» d'excellentes Religieuses, après avoir
» eu un Roi pour prédicateur."

» Ce n'est point à moi, reprit-il, d'en-
» trer dans le détail de leurs devoirs;
» mais j'espere qu'à force de leur répéter
» les motifs de cette fondation, je les y
» rendrai fidelles. J'entends tous les jours
» sur cela des choses qui me font plai-
» sir; & je n'épargnerois ni mes visites,
» ni mes discours, pour peu que je les
» crusse utiles."

Madame de Maintenon lui raconta quelques traits édifiants de la piété des Dames & des Demoiselles. » Je ne suis point
» surpris, dit le Roi, de trouver ces ver-
» tus dans des Dames qui se sont consa-
» crées à Dieu; mais je les admire dans

» des enfants : je voulois qu'on fît du
» bien ici ; il s'y en fait, & mes vœux
» sont exaucés."

» Vous ne devez pas, Sire, dit Me. de
» Maintenon, vous répentir de la dé-
» pense de ce bâtiment. Ah ! répondit
» le Roi, si la chose étoit à faire, je la
» ferois du meilleur de mon cœur.

» Nous n'oserions nous flatter, reprit-
» elle, que parmi tant de personnes de
» tout caractere & de tout état, aucune
» ne s'écarte de la vertu qu'on inspire
» à toutes ; mais il sera difficile que
» celles-là même, réveillées par les prin-
» cipes qu'on aura gravés dans leur cœur,
» ne rentrent pas dans leur devoir. Et
» certainement le plus grand nombre vi-
» vra dans l'innocence. Ah ! dit le Roi,
» si je pouvois donner à Dieu autant
» d'ames que je lui en ai ravies par mon
» mauvais exemple !"

Trois Demoiselles étant attaquées de cette maladie, dont l'attouchement de nos Rois guérit, depuis que les Prêtres leur communiquerent l'art de faire des miracles, le Roi voulut les toucher en particulier. Bontems les introduisit dans le cabinet ; les malades se mirent à genoux ; le Roi entra sans bruit, les regarda fixement, leva les yeux au Ciel, fit une

priere très-fervente, & leur mettant la main ſur la joue, leur dit : *Je te touche ; Dieu te guériſſe !* Le lendemain, ajoute Manſeau, la plus malade des trois fut guérie ſans autre ſecours. Tant il eſt aiſé à l'imagination de faire des miracles, ou à la dévotion de les croire !

CHAPITRE XVII.

Viſite du Nonce à St. Cyr.

MAdame de Maintenon devenoit tous les jours plus ſainte. Elle acquéroit cette ſévérité de mœurs, néceſſaire à la fondatrice d'une maiſon Religieuſe : ſon averſion pour le monde la perſuadoit qu'il étoit facile d'y renoncer, & ſon détachement la diſpoſoit à exiger de ſes filles le même ſacrifice. Déjà quelques-unes, abandonnées au ſentiment de leur ferveur, ſe plaignoient du peu d'auſtérité de leur inſtitut, & ſe faiſoient Carmélites. Sainte Thérèſe s'emparoit des filles les plus propres à l'éducation. Madame de Maintenon craignit qu'après ſa mort, les ferventes ne fuſſent ſéduites par un état plus parfait, & les tiedes, dégoûtées d'un

état encore trop gênant. Les Dames unies par une vie commune, par un habit uniforme, pouvoient rentrer dans le monde avec la seule dispense de l'Evêque. Que le relâchement s'introduise à St. Cyr, que le Siege de Chartres soit rempli par un Prélat de Cour, la maison se dépeuplera, les Demoiselles seront mal élevées, le Prince ne répandra plus ses bienfaits sur une maison infidelle à ses principes; & si la dotation est attaquée, le Parlement ne protégera point une communauté inutile à l'État. Voilà ce que Madame de Maintenon se dit mille fois. Ses craintes augmenterent : il échut une succession considérable à une Sœur Converse. Les vœux simples ne la rendoient pas incapable d'hériter. Quelques-uns de ses parents contesterent ses droits; quelques autres la presserent de les faire valoir. La Converse aima mieux renoncer à la succession. Son exemple pouvoit n'être pas imité; & cette liberté anéantissoit le désintéressement, en laissant une propriété qu'on vouloit exclure. Les Dames, auxquelles l'on avoit laissé croire que les vœux solemnels avoient force de vœux absolus, apprirent, les unes avec douleur, les autres avec joie, toutes avec le dernier étonnement, que ces vœux ne pouvoient acquérir

acquérir de solidité qu'en tenant aux regles anciennement instituées & approuvées par l'Eglise. Quelques Professes s'ennuyerent de leur état, eurent des desirs de rentrer dans le monde, écouterent les conseils de ceux qui avoient intérêt à les y voir, & parurent remplir leurs devoirs comme pouvant cesser à leur gré de les remplir.

Madame de Maintenon fut affligée des raisonnements, des murmures, des sentiments de quelques Dames. Pour prévenir leur inconstance, elle voulut établir un corps de Directeurs, dont la sagesse l'assurât que la Communauté seroit du moins bien dirigée pour le spirituel après sa mort. Elle assembla son Conseil; c'étoient Messieurs de Fénelon, Desmarais, Tiberge & Brisacier, qui furent d'avis de donner la direction de St. Cyr aux Prêtres de St. Lazare. Elle les préféra comme des Ecclésiastiques qui n'ont qu'un seul esprit dans la Doctrine, perpétué par des conférences fréquentes sur la morale, d'ailleurs modestes & désintéressés. St. Cyr fut accrû d'un nouveau bâtiment pour eux. Quelqu'un lui ayant demandé pourquoi elle ne choisissoit pas des Jésuites: » Je veux, répondit-elle, être maîtresse » chez moi."

La Communauté se réveilla sur les vœux. M. de Chartres, plein de zele, représenta qu'il en falloit d'absolus, pour y affermir l'ordre; qu'on ne pouvoit éteindre sûrement le titre d'Abbé de St. Denis, qu'en faveur d'une maison Religieuse; que d'autres Princes, d'autres Ministres pourroient être tentés de le rétablir; qu'une Communauté autorisée par le St. Siege, seroit moins sujette aux révolutions. Il alla déclarer aux Dames, que leurs vœux étant simples, elles devoient nécessairement s'attacher à quelqu'un des anciens Ordres de l'Eglise, & que le meilleur étoit celui de St. Augustin. Ce discours étoit fort dur; elles regarderent ce changement comme une nouveauté qui attaquoit également leur genre de vie, leur conscience, & leurs constitutions. Mr. de Chartres jetta les esprits dans une grande inquiétude; Madame de Maintenon reparut, & leur rendit la paix.

Le Roi n'étoit pas plus favorable à ce changement que les Dames. Il honoroit la piété des Cloîtres, sans en estimer la guimpe ni les autres ajustements & regles, qui prouvent bien plus la bizarrerie de ceux qui les ont instituées, que le détachement de ceux qui s'y soumettent. A cela se joignoit son aversion pour tout ce

qui étoit nouveau. Il répondit à Madame de Maintenon : » Que pensera-t-on ? on rira : » on dira que nous ne savons à quoi » nous en tenir ; que chaque année pré- » sente une scene nouvelle ; qu'il faut » s'attendre encore à quelqu'autre." Madame de Maintenon déterminée, ne combattit point brusquement le goût du Roi. Elle lui laissa le temps de réfléchir sur les motifs qu'elle lui avoit exposés, avec cette indifférence apparente & cette soumission qui plaît toujours à l'autorité. Ses raisons agirent enfin ; & le Roi dit ces belles paroles : » Faisons donc un Cou- » vent : on dira que nous avons mal pris » nos mesures ; que le Peuple critique » tout ! pour nous, allons au plus grand » bien."

Cette nouvelle allarma fort toutes les Dames. Le Noviciat étoit ce qui les effrayoit le plus ; elles craignoient d'être renvoyées ; elles regardoient ce nouvel examen comme un prétexte de les exclure. Leurs Directeurs s'assemblerent, pour délibérer sur les changements à faire aux constitutions. Les Dames répondirent, qu'on se dispensât du soin de les réformer, & qu'on proposât les innovations en plein Chapitre. Me. de Maintenon les appaisa, en leur donnant son

portrait & celui du Roi. Elle leur promit qu'elles garderoient leur habit : cet article étoit un des plus importants ; les anciennes Professes avoient antant de répugnance à en prendre un autre, que de soumission à toutes les austérités qu'on voudroit leur imposer. Il ne fut changé qu'en 1707.

Le Conseil fut encore convoqué, & le secret soigneusement gardé, de peur d'inquiéter les Dames qui auroient pu s'unir pour rompre les mesures qu'on prenoit contre elles. Les Théologiens conférerent, ne s'accorderent pas, s'aigrirent, & ne persuaderent que les Converses, qui les premieres montrerent leur réforme par le changement de leur habit. Néanmoins on dressa une requête, par laquelle les Professes supplioient Sa Sainteté de leur permettre les vœux absolus. Il s'agissoit de la faire signer à toute une communauté, dont une partie ne vouloit pas en entendre parler. Les Directeurs employerent toute leur adresse ; mais plus ils appuyoient sur la nécessité de ce changement, & sur les perfections de la vie monastique, plus les Dames trembloient d'en être indignes. Les unes demandoient du temps pour y penser ; la plupart offroient en pleurant de s'aban-

donner aveuglement aux conſeils de leur bienfaictrice ; les autres n'oſoient parler, & ce ſilence déſoloit Madame de Maintenon.

Elle ne traita plus cette matiere que tête-à-tête avec celles qui y avoient du penchant, & par maniere de converſation avec tout le reſte. Ce qui réuſſit ſi bien, que les plus rebelles ſe ſoumirent. Cet air déſintéreſſé diſſipa tous les ombrages. Les intérêts humains, qui prennent plaiſir à ſe mêler aux affaires les plus ſaintes pour en corrompre le principe, eurent quelque part à celle-ci ; les Dames crurent que leur complaiſance ſeroit utile à leurs parents, & ſe ſacrifierent une ſeconde fois au bonheur de leur famille. On les lia par des actes ſur leſquels on ne les conſulta point ; on leur reprit l'original de leurs anciennes conſtitutions ; on leur enleva d'autres écrits qui pouvoient juſtifier leur réſiſtance.

Le P. Bourdaloue propoſa, pour tout concilier, d'établir les vœux ſimples & les vœux abſolus, les premiers juſqu'à l'âge de trente ans, les autres, pour celles qui voudroient les prononcer. Cet arrangement emprunté des Jéſuites, l'Ordre le plus ſagement conſtitué, favoriſé par le P. de la Chaiſe, goûté du Roi, approuvé

par Madame de Maintenon, fut rejetté par l'Evêque, trop saint pour sentir combien il étoit ridicule dans un siecle éclairé de permettre à des enfants de disposer de leur liberté, & dur en tout temps de confier le bonheur de leur vie aux promesses d'une ferveur passagere.

Le Nonce Cavallerini, après avoir eu sa premiere audience du Roi, vint à St. Cyr, accompagné par Saintot, Maître des Cérémonies. Il dit à Madame de Maintenon, que Sa Sainteté l'avoit chargé deux fois en pleine audience de lui marquer son estime. Il lui rendit un Bref très-glorieux, qu'elle auroit enseveli dans l'oubli, si la Daterie de Rome n'en eût envoyé copie en France. Dès qu'il fut public, on dit unanimement, que cette piece valoit un contrat de mariage; car quelque pente qu'on suppose à la Cour de Rome, de conduire les choses saintes par des ressorts profanes, un Pape ne se met point aux genoux de la maîtresse d'un Roi. Après les premiers compliments, le Nonce ajouta que le St. Pere attendoit de son zele pour la Religion, qu'elle porteroit le Roi à pacifier ce qui pourroit rester des différends entre S. M. & le St. Siege, & qu'elle contribueroit à la paix de la Chretienté. Elle répondit, que

son attachement au Roi ne lui permettoit pas d'autres sentiments ; qu'elle se trouvoit bien indigne de ceux que le Pape avoit pour elle, & qu'elle étoit ravie qu'une Nonciature d'une si grande importance fût tombée entre les mains d'un Prélat si distingué ; qu'il reconnoîtroit la piété du Roi, en voyant St. Cyr, ses bonnes intentions par ses discours, & son amour pour la paix par toute sa conduite.

Le lendemain, le Nonce lui envoya les présents du Pape, qui consistoient en bagatelles de toilette & en une belle châsse remplie des ossements de *Dieu-Donné*, qu'elle avoit épousé, & qu'on venoit justement de déterrer dans les catacombes de Rome.

(1) Cette visite augmenta la vénération des Professes. Elles en pesoient toutes les circonstances, & toutes les remplissoient d'étonnement. Madame de Maintenon leur distribua les chapelets & les parfums du Pape ; & cette libéralité ne nuisit pas à ses vues. Mais il étoit bien dur de se lever à cinq heures en toute saison ! Pendant quinze jours, elle partit de

(1) An. 1692.

Versailles à cinq heures du matin ; el
arrivoit à St. Cyr avant l'Oraison ; &
souvent elle éveilloit la Communauté.
Elle composa des discours pleins de ce
goût de spiritualité qu'on ne prend point
à Versailles. Elle assista pendant un mois
à tous les exercices ; les Professes n'oserent
se plaindre du joug qu'elle portoit elle-
même ; leur régularité augmenta : les man-
ches s'allongerent ; les voiles s'abaisserent,
on évita les vues de dehors ; le recueil-
lement fut extrême ; on signa la requête ;
le Cardinal Janson la présenta ; le Pape
lui dit : » On ne peut rien refuser à la
» Dame du Roi : » le Bref arriva, &
permit de conserver l'ancien habit, & de
ne point prendre cette guimpe si haïe.

Madame de Loubert, Supérieure, don-
na l'exemple de l'humilité ; & rentra
la premiere dans les exercices du novi-
ciat. Il falloit des maîtresses dignes de
telles novices ; Madame de Maintenon jetta
les yeux sur les filles de la Visitation de
Chaillot ; elle goûtoit fort le Fondateur
de cet Ordre ; elle trouvoit sur-tout dans
ses Epîtres, des instructions merveilleu-
ses pour mener une ame à Dieu ; elle
répétoit souvent, que le caractere de St.
François de Sales étoit cette charité ai-
mable qui gagne les cœurs, & qu'il por-

toit au renoncement de soi-même, quoiqu'il n'exigeât rien d'extraordinaire. Madame Priolo gouvernoit Chaillot avec réputation. Me. de Maintenon lui proposa de former St. Cyr. Après quelques refus de cette Religieuse, & plus encore de son Couvent, Me. de Maintenon alla la prendre à Chaillot dans un carrosse du Roi, & la mena en triomphe à St. Cyr, où toutes les Professes, hormis Madame d'Auzy, qui rentra dans le monde, commencerent leur noviciat.

Le Roi honora d'une visite celle qui le conduisoit. Il félicita Madame Priolo de ses premiers succès, & lui parla plusieurs fois en particulier. Il dit à la maîtresse des Novices, qui paroissoit fort édifiée de tant de bons exemples; » Tout ce » que je leur demande, c'est de suivre » les vôtres. ". Il demanda des nouvelles de Madame de Loubert, qui venoit de se déposer : » On a peine, dit Madame » de Maintenon, à l'appercevoir; elle » est toujours à la derniere place, & » la premiere aux Offices les plus bas. » Dans tout état, répondit le Roi, » il faut aimer à faire ce qu'on com» mande aux autres." Madame de Maintenon lui présenta une feuille de papier blanc, avec priere d'y écrire ses

intentions. Le Roi y mit ces mots : *Choix de bons Sujets, & fidélité aux regles.* Me. Priolo lui dit, que beaucoup de Demoiselles demandoient d'être admises au Noviciat : » Il faut, répondit-il, leur faire » desirer cette grace, & choisir les meilleures. Sire, reprit Madame de Maintenon, vous avez donc cela bien à » cœur ? Oui, ajouta le Roi. Choisir de » bons sujets, & maintenir les regles, » est toute la science de tout Gouvernement. Si vos vues sont suivies, dit » Madame Priolo, il sortira de St. Cyr » de grandes vertus ; & Votre Majesté » aura fait un grand bien. Il est juste, » répondit-il, que j'en fasse ici pour réparer le mal que j'ai fait ailleurs. Adieu, » Mesdames, votre temps est précieux, » & je ne veux pas interrompre vos exercices. Vous leur feriez, dit Madame » de Maintenon, un bon surveillant ; car » vous avez du penchant à l'exactitude & » même à la sévérité. Oui, repliqua-t-il ; » & sans une vigilance continuelle, les » meilleures sociétés dégénerent. »

Les Maîtresses & les Novices répondirent aux desseins du Roi. Les Dames de la Visitation admirerent dans les Dames de St. Louis, plus de perfections qu'elles ne leur en donnerent. Le Noviciat

dura un an entier, & n'interrompit pourtant pas l'éducation. Le ſoin en fut confié aux filles de la Congrégation du P. Barré : Mademoiſelle Balbien ſervit de Maîtreſſe générale des claſſes ; & Madame de Maintenon ſe trouva par-tout.

(1) Après que les Dames eurent fait profeſſion, Madame de Fontaine fut élue Supérieure. Madame de Loubert étoit entrée avec ferveur dans le noviciat, & s'y étoit conduite avec édification. Mais, ſoit averſion pour la ſupériorité, ſoit crainte d'un engagement plus étroit, elle ne fit point les vœux ſolemnels, & pria Madame de Maintenon de la garder dans la Maiſon, où elle imiteroit la régularité de celles dont elle n'oſoit imiter le détachement.

Le Roi honora la nouvelle Supérieure de ſes conſeils, & les Dames de Chaillot de ſes éloges. Une Religieuſe écrivit la relation de cette viſite ; & je rapporte ces entretiens, quoiqu'un peu monotones, parce que mille gens ſont curieux d'ouïr parler un Roi, & cent mille, curieux d'entendre celui-ci. Il entra dans la ſalle de la communauté avec Me. de Maintenon. Il fit aſſeoir les Dames ; & après avoir remercié Madame Priolo, il dit à

(1) An. 1694.

Madame de Fontaine : » Je juge de votre
» capacité par le choix qu'ont fait de
» vous M. de Chartres, Madame Priolo
» & Me. de Maintenon ; ce sont de bons
» connoisseurs en mérite ; je ne doute
» point que vous ne remplissiez leurs es-
» pérances ; & vous saurez, Madame, al-
» lier la fermeté à maintenir ce qu'on
» vient d'établir, à une grande douceur
» nécessaire dans toutes les nouvelles ins-
» titutions. Les Dames montreront par
» leur docilité, qu'elles se sont librement
» vouées à Dieu ; & l'intérieur répon-
» dra à cet extérieur que j'admire. Dans
» tout état, il faut aspirer à la perfection ;
» vous la trouverez, Mesdames, dans la
» fidélité au vôtre."

Madame Angélique de Beauvais, Religieuse de la Visitation, fille de la femme de chambre qu'il avoit aimée, & Sécretaire de Madame Priolo, parut surprise de le voir si instruit des obligations de la vie religieuse. » Quand vous voudrez,
» lui dit le Roi, j'aurai avec vous une
» conférence, que je soutiendrai fort bien ;
» vous la soutiendrez encore mieux ; car
» votre vocation a été bonne : la Reine
» ma mere s'y opposoit ; vous avez bien
» soutenu ce que vous avez bien com-
» mencé ; c'est un grand bonheur de se

» donner à Dieu dès ſes premieres années."

Enſuite il parla du deſſein qu'il avoit eu d'abord de fixer les Dames de chœur au nombre de trente-ſix. » Mais je comprends, ajouta-t-il, qu'il en faut davantage pour une ſi grande maiſon ; il vaut » mieux que les Profeſſes ſe ſervent elles-» mêmes, que d'être ſervies; l'obéiſ-» ſance ſied plus à une Religieuſe, que » le commandement ; en faiſant ce qu'au-» roient fait les Converſes, vous prati-» querez une vertu de plus. Il s'agit de » remplir judicieuſement ces places de » nouvelle création; choiſiſſez ſans égard, » ſans complaiſances ; ſi l'on veut faire » le bien général, il ne faut point penſer » à ſoi. Vous avez, dit-il à Madame Prio-» lo, vous avez tout réglé ſi ſagement, » que les choſes iront comme d'elles-» mêmes : tout le monde eſt enchanté de » vous, & Noailles eſt tout Priolo. Il » m'a parlé de votre pere comme d'un » homme d'eſprit, & de ſon Hiſtoire en » Latin que je n'entends pas : car vous » ſavez, dit-il à Madame de Beauvais, » qu'on a fort négligé mon enfance, & » que j'ai reçu une moins bonne éduca-» tion que celle que j'établis à St. Cyr." Se tournant vers Me. de Maintenon,

il ajouta : » J'espere que les Dames de » Chaillot aideront toujours celles de St. » Louis de leurs conseils. En vérité, Sire, » lui dit une d'elles, on a bien tort d'ac- » cuser Votre Majesté de haïr les Reli- » gieuses. Je les hais fort dans le monde, » répondit-il ; mais je les aime & les ho- » nore dans leur couvent. " Il remercia celle-ci des soins qu'elle avoit pris de son nombreux Noviciat : il les laissa toutes, pénétrées de ses bontés.

Voilà par quels degrés St. Cyr est devenu solide, & n'a plus à redouter les légéretés de l'esprit humain. Les Dames soumises à la regle de St. Augustin, adorent & chérissent leurs vœux, voyent dans leurs liens la perpétuité de leur maison, & ne cessent de bénir le Ciel d'avoir inspiré à Madame de Mointenon le desir de faire le bien, & le talent de l'affermir.

LIVRE NEUVIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Rapports & Conseils.

ON répandit dans le monde, & surtout dans les pays étrangers, où la calomnie & le mensonge pouvoient mieux s'accréditer, que Me. de Maintenon ne s'occupoit que d'affaires ; qu'elle avoit changé toute la Cour par ses intrigues ; qu'elle avoit voulu avoir place au Conseil ; que Mr. le Dauphin lui avoit demandé en terme énergiques à quel titre ; qu'elle y étoit entrée malgré les Princes & les Ministres ; & que Monseigneur en avoit marqué son mécontentement en se retirant à Meudon. On vendit des estampes, où l'on voyoit le Roi & Madame de Maintenon se donnant la main droite, & soutenant chacun de la gauche un globe sous lequel s'affaissoient les épaules d'Atlas, avec ces mots : NOUS MAINTENONS.

Ces bruits n'avoient pas le moindre fon-

dement : ils durent pourtant encore ; & peu s'en faut qu'une femme dont toute l'ambition étoit de faire d'un Roi un Saint, ne soit regardée parmi nous comme une Frédégonde.

Si Me. de Maintenon avoit voulu gouverner, le Roi ne l'auroit pas souffert. Nul Prince ne fut plus jaloux de son autorité. Ce qui perdit Louvois, ce fut le despotisme que ce Ministre vouloit exercer sur lui. Le Roi voyoit qu'elle étoit fort éloignée de vouloir donner des conseils, & ne l'en crut que plus capable d'en donner de bons.

Il avoit une si haute idée de son jugement, qu'il lui disoit : » On donne aux » Papes le titre de Sainteté, aux Rois, » celui de Majesté, celui d'Excellence, » aux Ambassadeurs ; il faudroit vous » appeller *Votre Solidité.*" Ce fut par cette solidité de jugement qu'elle s'éloigna des affaires, & qu'elle n'y entra que par complaisance pour le Roi, ou à la sollicitation de ses Directeurs, plus inquiets ou plus ambitieux qu'elle.

Ce Prince tenoit rarement Conseil. Des assemblées où les contradictions embrouilloient & traînoient en longueur les affaires, où le partage des sentiments le jettoit dans l'incertitude, ne pouvoient être

de ſon goût. Il aimoit la célérité, haïſſoit la diſpute, & ne vouloit pas entendre tout, parce qu'il vouloit tout voir. L'Etat étoit donc ordinairement gouverné par demi-Viſiriat: les Miniſtres avoient leur jour, travailloient ſéparément avec lui, & étoient les maîtres chacun dans ſon département. Comme les bornes de leur autorité étoient bien marquées, ils n'empiétoient pas ſur leurs droits reſpectifs. Ils oublioient cette fureur de ſe détruire mutuellement, qui ſemble être attachée à leur place. Car ſi la méthode des rapports empêche le Prince d'être éclairé, elle empêche auſſi le Miniſtre d'être intriguant. Auſſi a-t-on vu rarement, ſous ce regne, ce qu'on a vu ſi ſouvent depuis, des Miniſtres déplacés par des Miniſtres.

Louvois étant allé travailler, un jour que le Roi étoit indiſpoſé, Madame de Maintenon, qui étoit dans la chambre, voulut ſe retirer. Le Roi la retint, lui diſant: » Reſtez, Madame; Mr. de Louvois ſait qu'on peut ſe fier à vous, & » peut-être ne nous ſerez-vous pas inutile. " Louis, aidé de la préſence de Me. de Maintenon, dans les yeux de laquelle il cherchoit une approbation qu'il y trouvoit toujours, penſa ſi bien, fut

si supérieur à Louvois, & si satisfait de lui-même, qu'il se proposa de se donner souvent le même avantage & les mêmes lumieres. Il se servit donc de Me. de Maintenon, comme d'un frein contre la tyrannie de ses Ministres. Louvois & Seignelai murmurerent. Le Roi en fut indigné; & pour les en punir, les fit travailler dans la chambre même de Me. de Maintenon. Tous les Ministres s'unirent contre cette brusque innovation. Nous sommes avilis! disoient-ils; il étoit bien plus sûr qu'ils se voyoient dépendants. Le Roi accoutumé à être obéi avec joie, incapable de revenir, quand il ne devoit sa prévention qu'à lui-même, ferme contre les obstacles, voulut réellement donner de l'exercice à leur jalousie; & Madame de Maintenon, qui, dans ces petits Conseils, n'étoit d'abord que compagnie, ensuite témoin, y fut bientôt quelque chose de plus.

Le destin de l'Etat se décidoit dans son appartement, le même qu'occupe aujourd'hui M. le Comte de Clermont; les Ministres n'avoient point d'autre lieu fixe. Il y avoit un bureau où le Roi prenoit sa place, & se faisoit rendre compte des détails dont il les chargeoit. Madame de Maintenon se retiroit souvent pour prier

Dieu. Quand elle reſtoit, elle ſe plaçoit dans ſa niche, & prenoit ſa quenouille ou un livre. Quand l'affaire jettoit le Roi dans l'indéciſion, il tâchoit de lire ſur ſon viſage le meilleur avis : quelquefois il le lui demandoit : *Qu'en penſe votre ſolidité?* lui diſoit-il ; ou bien, *votre ſolidité, Madame, approuve-t-elle cela?* Quand le Miniſtre s'obſtinoit, le Roi la prenoit pour arbitre : *Conſultons la raiſon*, diſoit-il.

Madame de Maintenon n'aimoit pas les affaires, mais en avoit l'eſprit, dont le ſang-froid, la juſteſſe, la diſcrétion, l'amour de la patrie, & la défiance ſont les parties eſſentielles. Tous les jours invitée par le Roi, qui avoit moins d'égard à ſon inclination qu'à ſa capacité, elle fut forcée d'y prendre part ; mais elle ſut ſe garantir de l'intrigue, & n'eut jamais cet eſprit de Cour, qui conſiſte à duper ſans ceſſe ceux dont on craint ſans ceſſe d'être dupe. Voilà pourquoi la Cour a moins applaudi à ce qu'on a publié d'elle, que la Ville, meilleur juge, parce qu'il eſt moins frivole & moins vicieux. A Verſailles, les uns diſoient, qu'elle étendoit trop ſon crédit ; les autres, qu'elle l'étendoit trop peu : à Paris, on l'admiroit d'avoir ſu ſe contenir dans les bornes de ſon état.

On voit dans ses lettres, combien il lui en dut coûter pour se charger du rôle qu'on lui fit jouer, & combien peu elle s'y prêta. Mais il ne faut pas tout prendre à la rigueur; on se ment si souvent à soi-même! Madame de Maintenon avoit deux emplois, celui de convertir le Roi, & celui de l'éclairer. Se bien acquitter de l'un & de l'autre, c'étoit, sans le vouloir, acquérir une grande influence sur les affaires, en acquérant la confiance de celui qui les régloit toutes. D'ailleurs, le goût pour les choses du monde, n'est point incompatible avec le goût pour les choses du Ciel. A l'Eglise, à l'Oratoire, aux pieds d'un Crucifix, on donne l'essor à son cœur, on se remplit des plus pieux sentiments, on foule aux pieds le monde & tout ce qui lui appartient; tout ce qu'on écrit au sortir d'une longue méditation, où l'ame a conversé avec Dieu, où l'imagination s'est enflammée par le recueillement, où l'esprit tendu à des objets sublimes s'en est pénétré, tout ce qu'on écrit tout ce qu'on pense alors, a un caractere de détachement qui feroit présumer qu'on est incapable d'entrer dans les intérêts qui divisent les humains. Mais quand le moment de ferveur est passé, on redevient homme; des motifs d'amour-

propre, une petite passion, la curiosité sur-tout, peut-être un besoin de se délasser des fatigues du recueillement, font disparoître les résolutions qu'on avoit prises ; on est aussi prudent, aussi délié, aussi pénétrant, que si l'on n'étoit pas dévot : on tient, comme le Cardinal de Berulle, la Bible d'une main, & Tacite de l'autre ; les plus saints disent comme Me. de Maintenon, » Dieu m'y a mise, tâchons de » faire le moins mal que nous pourrons. »

Madame de Maintenon entra donc dans les affaires, puisqu'elle les savoit toutes : elle gouverna, beaucoup moins à la vérité qu'on ne l'a cru, mais beaucoup plus qu'elle ne le croyoit elle-même, & infiniment plus qu'elle n'auroit voulu. Son empire étoit celui d'une femme sensée, peu curieuse, froide, qui n'est consultée sur rien par un mari qui ne peut s'empêcher de lui dire tout.

Les Ministres, qui connoissoient mieux qu'elle-même son crédit, & qui, à force de se l'exagérer & de le craindre, le firent réellement supérieur au leur, la prévenoient sur les matieres qu'ils devoient rapporter, conféroient avec elle sur les choses délicates ou épineuses, afin de s'assurer le suffrage du Roi ; la prioient d'appuyer des avis dont ils lui prouvoient

l'utilité, & tâchoient de pénétrer son sentiment sur les promotions, sur le choix des sujets, & sur mille choses qui ne sont que de simple considération, & que les hommes en place laissent regarder au Peuple & aux Courtisans comme l'essentiel du pouvoir. Cette conduite produisit son effet natrel, & la rendit encore plus modérée : Cela me passe, disoit-elle à ceux que les Ministres lui envoyoient; *ce sont des affaires d'Etat qui ne sont point de mon ressort.* Par-là les importuns & les affaires revenoient aux Ministres, qui avoient une raison de plus pour les conduire à leur gré, & pour les expédier plus lentement.

Il ne tint qu'à elle d'entrer au Conseil: elle y parut même deux fois. Mais soit qu'elle fût moins jalouse de son autorité que de la gloire de Louis, soit qu'elle craignît le retour de la défiance d'un Prince quelquefois complaisant, toujours impatient du joug, soit que sa droiture fût révoltée de la lâche uniformité des avis, elle sembla en être dégoûtée : » On m'a demandé le secret, disoit-elle : mais on a » examiné des objets si peu importants; » ceux qui les ont discutés m'ont paru » si ridicules & si faux, que ce secret est » bien plus utile aux Ministres qu'aux af-

» faires. " Plus de desirs d'assister à ces délibérations : mais elle n'avoit que plus d'ascendant sur Louis dans le tête-à-tête. Tantôt elle étoit son Secretaire ; tantôt Louis étoit le sien.

Elle recevoit de tous côtés des placets, dont elle rendoit compte au Roi, qui lui répondoit quelquefois favorablement, & quelquefois aussi lui disoit : » Je » ne veux entendre parler d'affaires que » par mes Ministres. " Ces jalousies d'autorité étoient bientôt réparées par les épanchements de la plus intime confiance. Me. de Maintenon les recevoit, comme attendant le retour des jalousies. Les premiers refus du Roi l'affligerent vivement : mais toujours persuadée qu'elle étoit née pour les autres, toujours cruelle à elle-même, elle s'y endurcit ; & pendant vingt-six ans, il ne lui échappa pas une plainte : voulant tout ardemment, irritée de la moindre résistance, mais enchaînant ses impatiences & étouffant ses murmures. Quand le Roi nommoit aux places vacantes, il lui demandoit toujours son avis sur les prétendants : mais rarement il choisissoit celui qu'elle sembloit préférer. Me. de Maintenon étoit surprise de ces inconséquences. Le Roi modéroit ce dépit soupçonné, en lui disant : » Aimez-vous

» mieux un tel ? vous n'avez qu'à par-
» ler, Madame. Elle répondoit : Sire, ce-
» lui qui vous servira le mieux me plaira
» le plus. » Dans l'occasion elle propo-
soit encore son protégé, mais avec une indifférence qui laissoit le Roi entiérement libre de l'admettre ou de l'exclure. A la longue, elle obtenoit tout ; mais elle n'emportoit presque rien d'emblée. Ses projets pour ses amis avoient si souvent échoués, le Prince changeoit si brusquement d'humeur, tant d'affaires bien conduites avoient manqué par des bagatelles impossibles à prévoir, qu'elle résolut de de n'avoir plus ni avis, ni inclination. Consultée, elle exposoit le pour & le contre avec impartialité : & le Roi éclairé par les lumieres qu'il empruntoit d'elle, croyoit ne suivre que les siennes.

Souvent on lui adressoit des Mémoires contre les Ministres. Trop franche pour trahir, assez courageuse pour offenser, elle les donnoit tous au Roi, & d'ordinaire devant eux. Quand elle les surprenoit dans des injustices ou des faussetés manifestes, elle ne cachoit point son ressentiment, elle ne redoutoit pas le leur ; & croyant qu'il étoit plus honnête d'être haïe que de haïr, elle les ramenoit au bien par de séveres réprimandes. Nul d'eux ne lui contestoit

contestoit le droit de prendre un intérêt particulier à la gloire du Roi & au bonheur de ses peuples. A la Cour, la maîtresse fait des perfidies; la femme seule, des reproches.

Dans les rapports, les Secretaires d'Etat trouvoient en elle une surveillante qui les contenoit dans le devoir. Elle écrivoit un journal de tout ce qui s'y passoit; de sorte qu'instruite des faits, elle pouvoit les rappeller dans le besoin. Ce livre lui rendoit présentes les circonstances du même objet éparses dans divers articles des différents départements, & cette combinaison facile la mettoit à portée des bons conseils. Souvent cachée derriere un rideau, elle interrompoit son travail ou sa priere, pour suivre la discussion d'une affaire qui excitoit sa curiosité ou fixoit son attention. Et quelquefois du fond du cabinet, sortoit une voix qui corrigeoit les méprises ou les mensonges du Ministre. Me. de Maintenan n'entroit dans ces délibérations que comme citoyenne & comme dépositaire des faits.

Le journal des Audiences étoit un secret entre elle & le Roi. Dès que le rapport étoit fini, ils s'en rappelloient ensemble les principales matieres, & Me.

de Maintenon écrivoit les résultats & leurs motifs. Elle y déposoit aussi l'extrait de toutes les affaires qui ne passoient point par les Ministres, & les nouvelles de Cour qui pouvoient influer sur les résolutions du Conseil. Louis, le plus laborieux des Rois, consultoit tous les jours ces cahiers, y voyoit d'un coup d'œil la suite des affaires, & y ajoutoit même à la marge des anecdotes, ou des réflexions. Vraisemblablement ce journal a eu le même sort que tant de papiers condamnés au feu par Me. de Maintenon : à moins que Mr. de *** ne l'en ait tiré, comme ce sac de minutes de lettres, que le Roi y jettoit comme inutiles, & que ce Seigneur conserve dans son cabinet comme les plus précieux témoins de l'esprit & de l'application de Louis XIV.

CHAPITRE II.

Travaux & Camp de Maintenon.

QUoi qu'il en soit, Louvois, trop vif pour n'être pas ennuyé des détours que prenoient toutes les affaires,

trop haut pour ramper toujours aux pieds d'une femme qu'il avoit vue cent fois dans son anti-chambre, se proposa de subjuguer Me. de Maintenon, & employa contre son ennemie particuliere ce qu'il auroit employé contre les ennemis de l'Etat : des sommes immenses, trente mille hommes, & Vauban.

Colbert avoit fait un lieu enchanté de Versailles, qui, sous Louis XIII, n'étoit qu'un chenil. Louvois voulut renchérir & forcer la nature. Toutes les eaux étoient tirées d'un étang par une pompe, qui les élevoit & les répandoit dans des canaux qui les distribuoient dans les lieux nécessaires. Mais cette eau croupie étoit trouble & de mauvaise odeur. Il projetta donc de faire venir à Versailles la riviere d'Eure, par un aqueduc qui la conduisît depuis la montagne de Pirardon jusqu'aux réservoirs. Ce projet effrayoit tous les Ingénieurs : Louvois l'exécuta ; & il fallut que l'Eure fît onze lieues contre son gré, pour porter l'abondance de ses eaux aux fontaines de Versailles. Une armée fut employée à ces travaux : deux montagnes furent jointes vis-à-vis Maintenon, par quarante-huit arcades, bâties pour l'éternité. On fit de Pontgoin à Berchere, un canal de vingt mille toises. Ce canal, sur

la superficie de la terre, selon son niveau, & par bas quinze pieds, & plus ou moins de hauteur selon le terrein & le talut des bords, fut double de la profondeur. Dans le fond de Berchere, on fit une levée ou aqueduc de terre rapportée pendant 3607 toises à l'aqueduc de maçonnerie placé vers Maintenon. On en fit une autre dans le fond de Maintenon même, dont la hauteur étoit de 216 pieds, où passerent les rivieres d'Eure & de Gaillardon. Trois arcades jettées l'une sur l'autre, comme au pont du Gard, renouvellerent les merveilles des Romains, & la rapidité de l'exécution tint des miraculeux ouvrages, conçus & produits à l'instant par les Dieux du Monde enchanté. La terre de Me. de Maintenon fut embellie de tous ces prodiges de l'art.

Elle entra dans ce projet avec la chaleur qu'elle auroit mise à le combattre, si elle en avoit prévu les inconvénients. Le remuement des terres, la taille des pierres, causa de grandes maladies. Louvois ne se rebuta point, ses entrailles de fer n'en furent pas attendries : » Qu'ils » meurent, dit-il, en remuant la terre » devant une place ennemie, ou en la » remuant dans les plaines de Beausse,

» qu'importe ? c'est toujours pour le ser-
» vice du Roi. »

Me. de Maintenon fut exposée aux murmures les plus outrageux. Voilà donc, disoit-on, cette modération si vantée ! Clagny épuisoit le trésor royal ; mais Clagny n'étoit pas cimenté du sang du peuple. Il faut qu'une armée entiere fonde devant Maintenon : nous espérions qu'elle ôteroit au Roi cette fureur de bâtir, & elle s'unit à Louvois pour nourrir cette passion : tout ce qui entoure nos maîtres doit donc être méchant, ou le devenir !

On la déchiroit, & elle remédioit aux maux qui désoloient son petit empire. Elle faisoit des libéralités aux soldats, prenoit un soin particulier des malades, & réparoit en partie, par la charité, les malheurs que causoit le desir qu'avoit Louvois d'avancer de quelques années les plaisirs de Louis.

Les voyages du Roi à Maintenon étoient de trois jours. Il n'y menoit que les favoris. De-là la jalousie des Courtisans, & leur mécontentement contre celle à qui ces distinctions toujours odieuses étoient attribuées. Le Château seul en étoit coupable : le Roi avec la plus petite suite y étoit fort étroitement logé :

& Me. de Maintenon ne vouloit point qu'il fût aggrandi, soit pour éviter les comparaisons, soit qu'elle craignît la dépense. L'ameublement n'avoit rien de magnifique ni de recherché. Elle n'avoit qu'à desirer : & tout ce que les Indes avoient de riche, la France de galant, l'Angleterre de fini, auroit soudain orné sa maison. Les fréquentes visites du Roi auroient autorisé ce luxe. Mais le plus bel appartement étoit tapissé de damas ; & elle demandoit encore s'il ne l'étoit pas trop richement : tant elle craignoit de ressembler à son siecle ! tant elle devoit en tout faire rougir le nôtre !

CHAPITRE III.

Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit.

CEpendant les travaux de Maintenon la réconcilierent avec Louvois, qui par-là fut maître de la promotion des Cordons-bleus. Il n'y en eut jamais d'aussi nombreuse : elle fut de soixante-quatorze Chevaliers. Le Ministre se chargea de remplir ce nombre, & de faire des heureux, des ingrats, & des mécontents. Me. de

Maintenon n'eut pour elle que d'Aubigné, Montchevreuil, & Villarceaux. L'élévation du premier n'étonna personne ; mais on se ressouvint du portrait, & les méchants dirent que les deux autres devoient la leur aux foiblesses de Me. Scarron, l'un pour les avoir dites, l'autre pour les avoir cachées.

La liste devenue publique fut fort critiquée (1). Mais il est remarquable que la France avoit alors tant d'hommes d'un mérite distingué, qu'on en fit une tout aussi nombreuse de ceux à qui le public donnoit l'ordre, & que soixante-quatorze nommés dans le même jour ne l'avilirent point.

Le Roi offrit le Cordon à M. le Prince de Soubise, à condition qu'il marcheroit après les Ducs. M. de Soubise refusa, & requit que son refus fût enrégistré dans les Archives de l'Ordre. Les Ducs disputerent la préséance à la Maison de Lorraine. Le Roi leur dit : » J'ai lu votre » Mémoire : j'ai trouvé que les Princes

(1) Le Roi que sa bonté réduit à mille épreuves,
Pour soulager les Chevaliers nouveaux,
En a dispensé vingt de porter des manteaux,
Et trente de faire des preuves.

» Lorrains vous ont souvent précédé : si
» la raison est pour vous, l'exemple est
» contre vous. " Le Duc de Luxembourg s'écria : » Il y a une chose que je ne con-
» çois point. " Et quoi ? dit Louis. » Qu'un
» Bourbon puisse souffrir, puisse voir un
» Guise, " répondit Luxembourg. Le Prince de Monaco consentit à prendre rang comme Duc de Valentinois. Le Roi loua sa modération, & M. d'Armagnac & le Comte de Soissons rougirent de ne l'avoir pas imitée.

CHAPITRE IV.

Le Roi & la Reine d'Angleterre.

L'Europe étoit menacée d'un embrasement général, & Louvois souffloit par-tout le feu de la guerre, pour se tirer, en occupant le Roi, de la dépendance où il étoit durant la paix. Les réunions (1) des chambres de Metz & de

(1) » Nous avons cru d'abord, dit M. de V
» Tome V, p. 190, qu'il y avoit eu une Cham-
» bre de Besançon réunie à celle de Metz. Nous
» avons consulté tous les Auteurs ; nous avons
» trouvé que jamais il n'y eut à Besançon de

Besançon, l'invasion des places Espagnoles, de Strasbourg & de Casal, la hauteur avec laquelle le Roi avoit soutenu le droit des franchises, que tous les Princes Catholiques avoient abandonné, comme s'il eût prétendu régner au milieu de Rome même, avoient irrité toutes les Puissances de l'Europe. Une ligue redoutable se formoit contre lui : & il étoit apparent que l'Empereur, après avoir vaincu les Turcs, s'en déclareroit le chef, & tourneroit ses forces contre la France. Louvois soutenoit qu'il falloit prévenir ces dangers.

De La Haye, Guillaume d'Orange caballoit dans toutes les Cours. La bataille de St. Denys donnée après la signature de la paix, avoit montré ce qu'on devoit attendre de lui. Gourville lui en témoignant sa surprise, ce Prince prodigue du sang humain lui répondit, qu'il n'avoit pu se refuser cette derniere leçon de son métier. Je ne sais ce qu'en penseront

---

» chambre instituée pour juger quelles terres voi-
» sines pouvoient appartenir à la France. Il n'y
» eut en 1680 que le Conseil de Brisac & celui
» de Metz chargés de réunir à la France les ter-
» res qu'on croyoit démembrées de l'Alsace &
» des trois Evêchés. »

nos Héros; mais si le propos est vrai, Guillaume méritoit de commander à des ours, & d'être dévoré par eux. Il écrivit au Roi, & lui demanda son amitié: le Roi lui répondit: *J'ai reçu la lettre par laquelle vous me demandez mon amitié : je vous l'accorderai quand vous en serez digne. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.* A l'ouverture de cette lettre: » Je ne puis, dit le Prince, avoir son » amitié : eh bien! j'aurai son estime. »

Tandis que Jacques II, gouverné par une femme bigote & par un Chancelier cruel, menaçoit de défendre d'être Protestant à un peuple qui lui avoit permis d'être Catholique, le Prince d'Orange son neveu & son gendre, appellé en Angleterre par une puissante faction, y projettoit secretement une descente. Les Etats-Généraux refusant de créer un fonds pour l'entretien de neuf mille matelots, il entra dans l'assemblée, & ne dit que ces mots : » Messieurs, il y aura guerre le » printemps prochain : je demande qu'on » enrégistre cette prédiction (1). » Le

(1) Remarque de M. de V. Tome V, p. 192. » Ce mot a été recueilli par plusieurs personnes, & l'Abbé de Choisy le place vers l'an-

Comte d'Avaux (1) pénétroit toutes ses mesures. Barillon détruisoit les avis du Comte d'Avaux : celui-ci remplissoit le

---

» née 1672. Il peut mériter quelque attention, » parce qu'il annonçoit de loin les ligues que forma » Guillaume contre Louis XIV. Mais, dit M. de » V., il n'est pas vrai que ce fût à la paix de Ni- » megue que le Prince d'Orange ait parlé ainsi ; » il est encore moins vrai que Louis XIV eût écrit » à ce Prince la lettre qu'on lui attribue. On ne » s'exprime ainsi qu'avec son vassal. On ne se sert » point de telles expressions envers un Prince avec » qui on fait un traité. Cette lettre ne se trouve » que dans les Mém. de Maintenon, &c.

» Les neuf mille matelots, dit encore M. de » V., Tome V, p. 211, étoient prêts dès l'année » 1687. Le Comte d'Avaux ne dit pas un mot » du prétendu discours du Prince d'Orange. Il » ne soupçonna le dessein de ce Prince que le 20 » Mai 1688. Voyez sa lettre au Roi du même » jour. »

(1) Voyez ses Négociations, imprimées à Paris en 1753, avec privilege, quoiqu'on eût pu épargner cette confusion à nos Pensionnaires d'Hollande, & qu'on n'eût jamais dû permettre la publication d'un livre, qui dévoilant tous les mysteres de notre politique, empêche qu'on ne fasse jouer aujourd'hui les mêmes ressorts avec le même succès. Un membre des Etats-Généraux corrompu par la France, se vendra désormais plus chérement : il dira qu'on ne peut compter sur la discrétion de notre Cour : il craindra d'être un jour déshonoré comme son grand-pere par les papiers du corrup-

Roi de France d'allarmes réelles : & Barillon berçoit le Roi d'Angleterre de fausses espérances. Jacques, tous les jours averti par Louis des secousses qui menaçoient son trône, s'y croyoit inébranlable. Il continuoit de travailler à la réunion de ses sujets au saint Siege : & cependant le Pape donnoit à Guillaume deux cent mille ducats, pour assurer le succès d'un armement qui tendoit à détruire en Angleterre le Papisme.

(1) Le Prince d'Orange met à la voile, accompagné de neuf cents Officiers Huguenots distribués dans les différents bataillons, & du Maréchal de Schomberg, qui seul vaut une armée. Les éléments semblent se déclarer contre son entreprise. Il relâche dans les Ports de Hollande. Innocent XI fait dire des milliers de Messes pour l'heureux voyage de l'hérétique, comme pour rendre une espece d'hom-

---

teur, qu'on publiera sans précaution & sans chiffre. Lorsque ces Négociations parurent en Hollande, les Magistrats en ordonnerent une édition tronquée ; & la Cour de La Haye, une traduction fidelle en Hollandois, pour apprendre au peuple ce que ses députés ont été dans tous les temps.

(1) Octobre 1688.

mage à la Religion que ce Pontife trahit. La flotte débarque enfin à Torbay. L'Angleterre reçoit Guillaume comme son libérateur, & rejette Jacques comme son tyran.

Seignelay avoit offert au Roi quarante vaisseaux assez-tôt prêts pour fermer le passage à la flotte Hollandoise. Louvois s'y opposa, & soutint qu'il falloit faire une diversion. Au-lieu d'assiéger Maestricht qui eût occupé les Hollandois, on assiégea Philipsbourg, qui réunit tout l'Empire contre la France (1). On déclara trop tard la guerre aux Provinces-Unies : si l'on eût attaqué la Hollande deux mois plutôt, les Stuards régneroient encore.

Lauzun, qui pour revenir à Versailles avoit pris le chemin de Londres, se chargea de conduire en France le Roi & la Reine d'Angleterre, auxquels le Prince Guillaume avoit donné ordre d'en sortir. De Calais, il écrivit au Roi, que Jacques lui avoit commandé de ne remettre la Reine qu'entre ses mains, & que lui, Lauzun, étoit bien malheureux de n'avoir pas la permission de se présenter devant S. M. Louis lui permit de revenir

(1) 3 Décembre.

à la Cour, & pria Mademoiselle d'approuver cette récompense d'une action si heureuse.

L'arrivée de la Reine d'Angleterre mit tout Versailles en mouvement. La Cour s'occupoit aussi sérieusement des grands objets de l'étiquette, que le Conseil du rétablissement de son mari. Me. de Maintenon ne daigna pas entrer dans ces petits démêlés. La jalousie du rang, à laquelle on sacrifie tout, n'effleura pas seulement son ame. La Reine d'Angleterre lui donna le baiser & le tabouret, double honneur, dont la moitié fut refusée aux Duchesses. Lorsque Me. de Maintenon alla la voir, la Reine qui étoit dans le désordre, la fit attendre un instant, se répandit en excuses, & la reçut dans son cabinet, où personne n'étoit admis.

Quelques jours après, le Roi Jacques arriva. Louis, dont, quelques mois auparavant, il avoit méprisé la protection, le reçut comme il auroit reçu le plus heureux des Souverains. Les dévots se réjouirent de voir un Roi Confesseur : les Jésuites furent enchantés que ce Confesseur fût de leur Ordre, & se flatterent de lui être nécessaires au point de le devenir à Louis. Les Courtisans ne virent en Jacques second qu'un homme qui ne sa-

voit pas repréſenter, qui portoit mal ſon épée, qui enfonçoit trop un grand chapeau, qui, au-lieu de s'occuper de ſes malheurs, alloit remercier une Carmélite (la Mere Agnès) de l'avoir la premiere ramené à une Religion à laquelle il les devoit tous. Ceux qui ſe ſouvenoient de l'avoir vu ſans moeurs dans ſa jeuneſſe, n'étoient pas ſurpris de lui voir tant de cette eſpece de Religion. La Nation ne s'intéreſſa point à la triſte deſtinée d'un Prince qui y paroiſſoit inſenſible, & dont la fuite précipitée avoit laiſſé vacant un Trône ſous les débris duquel il auroit dû s'enſevelir. Les politiques ſe partagerent ſur cette fuite, que tous les braves condamnerent. Les uns diſoient, qu'il falloit ſe défier d'un peuple toujours féroce, alors furieux; que le régicide de Charles I, étoit bien effrayant pour Jacques II, plus criminel que lui, & que Guillaume n'étoit pas meilleur que Cromwel. Le Prince d'Orange, diſoient les autres, auroit forcé ſon beau-pere à redreſſer les griefs de la Nation opprimée, à renoncer à l'alliance de la France, à quitter peut-être une Religion qui étoit entre ſes mains l'inſtrument de la tyrannie. Il en eût coûté la tête à quelques Miniſtres, à quelques Miſſionnaires : mais la conſ-

titution d'Angleterre, formée de trois pouvoirs, s'armoit contre les fauteurs du despotisme, & mettoit à couvert le despote. L'horreur qu'on avoit contre le parricide commis sur le pere, répondoit de la vie du fils. Le Prince d'Orange, après avoir rétabli la liberté & limité la puissance Royale, auroit repassé la mer avec le glorieux titre de Protecteur des Nations. Ces conjectures furent justifiées par les suites de la révolution, par les pieges que Guillaume tendit à Jacques pour l'engager à fuir, par la pitié du peuple pour son maître fugitif, & par le sang-froid avec lequel les Etats du Royaume, sous le nom de Convention, procédérent à l'élection du Prince d'Orange.

Quoi qu'il en soit, Louis, flatté d'avoir parmi ses Courtisans un Roi, & jaloux de la gloire de le rétablir, fut le seul qui eût pitié de Jacques. Après l'avoir reçu avec magnificence, il le traita toujours avec bonté, & dit souvent : » Je veux » qu'on le respecte plus que s'il régnoit «. On sait ce qu'un Seigneur Anglois écrivit à Londres à un de ses amis : *Dixit Dominus Domino meo : sede à dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.*

Le Roi fut affermi dans ces sentiments

par Me. de Maintenon, qui lia la plus étroite amitié avec la Reine d'Angleterre. Cette Princesse avoit, comme elle, beaucoup d'esprit, mais plus de zele que de piété, & plus d'artifice que de conduite. Elle avoit orgueilleusement régné en Angleterre : elle s'humilia profondément devant Me. de Maintenon. Madame de Sévigné la peint avec des yeux noirs, qui pour avoir pleuré n'en étoient pas moins beaux, une taille riche, le teint fort blanc & fort uni, la bouche ornée de belles dents, un peu maigre, & la physionomie la plus intéressante, pleine de politesse & de dignité. Louis XIV, caressant le Prince de Galles, la Reine lui dit :
» Je bénissois le sort de mon fils qui ne
» sent point ses malheurs : mais à présent
» je le plains de ne point sentir vos
» bontés. "

Jacques implora le secours du Pape & de l'Empereur. Le premier lui répondit, qu'il compatissoit à son infortune ; mais qu'il avoit besoin de ses troupes contre la France, & le second, que s'il avoit suivi ses conseils, il ne seroit pas réduit à de si humbles prieres. Le Roi d'Espagne refusa d'entendre son Ministre. Tous les Souverains virent avec indifférence une chûte qui devoit les aigrir ou les conster-

ner. Les Jurisconsultes avoient proposé cette question (1) : *Un peuple a-t-il droit de se révolter contre l'autorité qui veut le*

---

(1) » Ce fut précisément le contraire, suivant » M. de V., Tome V, p. 208. On s'opposa en » Angleterre à la tolérance du Roi pour la Com- » munion Romaine. On agita cette question : *Si » le Roi pouvoit dispenser du serment du test ceux » qu'il admettoit aux Emplois.* "

M. de V. releve encore ici M. la B. sur les articles suivants qui se trouvent dans ce même Chatre : 1°. Sur ce qu'il dit, que le Pape Innocent XI donna au Prince d'Orange deux cents mille ducats pour aller détruire la Religion Catholique en Angleterre.

2°. Sur ce qu'il ajoute, que le même Pape fit dire des milliers de Messes pour l'heureux succès de ce Prince. » Il est reconnu, dit M. de V., qu'In- » nocent XI favorisa la ligue d'Augsbourg, mais » il ne fit jamais de démarches si ridicules & si » contraires aux bienséances de sa dignité. L'En- » voyé d'Espagne à La Haye fit des prieres pu- » bliques pour l'heureux succès de la flotte Hol- » landoise. M. d'Avaux le manda au Roi. "

3°. Sur ce qu'il fait entendre que le Comte d'Avaux corrompoit des membres de l'Etat. » Il se » trompe, dit M. de Voltaire, c'est le Comte » d'Estrades. Il se trompe encore sur le temps. » C'étoit vingt-quatre ans auparavant. " Voyez la Lettre de M. d'Estrades. à M. de Lionne, du 17 Septembre 1665.

4°. Sur ce qu'il fait dire à l'Evêque Burnet, pour exprimer un vice du Prince d'Orange, que

forcer à croire? Tous les Princes, en reconnoissant Guillaume, la déciderent contre eux-mêmes.

Quel homme, dit-on sans cesse, que ce Guillaume III, qui réunissoit contre la France toutes les Puissances d'Europe! On peut s'écrier avec plus de vérité : Quel spectacle dans l'Histoire, que ce Louis XIV, qu'on n'attaque qu'en se mettant vingt contre un! Il ne lui manque que d'avoir su qu'un Roi devoit protéger toutes les opinions, & n'en favoriser aucune. Quelques Historiens ont accablé de louanges l'heureux Usurpateur. Mais il est si aisé d'être un grand homme, quand on foule aux pieds toutes les loix! Le meurtre des de Witt, le combat de St. Denis, plus digne d'un sanguinaire gladiateur que d'un Général citoyen, ce lâche manifeste où il jetta des soupçons sur la légitimité du

---

ce Prince *n'aimoit que les portes de derriere* : » Il » n'y a pas un mot dans toute l'histoire de Bur- » net, (suivant M. de V.) qui ait le moindre » rapport à une semblable expression. » Et si quel- » que faiseur d'Anecdotes, ajoute-t-il, avoit ja- » mais prétendu que l'Evêque Burnet eût laissé » échapper dans la conversation un mot aussi indé- » cent, ce témoignage obscur ne pourroit pré- » valoir contre une histoire authentique. »

Prince de Galles, ce vice abominable que Burnet son Panégyriste exprime en disant qu'il n'aimoit que les portes de derriere, le déshonoreront toujours aux yeux du Sage : tant de batailles perdues, tant de places manquées, tant d'entreprises mal conduites, le dégraderont aux yeux du Militaire : il ne sera plus grand qu'aux yeux du Machiaveliste.

(1) Le Roi renvoya Jacques II en Irlande. Louvois prétendoit attirer tout à lui. Seignelay refusa de lui céder cette expédition, & fit valoir son droit de Ministre de la Marine. Me. de Maintenon le favorisa, non qu'elle eût des liaisons particulieres avec lui, mais elle en avoit de très-fortes avec ses sœurs, les Duchesses de Chevreuse & de Beauvilliers. Elle prit parti, ravit à Louvois la direction des affaires d'Irlande, les fit donner à Seignelay, & reçut les remerciments de la Reine d'Angleterre. Les affaires d'Irlande n'en allerent que plus mal. Louvois, à qui l'on reprochoit de n'avoir pas cru à la descente du Prince d'Orange que tout le monde savoit, jugea qu'ayant fait la faute de ne pas l'empêcher, il falloit que

(1) An. 1689.

Seignelay fit celle de ne pas la réparer; & ne se prêtant que foiblement à des vues auxquelles il devoit concourir, il le mit dans l'impossibilité de ne pas échouer.

Tandis que Jacques II se battoit en Irlande, ou faisoit semblant de se battre; sa femme étoit à St. Germain dans la plus profonde tristesse. Toutes les nouvelles qui venoient du siége de Londonderry, ne séchoient point ses larmes. On prévenoit ses desirs; on lui donnoit des fêtes; on lui formoit une Cour brillante: mais elle ne se trouvoit bien que sur un Trône.

Louis, le plus généreux des François, adoucissoit ses malheurs par tout ce qu'il pouvoit imaginer de plus agréable. Il lui ôtoit le sentiment rongeur de ce qu'elle étoit devenue, non en lui rappellant par des bontés trop marquées ce qu'elle avoit été, mais en lui persuadant, par les procédés les plus unis & les plus délicats, que ce qu'elle avoit été, elle l'étoit encore. Chaque jour, de nouveaux présents lui annonçoient qu'elle n'étoit pas oubliée; & parce qu'elle étoit aussi pieuse qu'infortunée, c'étoient des présents qui convenoient à la dévotion. A Marly, à Trianon, il s'affligeoit avec elle, ou l'engageoit à se consoler avec lui. Enfin, il

avoit des manieres si tendres, qu'on l'en crut amoureux. A Paris, on assuroit que ce commerce donnoit de grandes inquiétudes à Madame de Maintenon, & ce n'étoit pas sans sujet, dit Me. de la Fayette; car il n'est point de Maîtresse qui ne terrasse bientôt une amie. Ceux qui avoient un plus long usage de la Cour, voyoient quel étoit le principe des attentions complaisantes du Roi; la nouveauté y contribuoit; la compassion, pour être plus généreuse, empruntoit l'air d'un sentiment de tendresse moins humiliant; & le bienfaicteur ne paroissoit qu'ami. C'étoit à Me. de Maintenon que la Reine devoit ces empressements. Cette Princesse craignoit bien plus de lasser le Roi par ses importunités, que d'inspirer à Me. de Maintenon les jalousies d'une rivale. Aussi ces deux Dames se cherchoient-elles sans cesse. Elles n'ignoroient point les propos frivoles des Courtisans. Mais sûres l'une de l'autre, elle rioient ensemble des prétentions & des défiances qu'on leur attribuoit.

Jacques II avoit des ennemis à Versailles, quoiqu'il n'y eût point d'amis. On dit au Roi que ce Prince avoit paru mécontent de lui; qu'il s'étoit plaint que la Cour avoit insulté à sa misere; & qu'il étoit foiblement touché de tout

ce qu'on faiſoit pour le rétablir. Louis, trop crédule, fut refroidi par ce rapport. Tout-à-coup ſes bontés pour la Reine ceſſerent; on l'exclut des plaiſirs; on la reçut avec froideur; on reſpecta peu ſon affliction; & ce qu'il y eut de pis, c'eſt que les ſecours pour l'Irlande allerent plus lentement. Le Public, fidele à ſon ignorante malignité, imputa ce changement à Madame de Maintenon. La Reine en découvrit la cauſe dans les fâcheuſes impreſſions qu'on avoit données au Roi contre ſon mari. Dévorée de chagrins, elle alla les répandre dans le ſein de ſon unique amie. Me. de Maintenon la conſola, & lui promit de détromper le Roi. » C'eſt » trop peu, lui dit la Reine : on repréſen» te mon mari comme un ingrat, lui, qui » eſt le plus reconnoiſſant des hommes; » on le peint comme un orgueilleux, lui, » qui eſt le plus humble, comme le plus » humilié des Rois. J'attends de la juſti» ce de S. M., qu'elle ne me dira pas » ſimplement à vous & à moi, qu'elle » ne croit pas la choſe, mais qu'elle pren» dra des meſures pour en découvrir l'au» teur, afin que la réparation ſoit auſſi » publique que l'a été la calomnie. Mon » mari eſt abſent; c'eſt à elle à le ven» ger, & à ne pas permettre qu'il ſoit

» outragé impunément. Perdre une Couronne, n'eſt rien; mais perdre l'honneur, » eſt le comble de l'infortune. Vous avez » toujours été la meilleure de mes amies; » mais dans cette occaſion, vous avez été » la ſeule : montrez, Madame, que vous » avez eu raiſon de ſoutenir qu'un Roi d'Angleterre n'eſt pas capable d'être ingrat."

Madame de Maintenon obtint du Roi un éclairciſſement; le calomniateur fut reconnu & obligé de ſe rétracter. La Reine reparut à Verſailles. Mais Jacques ne profita point des ſecours de ſon allié; il leva le ſiege de Londondery, & revint à St. Germain, d'où il attaqua par des conſpirations un ennemi ſi bien gardé, qu'il étoit encore plus facile de le vaincre que de l'aſſaſſiner. Louis lui donna une penſion de ſix cents mille livres; l'épuiſement des finances en retarda quelquefois les payements. La Reine écrivoit à Me. de Maintenon, qui les ſollicitoit auprès du Miniſtre : » Je vous remercie, » Madame, de l'aumône, (car il faut bien » nommer les choſes par leur nom,) que » vous nous avez obtenue du Roi." Leur amitié fut inaltérable, en dépit des prétextes de Cour, des raiſons d'Etat, de la différence des conditions, & des penchants & des rapports qui devoient la détruire

ou l'affoiblir. La Reine ne se lassa point de demander, & Me. de Maintenon d'obtenir. Quand les malheurs de la France ôterent à cette Princessetoute espérance, & la réduisirent à n'être plus à Chaillot qu'une fille de la Visitation, elle essuya souvent des refus, elle obtint rarement des audiences du Roi; mais elle supporta courageusement cette nouvelle insulte de la fortune, & parut digne de régner depuis qu'elle ne régnoit plus. Sa magnanimité ne fut point diminuée par sa reconnoissance, ni sa reconnoissance par ces réflexions vraies & cruelles sur la dureté des bienfaicteurs; réflexions qui glissent sur un cœur généreux, & qui enfoncent dans un cœur ingrat. Le temps n'ôta point à Me. de Maintenon une partie de sa pitié; l'infortune de son amie lui fut toujours & nouvelle & présente. Quand on voyoit ensemble ces deux femmes, dont l'une étoit tombée du Trône où l'autre n'avoit osé monter, s'efforcer à l'envi de prendre un ton convenable à leur état; l'une, cacher sa grandeur, l'autre, faire oublier la sienne, s'abaisser toutes les deux par un raffinement d'amour-propre, se relever mutuellement par politesse, se rapprocher enfin par amitié, s'étonner encore, l'une de son élevation, & l'au-

tre de ſa chûte, Me. de Maintenon ſe refuſer aux flatteries de l'eſtime, & la Reine, aux hommages du reſpect; le Maréchal de Villeroi s'écrioit : » Ont-elles » honte d'être femmes de Roi ?"

CHAPITRE V.

Le P. de la Chaiſe brouillé & raccommodé.

LE Pere de la Chaiſe fut auſſi attentif que Louvois & la Reine d'Angleterre à s'appuyer du crédit de Madame de Maintenon. Le Roi entroit dans l'âge où les Confeſſeurs peuvent prétendre à faire des révolutions. Celui-ci s'étoit rendu maître des affaires de l'Egliſe, qui devinrent affaires d'Etat par les brouilleries ſurvenues entre la Cour de France & la Cour de Rome. Le P. de la Chaiſe ſe trouva Miniſtre ſans l'avoir prévu. Il travailloit réguliérement avec le Roi; il vit ſubitement à ſes pieds tous les Seigneurs, tous les Prélats. Les Janſeniſtes murmurerent beaucoup des audiences du Samedi; ils firent des chanſons, des prieres, des jeûnes, pour que le gouvernail de l'Egliſe fût ôté à ſon ennemi, qui pourtant n'é-

toit que le leur : auſſi Dieu ne les exauça-t-il point.

Le P. de la Chaiſe donna des conſeils forts droits & fort mauvais. Le Roi les écouta, & s'en repentit. Outré du peu de ſuccès de l'affaire de l'Electorat de Cologne, il en témoigna ſon mécontentement au Jéſuite, qui lui avoit fait commettre deux fautes conſidérables; la premiere, en s'amuſant à ſoutenir avec trop de chaleur le droit des franchiſes, & laiſſant pour cela perdre le moment d'avoir un Electeur à ſa dévotion; la ſeconde, en s'obſtinant mal-à-propos à faire élire le Cardinal de Furſtemberg, Evêque de Liege, & à refuſer l'élection du Cardinal de Bouillon, propoſée par le Chapitre avec tant de zele.

Le Roi rappellant ces fautes au P. de la Chaiſe, & celui-ci les rejettant ſur Louvois, ce Prince s'irrita, & lui dit, que jamais entrepriſe menée par les Jéſuites n'avoit réuſſi, & qu'ils feroient bien mieux de régenter leurs écoliers, que de ſe mêler de régir l'Etat. Le Roi s'emportoit ſi rarement, il étoit ſi peu accoutumé à faire ſur les conſeils les moins heureux, des reproches qui lui ſembloient un aveu de ſa facilité à ſuivre ceux des autres, que le Confeſſeur ſe crut perdu

ſans reſſource. Il n'en douta plus, quand il ſe vit boudé par ſon Maître pendant un mois. Il travailloit avec lui comme un homme incertain, s'il y travailleroit long-temps. Crainte de la diſgrace, frein néceſſaire au crédit, le P. de la Chaiſe n'uſa jamais mieux du ſien, que dans ce temps ſi critique; jamais la diſtribution des bénéfices ne fut plus équitable; jamais le diſtributeur ne fut plus doux.

Cependant ſa Compagnie allarmée délibéroit déja ſur le choix des ſujets qu'elle devoit préſenter au Roi. Le P. de la Chaiſe, dans le cœur duquel ſe raſſembloient toutes les craintes de ſon Ordre, courut chez Me. de Maintenon, lui repréſenta tout ce qu'il avoit fait, tout ce qu'il avoit voulu faire, ſe plaignit que de ſi longs travaux fuſſent ſi mal récompenſés, & qu'on le rendît reſponſable des événements qui ne dépendoient que de la fortune.

Me. de Maintenon l'interrompt, & lui demande à quoi aboutiſſent ces diſcours? » A conjurer, reprend le Confeſſeur, » l'orage qui me menace, à appaiſer le » Roi. Eh! dit Me. de Maintenon, raſſu» rez-vous: il n'eſt point irrité, & il ſe » plaignoit hier que vous le fuyiez. Voyez» le: il a tout oublié, & craint ſeule-

» ment que vous n'ayez meilleure mé-
» moire que lui. » L'Evêché de Cahors, donné à l'Abbé de la Luzerne, mit le ſceau au raccommodement. » Sire, dit » le P. de la Chaiſe au Roi, je n'oſe » plus vous parler de l'Abbé de la Lu- » zerne, depuis que ma niece a épouſé » ſon frere. » Son pouvoir augmenta, & n'eut que les bornes qu'y mettoit la vigilance d'un Prince exceſſivement occupé. Ses ennemis crioient qu'il n'en avoit point, & demandoient ſi c'étoit aux Jéſuites à gouverner? Eh! pourquoi non? hérétique ou orthodoxe, imbécille ou ſage, Secretaire d'Etat ou valet de chambre, quiconque eſt à portée de régner en acquiert le droit, & le crédit appartient à qui peut s'en ſaiſir.

CHAPITRE VI.

Madame la Dauphine.

ME. la Dauphine avoit perdu le ſien; & Jeanne, ſa bouffonne, le lui avoit prédit. Voyant la Princeſſe préférer aux fêtes les plus brillantes une converſation de Beſſola, ſa ſœur de lait &

ſa femme de chambre, elle lui diſoit :
» Madame, le Roi ſe laſſera de vos fa-
» çons de faire; & s'il vous abandon-
» ne, on ſera plus de cas de Jeanne que
» de vous. »

Le Roi lui offrit de marier Beſſola à un homme de qualité. Me. la Dauphine répondit : » Elle aimeroit ſon mari : elle
» l'aimeroit peut-être autant que moi,
» & ſûrement elle m'aimeroit moins, &
» j'en mourrois de jalouſie. » Le Roi jura qu'il n'y auroit plus déſormais de Beſſola en France : & depuis Me. la Ducheſſe de Bourgogne ne put garder que ſix mois Mlle. Marquet.

La chaſſe, le billard, & St. Cyr partageoient les plaiſirs innocents du Roi. Il alloit à Marly tous les quinze jours. Il y étoit fort libre & fort careſſant : Me. la Dauphine n'y étoit point : le Prince d'Orange étoit perdu de vue : on écartoit les embarras de la Royauté, ſans en ſuſpendre l'exercice : les affaires ne craignoient rien des plaiſirs. Cependant les bals de la Cour étoient fort triſtes, & ne duroient que deux heures : Me. la Dauphine n'y paroiſſoit pas : on ne pouvoit obtenir d'elle un moment de complaiſance ou de joie. Me. la Princeſſe de Conti n'oſoit y reſter long-temps, de

peur que ſon œil noir ne la trahît, & que Me. de Maintenon ne la grondât. Car c'étoit elle que le Roi chargeoit de témoigner ſes mécontentements à la Famille Royale. Me. de Maintenon adouciſſoit ce que Louis auroit dit cruement; les eſprits ſe ſeroient aliénés, & Me. de Maintenon, toujours douce & conciliante, les uniſſoit : le Roi auroit effrayé : elle conſoloit.

A la vérité, elle s'expoſoit à ſe rendre odieuſe aux Princes, qui, fatigués de ſes remontrances, pouvoient, au-lieu d'une amie ſolide & courageuſe, ne voir en elle qu'une ſurveillante importune. Mais elle aimoit mieux haſarder de ſe brouiller avec eux, que de ſouffrir qu'ils fuſſent mal avec le Roi. Elle déplut à quelques-uns; mais elle les ſervit tous : ils commencerent par les murmures, & finirent par la reconnoiſſance. Ils la conſultoient en tout, alloient au Roi par elle, lui portoient leurs moindres affaires, la choiſiſſoient pour arbitre de leurs différends. Une Favorite ordinaire eût été comblée de cette confiance, & y auroit foiblement répondu : elle y répondoit avec zele, & en étoit excédée. » Je viens, diſoit-elle un jour, je viens d'être tirée » à quatre Princes; & c'eſt pis qu'à quatre chevaux! »

La crainte qu'elle ne fût déclarée Reine fit place à l'admiration : de forte qu'elle accrut fon pouvoir en le réprimant. Si fon mariage avoit été rendu public, elle eût choqué par fon ambition le Roi qu'elle avoit charmé par fon défintéreffement. Les Princes l'aimoient, & ceux qui ne l'aimoient pas, la ménageoient du moins : elle les eût tous eus pour ennemis fecrets ou déclarés. Et pour quelques honneurs de plus qu'elle eût reçus du peuple de la Cour, elle eût perdu cette confiance & cette confidération fi flatteufe, parce qu'elle paroît perfonnelle. D'ailleurs, dès que Louis n'eût pas été obligé de la traiter comme fon amie, peut-être l'auroit-il traité comme fa femme. Ainfi, qu'on l'imagine ambitieufe & vaine, ou qu'on la croye humble & modérée, les petites vues de Royauté qu'on lui prête font également détruites.

Les trois filles du Roi, nommées ordinairement les *Princeffes*, avoient de fréquents démêlés. Leur pere les pria de s'aimer, & leur dit : » Du refte, fi vos » querelles continuent, vous avez des » maifons de campagne, où vous ferez » mieux qu'à la Cour. " Me. de Maintenon ramena la paix. Tout changea de *face* : on fe vit, on fe montra : on fut

affable : on fut gai. Malheureuſement cette union ſi rare dans les familles des particuliers, & preſque impoſſible dans celles des Princes, fut troublée par Monſeigneur & par Me. la Dauphine.

Il étoit jaloux de Beſſola, & elle l'étoit de la Comteſſe du Roure, qui pourtant n'étoit encore que lorgnée. Monſeigneur fut très-piqué de ſes plaintes. Elle paſſoit les journées dans ſon cabinet, inacceſſible à tout le monde, affectant de parler Allemand en préſence de ſon mari, qui lui dit un jour : » Madame, quand » on eſt mécontent de ma perſonne, je » veux qu'on ferme les yeux, qu'on ſe » taiſe, ou qu'on ne s'en plaigne qu'à Dieu » & à moi. "

Le Roi s'étoit refroidi pour cette Princeſſe; & quoique Me. de Maintenon lui eût ſauvé des reproches amers, elle en avoit aſſez entendu pour ſentir qu'il n'y avoit plus de retour. On l'avoit accuſée de préférer à tous les intérêts du Duc de Baviere ſon frere : elle n'avoit pas diſſimulé ſa joie des malheurs du Cardinal de Furſtemberg, Compétiteur du Prince Clément : on la ſoupçonnoit d'avoir donné à ſa Famille des avis importants.

Il n'eſt pas vraiſemblable que le Roi

ait ajouté foi à ces bruits; mais les soupçons qu'on rejette, parce qu'on craint de les approfondir, laissent toujours dans l'esprit des traces ineffaçables. Me. la Dauphine lui paroissoit du moins coupable d'avoir donné lieu à la calomnie, en ne sacrifiant pas assez décidément le bien du pays où elle étoit née, au bien du pays où elle devoit régner. De-là mille chagrins, mille dégoûts, & une méfiance mutuelle, le plus cruel des supplices pour ceux qui sont obligés à vivre ensemble & à se respecter. La préférence que le Roi donnoit sur elle à Me. de Maintenon, ajoutoit à ses peines (1), en excitant sa jalousie. Elle ne voyoit plus autour d'elle cette foule qu'elle avoit dédaignée : elle n'avoit plus auprès du Roi cette faveur, que donne dans ce rang un intérêt vif au bonheur de l'Etat : elle avoit fui les plaisirs : les plaisirs la fuirent à leur tour. Sa santé parut s'affoiblir : son humeur fut plus triste : elle devint encore plus sauvage, & perdit cette sensibilité que doit éprouver une femme qui touche à la premiere place du monde.

---

(1) Mém. manuscrits de l'Evêque d'Agen.

Accablée de vapeurs, elle languissoit, & se préparoit à la mort, lorsqu'un courier vint dire à Me. de Maintenon, qui étoit à St. Cyr, que Me. la Dauphine, qu'elle avoit laissée le matin assez bien, vouloit l'entretenir en particulier, & mourir entre ses bras. Elle partit sur le champ, & fut quelques heures enfermée avec la Princesse. Il n'a rien transpiré de ce qu'elle lui dit. Il est vrai semblable qu'elle se justifia des choses qui faisoient que le Roi ne l'aimoit plus. Cet entretien secret, cette marque de confiance au moment où l'on cesse de dissimuler, est le plus bel éloge de Madame de Maintenon : on pouvoit la haïr ; mais on l'estimoit tant, qu'il falloit finir par l'aimer.

Me. la Dauphine expirante embrassa le Duc de Berry, & lui dit : » C'est » de bon cœur, quoique tu me coû» tes bien cher ! " Le Roi tirant Monseigneur du chevet du lit : » Voilà, lui » dit-il, ce que deviennent les gran» deurs ! "

Elle ne fut pas même pleurée autant que la premiere décence l'exigeoit, ni de la Cour, ni de sa Maison, ni de son mari, ni de Me. de Maintenon, ni du Roi, ni des pauvres, ni des dévots. Cepen-

dant elle étoit bonne dans ſon domeſtique ; elle aimoit Monſeigneur ; elle étoit bienfaiſante ; elle reſpectoit Me. de Maintenon ; elle étoit dévote : mais elle n'avoit ni le cœur, ni l'eſprit François ; & ſans cela on a inutilement tout le reſte.

Le Roi, pour diſſiper ce qu'il appelloit ſa douleur, ordonna une grande chaſſe. Ce plaiſir le délaſſoit, & ne l'occupoit pas : c'étoit beaucoup dans une place où il eſt ſi naturel de s'ennuyer & de ſe fuir. Au retour, les grands Officiers & les Dames de la Princeſſe vinrent le ſaluer en mante. Me. de Maintenon, qui devoit être de cette cérémonie, au-lieu de faire des compliments, en reçut. De toute la Maiſon de la Dauphine, elle fut la ſeule qui ne parût point au Service ſolemnel qui ſe fit à St. Denis & à Notre-Dame. Et cette abſence apprit tout à ceux qui ſavoient tout pénétrer. Depuis, ſimple particuliere hors du Château, au Château elle eut tous les honneurs ; & malgré ſon attention à les rejetter, elle vit qu'à Verſailles, on n'eſt jamais ce qu'on veut être. Mais on ne put l'engager à draper aux deuils de Cour. » Je ne ſuis » point Ducheſſe, diſoit-elle. " Le premier Maréchal de Noailles lui ayant re-

présenté, qu'elle le pouvoit en qualité d'ancienne Dame d'atour, elle parut surprise qu'on fondât ce droit sur un titre de domesticité, & elle ne répondit que par un souris, qui sembloit dire, que la dignité de son état la mettoit au-dessus de ces grandeurs subalternes, autant que sa modestie au-dessous de toute grandeur.

CHAPITRE VII.

Campagne de Mons.

LA ligue d'Augsbourg avoit armé toute l'Europe. Le Prince d'Orange avoit repassé la mer; & les Princes confédérés d'Allemange composoient sa Cour en Hollande, où il venoit se consoler de l'aversion d'un peuple, qui l'avoit aussi vîte haï que couronné. Son crime ne l'avoit pas rendu heureux; & la seule récompense de l'ambition, à laquelle il avoit tout sacrifié, avoit été cette minute de plaisir d'un homme qui se couche avec cinq cents mille livres de rente, & qui se réveille Roi (1). Il fuyoit les caprices,

(1) Le Marquis de Dangeau conte dans son Journal, que le Prince d'Orange avoit dit en

& peut-être les remords de sa femme, la plus belle & la plus triste des Princesses, que Mr. le Dauphin à qui elle avoit été proposée, n'avoit garde de lui envier.

Nos armes avoient eu de grands succès : les siennes en avoient eu de décisifs. La bataille de la Boyne avoit décidé le procès entre Jacques & lui. A la vérité, elle lui avoit coûté le Maréchal de Schomberg ; mais Louis venoit de perdre un Ministre, qui seul pouvoit rétablir les affaires d'Irlande : Seignelay mourut, & notre Marine avec lui. Il fut remplacé par Pontchartrain, dont la destinée étoit de remplacer tout le monde, & de ne consoler personne.

Le Roi résolut de se mettre à la tête de son armée, & de répandre encore en personne cette terreur qui commençoit à se dissiper. Me. de Maintenon étoit trop jalouse de la gloire de Louis pour s'opposer à ce dessein : le légitime amour n'amollit jamais.

---

partant à Mrs. les Etats : » Messieurs, je vous » dis adieu pour jamais : je vais ou périr ou ré» gner. Si je péris, je mourrai votre serviteur : » si je regne, je vivrai votre ami. " Ce trait n'est ni vrai ni vraisemblable.

Il fit assembler le Conseil ; & sans autre préliminaire, il déclara qu'il feroit la Campagne de Flandres. » Pour triompher, dit-il, de tant d'ennemis jaloux » de ma gloire, pour maintenir la pureté de la Religion que j'ai établie » dans mes Etats par l'extirpation de l'hé» résie, mon dessein est d'aller, malgré » la saison, assiéger Mons, le principal » boulevard de cette ligue, & de la » prendre aux yeux de ce prétendu dis» tributeur de Provinces. »

Cette résolution surprit tous les Ministres, & fit trembler tout le Royaume, tant ce Guillaume III, dont on avoit l'année précédente célébré la mort par des réjouissances que Louis seul avoit désapprouvées, inspiroit de craintes réelles ?

Me. de Maintenon ne suivit point le Roi en Flandres, & ne trembla point pour la diminution de son crédit. Quelques jours avant son départ, elle alla s'enfermer à St. Cyr. Louis vint lui dire adieu, & fut deux heures seul avec elle. Après avoir imploré le secours de Dieu aux pieds des Autels, il vit toute la Communauté assemblée, & dit : » Mesdames, » je me recommande à vos prieres, j'en » ai un grand besoin : être Roi est une » charge qui expose à bien des péchés ! »

En disant ces dernieres paroles, les larmes lui vinrent aux yeux : ce qui en fit verser à toute la Communauté. Il ajouta : » J'espere que Dieu daignera écou» ter vos vœux. " Après avoir dit quelques mots à Me. de Maintenon, il ajouta en la montrant : » Adieu, Mesdames : je » vous laisse ce que j'ai de plus cher. " Madame de Loubert, Supérieure, répondit, que toute la maison alloit redoubler ses prieres pour que Dieu le rendît victorieux : » Non pas tant la victoire, » dit le Roi, mais la paix : il faut tâ» cher de contraindre nos ennemis à nous » la demander. " (1)

Pendant son absence, St. Cyr ne fut occupé qu'à demander au Ciel la conservation du Roi & la paix. Des Couriers portoient tous les jours à Me. de Maintenon des nouvelles du siege. Elle les communiquoit au Roi d'Angleterre, qui venoit souvent passer des journées avec elle, & se consoler des mauvais succès que le brave Odonel avoit en Ir-

(1) On croira aisément, que ces paroles furent recueillies sur le champ. Je les tiens, ainsi que beaucoup d'autres traits, d'une Dame élevée à St. Cyr.

lande. On admiroit qu'un Prince détrôné s'enfermât dans des Couvents, tandis que Louis bravoit les périls & les rigueurs de la saison pour lui redonner sa Couronne.

Le siege de Mons fut bien conduit. Boufflers investit la Place ; le Roi l'attaqua, ayant sous lui Luxembourg & la Feuillade, & accompagné de tous les Princes. Vauban dirigea les travaux. Le Prince d'Orange donna quelque inquiétude en s'approchant de Notre-Dame de Halle. Vauban avoit différé l'attaque de l'ouvrage à corne. Les Gardes Françoises, qui étoient encore de tranchée, briguerent l'honneur de l'emporter. Le Roi céda à leur impatience. Ils ne voulurent pas attendre les Grenadiers auxiliaires. Ils déboucherent à trois heures après midi, & chargerent si vigoureusement, qu'ils se rendirent maîtres de l'ouvrage. Le feu prit à des poudres. L'épouvante se répandit parmi quelques travailleurs qui avoient commencé des logements. L'ennemi profita de cet accident imprévu, & revint occuper ce poste. (1)

(1) Voyez le dépôt du Bureau de la Guerre, les mouvements des armées du Roi par Vaultier.

Le Roi tira de leur appareil à la vue des lignes, se promena autour de la Place, & fut assez long-temps à la demi-portée du mousquet. Une sentinelle l'arrêta. » Ne connois-tu pas le Roi? lui » dit-on. Je le connois, répondit la sen» tinelle; mais ce n'est pas ici sa place. » Un moment après, un coup de canon tua le cheval de la Chenaye, fort près du Roi, & à côté du Comte de Toulouse, qui ordonna qu'on remontât la Chenaye, & dit : *Un coup de canon n'est donc que cela !*

Malgré toutes les occupations du siege, le Roi tenoit exactement tous ses Conseils, combattant à la fois ses ennemis, & veillant sur toutes ses Provinces. Il visita deux fois l'hôpital de l'armée, vit panser les blessés, consola par sa présence les mourants.

Mons se rendit après quinze jours de tranchée ouverte. Le Prince de Bergue l'avoit vaillamment défendu, & Louis

---

& dans l'Etat de la France, T. 2, p. 154, une Ordonnance donnée à Mons même en Avril 1691, qui attribue aux Capitaines de ce Corps le titre & le rang de Colonel. Voyez aussi dans les pieces justificatives du Tome VI, une lettre de M. de Luxembourg.

avoit été à toutes les attaques. Me. de Maintenon alla avec les Princesses au-devant de lui jusqu'à Compiegne; & après les premiers compliments, lui dit : » Il » faudra, Sire, vous faire la même priere » que les Généraux de David lui faisoient: » Vous ne viendrez plus avec nous à la » guerre, de peur que la lumiere d'Israël » ne s'éteigne avec vous. »

Le Roi alla à St. Cyr remercier Dieu de la victoire qu'il lui avoit donnée, & de la providence avec laquelle il l'avoit conservé. Me. de Maintenon lui fit un reproche flatteur sur ce qu'il avoit fait trembler tout le monde en s'exposant trop : il répondit : » Je n'ai fait que ce » que je devois. Mais, dit Me. de Loubert, le bien de l'Etat est pourtant at» taché à la conservation de votre per» sonne sacrée. Les places comme la » mienne, répondit-il, ne demeurent ja» mais vuides : une autre la remplira » mieux que moi : peut-être suis-je bon » à la guerre, parce que j'en ai quelque » expérience : un autre excellera en de » meilleures choses. »

CHAPITRE VIII.

L'Académie. Le Maréchal de la Feuillade.

CEs sentiments n'étoient pas feints. Louis avoit toute la simplicité des grands hommes. Il commençoit à rougir de ce faste qui avoit donné tant d'éclat aux premieres années de son regne, & qui lui avoit attiré tant d'ennemis. Il refusa les harangues des Compagnies souveraines sur la Campagne de Mons. L'Académie d'alors, prête à louer la modestie comme à nourrir l'orgueil, donna la modestie du Roi pour sujet du prix. Me. de Maintenon n'estimoit point cette Société littéraire, dont les compliments, les flatteries, les travaux mêmes lui paroissoient propres à entretenir le petit esprit, à dessécher la langue, & à étendre le mauvais goût. » N'avez-vous pas honte, di- » soit-elle à Fénelon, d'être parmi des » gens qui parlent sur des paroles ? Cependant elle protégea ce Corps dans quelques-uns de ses membres : mais elle ne le tyrannisa jamais dans ses élections. Aussi tomba-t-il dans une léthargie où il seroit encore, si La Motte, Fontenelle quatre

fois rejetté, & quelques autres illustres, ne l'eussent ranimé. Les cabales de Cour le préservent de la langueur où le jetteroient les cabales des gens de Lettres : jamais les suffrages ne furent plus libres que dans les dernieres années de Louis XIV, & jamais ils ne furent moins justes. Que ces places soient données par la faveur, elles seront toujours bien remplies, pourvu qu'elles soient briguées ; & elles le seront, tant qu'un génie supérieur en occupera une. Les gens sensés regarderont toujours cette Compagnie comme une troupe de frivoles & de flatteurs : des plus sensés qu'eux, comme une assemblée de Sages égaux. De-là, ce desir si vif dans l'Académie des choses, d'être de l'Académie des mots, & la même différence entre l'émulation qu'inspirent ces deux Sociétés, qu'entre l'ame de Bignon & celle de Richelieu leurs Législateurs.

Ceux qui prétendoient connoître le Roi, ne croyoient pas sincere son mépris pour les flatteurs. Ils pensoient même qu'il aimoit les louanges jusqu'à la jalousie. Tourreil, élu par l'Académie Françoise, mêla dans son discours celles de Pontchartrain, dont il étoit commis, à celles du Roi. Le Ministre lui dit de les supprimer : l'Académicien se défie de cet acte d'humi-

lité, & le loue avec complaisance. Il retourne à l'Hôtel de Pontchartrain, comptant d'y recevoir des remerciments. Le Suisse lui refuse la porte. Ce Ministre veilloit avec beaucoup de sollicitude sur les faiseurs d'épigrammes : en eut-il jamais à punir une aussi cruelle contre le Roi?

Mais ce dégoût pour la vaine gloire étoit si vrai, que Me. de Maintenon disoit souvent : » On le croit orgueilleux, » & personne ne l'est moins que lui. " Qui connoissoit mieux ses vertus, que celle qui les lui avoit données? Il avouoit avec l'ingénuité d'un homme supérieur à ses fautes, celles qui lui échappoient dans l'immensité de ses occupations & de ses devoirs. Il se moqua de la These des Minimes de Marseille, dès qu'il sut ce que signifioient ces mots, consacrés par le St. Esprit au Roi du Ciel & de la Terre : *Dico ego opera mea Regi.* Il fut indigné de l'impie inscription du Jésuite Menestrier, gravée sur la frise & sur les quatre faces du Temple de l'Honneur, consacré par la ville de Paris (1). Il pria les

(1) *Regi Ludovico Magno P. P. votis publicis Devota numini majestatique ejus*

Etats de Languedoc d'employer au soulagement de la Province les sommes que leur zele avoit destiné à une statue équestre : il est aisé, mais il est beau pourtant de refuser une statue, lorsqu'on la mérite. Il fut peu touché de celle de la Place des Victoires, dont les étrangers critiquerent comme idolâtre l'inscription, *Viro immortali*, qui n'étoit qu'emphatique. *Viro* tout court eût paru dire moins, & auroit dit plus.

Le Maréchal de la Feuillade voyoit son crédit diminuer, à mesure que le goût du Roi pour la vraie gloire augmentoit. C'étoit l'homme du commerce le plus agréable, toujours le premier instruit de tout ce qu'il y avoit de nouveau, fécond en amusements de toute espece, retraçant par une grande dépense une image des grands Seigneurs qu'il avoit vus, le modele des Courtisans, tant que Louis

---

Civitas Parisiensis pia, fidelis, obsequens Memoris observantiæ templum D. D. C.

C'est-à-dire : la Ville de Paris, pieuse, fidelle, obéissante, dévouée par des vœux publics à la Divinité & à la Majesté du Roi Louis le Grand, pere de la patrie, lui consacre ce Temple pour monument de sa respectueuse reconnoissance.

ne fut qu'un Héros. Mais quand Louis devint un Sage, ou tendit à le devenir, la Feuillade ne fut point se plier à ce changement, & cessa de lui plaire. On étoit dévot, & il se jouoit de la dévotion. Il aimoit le jeu, & dédaignoit celui de la ressource que le Roi avoit inventé & porté de St. Cyr à Marly. Il ne jouoit point aux portiques, parce qu'il n'y avoit pas plus de finesse qu'à croix ou pile, quoique le Roi y fût fort vif. On n'aimoit plus les bons mots, & il ne s'en abstenoit point. Odieux aux Ministres, craint de ses amis, il vit qu'on est pas longtemps aimé du Prince, quand on n'est aimé que de lui. Il mourut subitement, & n'eut que le temps de s'écrier : *Mon Dieu! faites-moi miséricorde; que n'ai-je fait pour vous la millieme partie de ce que j'ai fait pour le Roi?* Il fut enterré à St. Eustache, où il n'eut pas même un tombeau. A la nouvelle de sa mort, les Courtisans crurent appercevoir sur le front de Louis quelques rayons de joie; & les plus intrépides tremblerent.

CHAPITRE

CHAPITRE IX.

Mort du Marquis de Louvois.

CE qui perdit la Feuillade perdit Louvois; l'averſion pour cette chimere de gloire, qui valut au Roi tant de proſpérités, de fautes & de malheurs. Tous les projets d'un Miniſtre aboutiſſent à ſe maintenir dans une place qu'il n'occupe que par commiſſion, & que le Public croit toujours qu'un autre occuperoit mieux. Louvois, aſſez inutile pendant la paix, avoit allumé cette guerre que le Roi lui reprochoit d'autant plus, qu'il ſentoit qu'on avoit abuſé de ſon penchant. Les autres Miniſtres n'avoient oſé le contredire; il les avoit tous ſubjugués par la force de ſon génie & par le ſuccès de ſes plus hardies entrepriſes. Seignelay avoit été réduit à faire ſolliciter le bien de l'Etat par les femmes; Croiſſy n'entendoit que les négociations, & n'avoit que cet eſprit de prévoyance, qui conduit tout avec lenteur; Pomponne, toujours rempli de ſes premieres diſgraces, ne s'appliquoit qu'à en prévenir de nouvelles; Château-neuf avoit été forcé à n'être qu'un

Commis laborieux; Pontchartrain administroit les finances comme prêtes à lui échapper, & la Marine, comme désespérant de la rétablir; Boucherat ne s'occupoit que de justice & de chicane; Rose & le Président la Chaise n'avoient pas su profiter des circonstances pour faire valoir le Cabinet; Pelletier déploroit les malheurs de la Patrie; Beauvilliers n'avoit que des vertus: Louvois avoit tout envahi; & la France n'avoit qu'un Ministre, quoiqu'elle n'eût point de premier Ministre. Louis vouloit & ne pouvoit secouer le joug. Louvois le traitoit avec une hauteur qu'un Roi dissimule quelquefois & ne pardonne jamais. Il lui étoit devenu odieux; mais il ne cessoit de lui être utile; & telleétoit encore sa force, qu'à la veille d'une disgrace projettée depuis long-temps & toujours différée, il emporta la Sur-Intendance des Postes, place d'un revenu immense.

Les froideurs du Roi, celles de Me. de Maintenon, le cri de la haine publique, l'application qu'on lui fit dans Esther de quelques vers d'Aman, tout lui donnoit avis, si un pareil avis pouvoit jamais se faire entendre, qu'il étoit temps de se retirer.

Après le siege de Mons, il eut tant de dégoûts à essuyer, qu'il vit clairement que

ſa perte étoit réſolue. On lui reprochoit d'avoir mépriſé les avis de M. d'Avaux, qui annonçoient la deſcente du Prince d'Orange en Angleterre, qu'on auroit pu facilement empêcher ; on lui reprochoit les cruautés, les ravages exercés dans le Palatinat, le bombardement de Liege ſur un prétexte aſſez léger, la perte de Mayence mal approviſionnée, la levée du ſiege de Coni ordonnée à Bulonde par une lettre particuliere ; la longueur de celui de Mons, dont le Prince d'Orange avoit eu le temps de tenter le ſecours ; la bataille de Valcourt, perdue par le Maréchal d'Humieres ; le peu d'efforts qu'il avoit faits pour ménager le Roi de Suede, qui étoit entré dans la Ligue d'Ausbourg. Tous ſes ſervices étoient oubliés ; on ne ſe rappelloit que ſes fautes ; on lui attribuoit toutes celles d'autrui. Il eſt ſi aiſé que le plus grand Miniſtre de la guerre paroiſſe malhabile & coupable ! Mais ce n'étoit rien au prix de deux Mémoires apoſtillés de ſa main ; Madame de Maintenon les avoit eus par d'Augicourt, Gentilhomme de Louvois, infidele à ſon maître. Son attachement pour le Roi, ne lui permettoit pas de les ſupprimer. L'un étoit un projet de maltraiter ſi fort M. de Savoye, qu'il fut enfin obligé de ſe

déclarer contre la France. L'autre tendoit à forcer les Suisses à rompre leur alliance avec nous, en manquant à toutes les capitulations faites avec eux.

Ce fait seroit incroyable, si l'on ne savoit à quel excès peut se porter un Visir chancelant, toujours prêt à conserver par des crimes & des perfidies, un poste où ses vertus & ses talents l'ont placé, mais où ses services ne peuvent le maintenir. Louis ne revenoit pas de sa surprise d'avoir un Ministre qui ne songeoit qu'à lui susciter des ennemis, & qui se jouoit des biens & du sang de ses sujets. Qu'auroit fait de pis un traître?

Il l'auroit fait arrêter sur le champ; mais il avoit encore besoin de ses conseils; & d'ailleurs, la victime ne lui pouvoit échapper. Il ne discontinua point de travailler avec Louvois; mais il lui montra son ressentiment, quoiqu'il lui en cachât les motifs. On sait par des personnes de la Cour qui vivoient dans ce temps-là, qu'un jour le Roi lui parla si durement, que le Ministre jettant sur la table quelques papiers, dit: » L'on ne sauroit » vous servir." Louis se leva, & prit les pincettes, dont il eût frappé son Ministre insolent, s'il n'eût été retenu par Me. de Maintenon, dont Louvois n'avoit pas pré-

vu que la présence lui seroit un jour si utile, après lui avoir été si désagréable.

Cette vivacité fit perdre à Louvois en un instant, la santé, le fruit de trente ans de service & de douze ans de faveur. L'espérance lui resta. Il savoit que le Roi avoit de l'aversion pour les coups d'éclat; & après avoir vécu vingt-cinq ans avec lui, il le connoissoit assez mal pour n'en craindre que le poison. (1) Il renfermoit

---

(1) Il est bien étrange, dit M. de V., T. VI, p. 211, qu'on débite à Paris un pareil conte, qui n'est fondé que sur un bruit populaire qui courut à la mort du Marquis de Louvois. » Ce » Ministre prenoit des eaux que Séron son Mé» decin lui avoit ordonnées, & que la Ligerie » son Chirurgien lui faisoit boire. C'est ce même » la Ligerie qui a donné au public le remede » qu'on nomme aujourd'hui la Poudre des Char» treux. Ce la Ligerie m'a souvent dit qu'il avoit » averti M. de Louvois qu'il risquoit sa vie s'il » travailloit en prenant des eaux. Le Ministre » continua son travail : il mourut presque subi» tement le 16 Juillet 1691, & non pas en 1692, » comme le dit la Beaumelle. La Ligerie l'ou» vrit, & ne trouva d'autre cause de sa mort » que celle qu'il avoit prédite. On s'avisa de soup» çonner le Médecin Séron d'avoir empoisonné » une bouteille de ces eaux. Nous avons vu » combien ces funestes soupçons étoient alors com» muns. On *prétendit* qu'un Prince voisin, que

ſes chagrins ; mais ils étoient trop violents pour en être toujours le maître ; les Courtiſans s'en étoient apperçus, & le fier Louvois n'étoit plus pour eux qu'un objet de pitié. Un flatteur lui exagérant encore ſon autorité, il lui répondit : *Aujourd'hui dans la faveur, & demain à la Baſtille.*

Incapable de plier, il irrite encore ſon maître, & le contredit un jour ſi bruſquement, que le Roi quittant ſon bureau, s'avance vers la cheminée, & prend ſa canne. Louvois ſe retire, la ſérénité ſur le front, la rage dans le cœur. Arrivé chez lui, il s'écrie : *Je ſuis perdu*, & décharge le ſentiment de ſes peines ſur quelques malheureux, à qui il envoye

» Louvois avoit extrêmement irrité & maltraité, » avoit gagné le Médecin Séron. On trouve une » partie de ces Anecdotes dans les Mémoires du » Marquis de la Fare, p. 249. La famille même » du Marquis de Louvois fit mettre en priſon un » Savoyard qui frottoit dans la maiſon ; mais ce » pauvre homme très-innocent fut bientôt relâ» ché. Or, ſi on ſoupçonna, quoique très-mal » à propos, un Prince ennemi de la France d'a» voir voulu attenter à la vie d'un Miniſtre de » Louis XIV, ce n'étoit pas certainement une » raiſon pour en ſoupçonner Louis XIV lui» même. »

des lettres de cachet, en attendant la ſienne. Il dit à un ami : » C'en eſt fait ; je » touche au moment de la cataſtrophe. » Ma perte eſt décidée ; il n'eſt plus queſ- » tion que du choix des moyens." Cet ami lui répond, qu'il s'allarme mal-à-propos ; que depuis vingt ans il lui entend dire la même choſe ; que l'expérience du paſſé doit le raſſurer ſur l'avenir. » Il eſt » vrai, repart Louvois ; mais le Roi ne » me montroit autrefois que de l'humeur, » & le lendemain il reprenoit un air » riant. Aujourd'hui il me fait les plus » cruels affronts, & le lendemain, un » affront plus cruel encore. Je le con- » nois : je l'ai vu ; il a pris plaiſir à m'of- » fenſer ; & s'il n'y a pas pris plaiſir, il » m'a trop offenſé pour me pardonner » jamais. "

(1) En proie à ſes agitations, balançant entre le deſir de faire une belle fin, & la crainte de faire une lâche retraite, partagé entre l'amour de la gloire & l'amour de la liberté, il réſolut enfin de ſe démettre de tous ſes Emplois. Madame de Maintenon lui écrivit, qu'il pouvoit revenir au Conſeil, travailler à ſon or-

(1) 16 Juillet 1692.

dinaire, ne témoigner aucun ressentiment, & que l'orage étoit passé. Ces paroles lui rendirent la vie; il oublia sa résolution, qui seule pouvoit le sauver. Il revit le Roi, & le revit prévenu sans retour. Au sortir du Conseil, il entre dans son appartement, & boit un verre d'eau avec précipitation; le chagrin l'avoit déja consumé; il se jette dans un fauteuil, dit quelques mots mal articulés, & expire.

Le Public prétendit qu'une mort si prompte n'étoit point naturelle, comme si un resserrement de cœur, causé par le chagrin, n'étoit pas la mort naturelle d'un ambitieux. Le Roi s'en réjouit, & dit que cette année l'avoit défait de trois hommes qu'il ne pouvoit plus souffrir, Seignelay, la Feuillade & Louvois (1).

(1) M. de V., Tome VI, p. 212, s'éleve avec force contre ce qu'avance ici la B. » Premiérement, dit-il, M. de Seignelay ne mourut point » la même année, mais en 1690. En second lieu, » à qui Louis XIV, qui s'exprimoit toujours avec » circonspection & en honnête homme, a-t-il dit » des paroles si imprudentes & si odieuses? à qui » a-t-il développé une ame si ingrate & si dure? à qui a-t-il pu dire qu'il étoit bien-aise d'être défait de trois hommes qui l'avoient servi » avec le plus grand zele? Est-il permis de calomnier ainsi, sans la plus légere preuve, sans

Les conjectures ſur le poiſon s'accréditerent : (1) il importe aux Princes les plus éloignés du crime, de ſe ſouvenir qu'ils ſont environnés de gens enclins à le ſoupçonner. Il donna ſes emplois à Barbezieux, qu'il n'aimoit pas, & qu'il entreprit ſans ſuccès de former aux affaires.

Il ne ſentit pas qu'il avoit perdu un grand Miniſtre, parce que juſqu'à la paix de Ryswick, il ſuivit conſtamment le plan de Louvois. Mais Louvois n'en avoit point fait pour la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne ; & l'on s'apperçut qu'il n'étoit plus. On ne trouva dans aucun des ſujets qu'on eſſaya depuis, cet eſprit de détails, qui ne nuiſoit point à la grandeur des vues ; cette prompte exécution, malgré la multiplicité des reſſorts ; cette fermeté à maintenir la diſcipline militaire ; ce profond ſecret, qui avoit fait paſſer de ſi cruelle nuits à l'ombrageux Guillaume ; ces inſtructions ſavantes, qui dirigeoient

---

» la moindre vraiſemblance, la mémoire d'un » Roi, connu pour avoir toujours parlé ſagement ? » &c.

(1) Voyez ci-devant p. 293, la remarque de M. de V.

un Général, & qui ne gênoient que Turenne; cette connoiſſance des hommes, qui les démêloit & les employoit à propos. En un mot, on ne trouva plus cet enfant de Machiavel, moitié Courtiſan, moitié Citoyen, né, ce ſemble, pour l'oppreſſion & pour la gloire de la patrie. Louvois laiſſa des biens immenſes à ſa famille. Jamais Miniſtre ne fut plus noblement récompenſé. Il arrondit ſes vaſtes domaines, ſans faire la moindre contrainte à perſonne; trait remarquable dans un homme de ſon caractere & de ſon rang.

CHAPITRE X.

Mariages du Duc de Chartres, & du Duc du Maine.

LES affaires générales n'empêchoient pas Louis de penſer à celles de ſa maiſon. Pour affermir le Duc du Maine & le Comte de Toulouſe dans le rang qu'il leur deſtinoit, il réſolut de donner Mlle. de Blois, leur ſœur, au Duc de Chartres, ſon neveu. Cette idée étoit un reſte de l'orgueil dont il avoit été

enivré. A quelle Prince étranger eût-il offert une pareille alliance? & il songeoit à l'offrir au fils unique de son frere. Tout ce qui n'étoit pas grand par lui, lui paroissoit petit; & il ne croyoit ni dégrader le Duc de Chartres, ni honorer Mlle. de Blois. A ses yeux, le premier Prince de son sang n'étoit le premier des sujets qu'autant qu'il lui permettoit de l'être; & les fruits d'un coupable amour avoient droit de plaire aux plus délicats sur l'honneur, pourvu qu'il fussent de lui. Les préjugés de la Nation ne l'inquiétoient point; l'idolâtrie des Courtisans lui avoit persuadé que le maître des actions du peuple l'étoit aussi de ses jugements; & tout Prince qui ne se borne pas à régner sur les cœurs, prétend régner sur les esprits. Il voyoit le Duc de Vendôme n'avoir ni dans sa Cour, ni dans son Parlement, rien d'un petit-fils de Roi; il blâmoit en secret Henri IV, de n'avoir osé dédaigner cette distinction odieuse entre sang pur & sang mêlé.

Mais comme sa famille pouvoit avoir sur la gloire des Bourbons des délicatesses que le Chef des Bourbons n'avoit pas, il crut devoir obtenir de l'amour un consentement que l'autorité ne devoit exiger qu'après le refus. Dans cette vue, Mlle.

de Blois fut souvent exposée aux regards du Prince. Elle avoit la beauté de sa mere, & une physionomie douce, qui annonçoit un caractere tout différent. Le Duc de Chartres, dans l'âge où tout ce qui plaît, plaît beaucoup, fut bientôt ardemment épris; il ne vit plus Mlle. de Blois sans souhaiter qu'elle ne fût pas illégitime, & peut-être sans oublier qu'elle l'étoit. Les sentiments qu'il prit, il les inspira sans doute. Nul Prince ne fut plus aimable; nulle femme n'eut un tour de visage plus propre à charmer, des traits plus réguliers, un teint plus blanc & plus fleuri; & nul homme ne cultiva moins sa beauté. Il eût attendri les plus cruelles; il n'attaqua que les plus faciles. Ses premiers penchants allarmerent le Roi. Me. de Maintenon eut ordre de lui en reprocher l'indécence & la fureur. Cette réprimande fut si douce & si sage, que dès ce moment, le Prince aima Me. de Maintenon, & revint à ses études, qu'il avoit quittées pour les amours.

Ces légers écarts donnerent lieu au Roi, d'abord de feindre de lui chercher une femme, puisqu'il lui en falloit une; ensuite d'offrir sa fille, que l'exemple des deux autres branches sembloit garantir

d'un refus, & ses sœurs, inviter à flétrir aussi la premiere.

Madame, (1) qui à l'orgueil de son sang & à la délicatesse de sa Nation sur les mésalliance, joignoit tout l'orgueil d'être la belle-sœur du plus grand Roi du monde, & un mépris public pour Me. de Montespan, qui, dans sa faveur, ne l'avoit pas assez ménagée; Madame n'en écouta les premieres propositions qu'avec dédain. Monsieur, qui n'avoit pas de volonté à lui, tantôt donnoit des espérances au Roi, tantôt promettoit de la fermeté à Madame, tantôt biaisoit avec Me. de Maintenon; il étoit dans l'indécision d'un Courtisan, qui sent toute sa bassesse, mais qui se souvient que son maître a eu bien des choses à lui pardonner. M. le Duc de Chartres fut charmé de devenir le fils du Roi, & le possesseur de celle qu'il aimoit. Mais sa mere lui ayant dit qu'il se déshonoroit, lui, sa postérité & ses ancêtres, il cessa, ou parut cesser d'aimer. Cependant un esprit déja supérieur au préjugé, le mettoit au-des-

---

(1) Charlotte-Isabelle, fille de Charles-Louis, Electeur Palatin, mariée à Châlons le 12 Novembre 1671, morte en 1722.

fus des petites raisons d'illégitimité. Mais pour l'employer à son élévation, il feignit d'entrer dans ces petites raisons; dans la vue de relever la dignité de petit-fils de France, si ce mariage se concluoit, & de s'acquérir par une noble résistance la faveur du peuple, s'il ne se concluoit pas.

Le Roi & Me. de Maintenon s'étoient passionnés pour cette affaire; le Roi, parce qu'il chérissoit Mlle. de Blois; Madame de Maintenon, parce qu'elle adoroit le Duc du Maine, dont cette alliance achevoit de rendre solide l'état que les bienfaits & l'amitié de son pere rendoient déja si brillant. Ils dissimulerent leur chagrin du mauvais succès des premieres démarches, & de quelques paroles piquantes qui avoient échappé à Madame, dont la politesse n'étoit pas la plus grande vertu. Ils chargerent de cette négociation l'Abbé Dubois, Lecteur du Prince, & parvenu plus difficilement à cette place que depuis à celle de premier Ministre. Cet Abbé avoit déja sur lui l'ascendant qu'un homme dévoué aux plaisirs a sur un enfant qui commence à les aimer. Il avoit acquis la confiance de son éleve, à force de se moquer avec lui de tous ceux qui le reprenoient de ses défauts. Madame de

Maintenon eut peine à confier les intentions du Roi à un homme sans Religion comme sans naissance, corrupteur de son nourrisson, & si ouvertement, que Monsieur lui avoit défendu de suivre son fils à sa premiere campagne de Flandres. Mais dans le premier entretien, elle le trouva si complaisant ; si sérieux, si attaché à l'Etat, si fécond en expédients, que son aversion cessa ; elle ne craignit aucune perfidie, & répondit au Roi du succès.

L'Abbé vainquit peu-à-peu la répugnance du Duc de Chartres, & lui conseilla de conclure malgré les oppositions de ses parents. Il lui représenta que le Roi seroit aigri par l'opiniatreté ; que ne pouvant être son beau-pere, il deviendroit son persécuteur ; qu'il l'éloigneroit des affaires, des plaisirs, du commandement des armées ; qu'à la mort de Monsieur, il le réduiroit à la qualité de premier Prince du Sang, & aux seuls honneurs qu'il ne pourroit lui refuser ; que pendant sa vie, il l'empêcheroit de se marier. Le Duc de Chartres vit dans ce mariage la conservation de toutes ses prérogatives, & s'y détermina. Le préjugé étoit intérieurement méprisé ; mais il lui en coûtoit d'avouer publiquement ce mépris. L'ambition se mit au-dessus du respect humain ; &

dans une affaire qui décidoit de son bonheur & de sa gloire, il pensa, il agit & en Prince & en Philosophe.

L'Abbé Dubois lui conseilla de la traiter lui-même secretement avec le Roi, & lui traça le plan des conditions qu'il devoit exiger. L'instruction fut exactement suivie. Le Roi fut ravi de la docilité de son neveu; il lui promit la succession entiere à tous les droits de Monsieur; & ces promesses furent exécutées. Dès que Madame apprit cette démarche de son fils, elle lui fit de grandes menaces, & lui défendit de passer outre; d'autres ajoutent, qu'elle le frappa, en lui reprochant l'opprobre dont il se couvroit; comme si ce n'étoit pas au Chef de famille à juger de ce qui en fait la honte ou l'honneur. Il répara bien cette tache, ou cet affront, par le mariage de son petit-fils avec une fille de cette Légitimée si déshonorante.

Monsieur, qui s'étoit fâché par bienséance, s'appaisa par raison. (1) Le mariage fut célébré à Versailles avec magnificence, & Madame parut à toutes les fêtes avec tous les dehors de la joie. Le

(1) 19 Février 1692.

Duc d'Orléans trouva dans cette Princesse légitimée, ce qu'il eût vainement cherché dans la plupart des Princesses légitimes; de l'esprit, de la modestie, une piété solide, la fidélité conjugale, une grande économie, le talent & la patience d'élever ses enfants, mille qualités dont la corruption du siecle a fait des éminentes vertus.

L'Abbé Dubois eut pour récompense une petite Abbaye; il en fut transporté de joie; depuis il reçut avec dédain le chapeau de Cardinal. Il n'obtint point ce bénéfice sans difficultés. Le P. de la Chaise, qui ignoroit les raisons que le Roi avoit de le lui donner, représenta que Dubois étoit adonné aux femmes, au vin, & au jeu. » Cela peut être, répondit le » Roi; mais il ne s'attache, il ne s'eni» vre, il ne perd jamais. " (1)

(2) Le Duc du Maine fut presque aussi heureux que le Duc de Chartres, & le fut plus décemment. On étoit las des Princesses étrangeres. On lui donna Mlle. de Charolois, fille de M. le Prince, pe-

(1) Voilà de singulieres raisons pour donner un Bénéfice. Peut-on faire parler ainsi Louis XIV!

(2) 19 Mars.

tite-fille du grand Condé, que nous avons vue recueillir à Sceaux les talents & les arts presque par-tout méprisés, & conserver jusqu'au dernier moment un goût vif pour les choses d'esprit, & une considération qu'elle ne dut point à la faveur. Me. de Maintenon avoit contribué à son éducation, & disoit souvent, en la voyant se jetter dans les plaisirs avec toute sa vivacité de son âge: » Il faut donc aussi » que celle-ci m'échappe!"

Le Duc du Maine d'alors avoit des vues, de l'ambition, & les étincelles du génie. Il avoit passé par tous les grades militaires, & servi en Flandres avec distinction. Il cache, disoit-on, mille qualités éclatantes sous un grand air de modestie & d'indifférence. On se trompoit; Me. de Maintenon en avoit mieux jugé: » Il » est trop vertueux, disoit-elle, pour » faire jamais du bruit."

La Duchesse du Maine conserva son rang de Princesse du sang. Son mari devint dans la suite son égal, & ne crut jamais l'être devenu. Il lui obéit toujours, & parut pourtant toujours libre; il résistoit d'abord, & se laissoit enfin persuader par une femme adroite, qui ne lui ordonnoit jamais de vouloir.

Me. de Montespan prit peu de part à

ces événements. » Irai-je à la Cour? s'é-
» crioit-elle, irai-je jouer le beau per-
» sonnage de mere des Princes, ou de
» Maîtresse Douairiere? » Cependant elle y parut; elle y fut reçue, comme si elle n'y avoit jamais été. Elle donna un lit de quarante mille écus au Duc du Maine; ses perles, à Me. de Bourbon; ses diamans, à la Duchesse de Chartres. L'entrevue qu'elle & Me. de Maintenon devoient avoir, les embarrassoit l'une & l'autre; mais le commencement se passa, comme si elles ne s'étoient jamais connues, & la suite, comme si elles s'étoient toujours aimées.

M. de *** se flatta de la réconcilier avec son mari, qui avoit, comme elle, embrassé le parti de la dévotion. Me. de Montespan s'y prêta; mais le mari fut inflexible, & s'en tint toujours à un bon mot. M. de *** se désista de ce projet, où il y avoit plus de piété que de bon sens & d'honneur. Me. de Montespan finit par une une assez bonne plaisanterie, en laissant dans son Testament un legs au Duc du Maine & au Comte de Toulouse, comme à ses enfants légitimes, suivant l'axiôme de droit réclamé tant de fois.

CHAPITRE XI.

Siege de Namur. 1692.

LEs deux Epoux quitterent brusquement les amours, pour voler à la gloire & aux dangers. Louis, informé des mesures des Alliés, jugea qu'il falloit les forcer par quelque entreprise éclatante, ou à faire la paix, ou à risquer de perdre les trois Royaumes que leur Chef avoit conquis. Ils avoient dans les Pays-Bas cent mille hommes. Mais il crut que son armée, soutenue, animée par sa présence, arrêteroit facilement leurs progrès.

En attendant la saison propre pour agir, Guillaume affectoit de mener une vie fort tranquille à Loo, maison de plaisance solitaire, conforme à son humeur mélancolique, & propre à ses correspondances secretes. Il y prenoit tous les jours le divertissement de la chasse, & paroissoit aussi peu ému des grands préparatifs de la France, que s'il eût été maître des évênements. Par cette sécurité apparente, il rassuroit ses Alliés, en impo-

ſoit à l'Electeur de Baviere, & bravoit Louis.

Ce Prince réſolut de commencer la campagne par une grande conquête, & de former le ſiege de Namur, Place de tout temps le plus fort rempart des Provinces-Unies, mais par cela même propre à rehauſſer la réputation de ſes armes.

Me. de Maintenon parut deſirer de l'accompagner. Le Roi y conſentit : » Vous » me ſervirez, lui dit-il, ſi je tombe ma» lade : car pour les autres accidents, » je m'abandonne à la Providence, qui » me conſervera ſi je ſuis encore néceſ» ſaire à la France, & qui me prendra » ſi je ſuis inutile. " Il avoit ſouvent affronté la mort en Héros : le Chrétien ſoumis aux décrets de Dieu, ne daigne pas même la braver. Me. de Maintenon étoit ravie de ces ſentiments : elle voyoit avec complaiſance les progrès de ſon ouvrage, & ſa tendreſſe en étoit augmentée. Son amitié ſuivoit toujours ſon eſtime : telle étoit la marche de ſon cœur. Le Roi fut donc le plus aimé des hommes, parce qu'il fut à ſes yeux le plus eſtimable.

Au commencement de Mai, la Cour partit de Verſailles. La Princeſſe de Con-

ti, Me. la Duchesse, la Princesse d'Harcourt, étoient dans le carrosse du Roi : Me. de Grammont, la Duchesse de Chevreuse, la Comtesse de Mailly, dans le carrosse de Madame : Me. d'Hudicourt & la Maréchale de Rochefort, dans un autre carrosse : Me. de Maintenon dans la calêche de chasse du Roi, avec Mlle. de Casteja, dont la place étoit briguée par les Dames les plus distinguées & par les Princesses mêmes. Cette calêche étoit pleine de sacs d'argent & de pain qu'elle distribuoit aux pauvres. Elle faisoit remarquer au Roi la misere qui régnoit par-tout : persuadée qu'il lui suffisoit de la connoître, pour songer à y remédier.

On avoit pris des villes ; on avoit gagné les batailles de Fleurus, de Staffarde, & de Leuze ; on alloit avec la plus brillante armée à une conquête certaine. Mais au milieu de toutes ces prospérités, le commerce & l'agriculture dépérissoient : chaque victoire sembloit contribuer à tarir les sources de l'abondance : déja on avoit fait pour trois cents millions d'affaires extraordinaires.

Louis ne se joua point de la misere publique par une magnificence déplacée. Ce voyage se fit avec beaucoup de simplicité.

Le dîné étoit dans le carroſſe : on s'arrêtoit au milieu de la campagne ; on préparoit les plats à l'avenant : une planche étendue ſur les portieres des quatre équipages, les uniſſoit & formoit une table où l'on prenoit à la hâte un repas frugal. Me. de Maintenon avoit ſubſtitué cette modération, ſi propre à bannir de l'armée la molleſſe, à ce faſte Aſiatique ſi ſouvent reproché à Louis, quoiqu'il fût moins de ſon goût que de celui de Me. de Monteſpan, qui vouloit trouver par-tout le luxe de Verſailles & les délices de Clagny.

Le Roi fit devant les Dames la revue de ſon armée & de celle de Mr. de Luxembourg, & leur offrit le ſpectacle de ſix-vingt mille hommes rangés ſur quatre lignes.

Deux jours après, il ſe mit en marche, & laiſſa les Dames à Dinant. Condé, Bouflers & Ximenès inveſtirent Namur. L'armée de Luxembourg tint la campagne, & obſerva les ennemis, qui s'avancerent vers la Mehaigne, mais qui n'oſerent l'attaquer. Namur fut pris à leurs yeux, malgré une garniſon de neuf mille hommes.

La ville ſeule fut d'abord attaquée. Pluſieurs Dames de la Province qui s'y

étoient réfugiées, croyant qu'on n'oseroit en former le siege, firent demander la permission d'en sortir. Boufiers la refusa. Mais se confiant à la générosité du Roi, & la peur des canons prévalant en elles sur tout autre crainte, elles sortirent à pied par la porte du Château, suivies seulement de quelques-unes de leurs femmes qui portoient leurs enfants. Le Roi en eut pitié, & les envoya le lendemain à Philippeville, & de-là à Dinant. Me. de Maintenon les reçut comme des Françoises, les consola; & pour les secourir, vendit tous ses bijoux, hormis une bague, qu'apparemment elle ne pouvoit vendre.

Qui a leplus de raison d'aimer la vie, est obligé de l'exposer le plus hardiment: le Roi se trouvoit par-tout, visitoit les postes ou la tranchée, & remplissoit d'émulation cette brave Noblesse qui préfere à tout la gloire de vaincre ou de mourir sous les yeux de son Prince. Toute l'armée vit qu'il affrontoit les périls avec trop peu de ménagement, & toute l'armée en frémit. Un gabion lui sauva la vie, en rompant le coup de mousquet d'une balle qui venoit droit à lui, & qui en se détournant un peu ne fit qu'une contusion au bras du Comte de Toulouse, Le Roi

entendant le sifflement de la balle, demanda si quelqu'un étoit blessé. » Il » me semble, dit le jeune Prince, que » quelque chose m'a touché. » Depuis, le Secretaire d'Etat ayant mis dans les provisions du gouvernement de Bretagne, que Mr. de Toulouse avoit été blessé à côté de son pere : » Rayez cela, » dit le Roi, c'est une bagatelle pour mon » fils. »

La garnison se retira dans le château, dont la prise fut plus difficile. Il tint vingt-cinq jours; mais enfin l'artillerie de Vauban le réduisit. Vauban fit plus; il força le Fort Guillaume, ouvrage de Coehorn, défendu par Coehorn même, qui avoit dit qu'il s'y vouloit enterrer. Mr. le Duc fit à la Condé; Mr. le Prince se mit à la tête de tout; Luxembourg offrit en vain la bataille au Prince d'Orange; Mr. de Chartres, à qui l'on ne croyoit que du courage, montra presque autant de prudence : & les Mousquetaires ne firent précisément que ce qu'ils devoient.

Les gens de Cour s'étoient ennuyés de voir remuer la terre si long-temps. On avoit fait venir de Dinant les Dames. On eût pris le camp pour un lieu enchanté. Le bal, le jeu, la chasse, le vin remplissoient le vuide des opérations

militaires. Le Roi animoit également par ſa préſence les fatigues & les plaiſirs. Il envoya des rafraîchiſſements au Régiment Dauphin, qui avoit emporté l'épée à la main le Fort de la Caſſote. Voici le récit d'un Officier de ce Régiment.

» Me. de Maintenon, accompagnée de » quantité de Dames & de Seigneurs, » arriva, & nous vit manger avec au- » tant d'appétit que nous avions eu de » vivacité à l'aſſaut : il n'y eut aucune » de nos tentes où elle n'entrât, & nous » dit en partant, qu'elle ſe propoſoit de » nous donner le lendemain une colla- » tion au quartier du Roi. A meſure que » nous y arrivions par troupes, un de » ſes valets de chambre nous donnoit à » chacun un billet, portant : *A l'Abbaye* » *de Salſines*. C'eſt un Couvent de Da- » mes de condition, à un quart de lieue » de Namur. Aucun Seigneur, ni aucun » Officier de l'armée ne pouvoit y avoir » entrée. Mais toutes les Dames de la » Cour s'y trouverent ; & par un ren- » verſement ſinguliérement agréable des » premieres loix de l'uſage, elles ſervi- » rent toutes les tables de l'air du monde » le plus galant. Les premiers qui avoient » été avertis que Me. de Maintenon nous

» préparoit cette fête, avoient posté deux
» de nos camarades à la porte de l'Ab-
» baye, pour nous prévenir à mesure
» que nous entrerions : nous allâmes tous
» lui baiser la main, qu'elle nous pré-
» senta de la meilleure grace du monde.
» L'Enseigne de notre Compagnie, âgé
» de dix-sept ans, bien fait, joli, plein
» d'esprit & de hardiesse, ayant apper-
» çu l'Abbesse à la tête de ses Religieu-
» ses que la curiosité conduisoit à ce spec-
» tacle, adressa à Me. de Maintenon un
» beau discours, qu'il concluoit en la
» priant de permettre à toute la troupe
» de saluer d'un baiser toutes ces spec-
» tatrices voilées. Elle parut d'abord un
» peu embarrassée. Mais s'étant remise assez
» vîte, elle répondit qu'elle n'avoit rien
» à commander à ces Dames. Ç'en fut
» assez pour que l'Enseigne s'adressât à
» l'Abbesse ; & ce fut avec tant de gra-
» ces, qu'elle ne put le refuser. Toutes
» les Religieuses furent saluées de tous
» les Officiers. Nous étions à peine en
» train de faire honneur aux mêts déli-
» cats qu'on nous avoit servis, & à une
» liqueur que nous appellâmes le *ratafiat*
» *de Salsines*, parce que les Religieuses
» nous l'avoient apporté, que le Roi en-
» tra dans le réfectoire, accompagné de

» Monſeigneur. Le coup d'œil plut ſi fort
» à Sa Majeſté, qu'elle s'arrêta tout court
» ſur le ſeüil de la porte. Me. de Main-
» tenon lui conta l'hommage que nous
» lui avions rendu, & le baiſer que les
» Religieuſes nous avoient accordé ; il
» en rit beaucoup ; & voulant nous laiſ-
» ſer en pleine liberté, il nous dit : Je
» profite du moment qui vous retient à
» table, où vous faites votre devoir preſ-
» que auſſi-bien qu'ailleurs, pour vous
» enlever les Dames qui pourroient vous
» gêner. Je vous laiſſe entre les mains de
» vos aimables hôteſſes ; vous n'êtes pas
» moins bien partagés que moi. Le lende-
» main, un laquais de Madame de Mainte-
» tenon vint me dire de me trouver chez
» elle à dix heures du matin. Votre Co-
» lonel, me dit-elle, m'a parlé de vous
» & de votre famille. Je voudrois ap-
» prendre de vous-même qui vous êtes.
» Je lui dis mon nom, & que j'étois
» un des fruits du mariage du Marquis
» de Langallerie, avec Henriette de Neſ-
» mond, du pays d'Angoumois ; que j'é-
» tois ſon parent ; & que l'honneur que
» j'avois de lui appartenir, m'étoit un
» aiguillon pour en ſoutenir la gloire,
» & un frein pour n'y pas déroger. Deux
» jours après, elle m'envoya un paquet

» qui contenoit quatre cents louis, & ces
» mots : *C'est pour vous mettre en équipage :*
» *soyez sage, soyez discret, & l'on aura*
» *soin de votre fortune.* Soit que ma phy-
» sionomie lui plût, soit que mon nom
» l'eût frappée, je fus dès le premier mo-
» ment dans ses bonnes graces. Présenté
» par elle au Roi, j'obtins une Com-
» pagnie, & je ne m'endormis point sur
» les roses qu'elle me cultiva, &c. »

Le Marquis de Langallerie, des Mémoires duquel je tire ces petits faits, que je ne garantis point, étoit arriere-petit-fils d'Agrippa d'Aubigné. Il ne répondit point aux intentions de sa bienfaictrice. Il en fut abandonné, après en avoir été servi avec chaleur. Obligé de quitter le service de France, où il étoit Lieutenant-Général, il passa dans celui d'Autriche, où il essuya mille désagréments ; il fit l'impie projet de rassembler dans les Isles de l'Archipel, ce peuple que le souffle de Dieu a dispersé sur la terre ; il vit sa femme passer dans les bras du Landgrave de Hesse, & finit ses jours dans une prison, où il écrivit des Mémoires fort injurieux contre sa parente. On y trouve cet impertinent propos sortant de la bouche du sage Catinat : *A la Cour, les murailles parlent, & la Maintenon les écoute.*

Pendant le siege de Namur, elle essuya quelques légers chagrins de la part de la Princesse d'Harcourt, souvent brusque, quelquefois piquante. On voulut l'aigrir ; elle répondit : » J'aime Me. d'Harcourt, » parce qu'elle est aimable ; je lui par» donne, parce qu'elle est étourdie ; je » lui rends service, parce que le Duc de » Brancas, son pere, m'en a rendu au» trefois : c'est une dette que j'acquitte. »

La joie de la prise de Namur fut troublée par la perte du combat de la Hogue, où cent vaisseaux Anglois en battirent enfin cinquante François. Le Roi voyant paroître Tourville abattu de tristesse : » Je » suis très-content de vous, lui dit-il ; » nous avons été battus, mais nous avons » acquis de la gloire ; il nous en coûte » quelques vaisseaux ; nous réparerons » cette perte, & sûrement vous aurez » bientôt votre revanche. Van Beuning dit en parlant de ces deux événements : » Nous avons coupé les cheveux au Roi » de France, mais ils reviendront l'an» née prochaine : le Roi de France nous a » coupé un bras, & il ne reviendra point. » Cependant Namur fut repris, & l'Océan ne vit plus de flotte Françoise.

CHAPITRE XII.

Batailles de Steinkerque & de Nerwinde. Mort de Luxembourg.

LOuis retourna promptement à Versailles. Son armée & celle de Guillaume étoient en présence. On raisonna beaucoup sur ce départ précipité. Les uns dirent qu'il avoit sacrifié sa gloire aux inquiétudes de Me. de Maintenon, les autres, à ses soupçons contre son frere, qu'il avoit établi en son absence son Lieutenant-Général, & qui se faisoit trop aimer par ses manieres populaires. Mais Me. de Maintenon n'étoit point capable d'un conseil lâche, ni le Roi d'une ombrageuse jalousie. Les scrutateurs des vues secretes des Grands, les détacheront-ils toujours de leur caractere? Les Alliés l'accuserent de craindre Guillaume, & de le fuir; les Huguenots réussirent dans les pays étrangers, à rendre douteux son courage. Voulez-vous être cru? dites une absurdité. Cent Historiens assurerent qu'un homme, qui avoit fait la guerre toute sa vie, n'avoit pas même la premiere vertu des guerriers; on imprima que

dans un Conseil, où l'on délibéroit si l'on donneroit bataille, un Officier Général l'ayant vu pâlir à ce mot, prouva par un long discours, qu'il ne falloit pas la donner, & en fut récompensé du bâton de Maréchal de France, comme s'il l'avoit gagnée. Ces bruits injurieux allerent jusqu'à lui, & contribuerent sans doute à cette ostentation d'intrépidité aux sieges de Mons & de Namur. » Mon fils, » dit-il à Monseigneur, la place d'un Roi est » où est le danger." Il n'avoit point la bravoure impétueuse d'un Alexandre, d'un aventurier; il avoit cette valeur froide, supérieure au péril, quoiqu'elle le voye tout entier, la seule qui convienne à un Roi.

Mais en n'achevant pas la campagne, il laissa échapper le plus beau moment de sa gloire. Luxembourg eut celle de se mesurer encore avec le Prince d'Orange, & de le vaincre à la bataille de Steinkerque, la plus meurtriere depuis celle de Rocroy. Il fut surpris. Déja une de ses brigades étoit en désordre, & les ennemis maîtres d'une hauteur qui étoit à la tête de son camp, maîtres du canon qu'il y avoit placé pour en défendre l'approche. Déja il étoit presque vaincu, & il ne savoit pas encore qu'il étoit trahi. L'ar-

mée eſt perdue, ſi ce poſte n'eſt repris. Il l'attaque trois fois, trois fois il eſt repouſſé. Il ſe met à la tête de la brigade des Gardes, vole de rang en rang, s'acharne à chaſſer l'ennemi malgré les conſeils des plus braves; voit Montmorency abattu d'un coup de mouſquet, au moment qu'il ſe met au-devant de ſon pere pour le couvrir d'une décharge horrible; cherche Guillaume, qui, couvert de ſang & de poudre, ſe trouve par-tout, eſt ſur le point d'être pris, & ramene au combat des pelotons honteux d'avoir plié. Luxembourg a tout contre lui, & pour lui tout ce qu'il y a d'honneur dans la Monarchie, Bourbon, Conti, Vendôme, le Duc de Chartrres, qui, bleſſé, ſe fait panſer légérement, rentre dans la mêlée, & l'épée à la main, s'établit dans le poſte avec un grand carnage, & force Guillaume à fuir.

Cette victoire tranſporta de joie la Cour & la Ville. Voilà, diſoit-on, voilà l'homme que Louvois aimoit mieux mettre à la Baſtille, qu'à la tête des armées. Après les premiers tranſports, le Courtiſan tâcha de diminuer la gloire de Luxembourg, en lui reprochant d'avoir été trompé par la fauſſe lettre d'un eſpion; le Roi dit: » Qu'auroit-il fait de plus, s'il n'avoit pas

» été surpris ? " Quelques jours après, il alla à St. Cyr, où il répondit à la Supérieure qui le félicitoit : » Il faudroit plutôt » me faire un compliment de condoléan» ce ; car je n'ai pris qu'une ville. Vos » Généraux, Sire, ont agi par vos or» dres. Ah, reprit-il, ils sont mieux que » moi. " Les Dames de St. Louis étoient dignes de ces bontés ; elles aimoient l'Etat, quoiqu'elles haïssent le monde ; & encore aujourd'hui, elles seules savent être religieuses & citoyennes. Aussi publia-t-on un Livre intitulé : *Lamentations des Dames de St. Cyr, sur la reprise de Namur.* Je viens de le lire : Satyre imprudente ; rien de vrai que le titre.

Le Roi, félicité par le Nonce sur cette victoire, lui répondit qu'il pouvoit assurer Sa Sainteté, que plus ses armes seroient heureuses, & plus il desireroit la paix. » Je crois, ajouta-t-il, que les en» nemis ne sont pas bien-aises de se trou» ver devant une armée de François, ou » pour mieux dire, une armée de Fran» ce ; car la mienne étoit composée de » plusieurs nations, qui ont toutes éga» lement bien fait. " L'habitude de dire des choses agréables, n'en diminuoit pas le prix : tout ce qui sortoit de sa bouche, enchantoit, parce que la vérité seule

en fortoit à propos, fans contrainte, fans reftriction, fans jaloufie. Il dit à Mr. de Caftille, Gouverneur de Charleroi : » Je » fuis furpris, Monfieur, que le Roi » d'Efpagne vous permette de quitter la » Flandre ; mais je m'en rejouis : je ferai » toujours charmé de ne point trouver un » homme tel que vous dans un pays où » je ferai la guerre. »

Il vouloit battre du moins une fois le Prince d'Orange. Il partit pour la Flandre ; & Me. de Maintenon le fuivit encore. Mais c'étoit la deftinée de Guillaume, de n'être défait que par Luxembourg, & de l'être toutes les années. Louis tomba malade au Quefnoy, & revint promptement à Verfailles. Luxembourg cherchoit le combat, le Prince d'Orange l'évitoit ; il s'étoit retranché au mont St. André. Le Maréchal menaça Liege. Guillaume & l'Electeur de Baviere s'approcherent pour le défendre. Luxembourg ne fongea plus qu'à les attaquer. Aidé des confeils du Prince de Conti, & de l'intrépidité du Duc de Chartres, il emporta le village de Nerwinde, qui coûta vingt mille hommes au monde. Il en écrivit la nouvelle au Roi fur un chiffon de papier en ces termes : *Artaignan, qui a bien vu l'action, en rendra bon compte à Votre Majefté. Vos enne-*

mis y ont fait des merveilles ; vos troupes encore mieux. Pour moi, Sire, je n'ai d'autre mérite que d'avoir exécuté vos ordres ; vous m'avez dit de prendre une ville, & de donner bataille ; je l'ai prise, & je l'ai gagnée. Le Prince d'Orange s'écrioit dans son désespoir : » Je ne pourrai donc jamais défaire ce bossu-là ! Bossu ! dit » Luxembourg : qu'en sait-il ? "

La mort de Luxembourg mit fin à ces succès. On vint dire au Roi que les Médecins en désespéroient. Me. de Maintenon mit tout St. Cyr en prieres, & Louis dit avec attendrissement à Fagon : » Monsieur, je vous en prie, je vous en conjure, faites pour lui ce que vous feriez » pour moi. " Le Pere Bourdaloue reçut ses derniers soupirs, & dit qu'il n'avoit pas vécu comme lui, mais qu'il voudroit mourir de même. Luxembourg n'avoit jamais eu de piété ; mais il avoit toujours respecté la Religion. Point de Capitaine plus aimable. Son camp étoit un séjour délicieux. Il aimoit tous les plaisirs : ses complaisants l'amusoient, & ne le gouvernoient pas. Il avoit le commandement juste, précis & prompt. Les gens du métier disoient qu'il jugeoit d'un coup d'œil des mouvements de l'ennemi, mais moins bien de ses desseins ; que plus

occupé du gain d'une bataille, que d'un projet de guerre, il ſavoit le battre, & ne ſavoit pas le vaincre. Le Pere de la Rue prononça ſon oraiſon funebre, & traça un portrait affreux du Prince d'Orange. Le Roi le fit ſupprimer ; il lui parut ridicule d'inſulter en chaire un homme contre lequel il en mettoit cent mille en campagne. Il ne voulut point traiter d'uſurpateur & de tyran, un Prince qui pourtant étoit Roi d'un peuple libre, & qu'il ſeroit bientôt obligé de traiter de frere. La paix s'approchoit ; mais les Théologiens avoient allumé dans le Royaume une autre guerre, qui ne paroiſſoit pas devoir finir ſitôt.

Fin du Tome troiſieme.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce Tome III^e^.

A.

ABANCOURT, (Mlle. d') 186
Académie Françoise, 284 & *suiv.*
Agnès, (la Mere) Carmélite. 255
Alincour, (le Marquis d'). 10
Angiens, (Me. d') Ursuline. 119
Annat, (le P.). 52
Anne de Boulen. 84
Antin, (le Marquis d') 101. 110
Armagnac, (M. d') 248
Armagnac, (Mlle.) 39
Arnauld, (Antoine) 80. 142. 186. 194
Artaignan. 323
Avaux, (le Comte d') 31. 32. 251. 291
Aubigné, (Françoise d') 78. 84
Aubigné, Théod. Agrippa d') 317
Aubigné, (Charles Comte d') 64. 179. 247
Aubigné. (Mlle. d') 148
Augicourt, Gentilhomme de Louvois, 291
Aumale, (Mlle. d') 66. 77
Auzy, (Me. d') 225
Ayen, (la Comtesse d') 208

B.

BALBIEN, (Mlle.) 225
Barillon, 31. 70. 111. 251

Barré, (le P.) 227
Basques, (Me. du) Urfuline. 119
Baviere, (la Princeffe de) 5. 43. 61. 78. 110. 270 & *fuiv.* 274. 275.
Baville, Intendant de Languedoc. 26. 48
Bayle, 38
Beauvais, (Me. de) 229
Beauvais, (Me. Angelique de) Religieufe de la Vifitation. 228. 229
Beauvilliers, (Me. de) 200
Beauvilliers, (le Duc de) 290
Beauvilliers, (la Ducheffe de) 260
Bénédictines de St. Cyr. 128
Berchere, (M. de la) Archevêque de Narbonne, 61.
Bergue, (le Prince de) 282
Berin, Décorateur. 186
Berry, (le Duc de) 275
Berulle, Cardinal. 237
Beffola, femme de chambre de la Dauphine. 269. 273.
Beuning, (van) 318
Bignon, 285
Biran, Duc de Roquelaure. 165
Blair, (Mlle. de) 154
Blois, (Mlle. de) 90. 175. Son mariage, 298 & *fuiv.*
Boileau Defpréaux, 28. 97. 98. 132. 206. 209. Voyez *Defpréaux*.
Bois-franc, (Mlle. de) 109
Bolingbrocke, (Mylord) 189
Bonrepaux, 32
Bontems, 46. 62. 72. 95. 156. 214
Boffuet, (M.) 20. 58. 196
Boucherat, Chancelier. 290
Boufflers, (le Maréchal de) 106. 281. 311
Bouillon, (le Card. de) 10. 12. 267

Bourbon, (le Duc de) 28. 321
Bourbon, (la Ducheſſe de) 71. 75. 88. 307
Bourdaloue, (le P.) 150. 179. 221. 324
Bourgogne, (la Ducheſſe de) 115. 208. 270
Brancas, (le Duc de) 318
Brinon, (Me. de) Urſuline, 116. 118. 123. 132. 145 *ibid.* 149 *& ſuiv.*; ôtée de St. Cyr, 159. *& ſuiv.* 184
Briſacier, (l'Abbé de) 203. 217
Bulonde. 291
Burnet, Hiſtorien. 260
Buſſy, 111

C.

*C*AMPISTRON, Poëte. 207
Caſteja, (Mlle. de) 310
Caſtille, (M. de) Gouverneur de Charleroy. 323
Catherine, épouſe de Pierre le Grand. 85
Catinat, (Me. de) 317
Cavallerini, Nonce, ſa viſite à St. Cyr. 222
Cavoye, 185
Caylus, (le Comte de) 105. 109
Caylus. (Me. de) 77. 103
Chaiſe, (le P. de la) 20. 35. 52. 53. 62. 80. 94. 97. 100. 109. 133. 143. 166. 188. 205. 221. brouillé & raccommodé, 266 *& ſuiv.* 305.
Chaiſe, (le Préſident la) 290
Chamilly, (le P.) de l'Oratoire, 199
Champmêlé. 105. 187
Charlemagne. 20. 84
Charles I, Roi d'Angleterre. 255
Charolois, (Mlle. de) 305. Ducheſſe du Maine. 306. Voyez *Maine.*
Chartres, (le Duc de) 298. 301. 305. 313. 323.
Chartres, (l'Evêq. de) 133. 153. 205. 218. 228.
Châteauneuf, Miniſtre. 24. 289
Chaulnes, (le Duc de) 212

Chenaye, (la) 282
Chevreuse, (Me. de) 200. Duchesse. 269. 310.
Choiseuil, (Mlle. de) 189
Choisy, (l'Abbé de) 63. 65. 73. 99. 106. 208
Christiern IV, Roi de Danemarck. 84
Christine, Reine de Suede. 25. 39
Christine, (la Princesse) Dame de St. Cyr. 176
Clément, (le Prince) 273
Cléopatre. 82
Clermont, (le Comte de) 234
Coëhorn, Ingénieur. 313
Colbert (M.) 19. 243
Collo, Curé de Chevreuse. 183
Condé, (le Prince de) 306. 311
Conti, (le Prince de) 4 & *suiv.* 14. Sa mort, 15. 321. 323.
Conti, (la Princesse de) 4. 12. 71. 88. 270. 309
Corneille, 185
Coton, (le P.) Jésuite. 53
Coulanges, (Me. de) 76
Cour de Rome, (la) 142
Courtenvaux, (le Marquis de) 8
Créqui, (le Duc de) 5
Cromwel. 255.
Croissy, Ministre. 289

D.

DANGEAU, (le Marquis de) 112. 206
Dangeau, (la Marquise de) 111. 178
Daquin, Médecin. 61
Deshoulières, (Me.) 111
Desmarais, (l'Abbé) 203. 204. 217
Despréaux. 14. 111. 183. 191. 209. Voyez *Boileau*.
Dodart, Médecin. 178
Dubois, (l'Abbé) 302. 304

Duché. 208
Durand, (M.) Supérieur de St. Lazare. 198

E.

EDIT de Nantes, révoqué. 20 & *suiv.*
Estrées, (la Maréchale d') 188
Eugene, (le Prince) 5. 6

F.

FAGON, premier Médecin. 39. 61. 92. 153. 324.
Fare, (le Marquis de la) 63. 64. 107
Favoriti. 58
Fayette, (Me. de la) 167. 262
Felix, premier Chirurgien. 92. 96
Fénelon, (l'Abbé de). 203. 205. 217. 284
Ferrier, (le P.) Jésuite. 52
Feuillade, (la) Maréchal. 129. 195. 281. 287. 288. 296.
Fontaine, (Me. de) Supérieure de St. Cyr. 227
Fontange, (Mlle. de) Duchesse. 49. 64
Fontenelle, (M. de) 284
Fourbin, (le Chevalier de) 67
François I, 84
François II, *ibid.*
François de Sales, (St.) 203. 224
Fréderic IV, Roi de Dannemarck. 84
Furstemberg, (le Cardinal de) 267. 273

G.

GLAPION, (Me. de) 183
Glapion, (Mlle. de) 186. 190
Gobelin, (l'Abbé) 42. 67. 131. 132. 158. 203
Gondy, (M. de) 120
Gourville, 23. 249

Grammont, (la Comtesse de) 310
Guillaume, Prince d'Orange. 249. 252. 253. 281. 291. 297. 313. 320. 323. 325.
Guillaume III, Roi d'Angleterre. 259. 279

H.

HAN, (Me. du) Supérieure de St. Cyr. 175
Hanovre, (la Duchesse de) 160. 163
Harcourt, (la Princesse d') 45. 310. 318
Harlay, (M. de) de Chanvallon, Archevêque de Rouen, puis de Paris, 20. 24. 61. 68
Havrincourt, (Me. la Marquise d') 115
Haussi, (Me. d') *ibid.*
Hebert, Curé de Versailles, 18. 99. 199. 200. 203.
Henri II aime la Duchesse de Valentinois, 82
Henri IV, Roi de Navarre, 20. 52. 299
Henri VIII, 84
Heudicourt, (Me. d') & sa fille, 76. 310
Honoré, petit Pere. 205
Huguenots, 21. 25. 26. 28. 36. 39. 193. 319.
Humieres, (le Maréchal d') 290
Hyde, (Mlle.) 84

I.

JACQUES II, Roi d'Angleterre, 84. 190. 205. 250. 252. 253. 255. 260. 262. 264. 278.
Jacques III, 157
Jansénistes, (les) 24. 51. 266
Janson, Cardinal, 224
Jeanne, bouffonne de la Dauphine. 269
Jésuites, (les) 254. 267
Innocent XI, Pape, 57. 252. 257
Innocent XII, Pape. 143. 224

L.

LANGALLERIE, (le Marquis de) 317
Languet, Curé de St. Sulpice, 168
Larrey, Historien. 62
Lastic, (Mlle. de) 187
Laval, (Mlle. de) 165
Lauzun. 104. 253
Léopold, Empereur. 257
Leuwestein, (Mlle. de) 110
Liancourt, (le Marquis de) 8. 12. 14
Limiers, Historien. 62
Loubert, (Me. de) Sous-prieure, puis Supérieure de St. Cyr. 163. 224. 227. 280. 283.
Louis XIII. 20. 243.
Louis XIV. Il révoque l'Edit de Nantes, 20. 24. 27. 33. Son projet, 48 *& suiv.* Son mariage avec Me. de Maintenon, 53 *& suiv.* Il souffre l'opération de la fistule, 86 *& suiv.* Contribue à l'établissement de St. Cyr, 129 *& suiv.* 148. Son intention à ce sujet, 136 *& suiv.* Sa visite à St. Cyr, 212 *& suiv.*
Louis XV, 135. 168. 170
Louise de Savoye, mere de François I. 84
Louvois, (M. de) 5. 6. 8. 10. 21. 24. 29. 34. 60. 61. 67. 93. 94. 106. 126. 127. 129. 178. 189. 232. 233. 242. 243. 245. 246. 247. 253. 260. 266. Sa mort, 189 *& suiv.* 321. N. B. *Il faut ajouter, page* 298, *lig.* 8, que les grands biens qu'il laissa venoient de sa femme, la plus riche héritiere du Royaume.
Luxembourg, (le Duc de) 248. 281. 311. 313. Sa mort, 319 *& suiv.*
Luzerne, (l'Abbé de la) Evêque de Cahors. 269

M.

MACHIAVEL, 298
Mademoiselle, 254

Mailly, (la Comtesse de) 110. 310
Maine, (le Duc du) Prince de Dombes & Comte d'Eu, 111. 115. Son mariage, 298. *& suiv.*
Maine, (la Duchesse du) 300
Maintenon, (Me. de) Etat de son cœur, 39 *& suiv.* Son mariage avec le Roi, 54 *& suiv.* 66. Ses dispositions, 115 *& suiv.* Communauté qu'elle établit, 120 *& suiv.* Elle projette l'établissement de St. Cyr, 124 *& suiv.* qu'elle exécute, 129 *& suiv.* 144 *& suiv.* Ses soins pour l'éducation des Demoiselles de St. Cyr, 172. *& suiv.* & pour affermir cette Communauté, 215 *& suiv.*
Maisonfort, (Me. de la) Chanoinesse de Poussay. 164. 186
Mansard, Architecte. 128. 136
Manseau, Intendant de St. Cyr. 148. 150. 176. 215.
Marie Stuard, 84
Marie-Béatrix-Eléonore d'Est, femme de Jaques II, 350. 253. 257. 260. 266. Voyez *Angleterre.*
Marillac. 26
Marquet, (Mlle.) 270
Marsilly, (Mlle. de) 186. 189
Martiniere, (la) 93. 65
Menestrier, (le P.) Jésuite. 287
Mersit, Page. 7
Mignard, Peintre. 78
Miramion, (Me. de) 89. 188
Missionnaires Lazaristes ont la direction de St. Cyr, 218
Moines de St. Denys. 142
Monaco, (le Prince de) 248
Monck, (Christine) 84
Monseigneur. 5. 86. 96. 106. 187. 231. 273. 276. 278. 316. 320.

Monsieur. 71. 78. 88. 109. 187. 301. 302. 304.
Montauban, (la Princesse de) 46
Montauzier, (le Duc de) 110
Montchevreuil, (le Marquis de) 63. 111. 112. Chevalier de l'Ordre, 247.
Montchevreuil, (la Marquise de) 44. 159.
Montespan, (Me. de) 15. 46. 47. 50. 53. 56. 61. 69. 71. Sa retraite, 87 *& suiv*. 102. 121. 164. 191. 306. 311.
Montgon, (Me. de) 115
Moreau, Musicien. 186
Mornay, (Me. de) Supérieure de St. Cyr. 175
Mornay, (le Comte de) 112.
Motte, (la) 284
Murçay, (le Marquis de) 109
Murçay, (le Chevalier de) 110

N.

NANTES, (Mlle. de) 28. 115.
Nesmond, (Henriette de) 316
Noailles, (le Maréchal de) 24. 276
Noailles, (la Maréchale de) 115
Noailles, (Louis-Antoine de) Evêque de Châlons, 229

O.

ODONEL, 280
Orléans, (le Duc d') 208. 305
Orléans, (Charlotte-Isabelle Duchesse d') 301. 302. 304.
Osmond, (Mlle d') 208

P.

PELEGRIN, (l'Abbé) 208
Pelletier, (M.) 290
Pierre I, Czar. 85
Pomponne, Ministre. 289
Pontchartrain, Ministre, 278. 286. 290

Priolo, (Me.) Supérieure de St. Cyr. 225. 227 228.

R.

RABAUDANGE, 84
Racine, 97. 111. 184. Son Esther, 185. *& suiv.* Son Athalie, 197. *& suiv.* Ses Cantiques, 207. 209. 211.
Raisin, (la) Actrice, 187
Rambures, (Mlle. de) 110
Ranucci, Cardinal, Nonce du Pape. 132
Reboulet, Historien. 63. 65
Reventlau, (Mlle. de) 84
Richelieu, Cardinal. 280
Richelieu, (le Duc de) 254
Richelieu, (le Marquis de) pardonné. 3. *& suiv.*
Rochechouart, (Me de) 101
Rochefoucault, (le Duc de la) 8. 11. 13. 23.
Rocheguyon, (le Duc de la) 8
Roche-sur-Yon, (le Prince de la) 5. 14. 15.
Rohan, (l'Abbé de) 107
Roquelaure, (le Duc de) 109. 165
Rose, Ministre. 290
Roure, (la Comtesse du) 273
Rousseau. 208
Roye, (le Comte de) 33
Rue, (le P, de la) Jésuite. 325
Ruvigni, (le Marquis de) 20. 33. 37

S.

SAINT-AIGNAN, (le Duc de) 30
Saint-Brisson-Seguier, (le Marquis de) 129
Saint-Cyr, Son établissement, 124 *& suiv.* Ses constitutions, 132. Ses bâtiments, 134. Intentions du Roi à ce sujet, 136 *& suiv.* Formalités, 142 *& suiv.* Réglements pour cette Mai-

fon, 146 & *fuiv.* Utilité de cette Communauté, 164 & *fuiv.* Education des Demoifelles de St. Cyr, 172 & *fuiv.*
Saint-Hermines, (les) 110
Saint-Ofmane, (Mlle. de) 187. 189
Saintot, Maître des cérémonies. 212
Saint-Pierre, (Me. de) Urfuline, 118
Saint-Sébaftien, (la Marquife de) 85
Salfines, (les Dames de l'Abbaye de) 314
Savoie, (Victor-Amédée, Duc de) 291
Scarron, (l'Abbé) 210
Scarron, (Me.) 57. 60. 247. Voyez d'*Aubigné* (*Françoife*) & *Maintenon.*
Schomberg, Maréchal. 30. 33. 252. 278
Scuderi, (Mlle. de) 111
Seignelai, 234. 253. Sa mort, 278. 289. 296.
Sens, (M. de) 58
Sévigné, (la Marquife de) 70. 115. 197
Soiffons, (le Comte de) 248
Soubife, (le Prince de) 247
Suede, (la Reine de) 169

T.

TELLIER, (le) 23
Tefu, (l'Abbé) 111. 198. 208
Tiberge, (M. l'Abbé) 203, 217
Tilladet, 106
Torcy, (le Marquis de) Miniftre, 206
Touloufe, (le Comte de) 89. 282. 298. 307
Tourreil, Académicien. 285
Tourville, 318
Trevifani, Prélat Romain, 212
Trouffe, (la) 26
Turenne, (le Prince de) 5. 6. 298

V.

Valentinois, (la Duchesse de) 82
Valincourt, 201
Valiere, (Me. de la) 42. 50. 53
Van-Robais, 30
Vardes, le Marquis de) 111
Veldens, (la Princesse de) 175
Veillenne, (Mlle. de) 186
Vendôme, (César, Duc de) 299. 321
Ventadour, (Me. de) 207
Victor-Amédée, 85
Villeroi, (le Duc de) 11. Maréchal, 53. 67. 107. 189. 207. 266.
Villeroi, Archevêque de Lyon. 52
Villeroi, (M. de) Evêque de Chartres, 133. 143. 205. 218. 212.
Villette, (le Marquis de) 105. 110. 189
Villette, (Me. de) 103
Vivonne, (le Duc de) 101
Voltaire, M. de) 63. 64. 104. 107. 195. 196. 206. 248. 250. 251. 258. 293. 296.
Ursins, (la Princesse des) 202
Uzès, (Mlle. d') 110

W.

Witt, (les de) 259

X.

Ximenès 168. 211

Fin de la Table des Matieres du Tome III.

MÉMOIRES

ET LETTRES

DE MADAME

DE MAINTENON.

TOME IV.

Contenant le Tome IVe. des MÉMOIRES.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle passé.

PAR MR. DE LA BEAUMELLE.

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée des Remarques Critiques de Mr. DE VOLTAIRE, tirées de son Essai sur l'Histoire Générale.

TOME QUATRIEME.

A MAESTRICHT;

Chez JEAN-EDME DUFOUR & PHILIPPE ROUX, Imprimeurs-Libraires, associés.

M. DCC. LXXVIII.

TABLE
DES
LIVRES & CHAPITRES

Contenus dans le Tome quatrieme.

LIVRE DIXIEME.

LE QUIÉTISME.

CH. I^er^. *Me. Guyon.* pag. 2
CH. II. *Harlai de Chanvalon,* 8
CH. III. *Me. Guion enfermée & élargie.* 11
CH. IV. *L'Abbé de Fénelon.* 17
CH. V. *Progrès de Me. Guion.* 23
CH. VI. *Godet des Marais.* 27
CH. VII. *Premiers bruits sur le Quiétisme.* 33
CH. VIII. *Commissaires accordés à Mad. Guion.* 43
CH. IX. *Conférences d'Issy.* 47
CH. X. *Fénelon Archevêque de Cambray.* 52
CH. XI. *Fénelon opposé à Bossuet.* 56
CH. XII. *Mort de l'Archev. de Paris.* 62

CH. XIII. *L'explication des Maximes des Saints.* pag. 66
CH. XIV. *Propositions d'accommodement* 73
CH. XV. *Fénelon prend Rome pour juge.* 79
CH. XVI. *Fénelon renvoyé dans son Diocese.* 83
CH. XVII. *Ecrits pour & contre.* 89
CH. XVIII. *Calomnie réfutée.* 93
CH. XIX. *Livre de Fénelon examiné à Rome.* 98
CH. XX. *Disgrace de Fénelon.* 103
CH. XXI. *Fénelon est condamné, & se soumet.* 109
CH. XXII. *Me. de Maintenon accusée de vouloir rendre son mariage public.* 114
CH. XXIII. *Vraie cause de la disgrace de Fénelon. Sa mort.* 126

LIVRE ONZIEME.

CH. I^er^. *Etat de la France.* 137
CH. II. *Madame la Duchesse de Bourgogne.* 145
CH. III. *La Paix de Riswick.* 162
CH. IV. *Le bien public.* 167
CH. V. *L'Archevêque de Paris. Le P. de la Chaise. Le Curé de Versailles.* 177

CH. VI. *Billets de Confeſſion.* pag. 195

LIVRE DOUZIEME.

CH. I^er. *Mariage de Mlle. d'Aubigné.* 205
CH. II. *Mariages.* 214
CH. III. *Monſeigneur.* 217
CH. IV. *Me. la Ducheſſe de Bourbon.* 224
CH. V. *Mlle. de Choin.* 232
CH. VI. *Chagrins domeſtiques.* 257
CH. VII. *M. de Chamillard.* 269
CH. VIII. *La mort de Monſieur, celle du Comte d'Aubigné, & celle de Me. de Monteſpan.* 285

Fin de la Table des Chapitres.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE MADAME DE MAINTENON,

Et à celle du Siecle paſſé.

LIVRE DIXIEME.

LE QUIÉTISME.

MADAME de Maintenon eut tant de part à l'affaire du Quiétiſme, qu'on me permettra bien de la détailler. On y verra l'innocence opprimée, un Roi vigilant ſurpris, un fantôme d'héréſie pourſuivi avec

acharnement, un Ambassadeur ouvertement infidele aux ordres de son maître, un Pere de l'Eglise trop ardent, un Novateur docile. On y trouvera quelques contradictions : mais ce n'est pas à moi à concilier les hommes avec eux-mêmes.

CHAPITRE I.

Madame Guion.

JEanne-Marie Bouvieres de la Mothe, née à Montargis, de parents nobles, mariée à dix-huit ans au fils du célebre Guion (1), qui devoit sa noblesse & sa fortune à la belle entreprise du canal de Briare, se tourna de bonne heure vers les choses du Ciel. Son imagination tendre & flexible fit ses malheurs ; & sa piété fit son crime. Son goût naissant de spiritualité fut fortifié par les conseils de ses Directeurs, & par les oppositions de son mari. Dom François de la Combe, Barnabite, natif de Tonon en Savoye,

(1) Conseiller au Parlement. M. l'Abbé de la Bletterie a publié des Lettres Apologétiques sur Madame Guion, qui sont fort estimées & fort rares.

débauché dans sa jeunesse, dans l'âge mûr dévot & mystique, composé dans son extérieur, d'un visage sinistre, d'un esprit délié, s'empara de sa confiance, & mit ses erreurs en systême.

Veuve à vingt-deux ans, maîtresse de grands biens, détachée de la terre, Me. Guion résolut de travailler au salut de son prochain. La Combe lui persuadoit qu'elle en étoit capable, soit qu'il en fût amoureux, & qu'il voulût l'engager à le suivre, soit qu'il la crût propre à inspirer la piété, soit qu'il pensât qu'il ne falloit qu'un effronté, une femme, des absurdités & des dupes, pour faire une Religion. Me. Guion entra dans les vues de son Directeur, non pour être à la tête d'un parti, mais uniquement pour glorifier Dieu (1). Les malheurs de Molinos ne l'effrayerent point : elle crut n'avoir rien de commun avec lui. Cependant son mari lui avoit dit en mourant : » Je crains fort que vos singularités ne » vous attirent bien des affaires. »

Jamais femme ne fût plus propre à former une secte. Beaucoup de noblesse dans les traits, de la douceur dans les yeux,

(1) Manuscrits de l'Evêque d'Agen, p. 284.

une bouche formée pour la persuasion; l'humeur la plus insinuante, l'éloquence la plus naïve : en un mot, la plus aimable Hérétique qui eût encore paru. Sa piété ne l'empêchoit pas de laisser entrevoir une très-belle gorge, d'avoir un soin extrême de sa parure, *de se piquer d'une politesse attentive & élégante, d'étaler avec complaisance à un bal la vanité de sa danse*, d'aller à l'Eglise, *bien plus pour être vue de son amant, que pour invoquer son amour*, (c'est le nom qu'elle donnoit à Jesus-Christ), *d'aimer ses attraits, qui, sur leur déclin, sembloient encore jetter de nouveaux feux;* de se rappeller ce que l'*amour* lui avoit dit après la petite-vérole : *Si je t'avois voulu belle, je t'aurois laissée comme tu étois; de ne faire des vœux de chasteté que pour un temps; de ne pouvoir souffrir qu'une femme fût belle en sa présence*(1); de choisir pour Précepteur de son fils un Abbé jeune, agréable, bien fait, assidu, & plus occupé à montrer le Latin à la mere qu'à l'enfant (2). Persé-

(1) Vie de Me. Guion écrite par elle-même: premiere partie.

(2) Relation du Quiétisme par l'Abbé Phelippeaux, Ecrivain très-partial, mais très-instruit.

cutée par d'avides parents, toujours malade, & toujours jolie, elle aimoit Dieu, elle aimoit le monde, & ne se dégoûtoit ni de l'un ni de l'autre.

Elle avoit beaucoup d'esprit, & même de ce véritable esprit qu'un Ecrivain célebre (1) lui refuse, peut-être parce qu'il n'a pas lu ses Ouvrages. Voyez son *Moyen court*, & la troisieme partie de sa vie, depuis la page 14, jusqu'à la page 252 : vous y trouverez l'exposition la plus déliée de sa doctrine, qui n'étoit pas le Quiétisme, mais qui en approchoit fort dans l'expression, & qu'elle sauve néanmoins de cette ressemblance apparente. Comment n'auroit-elle pas eu d'esprit, elle qui sut découvrir ce systême de Métaphysique, que Pope a mis en si beaux vers? » La conduite, disoit-elle, » que Dieu tient sur l'homme, est une » conduite universelle. Car quoiqu'il y » ait l'ordre particulier qui regarde cha- » cun de nous, il est néanmoins telle- » ment dépendant de l'ordre général, que, » pour peu qu'il s'en éloignât, il jette- » teroit tout dans la confusion. Les dé- » sordres du monde, les malheurs de

(1) Siecle de Louis XIV, chap. du Quiétisme.

» l'homme, les renverſements des Em-
» pires ſont une ſuite de cet ordre géné-
» ral : & ce qui nous paroît déſordre,
» à cauſe de notre maniere de conce-
» voir les choſes, eſt un ordre admira-
» ble ſelon la divine ſageſſe : de ſorte que
» le déſordre particulier eſt ce qui con-
» ſerve l'ordre général. L'ordre général
» eſt, que Dieu établit, qu'il détruit ce
» qu'il a établi, & qu'il perpétue toutes
» choſes par cette deſtruction (1).

Me. Guion, pleine de ce zele qu'on a toujours pour ſes opinions, quand on les croit nouvelles, ou à ſoi, alla les répandre dans les pays où la conduiſit ſon *amour*. Elle s'accrédita par-tout par ſes profuſions ; elle prêcha le renoncement à ſoi-même, cet amour pur, déſintéreſſé, rejetté par les ames fortes, & toujours ſenti par les ames tendres. Elle parcourut le pays de Gex, le Dauphiné, le Piémont, où, pourſuivie par l'Inquiſiteur de Verceil, elle obéit à l'*amour*, qui lui dit que l'heure du martyre n'étoit pas encore venue. Elle eut des proſélites dans la grande Chartreuſe ; mais elle dédaigna toujours la gloire de faire une ſecte. Son eſprit

(1) Tome III de ſes Juſtifications, p. 269.

étoit foible; son cœur n'étoit pas ambitieux. Quand on ouvrit son corps, on n'y trouva aucune partie saine, hormis le cœur, qui pourtant étoit flétri, & le cerveau, qui étoit entier, mais comme celui d'un enfant, seulement un peu plus humide.

Elle ne donnoit aux foibles que le lait de ses maximes & son *Moyen court*. Capables d'une nourriture plus solide, ils voguoient sur les ondes impétueuses de ses *Torrents*. C'étoit le titre d'un de ses Livres, tous imprimés avec l'approbation de quelques Docteurs, & tous curieux par un galimathias singulier. Elle eut beaucoup de disciples : sa doctrine flattoit l'orgueil, & soulageoit la paresse. On alloit à la plus sublime perfection par un chemin semé de fleurs. Le simple acte de la vue de Dieu en soi-même, suffisoit. Les Ecclésiastiques se croyoient dispensés du Bréviaire, les fideles d'une vie active, les femmes du soin de se précautionner contre leurs vapeurs. Les vieux pécheurs entroient de plein vol dans la chambre de l'époux : il ne falloit qu'aimer. Me. Guion posoit des principes vrais : ses sectateurs tiroient des conséquences pratiques qui paroissoient justes, & qui étoient abominables.

Le jeûne altéra sa raison. Elle prophétisa que tout l'Enfer se banderoit contre elle, que la femme seroit enceinte de l'esprit intérieur, & que le dragon se tiendroit bientôt debout devant elle. A son retour à Paris, la prophétie s'accomplit. Ses ennemis l'y attendoient.

CHAPITRE II.

Harlai de Chanvalon.

LE Diocese de Paris étoit alors gouverné par Mr. de Harlay de Chanvalon, Prélat qui s'etoit glissé dans l'Eglise plutôt qu'il n'y étoit entré. Sous Anne d'Autriche, Mr. Vincent de Paul, admis au Conseil de Conscience, l'avoit formellement exclus de la Coadjutorerie de Rouen. Mr. de Péréfixe prit le temps où quelque indisposition éloignoit du Conseil M. Vincent, pour proposer Harlay. Delà, la haine de ce Prélat contre Mr. Vincent, contre son institut, & contre tout ce qui lui ressembloit.

(1) Archevêque de Rouen, il avoit rem-

---

(1) Janvier 1660.

pli tout ſon Dioceſe du bruit de ſon incontinence. Ses déréglements lui valurent l'Archevêché de Paris : le Roi & Me. de Monteſpan craignoient un cenſeur rigide : ils ſe flatterent qu'un Paſteur gangréné de vices, n'auroit pas le front de leur reprocher leurs foibleſſes (1). Ils ne ſe tromperent pas. Harlay ſe tut, & ſouffrit tout. La maîtreſſe eut en lui un Courtiſan aſſidu, & le Prince un Caſuiſte commode. Un jour, il envoya un Peintre lever le deſſin de Conflans, avec ordre de deſſiner tout ce qu'il verroit, ſans être vu. L'Artiſte porta au Roi le plan de cette maiſon : on voyoit dans un cabinet Monſeigneur l'Archevêque mettant un bouquet dans le ſein de la Sultane du jour.

Une heureuſe phyſionomie, une politeſſe extrême, le talent de la parole, une mémoire prodigieuſe, couvroient une partie de ſes défauts. Il embraſſoit dans ſes audiences les Moines les plus mal-propres, avec le même empreſſement que ſes maîtreſſes les plus ragoûtantes : ſouvent il demandoit le nom d'un homme qu'il venoit d'étouffer de careſſes. Il traitoit les affaires de l'Egliſe avec la même légéreté

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen.

qu'une affaire de cœur : aussi persuasif à l'assemblée du Clergé, qu'insinuant à la toilette d'une femme.

Insensiblement le Roi se défia de son éloquence, & les Ecclésiastiques, de ses caresses. Louis regarda ses brillantes saillies comme des pieges tendus à sa prudence : & les Prêtres, ses promesses comme des refus, & ses menaces comme de pures formalités. Le peuple chansonna son Archevêque. Nulle discipline dans son Diocese. Le Dogme étoit maintenu avec sévérité : la Morale alloit comme il plaisoit à la Providence. Il ne cherchoit plus les éloges du Roi, il se bornoit à se garantir de ses réprimandes : il mettoit toute sa vigilance à étouffer les bruits qui pouvoient l'instruire de ses simonies ou de ses débauches. Il obtenoit le pardon d'un éclat scandaleux, en se prêtant à toutes les volontés de la Cour à l'égard de l'Ordre dont il étoit le chef. Le Contrôleur-général étoit sûr de trouver dans le premier Ecclésiastique du Royaume un promoteur du don gratuit, pénétré des besoins de l'Etat, & prodigue des revenus de l'Eglise. Le zele du Prélat étoit si vif, que le Ministre étoit obligé de le modérer. Delà ces dettes immenses auxquelles le Clergé s'est assujetti : delà, ces em-

prunts, qui en rendant plus facile le recouvrement de l'imposition, rendent l'imposition plus fréquente.

A mesure que Louis se dégoûta des femmes, Harlay vit tomber son crédit. On se répentit de lui avoit confié la premiere Dignité de l'Eglise. On lui ôta la feuille des Bénéfices. On ne lui parla plus avec la même bonté. On lui fit des reproches amers sur le scandale de sa vie. Son anti-chambre fut désert.

CHAPITRE III.

Madame Guion enfermée & élargie.

(1) A Peine Madame Guion arriva-t-elle à Paris, que l'Archevêque obtint un ordre du Roi pour l'enfermer dans le Couvent des filles de la Visitation de la rue St. Antoine. On l'accusa d'avoir été séduite par La Combe son fidele ami, qu'on mit à la Bastille. On disoit que ce Moine avoit profité des moments de folie de sa pénitente, pour at-

(1) An. 1687.

tenter à sa vertu. Elle appelia en témoignage sa femme de chambre Catos, qui ne l'avoit jamais quittée. On lui répondit que Catos avoit partagé ses plaisirs. L'Archevêque la fit examiner par Cheron son Official, si fameux par le déréglement de ses mœurs, qu'on hésita si on lui ouvriroit le Couvent.

Me. Guion édifia les Religieuses, en séduisit quelques-unes, les attendrit toutes. Dans le monde, elle avoit des partisans : à la Cour, des protecteurs. Cependant Me. de la Maison-fort, sa cousine, fut la seule qui osa parler pour elle : La Maison-fort, d'une ancienne famille de Berry, dès douze ans Chanoinesse de Poussay, Abbaye ouverte à la seule Noblesse, bien faite, aimable, pleine d'imagination & de candeur, persécutée par une injuste marâtre, présentée à Me. de Maintenon par l'Abbé Gobelin, admise à St. Cyr pour en perfectionner l'éducation : s'y livrant avec un zele qui lui mérita la confiance de l'Institutrice, trop dissipée pour songer à faire des vœux, trop orgueilleuse pour obéir à une femme. Elle goûtoit Me. Guion, & ne pouvoit se résoudre à suivre ses conseils, & à renoncer au monde : aussi Me. Guion lui disoit-elle : » Pour vous gouverner, ma

» cousine, il vous faut un bonnet quarré."

Madame de la Maison-fort, à la priere de M. Lasseau, Prêtre de la Mission, dit à Me. de Maintenon que Me. Guion n'étoit coupable que d'un excès d'amour pour Dieu ; que toutes les calomnies débitées contre elle, étoient inventées par des parents, avides de son bien ; que M. l'Archevêque de Paris étoit persuadé de son innocence, & ne la persécutoit que pour arracher d'elle, à force de menaces, un consentement au mariage de sa fille avec le Marquis de Chanvalon.

Me. de Maintenon en parla au Roi, qu'elle trouva fort prévenu par le P. de la Chaise. Ce Jésuite avoit peut-être cru devoir consoler l'Archevêque de la diminution de son crédit, en entrant dans ses petites passions. Il disposoit de tous les bénéfices ; mais il se conduisoit avec tant de sagesse, que Harlay croyoit disposer de lui : l'illusion ne dura pas long-temps.

Me. de Maintenon fut prévenue elle-même contre sa protégée, par le P. de la Motthe, Barnabite, beau-frere de Me. Guion. Ce Moine adroit contrefit par piété l'écriture de La Combe, & mit sous son nom tous les blasphêmes & tous les délires de Molinos.

Me. de Miramion voulut voir par ses

yeux, si Me. Guion étoit aussi coupable ou aussi folle qu'on le disoit : elle alla au Couvent, interrogea la Supérieure, entendit l'éloge de la prisonniere, fit un rapport favorable à Me. de Maintenon, qui, ravie de s'être trompée, & fâchée de l'avoir été, promit de parler encore au Roi. Me. de la Maison-fort fit agir les Duchesses de Charost, de Chevreuse, de Beauvilliers, de Mortemar, dont la piété n'étoit pas suspecte. Me. Guion eut à la Cour un parti dont elle ne se doutoit pas dans sa retraite. On dit qu'il étoit ridicule à M. l'Archevêque, qui ne haïssoit pas les femmes, d'en vouloir perdre une qui n'aimoit que Dieu. Que cet homme austere sévisse contre le relâchement des moeurs : on lui permettra ensuite de s'exercer contre ce qu'il appelle des héréfies.

Pressé par Me. de Maintenon, à demi-instruit par les murmures de la Cour, le Roi dit qu'on présentât un placet. Sur l'exposé, il ordonna qu'on relâchât la prisonniere. L'Archevêque n'osa se plaindre, mais voulut sauver du moins son honneur.

Avant d'élargir Me. Guion, il essaya de lui faire passer un acte qui prouvoit qu'il ne s'étoit pas mépris, & qu'elle

étoit bien hérétique. Elle refuſa de le ſigner, ſoutenant qu'il n'y avoit point d'héréſies dans ſes livres, puiſqu'elle n'avoit pas voulu y en mettre.

Me. de Maintenon laiſſant au Prélat la vaine gloire des formalités, fit dire à Me. de Guion de ſigner; qu'elle avertiroit le Roi de la violence, & que le plus preſſé étoit de ſe retirer des mains du Prince des Prêtres.

Me. Guion obéit à ſa Protectrice, & fut élargie. Me. de Maintenon avoit exigé une prompte ſignature, parce qu'elle jugeoit fort indifférent qu'une femme ſe fût trompée ou non en matiere de Religion, & qu'elle ſavoit qu'on cherchoit encore à prévenir le Roi, à qui l'on avoit déja ſurpris un ordre de transférer Me. Guion daus une priſon à deux cents lieues de Paris. Tant il eſt aiſé au crédit de tromper le Prince, & d'exercer ſous ſon nom une tyrannie publique, lorſque les voies de la juſtice ſont fermées par l'exercice abuſif de l'autorité arbitraire!

Les Ducheſſes de Chevreuſe & de Beauvilliers, la Princeſſe d'Harcourt, la Marquiſe de Montchevreuil, Me. de Miramion témoignerent à Me. Guion la joie qu'elles avoient de ſon élargiſſement, & l'inviterent d'aller à Verſailles. Me. de Charoſt

lui prêta son appartement. Le Duc de Béthune, son pere, enveloppé dans la disgrace de Fouquet, dont il avoit épousé la sœur, exilé à Montargis, avoit logé chez le pere de Me. Guion, & transmis à ses enfants la reconnoissance qu'il devoit à la famille qui l'avoit secouru dans l'adversité. La doctrine de Me. Guion fut goûtée à la Cour; & dans ce pays où l'on n'adore que la fortune, il y eut, peut-être pour la premiere fois, des cœurs qui adorerent Dieu en esprit & en vérité.

Me. de Maintenon fut curieuse d'entretenir une personne si extraordinaire. Les Duchesses s'empresserent d'accompagner Me. Guion à cette visite. Ses charmes, son esprit, ses malheurs, je ne sais quoi qui persuade, sa douceur, sa patience, & ce talent supérieur de parler de Dieu d'une maniere sublime, tout se réunit pour convaincre Me. de Maintenon qu'elle n'avoit jamais mieux employé son crédit.

Elle lui donna des marques d'estime; & sa confiance crût de jour en jour. Les visites de la nouvelle Sainte furent fréquentes. Ce n'étoient plus des heures rapides, c'étoient des jours entiers passés avec elle. Et plus on la voyoit, plus on en étoit charmé. Etoit-on accablé de chagrins ou de fatigues; Me. Guion étoit

appellée, & ſa converſation toute céleſte étoit également propre à délaſſer & à conſoler.

Me. de Miramion la reçut dans ſa Communauté en dépit de l'Archevêque. Me. Guion en ſortoit quelquefois pour aller voir Me. de Charoſt à Benne, d'où elle paſſoit à St. Cyr. Elle y ſéjournoit quelques jours; elle y diſtribuoit ſes livres; les Dames de St. Louis ſe paſſionnoient pour elle par imitation & par goût; & tandis que Me. de Maintenon béniſſoit le Ciel de l'heureux ſuccès de ſes ſoins, l'erreur s'y gliſſoit ſous le maſque de la piété.

CHAPITRE VI.

L'Abbé de Fénelon.

CHaque jour voyoit groſſir le nombre des diſciples de la viſionnaire. Bientôt elle en eut un qui en valoit des milliers. *Un jour elle l'ouit nommer. Elle en fut toute occupée avec une extrême force & douceur. Il lui ſembla que l'*amour *le lui uniſſoit intimement, & qu'il ſe faiſoit de lui à elle comme une filiation ſpirituelle.*

J'eus occasion, dit-elle, (1) de le voir le lendemain; je sentois intérieurement qu'il ne me goûtoit point, & j'éprouvois pourtant un je ne sais quoi qui me faisoit tendre de verser mon cœur dans le sien; mais je ne trouvai pas que son cœur m'entendît; & Dieu sait ce que je souffris la nuit! Le jour, je le revis; nous restâmes quelques temps en silence, & le nuage s'éclaircit un peu; mais qu'il étoit encore loin de ce que je le souhaitois! Je souffris huit jours entiers, & je me trouvai uni à lui sans obstacles. Et depuis, notre union augmente sans cesse, toujours plus pure, toujours plus vive, toujours ineffable. Il me semble que mon ame a un rapport entier avec la sienne. O mon fils! mon cœur est collé au cœur de Jonathas. Je mourrois, s'il y avoit le moindre entre-deux entre toi & moi, entre nous & Dieu. O mon fils! Que ces propos devoient toucher le cœur tendre & vertueux de l'Auteur de Télemaque!

L'Abbé de Fénelon, né dans le Périgord, de parents nobles, élevé par l'Evêque de Sarlat, son oncle, dirigé au Séminaire de St. Sulpice, par l'Abbé Tronson, plus appliqué dès sa jeunesse à l'étude

(1) Vie de Me. Guion, 3e. partie, p. 102.

de l'Ecriture Sainte, qu'à celle des Peres, employé avec ſuccès à la converſion des Proteſtants, Supérieur des nouvelles Catholiques, accuſé de Janſéniſme à cauſe de ſes liaiſons avec Laval, Evêque de la Rochelle, & avec Barillon, Evêque de Luçon, nommé deux fois à l'Epiſcopat par le Roi, & deux fois rejetté par le Confeſſeur, ſous prétexte qu'il étoit ami de Port-Royal : Fénelon venoit enfin de diſſiper tous les ſoupçons formés contre lui, & de recueillir le fruit de ſes études & de ſa patience. Ses ſermons avoient commencé ſa réputation; la mort chrétienne du vieux Duc de Mortemar, qu'il avoit préparé à ce terrible paſſage, l'avoit achevée.

Le Roi avoit nommé le Duc de Beauvilliers, Gouverneur de M. le Duc de Bourgogne. Le Préceptorat étoit fort brigué. Le choix en fut abandonné au Gouverneur. Beauvilliers jetta les yeux ſur l'Abbé de Fénelon, qu'il connoiſſoit depuis long-temps. Il falloit écarter les ſoupçons de Janſéniſme. Il recourut à Me. de Maintenon, & lui fit le portrait le plus avantageux & le plus naturel de l'Abbé. Me. de Maintenon conſulta ſéparément Tronſon, Supérieur de St. Sulpice, qui vanta ſa piété, & déplora ſes malheurs;

Hebert, Curé de Verſailles*, qui répondit de ſa ſoumiſſion à l'Egliſe ; le Pere Valois, qui l'aſſura que Fénelon étoit auſſi Jéſuite que lui-même; Boſſuet, qui dit nettement que dans le Clergé du ſecond ordre, il ne connoiſſoit perſonne qui l'égalât. Elle dit au Roi, que le Duc de Bourgogne ſeroit trop heureux d'être élevé par un homme qui réuniſſoit les ſuffrages de gens d'un caractere ſi oppoſé. Fénelon fut nommé Précepteur ; & ce choix fut ſi applaudi, que l'Académie d'Angers le propoſa pour ſujet du prix qu'elle diſtribue toutes les années.

Tout à la fois l'homme à la mode & le Saint de la Cour, il étoit ſouhaité partout, & ne ſe montroit qu'à quelques amis utiles & choiſis. Il concilioit tout l'enjouement, toute la complaiſance que demande le commerce des femmes, avec toute la modeſtie qu'exigeoit ſon état ; ſimple avec le Duc de Bourgogne, ſublime avec Boſſuet, brillant avec les Courtiſans ; des manieres pleines de graces, une imagination vive, une éloquence touchante, un ſtyle plein de vérité & de goût, une Théologie affectueuſe, une paſſion extrême d'aimer Dieu pour l'amour de Dieu. Le feu de ſes yeux annonçoit les plus impérieuſes paſſions ;

& sa conduite, la plus étonnante victoire. (1) Voilà le prosélite que Madame Guion mit à la tête du Quiétisme. Jamais hérésie ne s'étoit insinuée plus agréablement ; & c'est-là une des causes, qui, en hâtant ses progrès, hâterent sa ruine. On craignit ces nouveaux Hérétiques bien plus qu'on ne les condamna ; on les trouva trop vrais dans une Cour hypocrite, & trop aimables dans une Cour qui ne l'étoit plus.

L'Abbé de Fénelon ne se rendit pas d'abord. Il fit ses objections. Me. Guion y répondit. » Mon fils, lui disoit-elle, » êtes-vous satisfait ? la doctrine de l'o» raison entre-t-elle dans votre tête ?

(1) L'Abbé Phelippeaux n'en fait pas le même portrait. Cet injuste Ecrivain le peint sans cesse ambitieux, faux, inconstant, avec la plus grossiere malignité. C'étoit ambition, selon lui, de s'occuper des Missions pour les Huguenots, de faire de bonnes œuvres avec zele, de rechercher l'amitié de M. de Meaux, de faire des conférences pieuses à St. Cyr & à Versailles. C'étoit fausseté, de conseiller à la Maison-fort d'obéir. Il ne voit que duplicité dans ses lettres, ses maximes, ses démarches. Il trouve quelque chose de sinistre dans sa physionomie & d'égaré dans ses yeux, quoique, de l'aveu de tous ceux qui ont vu M. de Cambray, il eût le visage doux, & l'air riant, aimable.

» Oui, Madame, repartoit l'Abbé, & » même par toutes les portes." Tel étoit l'afcendant que cette femme prenoit fur tous les efprits, que les plus favants Théologiens, tels que Nicole, Boffuet, Boileau, Gaillard, fort prévenus contre elle, & encore plus contre fon *Moyen court*, la voyoient, l'entendoient, & étoient défabufés. L'avoient-ils quittée? ils revenoient à leurs premiers fentiments, qu'ils ne gardoient qu'en ne la voyant plus. Sa beauté partageoit fans doute la gloire de la féduction.

Fénelon fe livra tout entier à l'étude des Livres myftiques. Son imagination s'enflamma. Il ne vit en Me. Guion qu'une ame brûlante de l'amour divin, ame fimple & fans fard, dont les erreurs même étoient refpectables, puifqu'elles tiroient leur origine des principes les plus fublimes & les plus faints. Il fe retrouvoit en elle, il retrouvoit fa candeur, fa piété, fon défintéreffement. Elle étoit perfécutée; & Fénelon avoit ce penchant, cette fenfibilité pour les malheureux; vertu fi inutile dans le monde, & fi funefte à la Cour.

Il n'aimoit point l'Archevêque de Paris, & il parloit fort librement de fa vie mondaine, de fes careffes trompeufes, de fa

passion de dominer. » Que fait M. de » Paris ? demandoit-on un jour. Il dis» pense, répondit Fénelon. "

CHAPITRE V.

Progrès de Madame Guion.

LES progrès de ces pieux contemplatifs allarmerent quelques Ecclésiastiques. Dans cette grande ville où tout est mode, sans en excepter la Religion, on ne parloit plus que ce jargon des Mystiques, si commode pour les esprits qui n'ont nulle précision dans les idées. Treville, célebre débauché, alors mystique, fit un précis de la doctrine des Peres. L'Abbé Duguet y avoit une pente secrete. (1) Corbinelli, qui, de Philósophe étoit devenu Athée, d'Athée, Chrétien, de Chrétien, Quiétiste, présidoit chez Me. le Maigre, où les beaux esprits mystiques s'assembloient pour faire des Romans de Religion. (2)

(1) Lettres de Me. de Coulanges.
(2) Lettres de Me. de Sévigné.

Quelques Dames de St. Cyr témoignerent à Me. de Maintenon qu'elles trouvoient dans les entretiens de Me. Guion quelque chose qui les portoit à Dieu. Sans trop approfondir ce que c'étoit, peut-être même trompée par sa piété, qui ne l'éloignoit pas de la spiritualité, Me. de Maintenon leur permit de prendre confiance en elle.

Toutes les fois que Me. Guion alloit à St. Cyr, elle étoit écoutée comme un oracle, & reconduite comme une Sainte. Les Dames, qui n'avoient pas de dévotion, en acquirent; celles qui en avoient, en eurent davantage.

Il n'est pas étonnant qu'elle trouvât des disciples parmi tant d'esprit tendres & accessibles à tous les sentiments de piété. Détails de ménage, tracasseries de Cour, minucies de Religion, tout cela sert aux femmes à remplir les mêmes vuides.

Pendant quatre années, Madame de Maintenon combla de bontés Madame Guion. Elle l'avoit souvent à table, & s'en servoit pour inspirer le goût de la piété à quelques jeunes Dames, dont l'exemple pouvoit influer sur le reste de la Cour. On tenoit trois fois la semaine des assemblées aux Hôtels de Chevreuse & de Beauvilliers, où l'on avoit pra-

tiqué

tiqué de petits appartements. Là, après un repas frugal où nul domestique n'étoit admis, on faisoit des conférences sur des matieres spirituelles ; on agitoit plusieurs affaires qui tendoient à l'avancement du regne de Dieu. L'Abbé de Fénelon présidoit à ces mysteres. Les Courtisans murmuroient de ces assemblées, dont ils ne pénétroient pas le secret. Le Roi fut persuadé que par-tout où Madame de Maintenon étoit, on ne pouvoit conspirer que contre la corruption du monde.

On sera sans doute surpris que Me. de Maintenon, dont le jugement paroît si droit, fût séduite par une femme à révélations, à extases, à miracles, *qui étouffoit de la grace intérieure, qu'il falloit délacer, lorsque, dans l'Oraison, elle étoit suffoquée par une abondance de graces, qu'elle communiquoit à ceux qui étoient auprès d'elle en silence.*

Mais Madame de Maintenon portoit ses vues plus haut. Elle se détachoit de l'extérieur, & ne considéroit que les principes, qui réellement étoient admirables. Aimer Dieu uniquement pour lui-même, lui sacrifier sa raison, sa volonté, son bonheur ; consentir comme Moïse à être effacé du livre de vie, pour que l'Eternel soit glorifié ; écouter en silence cette voix

intérieure qui nous parle, & qui nous appelle ; ſe perdre dans la contemplation de l'Etre le plus aimable : non, il n'eſt rien de plus propre à ſéduire une ame vraiment Chrétienne. Madame Guion avoit été guérie de ſes travers les plus choquants, par ſa priſon au Couvent de Ste. Marie. L'Abbé de Fénelon lui avoit laiſſé le galimathias, les vapeurs, les extaſes, & *les regorgements d'une grace, qui, comme une écluſe, ſe déchargeoit avec profuſion* : mais il avoit ſupprimé les prophéties. En la rendant plus éclairée, il lui avoit ôté cet extraordinaire, qui avoit allarmé tant d'eſprits ennemis de toute nouveauté, & encore rempli de la condamnation toute récente de l'infortuné Molinos. Enfin, la préſence de Madame de Maintenon modéroit le feu de ſon imagination ; & Me. Guion, ſans s'en appercevoir, étoit attiédie par reſpect pour ſa protectrice. Il eſt donc bien plus ſurprenant que Madame de Maintenon ait employé cette femme à ſes vues de réformation, ait eu le bonheur d'y réuſſir, & le crédit de la ſauver du ridicule.

CHAPITRE VI.

Godet des Marais.

L'Abbé Gobelin étoit devenu presque inutile à St. Cyr, à cause de ses infirmités, & à Me. de Maintenon, à cause de ses respects. Ebloui d'une élévation qui n'auroit pas dû l'étonner, puisqu'il en avoit vu tous les progrès, il embarrassoit si fort Madame de Maintenon par sa contrainte, il lui déplaisoit tant par les égards qu'il croyoit devoir au rang qu'elle occupoit, qu'il fut moins souvent consulté. On eut pour lui la même confiance; mais on n'eut plus le même goût. Il étoit si pénétré de la grandeur que Me. de Maintenon s'efforçoit de cacher, qu'il disoit dans sa simplicité: » Savez-» vous bien que son pouvoir est tel, » qu'elle pourroit nous faire couper la » tête, s'il lui en prenoit fantaisie? »

Me. de Maintenon s'adressa quelque temps au P. Bourdaloue, qui ne voulut lui accorder que deux visites par an, à cause de ses sermons. Les Jésuites auroient bien souhaité que Me. de Maintenon n'eût point admis cette excuse. Mais elle ref-

pecta les scrupules & les talents de ce grand homme; elle n'osa le ravir à l'Eglise; elle crut que son temps seroit mieux employé à convertir des milliers d'ames, qu'à en diriger une seule; & elle sacrifia son goût & ses besoins au bien public. Peut-être aussi craignit-elle d'exciter la jalousie du P. de la Chaise, en lui opposant un confrere qui lui étoit si supérieur.

Elle connoissoit beaucoup d'Ecclésiastiques; mais elle n'osoit choisir: elle trembloit de tomber entre les mains d'un Janséniste, ou dans celles d'un ambitieux. Il lui falloit un homme qui ne fût occupé que d'elle & de St. Cyr. Elle consulta Mrs. Tiberge & Brisacier, en qui elle avoit une confiance qu'ils avoient méritée par mille bonnes œuvres, & qu'ils n'avoient conservée par aucune flatterie. Ces Messieurs, au-lieu de profiter pour eux-mêmes des ouvertures de Me. de Maintenon, lui proposerent M. des Marais & M. de Fénélon. L'un & l'autre lui plaisoient: Fénelon, par sa douceur; des Marais, par son austérité.

Les voyant étroitement liés, elle résolut de se laisser conduire par tous les deux, jusqu'à ce qu'une plus parfaite connoissance de leur caractere l'eût détermi-

née. Elle les mit au nombre de ses Ministres de St. Cyr; elle les approfondit; & dans toutes les affaires qu'elle leur confia, elle vit en eux tant de droiture, de raison & de zele, qu'elle fut encore plus embarrassée du choix. Le desir de se sauver, quoi qu'il lui en coutât, le besoin d'un homme sévere, vigilant, inflexible, qui la rappellât à ses devoirs dans un pays où tout les fait oublier, l'attiroient puissamment vers l'Abbé des Marais; la piété affectueuse & tendre, les manieres aisées, l'esprit brillant de Fénelon l'entraînoient vers lui. Cependant, encore attachée au monde, elle craignoit que le premier ne fût pas assez accommodant, & ne ménageât point assez les foiblesses attachées à sa place; & que le second, si dégagé de tout dans la théorie, ne se servît de son esprit pour lui applanir le chemin du Ciel, & peut-être pour la gouverner. L'extérieur de des Marais étoit trop choquant, & celui de Fénelon, trop aimable. Dans cette incertitude, elle se servit encore de tous les deux, & les balança l'un par l'autre.

L'Abbé des Marais auroit dirigé volontiers St. Cyr; mais il avoit une plus haute idée de ce Couvent que de celle qui *l'avoit établi*. Me. de Maintenon lui

étoit fort ſuſpecte ; il ſoupçonnoit qu'elle étoit maîtreſſe du Roi, ou du moins qu'elle l'avoit été. Quand Mrs. Tiberge & Briſacier lui propoſerent de ſe charger de ſa conſcience, il fut ſur le point de répondre comme Joſeph : *Qui ? moi ? que je faſſe un ſi grand mal !* On le déſabuſa. Il ne ſe rendit point. Il craignoit de reſpirer l'air empeſté de Verſailles. Madame de Maintenon étoit pour lui une mondaine, qui ne vouloit un Directeur que pour l'extérieur de la dévotion : il refuſa de perdre ſon temps à eſſuyer les inconſtances, les biſarreries, & peut-être les fauſſetés d'une femme de Cour. Ses Supérieurs, mieux inſtruits, lui ordonnerent d'accepter. Fénelon, plus répandu dans le monde, ſavoit quelle avoit été la conduite, & quel étoit l'état de Me. de Maintenon.

L'Abbé des Marais fut bientôt détrompé ; il ne vit qu'une femme ſimple, docile, remplie de deſirs d'aimer Dieu & de crainte de ſe perdre ; il fut dans l'admiration. Il exerça ſon miniſtere avec toute l'ardeur d'un zele incapable de ménagements ; & l'Abbé de Fénelon exerça le ſien avec toute l'adreſſe & l'affection d'un Quiétiſte bel-eſprit.

(1) L'Abbé Gobelin mourut ; il fut sincérement regretté, & remplacé par des Marais & par Fénelon, qui conduisirent de concert cette conscience, qui réglant toutes les autres, étoit, pour ainsi dire, la conscience publique.

Un Ordre, accoutumé & capable de dominer, murmura, dit-on, de cette préférence ; & le P. Bourdaloue répondit à Madame de Maintenon, qui l'assuroit de toute son estime : » Madame, ayez moins » d'amitié pour moi ; & ayez-en davan- » tage pour ma Compagnie. " On ajoute que les Jésuites donnerent à Lyon une édition des Œuvres de Scaron, où l'on inséra une épigramme injurieuse à la vertu de sa veuve. C'étoit une rime messéante, qui avoit produit une mauvaise plaisanterie.

Les deux Directeurs déplurent également aux Jansénistes, & les Jésuites désespérerent alors d'inspirer leur zele à Fénelon, qui, à la vérité, pensoit comme eux, mais dont le caractere étoit trop modéré pour opprimer ceux qui ne pensoient pas comme lui. Tel est le sort de ces hommes, peut-être assez persuadés,

(1) 7 Mai 1697.

mais trop peu ardents; ils sont presque aussi haïs du parti auquel ils tiennent, que de celui auquel ils ne tiennent pas. L'Evêché de Chartres vaqua par la mort de Mr. de Villeroi. Me. de Maintenon fut ravie de l'occasion de donner à ce Diocese un homme, à qui la proximité du lieu permettroit de continuer à la conduire; & cet intérêt se joignant à celui de St. Cyr, qui ne pouvoit être mieux gouverné que par celui qui le connoissoit si bien, elle passa par-dessus la loi qu'elle s'étoit faite de ne jamais demander d'Evêché au Roi, & proposa l'Abbé des Marais pour celui de Chartres.

Celui qui lui apporta cette nouvelle, le trouva à genoux devant un Crucifix, dans une petite chambre, qui n'avoit pour tous meubles qu'une chaise & une table, & pour toute tapisserie, qu'une carte de la Terre-Sainte. L'Abbé fondit en pleurs, & refusa de se charger d'un si pesant fardeau. Il ne céda qu'aux instances de Me. de Maintenon & à l'autorité de ses Supérieurs. Sa conduite dans cette place, prouva combien ses larmes & ses refus étoient sinceres, & qu'il avoit droit de desirer comme une bonne œuvre ce que sa modestie rejettoit comme une dignité. Il travailla *sans* relâche, & à St. Cyr, & contre

Me. Guion, & contre Mr. de Fénelon, son ami, & contre les Jansénistes déclarés, & contre ces lâches imposteurs, qui signoient le formulaire & s'en moquoient; & contre ceux qui abjuroient Jansénius, & le protégeoient dans Quesnel. Le Roi lui offrit depuis le chapeau de Cardinal, & la place de Conseiller d'Etat d'Eglise. Des Marais refusa tout. Il n'étoit nullement propre aux faussetés du Conclave, ni au faste de la Pourpre. Il dit à Madame de Maintenon : » Il y a bien loin d'un » Cardinal à un Evêque ! "

CHAPITRE VII.

Premiers bruits sur le Quiétisme.

LES assemblées secretes continuerent avec plus de ferveur. Fénelon faisoit des conférences réglées, après avoir dîné avec Me. de Maintenon. Soit jalousie ou haine, soit qu'on fût allarmé des progrès du Quiétisme, que personne n'avoit encore prêché, les Prêtres prirent ombrage de ces assemblées où ils n'étoient point admis. Quelquefois Me. Guion y prêchoit ; elle exigeoit de ses auditeurs,

qu'ils lui rendissent compte de leurs plus secretes pensées. Madame la Duchesse de Gu che ayant éclaté de rire à l'endroit le plu pathétique, Me. Guion exigea qu'elle prononçât tout haut le sujet de sa distraction. Après s'être un peu défendue : » Eh » bien ! dit la Duchesse, je pensois que » vous étiez folle, & que nous ne l'étions » guere moins. »

L'Archevêque de Paris, qui vouloit perdre Fénelon, fit proposer à la Sorbonne un cas de conscience. On demandoit si un Prince pouvoit souffrir auprès de ses enfants un Précepteur soupçonné de Quiétisme. M. Bossuet empêcha la solution du problême. Fénelon étoit son ami, après avoir été son flatteur. A table, à la promenade, aux cercles, il donnoit à l'orgueilleux Prélat le plus fastidieux encens. L'Evêque rougissoit souvent ; l'Abbé applaudissoit à sa modestie : Quel empoisonneur ! disoit tout bas la Bruyere. (1)

On engagea des Marais à représenter à Me. de Maintenon, que Me. Guion troubloit l'ordre de St. Cyr, qu'elle y

(1) Relation du Quiétisme par l'Abbé Phelippeaux.

introduisoit une méthode particuliere, & que ses éleves avoient plus de déférence pour les décisions d'une femme, que pour les ordres d'un Evêque.

Ces plaintes étoient vraies en partie. Les écrits de Me. Guion étoient lus avec avidité à St. Cyr; & Me. du Perou, alors Maîtresse des Novices, étoit presque la seule qui ne donnât point dans la nouvelle spiritualité. Ses Novices n'obéissoient plus. On avoit des extases. Le goût pour l'Oraison devenoit si vif & si incommode, que les devoirs les plus essentiels étoient négligés. L'une, au lieu de balayer, restoit nonchalamment appuyée sur son balai. L'autre, au-lieu de vaquer à l'instruction des Demoiselles, entroit en inspiration, & s'abandonnoit à l'Esprit. La sous-maîtresse menoit furtivement les illuminées dans quelque réduit secret, où l'on se nourrissoit de la doctrine de Me. Guion. Sous prétexte de tendre à la perfection, on dédaignoit la regle commune qui y conduit. (1)

L'Evêque de Chartres accourut à la vue du danger. Il parla en particulier à toutes les Dames: il les persuada toutes.

(1) Mémoires de Me. du Perou.

Mais la Maison-fort se souleva contre lui; critiqua quelques nouveaux réglements, & se moqua des Confesseurs. M. de Chartres exigea qu'on lui remît tous les livres de Me. Guion, imprimés ou manuscrits. Me. de Maintenon, qui avoit sans doute concerté avec lui cet acte d'obéissance, tira de sa poche, sans hésiter, le *Moyen court*; & toutes les Dames l'imiterent, quoiqu'à regret.

Fénelon, qui connoissoit Me. de la Maison-fort, craignoit que l'indignation du Supérieur & de l'Institutrice contre l'entêtement de sa pénitente, ne tombât sur le Directeur. Il l'engagea à se soumettre à son Evêque, & la détermina à faire des vœux solemnels, pour lesquels elle avoit témoigné beaucoup d'aversion. Me. Guion fut priée de ne plus aller à St. Cyr. Madame de Maintenon traita cette affaire avec le plus grand secret, de peur d'allarmer le Roi sur ce nouvel établissement: tout fut calmé en apparence.

Mais si les Confeessurs de la Communauté avoient murmuré des visites de Me. Guion, les Dames ne murmurerent pas moins de son absence. Il fallut tolérer un commerce de lettres. Me. Guion leur en écrivoit de très-édifiantes, qui passoient toutes par les mains de Me. de Mainte-

non, dont la vigilance ne dédaignoit pas les détails les moins importants. Une copie échappée aux recherches de l'Evêque, multiplia les exemplaires du *Moyen court* & des *Torrents*. La nuit, on lisoit ces livres; le jour, on les mettoit en pratique; & Me. Guion régnoit à St. Cyr, comme si elle en eût été Supérieure.

Cependant le déchaînement de ses ennemis croissoit tous les jours. Malheureusement la dispute commençoit à s'échauffer dans les écoles; & comme si une dispute sur l'amour étoit le fléau de l'amitié, Nicole & le P. Lami, auparavant fort liés, écrivoient l'un contre l'autre sans ménagements, comme firent depuis Bossuet & Fénelon, qui cesserent de s'aimer, dès qu'ils surent qu'ils aimoient Dieu différemment.

(1) Me. de Maintenon consulta séparément Mr. de Châlons, Mrs. Tiberge & Brisacier, Mr. Jolly, le P. Bourdaloue, & Mr. Tronson, qui se réunirent tous à désapprouver par écrit le *Moyen court*. Docile à la voix des Pasteurs, incertaine des suites qu'auroient les calomnies semées contre Me. Guion, elle lui persuada

(1) An. 1694.

de conjurer l'orage par la retraite. Me. Guion se retira, sans regret, du monde qui n'étoit pas fait pour elle, dans une solitude ignorée des hommes, hormis de Fouquet, Comte de Vaux (1) son gendre, du Duc de Chevreuse son ami, & de Fénelon son fils en Jésus-Christ. Elle crut être à l'abri des injustices des humains: mais les Théologiens étoient entrés dans ses affaires.

Ils l'accusèrent de répandre de loin le poison du Quiétisme. Les Confesseurs ne parloient que de crimes qu'on s'accusoit d'avoir commis d'après ses principes. On intercepta des lettres où des dévotes lui disoient, *qu'elles étoient livrées à toutes les rages, à toutes les furies, depuis qu'elles étoient privées du Révérend Pere Alléaume.* Ces désordres exagérés avec passion étoient imputés à Me. Guion, quoiqu'ils vinssent de quelques Moines, qui, pour séduire leurs pénitentes, expliquoient physiquement ces paroles des Mystiques, qui semblent faire de l'homme un être étranger à l'homme même : *Pourvu que la partie*

---

(1) Fils du dernier Sur-Intendant des Finances, & pere de M. le Maréchal Duc de Belle-Isle.

ſupérieure ſoit à Dieu, l'ame ne peut être ſalie par les impuretés de la partie inférieure.

On diſoit ouvertement, qu'il falloit enfermer Me. Guion, & qu'elle perdoit tout le monde. Sa réponſe étoit : *Ceux que j'ai perdus, vous le ſavez, ô mon Dieu! ſont pleins d'amour pour vous. Quand les femmes que j'ai données à Dieu*, ajoutoit-elle, *aimoient l'élégance & la vanité, mettoient des mouches, ſe couvroient de rouge, ruinoient leur famille par leur faſte, leur jeu, on ſe taiſoit. Aujourd'hui qu'elles ont quitté tout cela, on crie que je les ai perdues : eh! ſi je leur avois fait quitter la piété pour le vice, que diroit-on de plus?*

Les Janſéniſtes avoient tenté de la gagner. Ils auroient bien voulu perſuader au public, qu'ils étoient perſécutés, parce qu'ils aimoient trop le Seigneur. Ils euſſent eu pour eux tous les Myſtiques, toutes les imaginations foibles, tous les cœurs ſenſibles : & apparemment ils auroient encore mieux défendu Ste. Thérese que Janſénius, qu'ils feignoient d'abandonner. Mais Me. Guion n'aimoit que ſes propres idées, & les ſoumettoit même au jugement de l'Egliſe.

Me. de Maintenon ne l'abandonna point

encore, non que le ſentiment de Fénelon balançât dans ſon eſprit celui de tant d'habiles Théologiens qui l'avoient condamnée; mais parce qu'elle mettoit une grande différence entre l'Héréſie, qui lui paroiſſoit digne de cenſure, & la perſonne de l'hérétique, qui lui ſembloit digne de pitié. Cependant pour diſſiper les bruits ſemés avec affectation, qu'elle vouloit ſe mettre à la tête d'une eſpece de ſecte, qu'on appelloit à la Cour les Rigoriſtes, elle défendit abſolument à Me. Guion tout commerce avec St. Cyr, & pria l'Evêque, Supérieur de cette maiſon, d'y ſupprimer tous les écrits de cette Dame. Mr. de Chartres jugeoit ceux de Fénelon auſſi dangereux. La Maiſon-fort ne voulut pas s'en deſſaiſir. Me. de Maintenon obtint d'elle par perſuaſion, ce que l'Evêque n'avoit pu obtenir par autorité. Une Religieuſe remit au Prélat un manuſcrit relié, dont elle pria de ne pas lire les feuilles qu'elle avoit couſues : l'Evêque les lut, & y trouva des choſes qui firent friſſonner Me. de Maintenon (1).

Cependant loin de ravir à Me. de Guion la protection des Beauvilliers, des Col-

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen.

berts & des Chevreuſes, elle ſe joignit à eux pour la garantir de toutes les injuſtices qu'on lui préparoit auprès d'un Prince trop occupé pour n'être pas quelquefois ſurpris.

On fit un mémoire apologétique, que Me. de Maintenon avoit promis d'appuyer. Mais Me. Guion dédaigna d'être juſtifiée, remercia ſes protecteurs, les pria de retirer le mémoire qui étoit déja donné, & ſe jetta dans les bras de l'*amour*. On prit donc le parti du ſilence, parti ſi commode à la Cour : on l'admira, on la plaignit, on la laiſſa opprimer.

Des Marais, de tout temps irréconciliable ennemi des Janſéniſtes, les pourſuivoit avec ardeur dans ſon Dioceſe, où il arrachoit juſqu'aux moindres ſemences de la doctrine condamnée. Les Janſéniſtes tâcherent de l'occuper ailleurs, perſuadés que ſon zele une fois allumé par d'autres matieres, leur permettroit de reſpirer un moment. Ils l'allarmerent ſur cette nouvelle héréſie, & y réuſſirent ſi bien, que l'Evêque ne ſongea plus qu'à combattre, décrier, réduire Me. Guion. Diverſion utile au parti, ſur-tout par la défaite des Jéſuites.

Des Marais renouvella ſes plaintes à

Me. de Maintenon. Fénelon tâcha de la rassurer. Ce partage de sentiments en deux hommes, pour qui elle avoit une déférence égale, la jetta dans une profonde tristesse. Elle balançoit entre l'Evêque, qui l'entraînoit par sa fermeté, & l'Abbé, qui l'enchaînoit par sa douceur. Enfin, le plus ardent l'emporta : & l'Archevêque de Paris ayant menacé de recommencer ses poursuites, Des Marais se servit de cette circonstance pour jetter des scrupules dans l'esprit de Me. de Maintenon, qui ne cherchoit qu'à vivre en paix, & qui savoit l'aversion de Louis pour toute nouveauté. Ce Prince n'avoit pas encore entendu parler de cette affaire, & elle étoit née sous ses yeux, dans le sein de sa Cour : elle divisoit la Capitale ; elle retentissoit dans toutes les chaires ; elle attiroit l'attention de toute l'Europe : il savoit confusément que Me. Guion étoit un esprit singulier. Tant il est facile à ceux qui approchent les Rois, d'étouffer le cri public !

CHAPITRE VIII.

Commiſſaires accordés à Me. Guion.

ME. de Maintenon ſervit encore Me. Guion, dont les mœurs, les lettres, les diſcours la raſſuroient ſur le fonds de ſa doctrine, ou du moins exigeoient qu'elle ſuſpendît ſon jugement. Me. Guion s'imaginoit pourtant qu'elle ne cherchoit qu'à l'accabler, préciſément parce qu'elle l'avoit tirée d'oppreſſion quelques années auparavant. Ce jugement paroîtra bien étrange : ce fut pourtant celui de Me. Guion (1).

Elle demanda des Commiſſaires pour juger de ſa doctrine & de ſes mœurs : elle n'en obtint que pour juger de ſa doctrine. Me. de Maintenon crut que le fonds une fois décidé, toutes les calomnies tomberoient d'elles-mêmes.

(2) La commiſſion fut nommée, & formée par Mr. de Meaux, par Mr. de

(1) Vie de Me. Guion.
(2) Août 1694.

Châlons, & par Mr. Tronſon, Supérieur de St. Sulpice. Me. Guion étoit inconſolable de ce qu'on lui avoit refuſé trois Laïques qu'elle auroit voulu joindre à ces trois Eccléſiaſtiques. Ses ennemis étoient l'Evêque de Chartres, dont le zele étoit effrayé : Hébert, Curé de Verſailles, qui d'abord avoit approuvé ſes Livres (1), & qui enſuite avoit été piqué de ce que la Comteſſe de Guiche & la Ducheſſe de Mortemar avoient pris un autre Confeſſeur : l'Abbé Boileau, gagné par la ſœur Roſe, fille qui joignoit à toute l'extravagance d'une dévote tout le libertinage d'une aventuriere : Fléchier, qui ne cherchoit qu'à combattre pour augmenter ſa réputation, & qui combattoit avec le grand nombre pour avoir un meilleur Evêché : Boſſuet, qui depuis long-temps regardoit le pur amour comme une chimere, & depuis quelque temps Fénelon comme ſon rival : l'Abbé de Rancé, qui proſcrivoit toutes les études & entroit dans tous les démêlés, qui déchiroit les Quiétiſtes, & avoit établi la regle la plus propre à en faire : en-

(1) Mémoires de Me. Guion. Hébert n'en dit rien dans les ſiens.

fin, tous les Eccléſiaſtiques de Paris, que l'eſpoir ou la reconnoiſſance attachoient à leur Archevêque.

» Comment, s'écrioit Me. Guion, » comment aurai-je raiſon contre tout » cela? " Il lui reſtoit Mr. de Châlons, eſprit doux & conciliant, & Mr. Tronſon, qui, à la fermeté près, avoit toutes les vèrtus.

Boſſuet partit pour Meaux, où il parcourut les papiers de Me. Guion. Il fut choqué de ces communications orgueilleuſes de graces, indigné de l'amour-propre qu'il voyoit à chaque page, irrité d'un ſonge où Me. Guion avoit été tranſportée par Jeſus-Chriſt dans une chambre à deux lits. » A quoi bon ces lits? de» manda Madame Guion. En voilà un, » répondit Jeſus-Chriſt, pour ma me» re: & l'autre eſt pour vous, ma chere » épouſe! "

Les conférences d'Iſſy commencerent. L'Archevêque de Paris ſe plaignit hautement qu'on empiétoit ſur ſes droits, en lui ôtant la connoiſſance d'une héréſie née dans ſon Dioceſe. Il ſe hâta de s'en venger, en précipitant une cenſure publique des livres qu'on examinoit. Cet acte d'autorité fut mal reçu. C'eſt bien à lui, diſoit-on, à juger des dogmes de myſti-

[illegible] Me. Guion & la Duchesse de Lesdiguieres (1).

Harlay demanda une audience au Roi, & lui dit que les Evêques de Meaux & de Châlons tenoient des conférences secretes à Issy. « Je le sais, répondit le Roi. » Ces assemblées, reprit l'Archevêque, » peuvent causer quelque scandale. Je » connois ces Prélats, repartit le Roi. » Ils jugent Me. Guion, répliqua l'Ar» chevêque : elle est dans mon Dioce» se : c'est à moi à prononcer, & je l'ai » fait. Ce qu'ils feront, dit le Roi, vau» dra encore mieux. » Bossuet sut cet entretien par Me. de Maintenon. Pour ôter tout ombrage à son Métropolitain, il alla le féliciter sur sa censure, & lui promit que celle d'Issy condamneroit les mêmes erreurs (2) d'après les mêmes principes. Les gens d'Eglise mettent dans leurs saints procédés trop de traits de gens du monde.

---

(1) Paule de Gondy, mariée le 12 Mars 1675, avec François-Emmanuel de Créqui, Duc de Lesdiguieres.

(2) Relation du Quiétisme, par Phélippeaux.

CHAPITRE IX.

Conférences d'Issy.

BOssuet se rendit maître des Conférences, prit un point fixe, s'obstina, s'empara des matieres & des mémoires, exclut le Duc de Chevreuse, sous prétexte qu'on discutoit une affaire Ecclésiastique, & traita Me. Guion non avec la charité d'un Evêque, mais avec la dureté d'un Tyran.

Il n'avoit point promis à Me. de Maintenon une condamnation formelle, comme Me. Guion se l'imaginoit : mais il l'avoit promise à Mr. de Paris ; il se l'étoit promise à lui-même : il la gardoit à l'Abbé Fénelon, qui de son côté tâchoit de la rendre plus difficile, en fournissant à son amie des extraits des Mystiques, qui répondoient à tout.

Bossuet voyoit un orgueil de diable, là où Fénelon ne voyoit qu'une humilité chrétienne. Le premier soupçonnoit tout ; le second donnoit à tout un jour favorable. Doux avec les gens hauts, haut avec les gens doux, Bossuet avoit beau jeu

avec Fénelon & son amie. Celle-ci ne pouvoit répondre à un homme qui tyrannisoit ouvertement ses associés, parloit avec une extrême vivacité, l'interrompoit toujours, ne pouvoit souffrir d'être interrompu, la terrassoit, ne l'entendoit pas, lui juroit qu'il l'avoit entendue, & l'écrasoit incessamment.

Bossuet avertit Me. de Maintenon que Me. Guion revenoit de ses erreurs. Il en avoit, à force d'importunités, tiré parole qu'elle passeroit quelques mois dans la Communauté des filles de Ste. Marie de Meaux. Le Prélat ne bornoit pas-là son triomphe : il en attendoit le Siege de Paris & la pourpre de Cardinal : il manqua l'un & l'autre, quoique très-digne de tous les deux.

Pendant les Conférences, Fénelon avoit écrit à Bossuet les lettres les plus mystiques & les plus soumises. On eût dit que son cœur étoit partagé entre l'amour désintéressé & la foi aveugle. Il protestoit qu'il le regardoit comme le dépositaire de la Tradition, & que sa conscience étoit dans la sienne. En un mot, les promesses d'obéissance & de docilité alloient à un excès, qu'on auroit à peine pardonné au Chrétien le plus idiot. Car enfin, Bossuet n'étoit pas un Concile.

L'examen

L'examen d'Iſſy avoit rendu ſi peu d'héréſies, qu'on ne pouvoit en faire un beau Mandement. On ſurprit donc une ſignature à Me. Guion : cette ſignature ne ſuffiſoit pas. On tâcha, mais en vain, de la forcer à ſigner que, par une conſéquence fort éloignée & non apperçue, elle ne croyoit point au Verbe incarné. Les Religieuſes de Meaux, témoins & miniſtres de ces violences, déteſterent la mauvaiſe foi de leur Evêque, & admirerent la fermeté de leur priſonniere (1). En vain Boſſuet déclama contre ſon opiniâtreté; Me Guion lui répondoit : » Qu'eſt-» ce qu'une hérétique que vous avez tou-» jours admiſe aux ſacrés myſteres ? » Il déclama contre ſon défenſeur. Fénelon lui repliquoit : » Si j'ai été trompé, j'ai été » trompé le premier. »

Cependant Fénelon baiſſoit tous les jours dans l'eſprit de Madame de Maintenon, & ne s'en appercevoit pas. Me. Guion le devinoit du fond de ſa retraite, l'en avertiſſoit, & n'étoit pas crue. Me.

(1) Hiſtoire de Fénelon par Ramſay : Vie de Madame Guion, écrite par elle-même. Je ne garantis point ce fait : je cite mes Auteurs, & ces Auteurs ſont ſuſpects.

de Maintenon avoit demandé pour lui l'Abbaye de St. Vallery, ſoit pour le récompenſer de l'éducation du Duc de Bourgogne, ſoit pour lui ménager un aſyle contre l'orage qu'elle sembloit prévoir. Pour le détourner, Fénelon ſigna les trente-quatre articles d'Iſſy, mais uniquement par déférence, & non par perſuaſion. » Il ſera bientôt l'ami des Jéſuites, » dit l'Abbé Beaufort. "

La condamnation des écrits de Me. Guion, ne fut pas la ſeule cauſe du premier dégoût que Me. de Maintenon parut avoir pour lui. Il déplaiſoit au Roi, malheureuſement ſujet à des antipathies injuſtes; & depuis long-temps, elle n'avoit plus de ſentiments à elle. Fénelon étant un jour dans ſon cabinet, à l'heure que Louis avoit coutume de s'y rendre, la pria de le faire connoître au Roi. Madame de Maintenon l'y retint: Fénelon parloit bien, quoiqu'il parlât beaucoup. Mais briller devant Louis, n'étoit pas le moyen de lui plaire. Ce Prince aimoit fort l'eſprit, & ne pouvoit ſouffrir cette oſtentation qui humilie ceux qui n'en ont pas, & impatiente ceux qui en ont. Ennuyé des belles phraſes de Fénelon, il dit à Me. de Maintenon, après qu'il fut ſorti: » Votre homme parle bien, Madame; mais je vous

» avoue qu'il ne ſera jamais le mien. »

Une ſeconde converſation acheva de le perdre. Plein d'idées de bien public, il laiſſa entrevoir au Roi les principes auſteres de Gouvernement qu'il inſpiroit au Duc de Bourgogne. Louis, que rien n'avoit préparé à des principes ſi vrais & ſi nouveaux, les prit pour des chimeres, & dit à quelques Courtiſans, qu'il venoit d'entretenir l'homme le plus ſpirituel & le plus chimérique de ſon Royaume. M. le Duc de Bourgogne, inſtruit de ces paroles, les redit à ſon maître, qui ſe promit bien de n'avoir plus déſormais de l'eſprit devant le Roi.

Peu à peu Me. de Maintenon fut moins éblouie des éclairs de l'imagination féconde & brillante de ſon Directeur. Peut-être le voyoit-elle trop ſouvent pour ne pas s'en dégoûter. Elle donna toute ſa confiance à l'Evêque de Chartres, qui la conduiſit à Dieu avec plus de fermeté & moins de politeſſe que Gobelin, avec plus d'intelligence & moins de douceur que Fénelon.

CHAPITRE X.

Fénelon, Archevêque de Cambray.

LES amis de Fénélon le voyant ſur le bord du précipice, projetterent de lui faire donner l'Archevêché de Cambray, vacant par la mort de Mr. de Brias. Le Duc de Beauvilliers en fit au Roi les premieres propoſitions. Madame de Maintenon les appuya, d'après les conſeils de M. des Marais, incapable de jalouſie, & pénétré du mérite de ſon ancien ami.

Cependant l'Abbé de Fénelon étoit ſoupçonné d'aſpirer en ſecret au Siege de Paris. Il repréſentoit à Me. de Maintenon, que ce Dioceſe avoit beſoin d'un homme qui y rétablît les loix de la diſcipline. Il en excluoit adroitement Boſſuet, en inſinuant, qu'Archevêque de Paris, il nuiroit à l'Egliſe en abandonnant ſes études, ou au Dioceſe, en les continuant. Il excluoit le Cardinal Janſſon, en exagérant les ſervices qu'il rendoit à Rome. Il excluoit M. de Noailles, en aſſurant qu'il étoit trop régulier & trop ami du repos, pour conſentir d'être transféré à Paris, après

avoir refusé de succéder à cet Evêque de Cahors, qui ne savoit pas ortographier son nom. (1)

Le Roi annonça lui-même à Fénelon sa nomination à l'Archevêché de Cambray. Fénelon répondit qu'il ne pouvoit regarder comme une récompense, une grace qui l'éloignoit de M. le Duc de Bourgogne. » Vraiment, repartit le Roi, je ne » prétends point vous obliger à résidence; » je sais trop combien vous êtes utile à » mes petits-fils. L'éducation des Princes, » repliqua Fénelon, & l'Archevêché de » Cambray, sont deux emplois incompa- » tibles. Le Concile de Trente ne permet » que trois mois d'absence, encore pour » les affaires du Diocese. Le Concile de » Trente, reprit Louis, n'a point prévu » combien vous êtes nécessaire à l'Etat & » à l'Eglise, & capable de servir l'un & » l'autre." Fénelon le supplia de lui donner quelque temps pour consulter ses amis.

Quelques jours après, le Roi le fit venir dans son cabinet, & lui dit : » On » peut concilier les intérêts de mon Royau- » me avec les devoirs de votre conscience.

---

(1) Relation du Quiétisme, par Phelippeaux.

pour servir de témoignage contre lui, s'il s'écartoit jamais de la saine doctrine : » Non, Monsieur, dit Bossuet; je ne veux » d'autres précautions avec vous que votre » parole. "

CHAPITRE XI.

Fénelon opposé à Bossuet.

LA Doctrine des deux Prélats fut bientôt très-opposée, & le trouble devint grand. Les Quiétistes, qui ne prêchent que le repos, furent traités partout de perturbateurs du repos public.

Madame Guion travailloit à se justifier des accusations de Bossuet. Elle n'avoit qu'une connoissance superficielle des Auteurs Ascétiques; elle pria Fénelon de lui fournir des extraits. Il y travailla, craignant toujours qu'on ne donnât atteinte aux sentiments des vrais mystiques, qu'il croyoit avoir mieux saisis que Mr. de Meaux. Le Livre des *Justifications* de Me. Guion, parut. Manuscrit, il avoit fait pitié à Bossuet; imprimé, il l'embarrassa. Rien n'est plus fort que cette apologie. L'Auteur prouve que les rêveries sont bonnes, à la vérité, par la citation

d'autres rêveries ; mais les rêveurs qu'elle cite, avoient été canonisés, béatifiés, invoqués, ou alloient l'être.

Bossuet, enclin au despotisme Ecclésiastique, peut-être jaloux de la réputation de son disciple, & certainement très-délicat sur tout ce qui pouvoit affoiblir son crédit, exigea de Fénelon qu'il condamnât son amie, soutenant qu'il lui seroit plus glorieux de décider comme Juge, que d'être condamné comme partie. L'écrit fut dressé, communiqué à Me. de Maintenon, approuvé par elle. Fénelon proposa des tempéraments ; Bossuet donna des promesses. On se plaignit de part & d'autre d'y avoir manqué.

L'Evêque de Meaux ne se rebuta point. Il présenta à Mr. de Cambray une Instruction pastorale sur les Livres examinés à Issy, & lui proposa de la signer. Fénelon, sur le point de partir pour son Diocese, en parcourut les marges fort à la hâte, jugea que c'étoit un libelle contre Me. Guion, en fut indigné, & refusa sa signature.

Bossuet fut irrité de ce refus. C'est donc pour soutenir une femme qu'il abandonne trois Evêques ! Ce soupçon les déshonoroit à la Cour ; que fera la certitude ? de quels Livres veut-il être le mar-

tyr? Voilà ce que Boſſuet dit au Duc de Chevreuſe. Tout fut inutile ; le Duc lui rendit ſon Inſtruction.

Vraiſemblablement la pitié avoit parlé à Fénelon pour ſon amie opprimée. Peut-être crut-il que la déférence abſolue promiſe par l'Abbé de St. Valery, devenoit une baſſeſſe pour l'Archevêque de Cambray, qui avoit auſſi ſa part à l'infaillibilité de l'Egliſe. Peut-être céda-t-il avec trop de foibleſſe à cet amour-propre, qui perſuade, que dans un grand poſte, il eſt honteux d'être humilié.

Boſſuet ſe vengea de cette réſiſtance ſur Me. Guion. Il exigea d'elle une ſoumiſſion aveugle, & n'en obtint qu'un refus poſitif. L'Évêque, qui n'avoit rien de plus preſſé que d'être obéi, tenta ces voies de violences & d'autorité, qui avoient encore plus converti de Huguenots, que ſes arguments. Me. Guion effrayée de la lettre de cachet dont le Prélat la menaçoit, pour lui prouver qu'elle étoit hérétique, ſigna tout ce qu'on voulut. (1)

Me. de Maintenon, à qui des Marais & Boſſuet avoient promis la ſignature de Fénelon, fut choquée de ſon refus, &

(1) Relation du Quiétiſme.

en témoigna ſon mécontentement. Féne-lon ſe juſtifia, & dit qu'il avoit promis de condamner les erreurs de Madame Guion, & non ſa perſonne; qu'il avoit rempli ſa promeſſe; que la dignité de ſon miniſtere ne lui permettoit pas de faire une entrée ſcandaleuſe dans ſon Diocéſe par égard pour M. de Meaux. » J'ai pu-
» bliquement eſtimé Me. Guion; & l'on
» veut que je la flétriſſe! Son crime eſt
» de ne pas s'expliquer avec aſſez de juſ-
» teſſe; & l'on veut que je la dénonce
» à l'Egliſe comme coupable de forfaits
» dignes du feu! J'explique ſes expreſſions,
» qui ſont obſcures, par ſes ſentiments,
» que j'ai approfondis; & l'on veut que
» je condamne ſes ſentiments, à cauſe de
» ſes expreſſions! Je vous ai ſacrifié,
» Madame, mes opinions; je ne ſacri-
» fierai à perſonne mon amie. J'ai ſigné
» les trente-quatre articles d'Iſſy; mais
» on ne verra jamais mon nom au bas
» d'un libelle. »

Boſſuet éclate encore plus violemment. Son zele s'en prend à Me. Guion, qu'il accuſe de dogmatiſer, après avoir promis de ſe taire, & d'être cachée à Paris, après avoir promis d'aller aux eaux de Bourbon. Il ſurprend un de ces ordres particuliers, qu'un Prince éclairé n'accor-

de qu'avec peine, & que le Ministre le plus intrépide ne contresigne qu'avec crainte.

Me. Guion fut arrêtée & conduite chez le Gouverneur de Vincennes. Le Roi, sollicité par Me. de Maintenon, qui aimoit l'accusée, & détestoit la violence, ne pouvoit se résoudre de donner un ordre rigoureux. Me. Guion ne pouvoit troubler l'Etat; & ce ne sont point les contemplatifs qui font les révolutions. Un Couvent suffisoit; mais la modération ne s'accordoit pas avec le project de détruire M. de Cambray; de sorte que Louis eut la foiblesse de la faire enfermer dans le donjon de Vincennes. Me. Guion en devenoit plus coupable, & Fénelon plus suspect.

Celui-ci se vengeoit dans son Diocese de ses envieux, par ses vertus. Les Flamands, à qui leur Archevêque n'avoit jamais daigné annoncer la parole de Dieu, furent charmés, surpris, édifiés de voir leur nouveau Pélat descendre de chaire, dégoûtant d'une sueur apostolique, enseigner aux enfants les premiers éléments de la Religion, abandonner à ses Vicaires les fonctions aisées, & se réserver les pénibles; avoir un Aumônier pour distribuer ses revenus aux pauvres, &

non pour lui marmotter rapidement la Messe ; en un mot, se souvenir toujours qu'il étoit Pasteur, & leur faire oublier qu'il étoit François (1). De Cambray, il conduisoit l'éducation des Princes, comme s'il eût été à Versailles ; & leurs progrès sembloient rendre inutile sa présence, que leur ennui rendoit nécessaire.

Cependant des Marais ne cessoit d'éloigner Me. de Maintenon de tout ce qui avoit l'ombre de Quiétisme. Ses Directeurs avoient toujours été son conseil. Et loin de l'écarter des affaires d'Etat, ils lui persuadoient d'y entrer, soit afin de régner sous son nom, soit pour contreminer des cabales puissantes, soit parce qu'ils ne jugeoient point au-dessous de la majesté de la Religion, qu'elle fût protégée par une femme, à laquelle ils attribuoient les talents & les vertus d'un homme. Un bref, par lequel le Pape mettoit le St. Siége sous sa protection, l'autorisoit à se mêler des affaires de l'Eglise, où elle parut quelquefois comme témoin, jamais comme arbitre, & toujours malgré elle-même.

---

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen.

CHAPITRE XII.

Mort de l'Archevêque de Paris.

(1) HArlay finit une vie impure par une mort honteuſe. Diſgracié depuis deux ans, il traînoit à Paris une vieilleſſe mépriſée. Accoutumé à faire valoir l'autorité Royale dans les aſſemblées du Clergé, il voulut conſerver un reſte de conſidération, en alléguant encore cette même autorité. L'Evêque d'Orléans lui donna un démenti courageux. » Vous en » impoſez, lui dit-il, à la plus auguſte » aſſemblée. " Le Roi en ayant été inſtruit, donna ordre à l'Archevêque de ſe rétracter publiquement, & lui défendit de prendre déſormais ſon nom en vain.

Harlay fut aſſommé de ce coup. Il partit pour Conflans, s'enferma dans ſon cabinet, & défendit, ſuivant ſa coutume, à ſes domeſtiques de l'interrompre. Précaution attribuée à la crainte qu'on ne s'apperçût qu'il tomboit du haut-mal. Là

(1) An. 1696.

il repaſſe avec amertune les affronts qu'il a eſſuyés, les crimes qu'il a commis. Enfin, ſes gens, ſurpris de n'être pas appellés, entrent dans ſon appartement : ils trouverent leur maître frappé d'apoplexie, & ſe débatiant avec la mort. On vole à Paris, pour chercher du ſecours. La Ducheſſe de Leſdiguieres arrive. Le Curé de la Paroiſſe n'eſt point averti. L'Archevêque, ſans donner le moindre ſigne de répentir, meurt dans les bras de ſa maîtreſſe, qu'un autre amant conſola fort vite. (1)

Le Roi apprit cette nouvelle à Marly. » Qu'on ne me demande point, dit-il, » cette place ; je ne veux la donner qu'au » mérite. " L'Archevêque de Rheims outragea hautement la mémoire d'un homme ſur lequel il auroit dû ſe taire ; car il étoit ſon ennemi : le Roi l'entendit avec indignation : le Comte de Grammont lui dit : » Monſieur de Rheims ! il eſt bon de » vivre. "

Nul Orateur ſacré ne ſe chargea de l'oraiſon funebre de Harlay. Reſte de l'ancienne probité. Le P. Gaillard fut moins ſcrupuleux ; il oſa faire un Pa-

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen.

négyrique en forme. Un homme de beaucoup d'esprit dit après l'avoir lu : » Ce » discours se réduit à ces deux propo- » sitions : *Mon Héros est damné : c'est grand » dommage.* »

Le Public nomma l'Archevêque de Cambray au Siege de Paris. Me. de Maintenon demanda à Hébert, Curé de Versailles, ce qu'on en disoit dans le monde. » Plusieurs pensent, répondit Hébert, » que si Mr. de Fénelon n'avoit pas été » placé depuis peu, le choix tomberoit » sur lui : & on le desire si fort, qu'on » voudroit que cette premiere grace du » Roi ne fût que l'avant-goût d'une plus » grande. Vous savez, interrompit Me. » de Maintenon, ce qui nous empêche » de le proposer. Mais Mr. de Meaux » & Mr. de Châlons nous restent : au- » quel des deux vous arrêteriez-vous ? » A celui qui refuseroit, repondit Hé- » bert : & certainement Mr. de Châlons » n'acceptera pas. »

Louis-Antoine de Noailles s'étoit élevé aux Dignités Ecclésiastiques, sans la protection des Jésuites de qui elles dépendoient alors. Sa doctrine n'étoit pas suspecte, & sa piété étoit si éminente, que la Duchesse de Noailles, morte en odeur de sainteté, n'avoit pas d'autre Confes-

ſeur que ſon fils. Me. de Maintenon le propoſa pour l'Archevêché de Paris. Le lendemain le Roi dit au Maréchal de Noailles d'écrire à ſon frere, de ſe rendre inceſſamment à la Cour. L'Evêque de Châlons s'en excuſa ſur les occupations de ſon miniſtere. Le Roi lui dépêcha un courrier : & Me. de Maintenon lui écrivit la lettre la plus preſſante. Le Prélat ſe rendit à Verſailles. Le Roi lui offrit le Siege vacant. L'Evêque lui repréſenta qu'il étoit tranquille à Châlons; qu'il y faiſoit du bien; que vraiſemblablement il n'en feroit pas à Paris, où il ſeroit accablé de contradictions; qu'il auroit pour ennemis les Jéſuites, dont il n'épouſeroit pas les paſſions; les Janſéniſtes, dont il combattroit les ſentiments; les Quiétiſtes, contre leſquels il s'étoit déja déclaré; tous les Eccléſiaſtiques, que l'habitude & l'exemple de Harlay avoit endurcis dans le vice ou dans l'ignorance; toute la Cour, qui ſouffriroit impatiemment que la corruption des mœurs fût réprimée par la ſévérité de la diſcipline. » Voilà bien des » ennemis, lui dit le Roi : mais vous » pouvez compter ſur toute mon autorité. " Là-deſſus, Noailles accepta. Les Jéſuites cherchoient le ſujet qu'ils devoient choiſir : & le choix étoit déja fait. Le

P. de la Chaiſe ne l'apprit qu'avec le public, & ne pardonna cette prétendue injure ni aux Noailles ni à Me. de Maintenon. Le Roi dit aux Courtiſans : » Si » j'avois connu un homme plus digne de » cette place, l'Evêque de Châlons ne l'au» roit pas eue. " Le nouvel Archevêque, plus indifférent ſur ſon élévation que ſur celle de ſa famille, ſe ſervit d'un tour à peu près pareil pour avoir pour ſucceſſeur à Châlons l'Abbé de Noailles ſon frere ; » Sire, dit-il au Roi, ſi j'en con» noiſſois un meilleur, je vous le propo» ſerois. " L'Abbé de Noailles n'avoit pas encore l'âge requis par les Canons : une piéte auſtere & un ſavoir prématuré l'en diſpenſerent.

CHAPITRE XIII.

L'Explication des Maximes des Saints.

(1) TAndis que Me. Guion épouſoit Jeſus-Chriſt à Vincennes dans une de ſes extaſes, chantoit ſes amours, ſoupi-

(1) An. 1696.

roit ses malheurs, parodioit les Operas de Quinault, tâchoit d'avoir autant de visions que Marie d'Agréda, qu'on canonisoit alors à Rome, ne répondoit que ces mots à ses juges : *Dieu m'a fait la grace de m'obombrer par le P. La Combe*, qui répondoit aux siens : *J'ai obombré Me. Guion en Notre Seigneur*; Fénelon travailloit à Cambray à la justifier, à se justifier lui-même, à prouver l'orthodoxie des mystiques : & Bossuet déclamoit à St. Cyr contre le Quiétisme, dans des conférences, où les Dames lui proposoient leurs doutes, qu'il dissipoit avec l'éloquence la plus solide. La Maison-fort, le bel-esprit de la Communauté, ne se rendit point aux premieres instructions de Mr. de Meaux. Elle écrivit ses difficultés. On a encore cet écrit, où l'on voit une décomposition d'idées & de sentiments, une érudition & une sagacité qui étonneroient dans un homme. L'Evêque y répondit. La Maison-fort parut satisfaite : mais un secret penchant l'attiroit vers Mr. de Cambray.

Bossuet rougit bientôt d'avoir employé contre Me. Guion ces voies de rigueur qui ne persuaderent jamais personne. Noailles fit transférer la prisonniere, de Vincennes, dans un Couvent à Vaugi-

rard. Ce Prélat, qui n'oublia jamais que l'unique peine de l'errant est d'être enseigné (1), la ramena par des instructions à des idées plus saines, & en obtint sans contrainte un désaveu de ses erreurs.

Le Livre de Fénelon parut enfin, sous le titre d'*Explication des Maximes des Saints*. Le style en étoit pur, élégant, tendre, les principes présentés avec art, les contradictions sauvées avec adresse. On y voyoit un homme qui craignoit également d'être accusé de suivre Molinos, & d'abandonner Ste. Thérese, tantôt donnant trop à la charité, tantôt ne donnant pas assez à l'espérance. Parmi ses propositions, les unes établissoient la réalité d'un état dans lequel on aime Dieu ici-bas uniquement pour lui-même : les autres vouloient qu'une ame peinée pût, dans le temps de ce que les mystiques appellent les dernieres épreuves, faire à Dieu un sacrifice absolu du Paradis & de son salut. En général, le Livre pouvoit se défendre : il eût été plus sage de le brûler. Fénelon le lut à Mr. de Paris, qui lui conseilla de le supprimer; à l'Abbé Pi-

(1) *Errantis pœna doceri.*

rot, Chancelier de l'Eglise de Paris, & Professeur de Sorbonne, qui se chargea de le répandre, & dit à Hébert : *C'est un Livre d'or ;* aux Jésuites du College de Clermont, qui promirent de le soutenir ; à l'Abbé Fleuri, qui crut ce qu'il n'entendoit pas aussi beau que ce qu'il entendoit.

A cette nouvelle, Bossuet éclata, & dit avec sa vivacité naturelle : *Eh bien ! qu'il écrive ! que son Livre paroisse avant le mien ! mais qu'il prenne garde à lui ! pour peu qu'il biaise, qu'il s'écarte du vrai, il me trouvera sur ses pas pour l'y ramener. J'éleverai ma voix, &, s'il le faut, je porterai mes plaintes à Rome :* apparemment pour se réconcilier avec elle ; car il avoit été un des plus zélés Gallicans de l'Assemblée du Clergé de 1682.

Les Quiétistes conçurent de grandes espérances. Ils répandirent une estampe, pour annoncer l'accomplissement de la prophétie de Me. Guion, qui avoit pré dit, que l'oraison revivroit sous un enfant, c'est-à-dire sous Mr. le Duc de Bourgogne. Ce tableau proposé par Fénelon, dessiné par Silvestre, gravé par le Clerc, représentoit le Duc de Bourgogne, en habit de berger, une houlette à la main, au milieu d'un troupeau d'animaux de

toute eſpece, avec ces paroles du chapitre d'Iſaïe, *Puer parvulus illuminabit eos.* Mr. d'Anjou étoit dans un coin figuré en enfant nud, qui tiroit un ſerpent de ſon trou; & Mr. de Berri, encore à la mamelle, entre les bras de ſa nourrice, ſe jouoit avec un aſpic, qu'il tenoit à la main. Me. Guion étoit ſans doute la nourrice. On prétendoit repréſenter par ces emblêmes tous les états & toutes les paſſions calmées & vaincues par l'eſprit d'oraiſon, que la Prophéteſſe avoit introduit.

(1) Fénelon étoit à Cambray. Beauvilliers fit les honneurs du Livre qu'il avoit fait imprimer, en préſenta un exemplaire au Roi à Marly, & en envoya un à Boſſuet. Pontchartrain, alors Contrôleur-Général, depuis Chancelier, dénonça le Livre au Roi, & lui dit qu'il n'étoit approuvé que par des frippons ou par des dupes. Maurice le Tellier, Archevêque de Rheims, écrivit ſur le même ton à Sa Majeſté. Le Roi ne crut pas qu'un Miniſtre d'Etat & un Evêque Janséniſte fuſſent de bons Juges d'un Livre de doctrine. Il manda Boſſuet, qui lui

(1) Février 1697.

jura que l'Evêque & le Ministre n'avoient dit que trop vrai. Le Roi lui reprocha son silence sur une affaire si grave, ses liaisons avec Fénelon, & son empressement à le sacrer Archevêque de Cambray. Bossuet se jette à ses genoux, pleure, gémit, & demande pardon de ne lui avoir pas révélé le fanatisme de son confrere. » Je charge, lui dit le Roi, » je charge votre conscience de tous les » malheurs que je prévois. Dieu m'est » témoin que le moindre soupçon au- » roit fermé pour jamais à Fénelon l'en- » trée aux Dignités Ecclésiastiques ! "

Ce Prince, qui avoit si vivement poursuivi le Quiétisme en Italie, crut le mal plus grand qu'il n'étoit, & fut indigné que l'hérésie eût osé se glisser dans sa Cour & approcher de son Trône. Il haïssoit tous les Sectaires; il en craignoit jusqu'à l'ombre. Il avoit détruit les Huguenots; il poursuivoit les Jansénistes, au hasard de faire de son Royaume une vaste solitude : & il apprenoit que la foi de sa famille, de ses héritiers, étoit en péril. Il fit des reproches amers à Me. de Maintenon, sur ce qu'elle lui avoit caché l'amitié déja si ancienne de M. de Cambray pour Me. Guion, sur ses importunités pour le faire Archevêque, sur

les conférences secretes qu'elle avoit eues avec lui. En vain elle lui dit, que les soupçons qu'on avoit contre M. de Fénelon, avoient cédé à l'espoir qu'avoit donné sa docilité; qu'il en avoit montré une entiere à l'examen d'Issy; que l'on devoit des égards à un homme si estimable par sa piété, si distingué par son esprit. Le Roi rejetta toutes ces excuses, & parut si mécontent, que Me. de Maintenon se seroit crue perdue, si elle avoit pu l'être.

Le P. de la Chaise fut consulté : il répondit que le Livre des *Maximes* étoit très-bon, que tous les Catholiques en étoient édifiés, & qu'il falloit être Janséniste pour le désapprouver. Le Pere Segnery avoit le premier abattu le Quiétisme en Italie, & le Pere de la Chaise le relevoit en France. Du reste, la Société entiere n'entra point dans cette nouvelle dispute ; ce qui prouve que le Confesseur n'en est pas toujours l'organe : la Société a ses intérêts ; le Confesseur peut avoir ses passions. Le Pere de la Rue prêcha contre l'amour désintéressé : & Bourdaloue répondit avec candeur à Me. de Maintenon, que le Livre n'étoit point exact, & qu'écrit en langue vulgaire, il pouvoit être dangereux. Cette franchise

le

le brouilla avec la Chaise. Mais Bourdaloue ne tenoit qu'à la vérité.

Allarmé par Bossuet, rassuré par son Confesseur, le Roi suspendit son jugement, mais se rappella que Fénelon faisoit des Romans de politique, & craignit fort qu'il n'en eût fait un de Religion, sur-tout voyant que toutes les femmes font leurs délices du Livre nouveau, appellé déja la *Bible de la petite Eglise.*

CHAPITRE XIV.

Propositions d'accommodement.

FÉnelon se rend à Paris, n'entend que les clameurs de ses envieux, est insensible aux applaudissements de ses amis, propose des moyens d'arrêter le scandale, offre de retoucher son Ouvrage, d'expliquer ce qui est obscur, & de suprimer tout ce qui paroît dangereux. Il voit Me. de Maintenon, qu'il trouve occupée à lire son Livre : » Voilà, lui » dit-elle, un chapitre que j'ai lu neuf » fois, & que je ne comprends pas en- » core. " C'étoit le chapitre sur le ma-

riage de l'ame, qui amusoit fort les Courtisans. » Madame, lui répond l'Ar-
» chevêque, vous le liriez cent fois,
» & vous ne le comprendriez pas da-
» vantage. Tous les Livres mystiques
» sont obscurs ; & ce n'est point à la
» Cour qu'on apprend à les entendre.
» C'est sans doute de-là, lui dit Me. de
» Maintenon, que viennent tant de bruits
» effrayants sur votre Livre. Quand je
» pense que c'est vous qui l'avez fait,
» je me rassure contre cet éclat. (1)

Huit jours après cette entrevue, elle lui parla encore des nouvelles rumeurs qu'excitoit le Livre, & lui en témoigna la plus vive douleur. » Mais, Monsieur,
» vous êtes trop prudent pour n'avoir
» pas consulté des amis éclairés & sages ;
» vous êtes trop docile pour n'avoir
» pas déféré à leur jugement. Oui, Ma-
» dame, répondit Mr. de Cambray : j'ai
» montré mon Ouvrage à M. le Cardinal
» de Noailles, qui l'a lu & examiné ;
» j'ai proscrit ce qui lui a déplu. Je l'ai
» montré à Mrs. Tronson, Pirot, Fleury,
» Hébert, qui l'ont approuvé. M. de
» Meaux le condamne, parce qu'il a paru

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen.

» avant le ſien, par le zele de mes
» amis, qui, chargés de l'impreſſion
» pendant mon abſence, ont craint que
» M. de Meaux, piqué de ce qu'on n'a-
» voit pas ſoumis à ſon examen le ma-
» nuſcrit, n'en ſupprimât l'édition par
» autorité. »

Madame de Maintenon propoſa des conférences; le Cardinal de Noailles, toujours ami de la paix, les deſiroit extrêmement; Fénelon y conſentoit, pourvu que M. de Meaux en fût exclus. Il conſervoit un vif reſſentiment des invectives de cet Evêque contre ſon Livre, du nom d'hérétiques de la dénonciation de Marly, & ſur-tout d'un mot qui lui avoit échappé devant toute la Cour. » Mr. de
» Cambray, avoit-il dit publiquement,
» m'a ſouvent avoué qu'il étoit lui-mê-
» me dans la pratique intérieure ſur la
» contrition, tant reprochée aux Molino-
» ſiſtes. » Hébert, trop dévoué à ſes amis, lui rapporta ces paroles. Fénelon, le plus modéré des hommes, fit, pour diſſimuler ſon indignation, des efforts dont Hébert s'apperçut. Cependant il ne put s'empêcher de dire : (1) » Si Mr. Boſſuet a

(1) Mém. Mſts. de l'Ev. d'Agen, p. 488 & 489.

» tenu ce propos, Mr. Boſſuet eſt le plus » malhonnête homme du monde. Je ne lui » ai jamais parlé qu'en confeſſion de mes » diſpoſitions intérieures ; & il s'en faut » bien que je les lui aye auſſi expoſées." M. de Meaux imprima dans la ſuite ce qu'il avoit dit. M. de Cambray lui répondit, qu'il étoit étrange qu'il abuſât du ſecret de la Confeſſión. Rien dans cette diſpute ne cauſa plus de ſcandale.

Cependant M. de Meaux diſoit au Roi, que Fénelon condamnoit lui-même ſon Livre, par ſon obſtination à rejetter les conférences. Me. de Maintenon, à qui ſon ami diſoit toujours qu'il ne lui falloit qu'un entretien avec le Roi pour le déſabuſer, lui ménagea une audience. Fénelon dit au Prince, qu'il n'avoit fait qu'expliquer les articles d'Iſſy ; qu'il les avoit expliqués par les maximes des Saints, dont il avoit fait une étude particuliere ; & que s'il lui étoit échappé quelques expreſſions impropres, elles diſparoitroient dans une ſeconde édition. Le Roi ſortit de cette converſation, plus irrité contre le coupable, ſoit que la préſence d'un homme, qui lui étoit odieux, réveillât ſes reſſentiments, ſoit que ſes ſoupçons ſe fortifiaſſent des efforts mêmes qu'on faiſoit pour les détruire. Il parla fort du-

rement à Me. de Maintenon, lui reprocha encore les conférences ſecretes, accuſa M. de Noailles de mollir, & dit à des Marais, qu'il avoit plus eſpéré de ſon zele. On lui repréſenta que Fénelon n'étoit pas encore condamné; & on lui promit que la douceur termineroit l'affaire. L'Archevêque propoſa de plus amples explications. Me. de Maintenon préſenta ce projet. Le Roi l'approuva. Boſſuet frémit de ſe voir enlever ſa proie, ſoutient que des explications ſont des faux-fuyants, veut une rétractation formelle, montre une longue liſte de Théologiens qui déſapprouvent le Livre, & l'emporte ſur le Roi, ſur Madame de Maintenon, ſur le Pere de la Chaiſe, ſur toute la Cour.

Paris, ne pouvant être juge du combat, raiſonnoit ſur les combattants. On cherchoit la cauſe des animoſités de Boſſuet & des répugnances de Fénelon. Le zele pour la Maiſon de Dieu, diſoit-on, inſpire de la charité, & non des emportements. Le grand éclat de M. de Cambray éblouit M. de Meaux; il lui ſemble que chaque louange qu'on donne à un autre, eſt un larcin qu'on fait à ſa gloire Il ne veut point qu'on croye que la Tradition de l'Egliſe ſur un dogme ſi important, lui

ait échappé. Il a toujours plus aimé la Cour que son Diocese. Il n'est pas sans ambition ; il a perdu la place de premier Aumônier de Madame la Dauphine ; il veut la recouvrer dans la maison de Madame la Duchesse de Bourgogne, & la ravir à Fénelon, à qui elle semble appartenir. D'autres disoient, que cette place lui étoit déja assurée avant toutes ces disputes ; que sa supériorité étoit trop décidée pour l'accuser de jalousie, comme si l'on n'étoit jaloux que de son supérieur, ou de son égal ; que son zele, peut-être trop véhément, partoit de son attachement à la vérité, qui lui faisoit oublier ce qu'il devoit à l'amitié, pour ne se souvenir que de ce qu'il devoit à l'Eglise ; que garant de la doctrine des articles d'Issy, il étoit justement indigné que Fénelon, après y avoir souscrit, les condamnât par un Ouvrage qui élevoit autel contre autel.

CHAPITRE XV.

Fénelon prend Rome pour Juge.

FÉnelon défend le Livre qu'on ne veut point qu'il explique. Boſſuet répond. L'un a pour lui la Cour & le College de Clermont ; l'autre, les Janſéniſtes & la Ville. Ici, on regarde l'*Inſtruction* de M. de Meaux, comme une réfutation complete du Livre des *Maximes* ; là, on ſoutient que ç'en eſt l'apologie. A quoi bon tant d'éclat ? ces deux Evêques ont la même doctrine ; ils ne different que dans l'expreſſion : des mots valent-ils la peine qu'on nous donne des ſcenes ſcandaleuſes ? Les gens déſintéreſſés blâment Fénelon d'avoir écrit, & Boſſuet, d'avoir parlé.

Me. de Maintenon reſtoit neutre. L'inclination, l'eſtime, la pitié, l'attachoient à Fénelon. Mais ces ſentiments étoient moins forts, que le ſecret dépit qu'elle ſe cachoit peut-être à elle-même, d'avoir donné ſi long-temps toute ſa confiance à un homme accuſé d'une monſtrueuſe héréſie. Animée par Mr. de Meaux, attirée par M. de Cambray, conduite par M. de

Chartres, elle voulut encore voir l'hérétique, & le confronter avec le Cardinal de Noailles. En général, on convint des faits; on les nia en détail. Le Cardinal convint d'avoir examiné le Livre, mais nia de l'avoir approuvé. Cette conversation jetta Madame de Maintenon dans de plus grandes inquiétudes. » Disputez, » Messieurs, leur dit-elle; & s'il se peut, » ayez tous deux raison. » Si elle eût été Quiétiste, le Quiétisme eût-il été une hérésie?

Fénelon se flatta de trouver une puissante protection à Rome, où ses adversaires n'avoient aucun crédit. Tous ses amis lui conseillerent d'y porter en premiere instance le jugement de son Livre. Le Pere de la Chaise écrivit comme de la part du Roi au Cardinal de Janson, pour le prier de protéger les *Maximes des Saints*, dont la doctrine est pure, puisqu'elle souleve tous les Jansénistes. Le Cardinal répondit au Roi, qu'il obéiroit. A la lecture de cette dépêche, le Roi manda le Pere de la Chaise, lui reprocha violemment d'abuser de son nom, rejetta ses excuses, & donna ordre à Torcy de désavouer promptement le Jésuite.

Me. de Maintenon, encore sollicitée

par M. de Cambray, fit entendre au Roi qu'il falloit, pour conserver la paix en France, que cette contestation se jugeât à Rome. Le Roi ne s'y opposa point; Fénelon prit son silence pour une permission, & ensuite pour un ordre. Il écrivit au Pape. Le Cardinal de Bouillon lui offrit d'avancer son voyage, sous prétexte du Décanat du sacré College qui devoit lui tomber après la mort de Cibo & d'Altieri. Il promettoit de se rendre par ses intrigues maître des délibérations. Mais pour assurer le succès de sa négociation, il demanda d'être chargé des affaires du Roi à la Cour de Rome. Le Pere de la Chaise écrivit à Janson, qu'il étoit temps de jouir des bienfaits que le Roi destinoit à ses services. Janson donna dans ce piege, pressa dans toutes ses dépêches le départ du Cardinal de Bouillon, & représenta que le titre de Ministre du Roi, uni à celui de Doyen du sacré College, seroit utile aux intérêts de la Nation.

Bouillon déplaisoit à Louis, qui se souvenoit des lettres interceptées, & qui ne lui pardonnoit point d'avoir voulu donner à son neveu le nom de *Prince Dauphin*, à cause de la Principauté Dauphine en Auvergne. Pontchartrain & Torcy furent gagnés. Bouillon fut Ambassadeur.

Vain, inquiet, ambitieux, redevable de ſon rappel aux Jéſuites, ennemi perſonnel des Noailles, intime ami de Fénelon, fier de ſa naiſſance, enorgueilli par ſes malheurs, incapable des affaires les plus aiſées, aſſez préſomptueux pour ſe charger des plus délicates, dominé par le plaiſir cruel de troubler le repos du Roi, auquel il ne pardonnoit, ni ſon exil, ni la perte de l'Evêché de Liege, Bouillon partit pour l'Italie, uniquement occupé de l'affaire de M. de Cambray. Il prit pour Théologien le Jéſuite Charonier, importun citeur de Poëtes, outré dans ſes flatteries, mal-adroit dans ſes intrigues, obſcene dans ſes propos.

Soit fatigue du voyage, ſoit changement de climat, Bouillon, en arrivant à Rome, tomba dans une vraie démence. Le jour, il étoit mélancolique; la nuit, il étoit furieux; plus d'appétit, plus de ſommeil; ſans ceſſe agité par des idées triſtes, il étoit gardé à vue. Les bains de Freſcati rétablirent ſon cerveau.

Fénelon continuoit à proteſter de ſa ſoumiſſion, & Boſſuet de ſa fermeté: » J'é-
» leverai ma voix juſqu'au Ciel contre
» ſes erreurs; la cauſe de Dieu ne ſera
» point lâchement abandonnée; fuſſé-je
» ſeul, ſeul je réſiſterai à tous. Les ames

» sont en péril ; mais Dieu ne m'aban-
» donnera, ni moi, ni son Eglise. Quoi
» qu'il en arrive, la vérité sera triom-
» phante, & l'erreur confondue." (1) Si cet homme véhément avoit été condamné, croyez-vous qu'il se fût soumis ?

CHAPITRE II.

(2) *M. Fénelon, renvoyé dans son Diocese.*

LE Roi, qui n'avoit pas encore ôté à Fénelon l'Education des Princes, lui refusa la permission d'aller en personne à Rome solliciter son affaire, & lui proposa d'entrer en conférence avec M. de Meaux. Fénelon fuyoit la dispute, soit que Bossuet lui fût odieux, soit qu'il craignît d'être accablé par son impérieuse volubilité. Cependant, à la persuasion d'Hébert, il sacrifia ses ressentiments à l'amour de la vérité, & consentit aux conférences, pourvu que le Cardinal de Noailles, quelques Evêques & huit Docteurs y assistassent, & qu'un Secretaire écrivît mot à

(1) Relation du Quiétisme, p. 264.
(2) Juillet 1697.

mot les objections & les réponses. (1) Il livra ces conditions par écrit au Pere Valois, qui jouoit le rôle de médiateur, pour conserver sa place & pour sauver son ami.

Le Pere La Combe, enfermé à Vincennes, avoua tout ce qui s'étoit passé entre Me. Guion & lui. Il écrivit même un billet (2) à sa pénitente, où il lui rappelloit toutes leurs familiarités passées, & l'exhortoit à s'en répentir. Le Cardinal de Noailles le fit lire à Me. Guion, qui soudain s'écria : » Que le Pere La Combe » est malheureux ! il est donc fou ? O mon » Dieu ! que vos jugements sont impénétrables ! Moi, quatorze nuits avec ce saint » homme !" Une femme de chambre de Me. Guion, un Gentilhomme de Monsieur, l'accuserent d'attouchements impurs. Elle fut envoyée à la Bastille, & son défenseur fut perdu. Rien n'irrita plus le Roi que ce billet : il regarda Me. Guion comme la corruptrice des mœurs ; les Duchesses de Guiche, de Mortemar, de Sully, de Chevreuse, de Beauvilliers, comme corrompues ; Fénelon, comme le protec-

(1) Mém. Msts. de l'Evêque d'Agen.
(2) Ibid. p. 508 & 509.

teur du vice ; & Me. de Maintenon, comme complice de tout le mal qu'elle avoit célé. Il se rappelloit toujours avec un nouveau chagrin, les conférences pieuses de l'hôtel de Beauvilliers ; & qui sait jusqu'où alloient ses soupçons ? ils n'épargnoient pas la vertu la plus pure, s'il falloit en juger par ses emportements, si effrayants dans un Roi si modéré.

Cependant Fénelon, au milieu de ses amis, dissipoit ses chagrins par les plaisirs innocents d'une conversation enjouée. L'Abbé de Langeron entre d'un air triste & abattu. » Avez-vous reçu des lettres de » Flandres ? Oui, dit l'Archevêque. Vous » mande-t-on, reprend l'Abbé, ce qui » est arrivé dans votre Palais ? Oui, » on me l'écrit. Mais vous dit-on que » tous vos meubles, tous vos livres, » tous vos papiers ont été consumés par » le feu ? Oui, mon cher Abbé, je sais » tout cela, & j'en suis consolé. " Il reprend tranquillement les propos agréables que Langeron avoit interrompus. Un moment après, on lui porte une lettre du Roi. Il l'ouvre sans empressement ; il y voit sans pâlir sa disgrace ; il en dit un mot à ses amis, & continue son discours.

Fénelon, si brusquement renvoyé dans son Diocese, conserva encore sa place de

Précepteur. C'eſt tout ce que le Roi accorda aux inſtances de Me. de Maintenon, & aux larmes du Duc de Bourgogne. Le Cardinal de Noailles & M. de Chartres, qui avoient tout eſpéré des conférences acceptées, ne douterent pas que M. de Meaux n'eût fait jouer des reſſorts ſecrets pour punir l'Archevêque de ſon entêtement.

Ces deux Prélats n'étoient pas éloignés des voies intérieures. Et vraiſemblablement, s'ils n'avoient craint que le Livre des *Maximes* ne fût plutôt une apologie de Me. Guion qu'une explication des ſentiments des Myſtiques, ils ſe feroient tus, & peut-être joints à Mr. de Fénelon. Mr. de Chartres avoit ſouvent dit, qu'il penſoit comme lui, mais qu'il s'exprimoit autrement : & Mr. de Paris, lors des articles d'Iſſy, ſembloit s'être engagé à ſoutenir l'amour déſintéreſſé, par ces mots de ſon inſtruction : *Ne blâmons point les excès où l'amour porte les ames. La meſure de l'amour de Dieu, eſt de l'aimer ſans meſure.*

Me. de Maintenon ne crut point devoir entrer dans une affaire portée au St. Siege. Elle attendit en ſilence la déciſion de l'Egliſe. Mais elle acheva de déraciner à St. Cyr les principes des Myſtiques.

Elle exhorta la Maison-fort à se conformer aux Constitutions, à marcher vers Dieu par les voies les plus simples, à reprendre ses anciennes imperfections, plutôt que de conserver celles que ses chimeres lui donnoient. La Maison-fort obéissoit ; mais bientôt après elle avoit de nouvelles extases. Mr. Bossuet ne la convainquoit pas, parce qu'elle trouvoit en lui une espece de mauvaise foi à condamner hardiment en Fénelon ce qu'il n'osoient condamner dans les Saints. L'Evêque vouloit accorder un profond respect pour les Auteurs mystiques, avec un parfait mépris pour les défenseurs. Et cela n'étoit pas possible.

De Cambray, Fénelon écrivit au Duc de Beauvilliers la lettre la plus édifiante. Il ne se plaignit ni de la sévérité du Roi, ni des cabales de ses envieux, ni de l'injustice de ses ennemis : il parut tranquille, détaché de ses sentiments, supérieur à l'adversité, prêt à se soumettre, convaincu qu'il falloit défendre l'amour désintéressé avec un entier désintéressement. Cette lettre, répandue dans le public, traduite en Italien, lui fit beaucoup de partisans.

Bossuet, qui aimoit mieux raisonner sur l'oraison que la faire, répondit à cette

lettre, donna un ſens coupable de rébellion méditée aux termes qui annonçoient la plus parfaite ſoumiſſion. » Déja, dit-il, ſon obéiſſance ſe prépare des » défaites : & l'on verra renaître ces raffinements qui ont fatigué les ſiecles » paſſés & le nôtre. " Il reprocha ſans détour à Mr. de Cambray, qu'il forgeoit des perſécuteurs à l'oraiſon pour s'en faire le martyr, & s'engagea dans des raiſonnements théologiques, qui éblouirent les gens d'Egliſe, & ennuyerent les gens du monde. Ses amis même furent bleſſés de l'âcreté de ſon zele. Les Miniſtres le déſapprouvoient. Fleury, Catalan, Langeron le blâmoient hautement. Et que ne diſoient pas ſes ennemis ? Comment, après avoir offert tant de tolérance aux Huguenots, en avoit-il ſi peu pour les Quiétiſtes ? Son Apocalypſe étoit une pure rêverie : ſes notes ſur David & ſur Salomon, l'ouvrage d'un écolier : ſes Variations, un beau roman : ſon Expoſition de la foi Catholique, un lâche déguiſement de la doctrine de l'Egliſe. Boſſuet n'ignoroit point ces diſcours : il en connoiſſoit les auteurs : il eût pu les perdre d'un ſeul mot, & il les recevoit à ſa table, ſoit pour oppoſer la charité à l'outrage, ſoit pour les rendre témoins

de son triomphe, & peut-être pour tous les deux (1).

CHAPITRE XVII.

Ecrits pour & contre.

LA dispute s'échauffoit tous les jours. A peine un Livre de Mr. de Meaux paroissoit-il, qu'on voyoit en même-temps plusieurs réponses de Mr. de Cambray. Mr. de Fénelon lui disoit avec une douceur charmante, qu'il étoit le plus emporté des hommes : Mr. Bossuet répliquoit avec fureur : » Et vous le plus artificieux Montan de la nouvelle Prisscille ! loin de trouver en vous l'humilité d'un Evêque, je ne vois ni celle d'un Chrétien, ni même celle d'un homme. " Ses intentions pouvoient être droites. Mais certainement on ne peut le justifier de malignité : car quand Fénelon juroit qu'il se soumettroit, il ne falloit pas crier qu'il ne se soumettroit pas. Il étoit permis d'attaquer l'erreur :

(2) Relation du Quiétisme 2e. partie, p. 4.

il ne l'étoit pas de rendre odieuse la personne. J'ai eu la patience de lire tous ces écrits, & je n'ai trouvé aucune réponse de Bossuet à ces paroles de Fénelon (1). *Je suis ce cher Auteur que vous portez dans vos entrailles, pour le précipiter avec* Molinos *dans l'abyme du Quiétisme : vous allez me pleurer par-tout, & par-tout vous me déchirez en me pleurant.*

St. François de Salles étoit réclamé par les deux partis : il eût dû être abandonné par l'un & par l'autre. Fénelon eut tort de le suivre, & Bossuet, de l'expliquer (2). M. de Meaux avoit autant de peine

(1) IIIe. Lettre de M. de Meaux; sur la fin.

(2) » Les Amantes spirituelles, épouses du Roi » céleste, se mirent, se purifient, s'ornent le » mieux qu'elles peuvent, non pour être parfai- » tes, non pour se satisfaire, non pour se con- » templer, non pour acquérir le Ciel, mais pour » obéir à l'époux. Elles ne se purifient pas pour » être pures, elles ne se parent pas pour être » belles, mais seulement pour plaire à leur amant, » auquel si la laideur étoit aussi agréable que la » beauté, elles préféreroient la laideur à la beauté » même. *St. François de Sales à la mere de Chan-* » *tal, & ailleurs.* Oui, même ils préféreroient » l'Enfer au Paradis, s'ils savoient qu'en celui-là » il y eût un peu plus de bon plaisir divin qu'en » celui-ci ; en sorte que si par imagination d'une » chose impossible, ils savoient que la damna-

à convenir des erreurs de St. François de Sales, que Mr. de Cambray à convenir des siennes. Tous les deux s'étoient engagés dans un labyrinthe, dont ils ne pouvoient sortir, en mettant l'autorité à la place de la raison. Bossuet, étonné de la fécondité & de l'éloquence de son adversaire, trembloit, ou feignoit de trembler pour la Religion. Il répondit à Me. de Grignan, qui lui demandoit si Mr. de Fénelon avoit tant d'esprit : » Ah! Madame, » il en a à faire peur. "

(1) Me. de Maintenon, aussi attentive à conserver, parmi ses enfants, la pureté de la foi, que l'innocence des mœurs, pria le Roi d'ôter de St. Cyr trois Religieuses, dont l'entêtement avoit résisté à Mr. de Chartres & à Mr. de Meaux. Le Roi y alla lui-même avec Me. la Duchesse de Bourgogne. Il fit assembler la Communauté, & représenta fortement le

---

» tion fût un peu plus agréable à Dieu que la » salvation, ils quitteroient la salvation, & cour» roient à la damnation. " Les écrits de St. François de Sales sont pleins de passages aussi singuliers. Il falloit laisser-là le Saint, avouer qu'il avoit été homme, & dire que M. de Cambray avoit eu tort de copier un Saint de deux jours.

(1) Septembre 1698.

danger des nouvelles opinions, dit que le Quiétisme ne résisteroit pas à celui qui avoit écrasé le Jansénisme, défendit de rouvrir la porte à ces filles opiniâtres, protesta qu'il prenoit ces précautions pour affermir la maison de St. Louis contre les secousses qu'elle éprouveroit après sa mort, & répéta plusieurs fois : *Un esprit inquiet & singulier me fait peur par-tout.*

Il ne s'en tint pas là ; il craignit que le mérite & les talents de Mesdames de la Maison-fort, de Tour, & de Montaigle, qui avoient été renvoyées, ne donnassent un jour envie à la Communauté de les rappeller. Il écrivit de Compiegne à la Supérieure, qu'il défendoit expressément de les recevoir, ni pendant sa vie, ni après sa mort. St. Cyr, toujours fidele aux intentions de son Fondateur, a conservé depuis le trésor de la foi, avec d'autant plus de soin, qu'un exemple domestique lui a appris combien il est facile de le perdre. Me. de Maintenon y établit une maxime, avec laquelle on peut quelquefois errer, mais jamais avoir tort : je veux dire, un inviolable attachement au St. Siege, & un respect docile pour celui qui le remplit.

CHAPITRE XVIII.

Calomnie réfutée.

LEs écrits Polémiques continuerent de part & d'autre. Fénelon se plaignit de ce qu'on vouloit le faire hérétique malgré lui. Les deux Evêques se donnerent publiquement des démentis. Les fideles en furent scandalisés, les libertins en rirent, le Duc de Nevers fit des satyres : le Roi dit : » Je croyois que » l'on se tairoit jusqu'à ce que Rome » eût parlé. " Les sages gémirent de voir les deux plus beaux génies de France employer leur esprit & leur temps à des ouvrages anéantis avec les disputes qui les font naître. Les critiques remarquerent que les mœurs des deux Prélats n'étoient point attaquées, quoique les liaisons de l'un avec Madame Guion prêtassent beaucoup aux traits de la calomnie, & que l'attachement de l'autre pour Mlle. des-Vieux de Mauleon eût déja fourni des contes satyriques à Jurieu. (1).

Quelques-uns prétendoient qu'une crainte mutuelle les retenoit dans la mo-

(1) Voyez les Lettres Pastorales de Jurieu aux Religionnaires de France.

dération. Les amis de Boſſuet (& nul homme n'en eut plus que lui) vantent encore aujourd'hui ſa modération, & prétendent qu'il auroit perdu ſon ennemi, s'il n'eût ſupprimé l'interrogatoire de Me. Guion, qui chargeoit Fénelon d'être, ſuivant l'expreſſion du Cantique des Cantiques, *monté ſur le palmier, & d'avoir cueilli le fruit.* Calomnie atroce & abſurde. Atroce : j'ai vu l'original du procès-verbal de la main de l'Abbé Pirot, & il n'y a pas un mot de Fénelon. Abſurde : car après les reproches que le Roi avoit faits à ceux qui lui avoient cachés de ſimples liaiſons, qu'elle apparence qu'ils euſſent oſé lui cacher des crimes ? Le Lieutenant de Police y auroit-il connivé, lui qui vouloit faire un Traité contre les Quiétiſtes, moins allarmés de ces raiſonnements que des lettres de cachet, qui ne raiſonnent point.

Les partiſans de Fénelon diſent encore aujourd'hui, que Boſſuet avoit auſſi ſa Me. Guion, & que ſon adverſaire avoit la copie de ſon contrat de mariage avec Mlle. Deſvieux. Qüoi qu'il en ſoit, les mœurs de l'un & de l'autre demeurerent ſans tache dans une querelle où l'on crioit ſans ceſſe que les mœurs étoient perdues. Celles de Me. Guion furent vengées par le témoignage ſolemnel d'une aſſemblée du Clergé.

Et qu'on ne m'accuſe point de ternir celles de Mr. de Meaux, en parlant de ſes liens avec Mlle. Deſvieux. Car outre que le mariage eſt l'aſyle des mœurs, le fait eſt vrai : & s'il étoit honteux, ce ne ſeroit pas à l'Hiſtoire à le juſtifier. Mr. de Voltaire, qui, à force de rejetter le menſonge, proſcrit ſouvent la vérité, le rapporte dans ſon Siecle. En voici les circonſtances qu'il a omiſes. Boſſuet n'étoit encore que Chanoine à Metz, ſuivant les uns Soudiacre, ſuivant les autres, ſimple Tonſuré, lorſqu'il épouſa ſecretement Mlle. Deſvieux de Mauléon, d'une bonne famille de robe, de beaucoup d'eſprit, d'une éminente vertu. Ses talents l'amenerent à Paris : ſa femme l'y ſuivit ; quelques-uns diſent qu'elle l'y avoit attiré. Mlle. Deſvieux étoit ſans biens : Boſſuet, qui en acquit inſenſiblement dans l'Egliſe, pourvut d'abord à ſes beſoins, enſuite lui donna un état convenable à la maîtreſſe d'un Evêque. La vertu de l'un & de l'autre écartoit tout ſoupçon de galanterie. Parmi leurs domeſtiques les uns furent admis au myſtere, les autres le découvrirent, & tous ne ſe turent pas : ce bruit parvint juſqu'au P. de la Chaiſe, qui dit un jour à Boſſuet : » Vous êtes, » Monſeigneur, plus Mauléoniſte que Moliniſte. " Dès que le ſecret fut éventé,

on aſſembla pluſieurs circonſtances, telles que les viſites fréquentes du Prélat, ſes longs ſéjours à Paris malgré ſa régularité, les voyages de Mlle. Deſvieux à Germigny, l'accroiſſement de ſa fortune & de ſon train, & mille autres choſes qui accréditerent le témoignage des domeſtiques. Ceux qui ſurent le mariage, le cacherent par égard pour la Religion : on craignit que les Huguenots n'en tiraſſent avantage contre leur plus redoutable ennemi : la gloire de Boſſuet étoit devenue celle de l'Egliſe. Après ſa mort, ſes créanciers pourſuivirent Boſſuet ſon neveu, Maître des Requêtes, pour le payement d'une maiſon achetée à Paris en 1684; & celui-ci ne s'étant porté héritier que par bénéfice d'inventaire, ils recoururent par voie de ſaiſie à Mlle. Deſvieux, qui occupoit la maiſon depuis l'achat. Celle-ci produiſit deux actes : par le premier, Boſſuet s'éloit engagé de faire cette acquiſition : par le ſecond, il lui en avoit fait une donation pure & ſimple. Les créanciers s'obſtinant, elle communique ſon contrat de mariage à ſon Avocat, qui lui répond du ſuccès de ſon affaire, & s'en aſſure en avertiſſant les neveux de l'Evêque d'un fait ſi intéreſſant pour la mémoire de leur oncle. Le Roi, ſur le rap-

port

port qui lui en fut fait, donna ordre à l'Abbé Boſſuet d'aſſoupir une affaire qui ſcandaliſeroit les foibles. Un accommodement réduiſit au ſilence les créanciers. Mlle. Deſvieux eut deux filles, très-bien élevées, dont on prétend que l'une vit encore. Themiſeuil de St. Hyacinthe ſouhaitoit fort qu'on le crût iſſu de ce mariage; qui ne connoiſſoit pas ſon pere, n'en pouvoit choiſir un meilleur. Un valet de chambre de Boſſuet, paſſé au ſervice du Cardinal de Biſſy, lui dit, qu'il y avoit eu entre eux quelque choſe de plus que des viſites de bienſéance & d'honnêteté. Un autre s'étant refugié à Geneve, y conta pluſieurs particularités, très-croyables ſi elles ne venoient d'un proſélyte. Quelques-uns crurent que le P. de la Chaiſe s'étoit ſervi de cette anecdote pour l'exclure du Cardinalat & de l'Archevêché de Paris. Quelqu'un ayant un jour demandé à Boſſuet, ſi le mariage d'un Prêtre étoit bon, il répondit : » Oui : le contracter, c'eſt pécher contre la Diſcipline : mais après l'avoir contracté, le diſſoudre, c'eſt pécher contre le Décalogue. " Il fut ſouvent prié de donner ſon ſentiment par écrit; mais il le refuſa toujours : il craignoit de diviſer l'Egliſe, lui qui avoit tant travaillé pour la

réunir. Cependant il lui eût rendu un plus grand service par un traité contre le célibat des Prêtres, que par tous les écrits de Controverse qu'on ne lit plus, & qu'on n'eût dû jamais lire. Qu'il y a loin de l'Evêque qui donne des sujets à l'Eglise, au Citoyen qui en donne à l'Etat !

CHAPITRE XIX.

Livre de Fénelon examiné à Rome.

LE Roi écrivit au Pape une lettre assez forte contre le Livre des *Maximes*. Bouillon publia qu'elle avoit été extorquée, surprise, ou dictée à Louis par Monsieur de Noailles & par Mr. Bossuet.

La Congrégation du Saint Office nomma pour Examinateurs sept Religieux, & pas un Evêque, parce que, dit naïvement l'Abbé Phelippeaux, les Prélats de Rome n'entendent point les matieres de Religion, & laissent la Théologie aux Moines. Cependant l'Eglise Gallicane a plus de déférence pour les décisions d'une pareille Assemblée, que pour celles d'une Assemblée générale de son propre Cler-

gé : l'éloignement impose : on peut dire, *Rome a parlé;* & les noms gouvernent le Monde.

Les deux Evêques avoient à Rome chacun son solliciteur. Mr. de Cambray y avoit l'Abbé de Chanterac, son oncle & grand-Vicaire ; Mr. de Meaux, l'Abbé Bossuet son neveu. Bossuet étoit représenté comme l'oracle de l'Eglise de France, Fénelon comme persécuté par une ligue d'Evêques ennemis de la Cour de Rome, & protégé par les Jésuites, qui, accusés de ne vouloir pas d'amour commencé dans les pécheurs, soutenoient la nécessité de l'amour pour les justes. Tant les disputes de Religion sont une pure affaire de parti.

Dans les premieres séances, Mr. de Cambray n'eut que deux voix contre cinq. Bouillon voulut en vain exclure des Consulteurs, dont l'érudition & la droiture étoient connues, & leur en substituer d'autres plus agréables au St. Esprit ; il ne put obtenir que deux Evêques, le Drou & Rudolovic, plus ignorants que tous les Monsignors ensemble (1).

---

(1) Relation du Quiétisme, par Phelippeaux, Théologien de l'Abbé Bossuet.

L'adjonction de ces deux Prélats produisit dans la Congrégation de vives disputes, & un partage scandaleux. Les amis de Mr. de Cambray triompherent, & soutinrent qu'on ne pouvoit plus condamner le Livre. Le Pape, Prince foible qui n'avoit que des sentiments d'emprunt, fut affligé d'un Schisme qui alloit déshonorer la Cour de Rome. Il ajouta trois autres Consulteurs aux premiers. On recommença l'examen du Livre. Les Cambrésiens publioient à Rome, que, depuis l'Instruction pastorale de Fénelon, Paris étoit revenu de ses préventions, & l'Eglise de ses allarmes; que le Roi, mieux informé, se reprochoit la premiere ferveur d'un zele mal-entendu; que Mr. de Paris & Mr. de Chartres abandonnoient l'Evêque de Meaux, & que l'Europe regardoit Fénelon comme une victime que Bossuet, jaloux de ses talents, vouloit immoler à sa gloire. Les deux partis croyoient Rome inspirée par le St. Esprit, & parloient, écrivoient, agissoient comme si elle n'étoit déterminée que par des motifs purement humains.

Ces bruits suspendoient le jugement du Pape & de la Congrégation. Avant de prononcer, il falloit bien savoir si la sentence plairoit à la puissance coactive. Car sans le

fer & le feu, que servent les arrêts d'un Tribunal qui prononce sur des opinions ?

On pressoit les Consulteurs, & on les accabloit de livres. On hâtoit leur jugement par des importunités : on le retardoit par des lectures immenses. Le Pape, piqué de l'acharnement avec lequel les trois Evêques demandoient une condamnation qu'ils avoient anticipée, craignoit de commettre son autorité. Les Examinateurs étoient encore partagés, & les Cardinaux ne furent pas plus d'accord.

Bouillon, après avoir fait naître divers incidents, crut sauver l'honneur de son ami, en proposant de défendre la lecture du Livre des *Maximes*, jusqu'à ce qu'il eût été corrigé. Cet expédient fut rejetté; il proposa d'affermir la saine doctrine par des Canons qui ne diroient rien du Livre attaqué. Les Meldistes parerent ce coup. Enfin, dans les dernieres séances, il dit au Sacré College : » Qui pensez-vous con-
» damner ? un Théologien couvert de la
» poussiere de l'école ? un particulier sans
» aveu, sans appui ? Détrompez-vous :
» c'est un Archevêque, le plus bel-esprit
» du Royaume, un homme saint dans ses
» mœurs, sage dans le gouvernement de
» son Diocese, un homme qui vous fait
» l'honneur de vous porter son affaire

» en premiere instance, qui a recours à
» l'autorité du St. Siege, méprisée & af-
» foiblie par ses ennemis ; un Théologien
» dont la doctrine est approuvée par toutes
» les ames pieuses, & condamnée seule-
» ment par cinq misérables Fraticelli, sans
» caractere, sans érudition, si obscurs,
» que je ne sais pas même leur nom.
» Réfléchissez sur les suites de votre con-
» damnation. Mille Livres imprimés con-
» trediront votre jugement. Vous ne pou-
» vez pas plus empêcher d'enseigner l'a-
» mour pur, que de le sentir. Condam-
» nez Mr. de Cambray. Il a des ressour-
» ces dans son génie & dans ses amis.
» Vous l'opprimerez : il ne s'abandon-
» nera pas à lui-même. Vous l'abbatrez :
» ses amis le releveront. »

Ces menaces déplurent aux Cardinaux : un d'eux lui répondit : « Seigneur Car-
» dinal, nous sommes Juges, & non pas
» écoliers. » Le Pape, outré des hauteurs de Bouillon, qui lui baisoit les pieds en le menaçant : « Cet homme, disoit-il,
» ne vient me voir que pour me querel-
» ler : il a toujours l'air d'un sanglier blef-
» sé. » Cependant, pour se ménager une excuse auprès du Roi, Bouillon condamnoit avec les Cardinaux les propositions qu'il protégeoit : « C'est bien à nous,

» leur disoit-il, à défendre le pur amour,
» à nous, qui ne connoissons que l'a-
» mour impur!

CHAPITRE XX.

Disgrace de Fénelon.

LE Roi, instruit des faux bruits de sa bienveillance pour Mr. de Cambray, & de l'avantage que l'erreur en tiroit, piqué d'avoir donné un Quiétiste pour Précepteur, un Quiétiste pour Confesseur (1) à ses enfants, irrité de l'abus qu'on faisoit de son nom, pressa fortement la condamnation des *Maximes*, & détruisit par un coup d'éclat tout ce qu'on avoit dit à Rome de son penchant pour Mr. de Cambray. Fénelon perdit sa place & sa pension de Précepteur, malgré les pleurs & les prieres du Duc de Bourgogne. Tous ses parents furent privés de leurs emplois: un de ses freres, renvoyé de la Marine: l'Abbé de Beaumont son neveu, l'Abbé de Langeron son ami, Du Puis & Leschelle, Menins des Princes, chassés de la Cour: tous ses partisans regardés com-

(1) Le Pere Valois, Jésuite, placé par Fénelon auprès des Princes.

me coupables. Un commerce de lettr
avec lui fut un crime d'Etat (1). Le fil
de Me. Guion eut ordre de quitter le
Gardes, où il servoit avec distinction. Le
Beauvilliers, les Guiches, les Chevreuse
les Sullis craignirent d'être envelopp
dans la disgrace de leur ami. On en pa
loit hautement à la Cour. Les Jansèni
tes & les Courtisans le souhaitoient : l
uns, parce que Mr. de Cambray leur av
enlevé le Duc de Chevreuse, éleve
Port Royal : les autres, parce que la ve
tu du Duc de Beauvilliers leur déplais
autant que son crédit. On en délibéra da
le Conseil secret. Le Roi n'osa condan
ner le Gouverneur de ses petits-fils sa
l'entendre. Beauvilliers, après avoir bri
vement rappellé les commencements
les progrès de cette affaire, ajouta
» Je n'ai rien à me reprocher sur le Qui
» tisme. Je suis ce que j'ai toujours ét
» humblement soumis à toutes les déc
» sions de l'Eglise. Si les sentiments
» Mr. de Cambray sont des erreurs, i
» ne sont pas les miens. En matiere
» foi, je pense comme mon Curé & n
» pas comme mon ami. Si l'amitié po

(1) Mém. Msts. de l'Evêque d'Agen. p. 5

» lui eſt un crime, ou toute la Cour eſt
» coupable comme moi, ou je ſuis in-
» nocent comme toute la Cour. L'édu-
» cation des Princes n'eſt point en péril
» entre mes mains. Loin d'avoir les ſen-
» timents des Quiétiſtes, ils en ignorent
» même le nom. Je ſais, Sire, qu'on m'ac-
» cuſe de les accabler de prieres trop fer-
» ventes. Que Rome les condamne! Je
» les réduirai à la ſimple récitation du
» chapelet. Je ſuis l'ouvrage de Votre
» Majeſté. Vous m'avez élevé; vous pou-
» vez m'abattre: dans la volonté de mon
» Prince, je reconnoîtrai la volonté de
» Dieu: je me retirerai de la Cour avec
» le regret de vous avoir déplu, & avec
» l'eſpérance de mener une vie plus tran-
» quille. " Le Roi parut ſatisfait de ces
ſentiments.

Me. de Maintenon fut inconſolable de la diſgrace de Mr. de Cambray. Elle n'a-voit pu le ſoutenir, parce que Mr. Boſ-ſuet diſoit au Roi, que Rome ne ſe ré-ſoudroit jamais à flétrir un homme qu'elle croiroit bien avec lui. Elle ne put que le plaindre. Le ſalut des Princes lui étoit plus cher que la fortune de ſon ami. Elle n'oſoit parler: c'eût été fortifier les ſoup-çons du Roi. Cette douleur contrainte cor-rompit ſon ſang. Elle tomba dangereuſe-

ment malade. » Hé bien ! lui disoit le » Roi, il faudra donc vous voir mourir » pour cet homme-là ? (1) " Cette maniere de la consoler, fut un nouveau coup de poignard. Le chagrin s'étoit emparé du cœur de Louis. Il lui reprocha ses liaisons avec Fénelon , & ces entretiens secrets qu'il avoit si long-temps ignorés. Me. de Maintenon ne put dissiper ces funestes ombrages, qu'en s'abstenant de prononcer même le nom de Mr. de Cambray. Récit bien différent de celui de Mr. de Ramsai, qui présente la disgrace de Fénelon comme un coup de Me. de Maintenon même, bassement jalouse de la faveur du Prélat auprès du Roi, qui ne le pouvoit souffrir (2).

Mais pourquoi Me. de Maintenon ne s'opposa-t-elle point à la disgrace précipitée d'un homme qu'elle aimoit tant ? Pourquoi ne pas prier le Roi d'attendre la condamnation de Rome ? Voilà la question que je faisois à Me. la Marquise d'***, qui a long-temps vécu avec Mr. de Cambray & avec Me. de Maintenon : & voici mot pour mot ce qu'elle me ré-

---

(1) Mém. de Me. du Pérou.
(2) Vie de M. de Fénelon.

pondit : *Si la haute vertu de Me. de Maintenon avoit permis au Roi quelques soupçons jaloux, ils seroient tombés sur Mr. de Cambrai.*

Une lettre foudroyante apprit à Bouillon ces changements inattendus. Il n'en fut point ébranlé, & dit : » C'est à présent » qu'il m'est glorieux de servir mon ami. » On lui remontra qu'il se perdoit. » Un » homme de ma qualité, répondit-il, ne » se perd pas aisément. Les Noailles » peuvent manquer; mais Bouillon! » Ses flatteurs lui persuadoient qu'il étoit en amitié ce que Turenne étoit en guerre.

C'étoit peu pour Me. de Maintenon d'être forcée à dévorer sa douleur. On exigeoit qu'elle trahît, la confiance que Fénelon avoit eue en elle dans un temps plus heureux. L'honneur, le zele, la compassion, déchiroient tour-à-tour son cœur. On disoit à Rome, que Mr. de Cambray avoit eu les plus étroites habitudes avec Me. Guion : ses amis n'en convenoient pas. On cherchoit à Paris un titre convaincant. Il échappa un jour à Me. de Maintenon, de dire que Mr. de Cambray lui avoit autrefois écrit là-dessus la lettre la plus détaillée. Des Marais en fit confidence à Bossuet, qui lui dit, que l'in-

térêt de la Religion n'admettoit point les délicatesses de l'amitié. La même raison fut alléguée à Me. de Maintenon, comme si, sans une perfidie, la vérité n'eût pu triompher. Me. de Maintenon eut la foiblesse de donner à Mr. de Chartres une copie de cette piece (1), & d'en montrer l'original au Nonce. Ce Mémoire est envoyé à Rome : l'Abbé Bossuet le distribue aux Cardinaux. Bouillon en est déconcerté : l'Abbé de Chanterac se tait : Fénelon écrit une longue apologie, & n'est pas écouté.

Cette piece détermina la Congrégation des Cardinaux, qui, sans l'infidélité ou le zele de Me. de Maintenon, & sans la rétractation arrachée à propos au P. La Combe, auroit vraisemblablement renvoyé les Parties hors de Cour. Le Pape avoit toujours regardé cette affaire comme peu sérieuse : *Cambray*, avoit-il dit, *peche par excès d'amour divin, & Meaux par défaut d'amour pour le prochain.* Entendant les Cardinaux s'échauffer sur ce que Fénelon détruisoit l'espérance, & Bossuet la charité, il leur dit : » C'est la » foi qui se perd, & nul de vous n'y

(1) Elle est dans le Recueil des Lettres.

» pense." En France, on n'étoit occupé que du péril de l'Eglise. A Rome, où un aruspice ne peut encore voir un aruspice sans rire, on se demandoit d'où venoient les craintes de la France.

CHAPITRE XXI.

Fénelon est condamné, & se soumet.

(1) APrès bien des discussions, le Cardinal Cazanata dressa un Bref qui déplut aux deux partis. Les Cambresiens dirent, qu'un Bref n'avoit point de force dans les Parlements, & ne pouvoit faire une loi de Doctrine. Le Pape croyoit avoir donné une Bulle. Les Meldistes en trouverent l'exorde sec & bas, furent surpris qu'on ne parlât, ni de Molinos, ni des Quiétistes; qu'on n'excommuniât point ceux qui défendroient le Livre des *Maximes;* qu'on n'en qualifiât pas d'Hérétiques les propositions; que le Pape osât dire qu'il prononçoit *motu proprio*, lui qui en avoit été requis par le Roi & par M. de Cambray.

---

(1) 13 Mars 1699.

Il est remarquable que le Bref ne condamna point les Auteurs mystiques dont M. de Fenelon avoit expliqué les maximes. Leur doctrine, foudroyée dans son Livre, triomphe encore dans les leurs. Il faut l'avouer ; le crime de Fénelon fut de l'avoir tirée de l'obscurité mystérieuse où elle est enveloppée. Dégagée du galimathias qui la couvroit, elle parut nouvelle, elle choqua les fideles, elle effraya les Théologiens. Artifices, intrigues, autorité, raisonnements, tout fut employé pour détruire des erreurs, qui, grace au physique de notre climat, se seroient bientôt détruites d'elles-mêmes. Les visions des Ascétiques ne peuvent guere se maintenir ou s'étendre, que dans ces pays où le soleil embrase les cerveaux. C'est-là que les hommes libertins ou dévots, se jettent dans l'amour profane, qui fait toujours craindre de n'être pas assez aimé, ou dans l'amour sacré, qui tremble toujours de ne pas aimer assez.

Fénelon n'eut point pour le Bref l'indifférence qu'on l'avoit accusé de prêcher pour le salut. Mais l'humilité, ou, si l'on veut, un amour-propre généreux & éclairé, fit taire les conseils spécieux de l'orgueil. Il avoit promis de se soumettre, & il se soumit ; il se soumit sans

restriction, sans réserve. Quand il annonça en chaire sa propre condamnation, toute l'assemblée fondit en pleurs. Il fit un Mandement contre son Livre, & le Pape l'en félicita. Sa docilité le justifia dans tous les cœurs. Elle ne déplut qu'à Jurieu, qui l'accusa de bassesse, & à Bossuet, qui l'accusa de dissimulation. Ceux qui avoient été enchantés de combattre un hérétique, n'eurent pas le plaisir de poursuivre un rebelle. (1) Ses ennemis en furent outrés: ils s'étoient flattés d'une désobéissance qui auroit justifié leurs fureurs prématurées; & dès qu'ils virent une soumission parfaite, ils demanderent une rétractation for-

(1) M. l'Evêque d'Agen assure dans ses Mémoires, p. 529 & 530, que M. de Méaux avoit publié que M. de Cambray ne se soumettroit point, & lui avoit tenu un pareil discours. Il assure aussi, p. 537, que les bruits publics accusoient M. Bossuet d'avoir dépêché à M. de Valbelles, Evêque de St. Omer, & Suffragant de Cambray, divers couriers, pour l'engager à critiquer, comme il fit, le Mandement de son Métropolitain : ce qui indigna toute l'assemblée Provinciale. On exigea de M. de Cambray, qu'il condamnât tout ce qu'il avoit écrit pour défendre son Livre. Prétention injuste, puisqu'un texte peut être blâmable, sans que le commentaire le soit.

melle, tel que l'avoient faite les Chevreuses & les Beauvilliers, qui avoient conservé leur place pour avoir abjuré la petite Eglise, mais perdu sans retour l'amitié du Roi pour l'avoir soutenue.

Le Roi rappella le Cardinal de Bouillon, qui partit sur le champ, mais qui revint à Rome sur les premieres nouvelles de la mort du Cardinal Cibo, qui laissoit vacante la belle place de Doyen du Sacré College. Le Roi donna ordre au Prince de Monaco, son Ambassadeur, de demander à Bouillon le Cordon de l'Ordre du St. Esprit, & la démission de la charge de grand Aumônier de France. Le lendemain de cette nouvelle, Pasquin, en habit de Cardinal, en attitude de suppliant, présenta un placet au Roi, avec ces paroles du Prophete : *Ne projicias me à facie tuâ, & Spiritum Sanctum ne auferas à me.*

Dans l'Assemblée provinciale de Paris, convoquée pour l'acceptation du Bref, M. de Meaux parla si fortement contre M. de Cambray, que tous les Evêques furent scandalisés de tant de zele. Malgré ses oppositions, l'Assemblée ordonna que le Mandement de chaque Prélat rendroit grace à Dieu de la joie que la docilité parfaite de Fénelon donnoit à l'Eglise.

Plus grand dans sa défaite, que son

ennemi dans son triomphe, Fénelon crut devoir à son Diocese un monument de son repentir. Il fit faire pour l'exposition du Saint Sacrement, un Soleil, dont un des Anges, qui en étoient les supports, fouloit aux pieds divers Livres hérétiques, sur un desquels étoit le titre du sien.

Me. de Maintenon fut édifiée de sa docilité. Mais M. de Chartres lui persuada que Mr. de Cambray devoit à l'Eglise un plus grand exemple; que la simple soumission étoit insuffisante, & qu'un Prélat étoit obligé de combattre ses erreurs avec le même zele qu'il les avoit répandues. » Je ne croirai point, disoit-elle, » qu'on soit détrompé d'une opinion, » que je ne voye qu'on l'attaque avec au- » tant de force qu'on l'a soutenue." Mais il me semble que, puisque le Pape étoit content, Madame de Maintenon devoit l'être.

CHAPITRE XXII.

Me. de Maintenon accusée de vouloir rendre son mariage public.

LA disgrace de M. de Cambray étonna toute l'Europe. Elle fut attribuée à Me. de Maintenon. A Paris, on ignoroit les intrigues de Fénelon à la Cour de Rome, les infidélités de Bouillon, les sentiments du Roi; on s'intéressa pour le malheureux. Il n'étoit pas soutenu par Me. de Maintenon; on le crut opprimé par elle. On chercha les causes de cette persécution inespérée; & voici ce qu'on publia.

Me. de Maintenon, peu contente du haut rang où Louis l'avoit élevée, voulut rendre son mariage public. Elle accoutuma le Roi à cette prétention, lui cita l'exemple de cent Souverains, qui n'avoient pas dédaigné de placer leur sujette sur leur Trône, lui inspira mille scrupules sur le scandale qui naissoit de l'extrême familiarité dont la Cour étoit témoin. Louis ne put résister à ses importunités, & s'en remit à la décision des Casuistes les plus éclairés. Me. de Maintenon fit con-

fulter M. de Cambray, & le Pere le Comte, Jésuite, Confesseur de Me. la Duchesse de Bourgogne. Comme elle avoit masqué le problême sous les noms d'une Demoiselle & d'un Gentilhomme, ils ne trouverent aucune difficulté, & déciderent au gré de ses desirs. Elle en par la sans déguisement au Pere de la Chaise, qui, sentant l'importance de cette décision, craignit de se commettre, évita adroitement de répondre, & proposa l'Archevêque de Cambray, comme très-capable de prononcer sur une affaire si délicate. Fénelon ne sentit pas moins que le Jésuite le danger de décider, & lui dit avec émotion : » Que vous ai-je fait, mon Pere, » pour me perdre ? » La Chaise ayant repliqué que le Roi l'attendoit au Conseil de Conscience ; (1) » Eh bien ! reprit » l'Archevêque, allons-y ; *Quand Balac me donneroit sa maison pleine d'or & d'argent, je dirai tout ce que le Seigneur me dira.* (2) Noailles, Archevêque de Paris, Bossuet, le Pere de la Chaise, le Pere le

(1) Remarquez qu'il n'y avoit point alors de Conseil de Conscience.

(2) Les Auteurs de ce conte disent Harlay. Mais Harlay étoit mort en 1696, & le P. Le Comte n'avoit pas encore paru à la Cour.

Comte, & Fénelon, agiterent cette grande question. Les deux premiers opinerent pour la déclaration du mariage; les deux derniers furent d'un avis contraire. Le P. de la Chaise ne parla qu'après avoir vu de quel côté penchoit la balance, & lu son opinion dans les yeux du Roi. M. de Cambray préférant l'honneur de la France, de son maître, de ses disciples, à ses interêts particuliers, représenta qu'il n'y avoit nul sujet de scandale; que le mariage n'étoit ignoré de personne, quoiqu'il ne fût pas déclaré; que la France avoit une trop haute idée de la piété du Monarque & de celle de Me. de Maintenon, pour imaginer que leur union ne fût qu'un concubinage; que la Cour habituée depuis douze ans à cette intimité, ne se méprenoit point sur la nature de ces liaisons; que donner à Me. de Maintenon le titre de Reine de France, c'étoit déshonorer le Trône, sans élever Me. de Maintenon, qui en avoit presque tous les honneurs.

Le Pere de la Chaise se rangea de ce sentiment, foiblement combattu par Noailles & par Bossuet, qui n'en avoient pris un opposé que pour tendre un piege à Fénelon. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer Louis. Me. de Maintenon s'ap-

perçut que son projet avoit échoué. Piquée de ce mauvais succès, elle eut l'adresse de tirer du Roi tout ce qui s'étoit passé au Conseil. Elle s'en vengea, en faisant condamner à Rome les *Maximes des Saints*, en chassant l'Auteur de la Cour, & en suscitant contre le Pere Le Comte, Mrs. Tiberge & Brisacier, (1) qui déférerent à Rome les écrits de ce Jésuite sur les cérémonies Chinoises. Mr. le Dauphin témoigna sa reconnoissance au Pere Le Comte & à Fénelon, les embrassa, & les combla de bontés. Mais il fut si fort irrité contre Mr. de Paris & M. de Meaux, qu'il les traita de Prêtres insolents, qu'il feroit jetter par les fenêtres, s'il n'étoit retenu par son respect pour le Roi & pour leur habit.

Ces bruits furent répandus, non par M. de Cambray, qu'on n'en doit pas soupçonner, mais par des partisans indiscrets, qui crurent le servir, par quelques-uns de ses parents, qui crurent augmenter sa gloire en attribuant ses malheurs à sa vertu, &

(1) Me. de Maintenon influa si peu sur les poursuites de Mrs. Tiberge & Brisacier, qu'elle se refroidit à leur égard quand elle les vit ouvertement opposés aux Jésuites, qu'elle n'aimoit pourtant pas.

par ces gens qui veulent rendre raison des événements les plus simples, en formant un tissu d'incidents compliqués. Cette anecdote ne put trouver créance auprès de ceux qui connoissoient la Cour; ils savoient que le Roi n'étoit pas porté à consulter Fénelon, ni Fénelon, à dissuader une action aussi indifférente au bien de l'Etat, & à l'honneur de la famille Royale. Mais elle se répandit dans tant de livres, (1), qu'aujourd'hui même elle a besoin d'être réfutée malgré son extrême absurdité.

Je ne nierai pas qu'il n'ait peut-être échappé à Me. de Maintenon quelques desirs de monter sur le Trône, desirs qu'on doit lui pardonner, puisqu'à sa place, une autre en auroit formé de plus vifs, & qu'il ne reste aucun vestige des siens. Mais qu'on me permette les observations suivantes.

Cette historiette est détruite par tout ce que nous venons de dire d'après les Mémoires les plus sûrs & les plus détail-

(1) Voyez la vie de l'Abbé de Choisy; l'Hist. de Louis XIV, par Limiers, Tome 3; l'Hist. de Louis XIV, par Reboulet, Tome 7; les Lettres de Me. du Noyer; les manuscrits de Me. de Bouju, Dame de St. Louis.

lés. Quoique rapportée dans toutes ces compilations, intitulées, *Histoire de Louis XIV*, elle feroit tombée dès sa naissance, si Me. du Noyer ne l'avoit mise dans une de ces lettres romanesques, qu'on rougit de citer, quoiqu'on ait puisé dans cette source tant d'anecdotes si souvent répétées sur Louis XIV & sur Me. de Maintenon. Qui a donc inventé celle-ci? Ce n'est pas un homme instruit de la Cour; ce n'est pas Fénelon; ce n'est pas Me. du Noyer; cet Auteur l'a seulement embellie. La premiere trace s'en trouve dans les Mémoires de l'Abbé Phelippeaux, qui rapporte (1) que le Pere Gentet, Jésuite, Pénitencier de St. Pierre, disoit publiquement à Rome, que M. de Cambray n'étoit persécuté que pour s'être opposé à la publication du mariage de Me. de Maintenon avec le Roi, à laquelle les trois Evêques, ses persécuteurs, avoient consenti. Quelques amis de Fénelon, mal informés, croyent pouvoir grossir par-là son parti, & répetent cette fable, qui vole de bouche en bouche. Mais l'Abbé Phelippeaux, alors à Rome, & instruit

(1) Relation du Quiétisme, premiere partie, p. 305.

de tout, traite ces contes de *faussetés, dé-bitées avec autant d'assurance, que s'il eût fallu faire le voyage de la Chine pour en être éclairci.* (1)

L'année où on place ce fait, en détruit toute la vraisemblance ; c'est en l'année 1697 : mais le Pere Le Comte ne fut Confesseur de Madame la Duchesse de Bourgogne qu'en 1698.

Mr. de Cambray étoit alors Directeur de Me. de Maintenon, ou il ne l'étoit plus. S'il l'étoit, auroit-elle agi sans le consulter auparavant, sans être assurée de lui ? S'il ne l'étoit pas, auroit-elle consulté un homme, dont elle étoit mécontente ou dégoûtée ?

C'est mal connoître Louis XIV, que d'imaginer qu'il eût sacrifié M. de Cambray au ressentiment de Me. de Maintenon. Si Fénelon avoit tenu le discours qu'on lui prête, c'étoit un lien qui l'attachoit au Roi ; Me. de Maintenon n'auroit pa-

(1) M. de Ramsai, qui impute à Me. de Maintenon la disgrace de M. de Cambrai, l'attribue à sa jalousie, & non pas à son ambition. M. l'Évêque d'Agen dit que cette disgrace produisit des raisonnements infinis, & promet d'en parler dans la suite de ses Mémoires. Mais cette suite est perdue.

pas songé à le perdre, & Louis n'y auroit jamais consenti. D'ailleurs, la condamnation des *Maximes* ne fut point sollicitée à Rome ; l'Ambassadeur étoit dévoué à Fénelon.

Le prétexte de remédier au scandale, prétexte mal imaginé ; ce scandale n'existoit point. Me. de Maintenon avoit donné tant de preuves de force dans sa jeunesse, tant d'exemples de vertu à la Cour, qu'il n'étoit pas apparent qu'elle eût choisi, pour tomber, l'âge où l'on se releve de ses chûtes. Allégué au commencement du mariage, ce prétexte eût eu quelque couleur ; mais l'alléguer douze ans après !

Ceux qui ont connu Me. de Maintenon durant sa faveur, ceux qui l'ont vue dans sa retraite, savent combien elle étoit humble, simple, ennemie des grandeurs. Quelle apparence, qu'une femme uniquement occupée de son salut ou des affaires qui pouvoient y contribuer, eût voulu jouer dans sa vieillesse le personnage fastueux de Reine, qui la tiroit de cette solitude & de cette liberté, qu'elle aimoit tant ? Dans toutes ses lettres, elle se plaint de son esclavage ; est-il vraisemblable qu'elle soupirât après un esclavage plus grand ?

Elle étoit trop attachée à la gloire du

Roi, & peut-être trop peu dégagée du préjugé, qui croit cette gloire blessée par un mariage si disproportionné, pour souffrir que Louis l'élevât à un rang, qui, après tout, n'auroit rien ajouté à son crédit, & auroit ajouté à ses peines, en l'engageant dans tous les embarras de la grandeur. Si elle avoit voulu être Reine de France, elle l'eût été. Elle étoit maîtresse absolue du cœur de Louis; & c'est bien peu connoître l'amour, que de croire qu'un frivole point d'honneur pût lui résister long-temps.

Le conte que je réfute, suppose dans Me. de Maintenon un violent desir de rendre son mariage public, & dans le Roi, un penchant à le déclarer. Mais comment accorder ces dispositions avec le silence de l'un & de l'autre ? Le mari meurt sans confier à personne son secret ; & la femme, avant de mourir, brûle tout ce qui auroit prouvé son état. Comment ne seroit-il jamais échappé à Madame de Maintenon, qu'on croit si ambitieuse & si vaine, une réponse qui pût faire deviner ce qu'elle étoit ? On lui a souvent fait des questions indiscretes. Elle détournoit la conversation, & se déroboit à la plus adroite curiosité. S'il nous reste quelques titres certains de son état, nous les de-

rons à une de ses amies, qui les sauva du feu. Nous devons la principale de ces pieces à sa modestie; & c'est une lettre de M. de Chartres au Roi, écrite après la paix de Riswick. Me. de Maintenon ne voulut point qu'elle allât à son adresse, à cause des louanges dont elle étoit semée, & la rendit à l'Evêque, dans les papiers duquel elle fut trouvée par M. de Merinville, son successeur, qui la donna à St. Cyr, avec ordre de ne l'ouvrir qu'après sa mort. (1)

On ne douta plus que Me. de Maintenon n'eût formé le dessein de régner. Ce Roman prit au point, qu'on débita, que sans la perte de la bataille d'Hochstet, ells eût été déclarée Reine de France.

Quatre ans après, ce bruit se réveilla. Et il est peut-être plus difficile de justifier Louis XIV, que Me. de Maintenon. Lorsque Lille étoit assiégée par Eugene, & défendue par Boufflers, le Duc de Bourgogne, qui venoit de perdre la bataille d'Oudenarde, s'avança pour la secourir. Vendôme, à qui le Prince avoit donné ordre d'obéir, fit de si belle dispositions, que les Alliés ne pouvoient lui

(1) Voyez les Pieces justificatives.

échapper. Il dépêcha un Courier au R
pour le préparer à un événement qui f
nissoit la guerre. A cette nouvelle,
Roi entra chez Me. de Maintenon; & da
le premier mouvement de sa joie, lui di
» Vos prieres sont exaúcées, Madam
» Vendôme tient mes ennemis; Lille se
» délivrée, & vous serez Reine de Fra
» ce." Ces paroles furent entendues
repetées; Monseigneur les sut, & tre
bla pour la gloire de la Famille Royal
& pour parer le coup qui la menaçoi
il écrivit à M. le Duc de Bourgogn
qui aimoit son pere autant qu'il craign
son aïeul, qu'à son retour, il trouver
deux maîtres. Me. la Duchesse de Bo
gogne conjura son époux de ne pas co
tribuer à lui donner pour Souveraine u
femme, née tout au plus pour la serv
Le Prince, ébranlé par ces instances, e
pêcha que Lille ne fût secourue.

Ce fait, suspect à tous ceux qui co
noissent l'état de la Cour dans les de
nieres années de Louis XIV, est tr
généralement cru pour pouvoir être a
solument rejetté. Il est certain qu'on a
tribua dans toute l'Europe la retraite
Vendôme aux craintes de M. le Dauphi
& à la docilité de son fils. Ce bruit
répandit même chez les étrangers. De

ces billets que les ennemis jettoient parmi nous : *Rassurez-vous, François, elle ne sera pas votre Reine. Nous ne leverons pas le siege.*

On peut donc croire que Louis, dans la ferveur du plaisir que lui donnoit la certitude d'une victoire inattendue, qui le mettoit au-dessus de ses ennemis & du préjugé, offrit ou promit le Trône à Madame de Maintenon. (1) Mais il n'est pas vraisemblable qu'elle ait ménagé, espéré, conduit, ni même accepté cette offre, ou cette promesse; c'est peut-être à la crainte qu'elle avoit eue du succès, qu'il faut rapporter ces mots d'une de ses lettres à Me. du Perou, après le siege de Lille : *Nos Princes ont échappé à un malheur plus grand pour eux que la mort.* Dans ce fait particulier, l'Histoire ne l'accuse pas, & son caractere la justifie. D'ailleurs, elle avoit alors soixante douze ans; est-ce à cet âge qu'il prend fantaisie de représenter ?

---

(1) On ne peut certainement, dit M. de V., croire de pareilles faussetés.

CHAPITRE XXIII.

Vraie cause de la disgrace de Fénelon. Sa mort.

Mr. de Cambray ne se pressa pas de reparoître à la Cour, ni le Roi de le rappeller. Le Prince le soupçonnoit d'avoir condamné son livre plutôt par obéissance que par conviction. Madame de Maintenon n'osoit parler pour lui, soit qu'elle regardât enfin comme dangereux un homme qui l'avoit trompée deux fois, soit qu'elle craignît de rallumer la colere du Roi contre un ami, dont la doctrine avoit essuyé la flétrissure d'hérésie, la plus déshonorante aux yeux de Louis.

Fénelon, encore Précepteur du Duc de Bourgogne, avoit composé pour l'instruction de son éleve, un Roman moral, où il réunit la pompe d'Homere à l'élégance de Virgile, tous les agréments de la fable à toute la force de la vérité. Sous sa plume vive & naturelle, notre langue acquit de nouvelles graces. Les droits des peuples eurent un défenseur, la vertu, un panégyriste, les bons Rois, un modele. Les grands principes de politique développés & agissants, préparerent aux François les

jours les plus brillants, ſous un Prince qui ne devoit reſpirer que leur bonheur. Fénelon n'imaginoit pas que ce livre ſeroit un jour, & ſi funeſte à ſon Auteur, & ſi utile à l'Univers.

Un Ecrivain célebre (1) prétend que le Télémaque fut le fruit de la retraite de Fénelon. Il ignore donc que la premiere édition de cet Ouvrage eſt de 1699, année où finirent ſes démêlés avec Boſſuet. Un ſi long Poëme put-il avoir été deſſiné, fait, volé, imprimé dans l'eſpace de quelques mois?

Il n'eſt pas plus vraiſemblable qu'il ait été compoſé depuis 1695 juſqu'en 1699. Les ſoins de l'Epiſcopat, le livre des *Maximes*, les écrits pour & contre, la crainte des diſgraces, un procès à Rome, occuperent trop Fénelon pour lui permettre de compoſer un ſi long Roman, & de le compoſer ſans rature. (2) Quand les contemporains ne nous di-

(1) Siecle de Louis XIV.

(2) *Ibid.* Cet Auteur dit qu'il a vu le manuſcrit ſans rature. La famille en a corrigé le ſtyle, à chaque édition qu'elle en a donné. Il prétend que les amours d'Eucharis & de Calypſo n'étoient pas des leçons à donner au Duc de Bourgogne : comme ſi un Prince devoit être élevé comme un particulier.

roient pas (1) qu'il fût fait pour M. le Duc de Bourgogne encore enfant, il est évident qu'il faudroit en placer la composition à un temps, où Fénelon étant à lui-même, aux Princes & à Me. Guion, avoit ce loisir que les Muses demandent, ces habitudes à la Cour auxquelles nous devons tant de portraits ressemblants, cette jeunesse vigoureuse qui court au but en se jouant, cette sensibilité qui saisit la nature, égaye le style, & badine avec les Graces.

M. le Duc de Bourgogne demanda le rappel de Fénelon. Le Roi lui défendit tout commerce avec lui. Le Précepteur & l'éleve désobéirent. Les Lettres de Fénelon au Prince passerent par les mains de Beauvilliers. Les *Directions pour la conscience d'un Roi* (2), furent le fruit de cette correspondance furtive. Un pinceau libre & fier y crayonne les devoirs d'un Souverain, efface les vaines chimeres d'un pouvoir indépendant, & pose pour fondement de la félicité publique l'observation des Loix, l'amour de la vertu, & le respect réciproque du Monarque pour les sujets, & des sujets pour le Mo-

(1) Mém. de M. l'Ev. d'Agen. p. 785.
(2) Publiées depuis par M. de St. Felix.

parque. Cet Ouvrage, surpris à M. le Duc de Bourgogne, indigna Louis, étonné de voir le tableau d'un bon Roi, & fâché de ne s'y reconnoître pas. Le premier crime de Fénelon, fut d'être Quiétiste; le second, d'être un esprit inquiet.

Il revoyoit de temps en temps les *Aventures de Télémaque*, & en donnoit les feuilles à transcrire à un valet de chambre, qui en fit une copie pour lui-même. Mécontent de ce domestique, il le renvoya. Celui-ci fit plusieurs copies de l'Ouvrage, & les vendit aux curieux. On s'assembloit chez les grands Seigneurs pour en entendre la lecture. On ne se lassoit pas d'en louer les beautés qui y étoient, & celles qui n'y étoient pas. Mr. de Cambray en racheta des copies pour le supprimer, non comme d'un livre dangereux, mais comme d'un livre imparfait. Le valet de chambre ne pouvant suffire à la curiosité du Public, le fit imprimer par parties.

La premiere donna de l'impatience pour les suivantes. En quinze mois, on en fit vingt éditions. On dit que les *Maximes des Saints* étoient un Roman, & que le Roman étoit les maximes des Rois. Le Public crut y voir une satyre du Gouvernement. On fit des applications. Ca-

lypso étoit Madame de Montespan; Eucharis, Mlle. de Fontange; Télémaque, le Duc de Bourgogne; Mentor, Mr. de Beauvilliers; Antiope, Me. la Duchesse de Bourgogne; Protésilas avoit des traits de Louvois; Idoménée, du Roi Jacques; Sésostris, de Louis XIV.

Ce livre eut des ennemis de toute espece; des Gens de Lettres, chagrins d'être forcés à tant d'admiration, (1) qui critiquerent des anachronismes, des phrases négligées, des répétitions fréquentes, & qui furent réfutés par le mépris public; des dévots, qui murmurérent qu'un Ecclésiastique eût donné à l'héritier de la Couronne les amours de Calypso & d'Eucharis, pour premieres leçons; & les anti-Quiétistes, qui publierent que Fénelon s'étoit vengé de sa disgrace, en employant les fautes du grand-pere à l'instruction du petit-fils. On assure même, dit Hébert, (2) que Me. de Maintenon en parla la premiere au Roi: ce qui n'est guere vraisemblable.

Mr. de Cambray voyoit le succès de

(1) Tels que l'Abbé Faydit.

(2) Mém. Msts. de l'Evêque d'Agen, p. 787 de l'original.

ſon livre avec la plus amere douleur. Le Courtiſan & l'Auteur en ſouffroient également : l'Auteur, des imperfections de l'Ouvrage ; le Courtiſan, de l'imputation de ſatyre. Le Roi le lut ; & ſoit qu'il fût guidé par la prévention, ou accuſé par ſa conſcience, il s'y vit à chaque page. Un jour, il dit au petit coucher, en préſence de Fagon & de Félix : » Je ſavois » bien par le livre des *Maximes*, que M. » l'Archevêque de Cambray étoit un mau- » vais eſprit ; mais je ne ſavois pas qu'il » fût un mauvais cœur : je viens de l'ap- » prendre en liſant *Télémaque*. On ne peut » pouſſer l'ingratitude plus loin. Il a en- » trepris de décrier éternellement mon re- » gne." (1) Fagon & Félix lui repréſenterent que la malignité n'étoit pas dans le livre, mais dans les Lecteurs ; qu'il étoit facile de prêter des vues ſatyriques aux Hiſtoriens & aux Moraliſtes les mieux intentionnés ; qu'on ne pouvoit accuſer l'Auteur du *Télémaque* d'avoir peint Sa Majeſté, puiſqu'il n'avoit peint que de mauvais Princes ; qu'abſtraction faite de ſes vues, que Dieu ſeul connoiſſoit, il étoit facile de répondre à tout, en demandant

(1) Mém. Mſts. de l'Ev. d'Agen, p. 799.

s'il ne feroit pas à desirer que Mr. Duc de Bourgogne ressemblât à Télem que.

Ces vérités courageuses couvrirent gloire le premier Médecin & le prem Chirurgien, mais ne persuaderent pas Roi. Fénelon fut instruit de cette cc versation par Hebert. En vain, il rép ce que ces amis avoient répondu; en v il écrivit à Me. de Maintenon, qu'en d nant pour thême aux Princes une histo fabuleuse, il avoit voulu les détourner vices attachés à leur état, & les por aux vertus convenables à leur rang, qu'il montreroit dans tous les livres mêmes portraits qu'on reprochoit au s Tout fut inutile. Quand les Princes une fois manqué la vérité, elle est p due à jamais pour eux. Fénelon fut gardé par les Sages comme une victi dévouée, malgré lui, au bien public.

Les Jésuites ne désespérerent pourt pas de son retour. Ils connoissoient attachement pour eux, & ils lui avoi prouvé leur reconnoissance en puniss avec sévérité le Pere de la Rue qui av déclamé en chaire contre lui. Le Pere la Chaise profitoit de tout ce qui pouv adoucir le Roi. Les vertus de Mr. Cambray lui en fournissoient de fréqu

tes occasions. Ce Prélat abandonna quinze mille livres de son revenu, pour soulager les Curés de son Diocese, du fardeau du don gratuit, si léger pour la haute Eglise, si pesant pour le bas Clergé. Le Confesseur fit valoir ce sacrifice; le Roi écouta & se tut. La garnison de Cambray mal payée se révolta; l'Archevêque vendit tout ce qu'il avoit, & calma la sédition. Le Roi parut insensible à un service si important dans une ville frontiere, environnée d'ennemis, remplie encore d'amour pour ses anciens maîtres. Malgré cette inflexibilité, les Jésuites se souvinrent toujours que Mr. de Cambray avoit rejetté avec horreur les Jansénistes qui lui avoient offert leurs travaux, leurs plumes, leurs amis, leur crédit pour soutenir son livre, dans le temps qu'il étoit accablé de tous les côtés. Ils parlerent au Roi du soin que l'Archevêque avoit des Officiers malades, de sa bienfaisance envers les soldats, de ses efforts pour retenir les peuples dans le devoir, de son ardeur à combattre le Pere Quesnel, de son zele à convertir le Duc d'Orléans. Mais le Roi ne pouvoit pardonner à l'Ecrivain qui l'avoit accusé d'avoir méconnu, cinquante ans, les vrais principes de l'art de régner.

Me. de Maintenon garda le silence. Mais elle aima toujours cet illustre malheureux. Lorsque Mlle. d'Osmond se maria, elle lui donna, entre autres instructions, le conseil de voir souvent Mr. d'Arras, dont le Roi estimoit la piété & le désintéressement. Mais ayant appris qu'Havrincourt étoit dans le Diocese de Cambray : » Ah ! mon Dieu ! ma fille ! lui » dit-elle d'un ton satisfait & d'un air » mystérieux, que vous êtes heureuse » d'être à portée de cet homme-là ! Faites » pour lui ce que je vous ai conseillé pour » M. d'Arras, mais n'en dites jamais rien."

Lorsque le Duc de Bourgogne vint en Flandre, M. de Cambray alla le voir à la poste, où le Prince s'arrêta pour dîner. L'Archevêque lui présenta la serviette, que M. le Duc de Bourgogne prit fort gravement. Il se mit derriere la chaise, & dit quelques mots pour ranimer l'entretien. Le Prince parut n'y faire aucune attention. Tous les assistants souffroient de ce silence si mortifiant pour le Prélat. Mais au sortir de table, le Duc de Bourgogne le saluant, lui dit : » Adieu, Monsieur, je sais ce que je vous dois ; vous » savez ce que je vous suis." D'autres prétendent, qu'il lui dit : » J'ai fait tout » ce que j'ai pu ; mais plus d'espérance :"

que les gens instruits comprirent le sens de ces mots, & que les Jansénistes feignirent de les entendre de je ne sais quel accommodement qu'ils prétendoient que M. le Duc de Bourgogne & Monsieur de Cambray avoient projetté pour la paix de l'Eglise. Mais les premieres paroles sont certainement vraies ; je les tiens de Me. la Marquise de .... qui étoit présente, & qui même dit à M. de Cambray : » Ces paroles méritent bien d'être gravées dans vos archives."

Fénelon voyant que toutes les avenues de la Cour lui étoient fermées, attendit, dans l'exercice de ses devoirs, un changement qui les lui r'ouvrit. La mort le ravit à la Patrie & à l'Eglise, qui ne cessoient de le rappeller, au moment où les espérances de l'une & de l'autre alloient être remplies. Le Roi, peu touché de la belle lettre que Fénelon agonisant avoit écrite au P. Le Tellier, dit en apprenant cette nouvelle : » Le voilà donc mort, » cet homme, qui m'a toujours payé d'ingratitude !" Discours bien différent de celui qu'on attribue à Me. de Maintenon : » Il meurt bien mal-à-propos pour » l'Eglise & pour lui-même ; le Roi alloit » le rappeller ; & il nous eût été fort » utile dans les troubles présents." Quoi

qu'il en ſoit, s'il eût ſurvécu au Ro
il eſt vraiſemblable que M. le Régen
qui l'aimoit, l'eût admis aux affaires; l
Grands, en qui l'imagination domin
employent volontiers les gens d'imag
nation.

LIVRE ONZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la France.

(1) LE Roi prenoit des villes, gagnoit des batailles, foutenoit feul les efforts de toute l'Europe liguée contre lui, & ne foupiroit qu'après la paix. Il n'efpéroit plus de rétablir le Roi Jacques : la bataille de la Boyne avoit affermi Guillaume fur le Trône. La France épuifée d'hommes & d'argent, mouroit de faim au milieu des feux de joie & des *Te Deum*. Les recrues étoient difficiles ; le recouvrement des deniers publics onéreux & incertain ; les manufactures tombées ; l'argent repréfenté par le papier ; les dettes de l'Etat multipliées par la difficulté des emprunts ; la difette des grains prefque générale. Le peuple maudiffoit des victoires qui lui annonçoient toujours un

(1) An. 1695.

nouvel impôt. Le Juif Sacerdoti (1) & le Libraire Huguetan, qui avoient fait subsister long-temps la Cour & l'armée, étoient, l'un détenu en prison à Genes pour dettes, l'autre sorti du Royaume avec quelques millions (2).

---

(1) Le Roi, pour le mettre désormais à l'abri de ces avanies, lui donna un brevet par lequel il le reconnoissoit par-tout pour son Ministre, & par-là le fit jouir du droit des gens dans toute son étendue.

(2) Huguetan, originaire de Lyon, réfugié pour cause de Religion en Hollande, y fit une grande fortune à vendre des Bréviaires & des Missels. Il revint en France, où il acquit, malgré son Calvinisme, la confiance de Louis XIV. Mr. de Pontchartrain l'ayant contraint de signer des lettres de change pour plusieurs millions, Huguetan révoqua par le même courier les ordres forcément donnés à ses correspondants, & se retira à la Haye, où il épousa la fille naturelle d'un Prince de Nassau, & obtint le Gouvernement de Viane, asyle sacré des banqueroutiers. Le Roi, qui avoit fait en partie les fonds de ces lettres protestées, donna commission au Capitaine Gautier de l'enlever. Huguetan, trahi par son valet de chambre, fut conduit jusqu'à la derniere ville de Hollande à travers tous les canaux dont ce pays est coupé. La derniere barriere s'ouvroit, lorsqu'un soldat qui avoit entrevu une robe rayée au moment que Gautier sortoit du carrosse pour donner quel-

Me. de Maintenon, encore tremblante de la maladie que Louis avoit eue au Quesnoy, craignoit toujours ces campa-

---

ques ordres, s'avança & ouvrit la portiere pour voir la belle que les voyageurs cachoient avec tant de soin. Au-lieu d'une femme, il vit un homme, en bonnet de nuit, les fers aux mains, un bâillon à la bouche. La barriere se referma. Gautier & ses records furent saisis, & eurent la tête tranchée. Huguetan offrit ses services à la Cour d'Angleterre, qui les refusa, & à celle de Vienne qui le fit Baron. Il erra en divers pays, toujours poursuivi par ses craintes & par le Contrôleur-général. Il s'établit à Hambourg, où il introduisit un systême de Commerce qui mit la Bourse de cette ville dans un désordre affreux. Le Magistrat le pria d'en sortir. Il porta en Danemarck ses richesses & son esprit. On y vit ce que peut un seul homme. Il tira ce pays de la barbarie. Il y établit des Compagnies maritimes, des Manufactures de laine & de soie, & une Banque un peu plus solide que celle de Law. Consulté sur tout, quoique sans emploi, il accrédita si bien les bons principes de l'administration des Finances & du Commerce, que les Républiques les plus soupçonneuses prirent confiance en la probité de ce Gouvernement, quoiqu'il soit purement despotique. Fréderic IV érigea pour lui & pour ses descendants la terre de Guldestéen en Comté, & Huguetan en prit le nom. Il obtint la clef de Chambellan, & ensuite le Cordon blanc de l'Ordre de Danebrog. Il vécut avec beaucoup de magnificence, augmentant

gnes, ces sieges, où la vie la plus che
etoit exposée comme la plus vile. El
savoit qu'il regardoit Guillaume comm
un ennemi digne de lui, & qu'il croyo
qu'il ne ne manquoit à sa gloire, que
l'avoir vaincu en bataille rangée. Elle n
cessoit donc de parler de la paix, q
seule pouvoit l'affranchir de ses allarm
pour la personne du Roi, & de ses in
quiétudes pour le bien public, & de tan
de malheureux dont elle étoit environ
née. Elle vendit ses chevaux & ses pie

---

son bien en Marchand, & le dépensant en Seigneu
Brouillé avec un Ministre de Chrétien VI, il s
retira dans ses terres en Holstein, & fit un
grand vuide à Copenhague, qu'il fut rappell
avec honneur. Je ne l'ai vu qu'âgé de cent troi
ans. Mais il passoit encore alors pour l'homm
le plus aimable dans la société, le plus pré
voyant dans le Conseil, le plus droit dans l
Commerce, le plus compatissant pour les pau
vres. Quoique la Librairie eût commencé sa for
tune, il ne connoissoit d'autre livre que Rabe
lais : quoique la Cour de France l'eût persécuté
dans toutes ses retraites, il aimoit la France
uniquement. Sa fille unique fut enlevée par le
Marquis de Monteléon, Ambassadeur d'Espagne
Il refusa une de ses petites-filles en mariage à
un Prince du Sang de Danemarck. Il mourut en
1750, de chagrin de n'avoir pu obtenir le Cor
don bleu de l'Eléphant.

reries, peut-être autant pour faire connoître au Roi la misere du peuple, que pour secourir quelques indigents. Les Ministres entroient dans ses idées, sur-tout Beauvilliers, le plus honnête homme de la Cour; Pontchartrain, las de chercher de l'argent où il n'y avoit plus de commerce; Barbezieux, que les affaires détournoient des plaisirs qu'il aimoit à l'excès; & même le Roi Jacques, qui étoit plus impatient d'avoir des chevaux d'Angleterre que de remonter sur le Trône.

Le Roi, plein de sentiments de paix, la faisoit négocier secretement par Harlay, de Crecy & Cailleres (1). Il levoit des impôts excessifs; mais il faisoit des pensions considérables, & de grands retranchements dans sa maison. Il travailloit beaucoup, & dépensoit peu. Son application ranimoit ses Généraux, & son économie consoloit ses peuples.

Il ne put se résoudre à établir la peine de mort contre les déserteurs, quelque instance qu'on lui en fît. Le Marquis de

---

(1) De l'Académie Françoise, & depuis Plénipotentiaire au Congrès de Riswick. Il a écrit un Traité *sur l'Art de négocier*, qui ne prouve point qu'il sut négocier ni écrire.

Nangis ayant répondu au reproche que le Roi lui faisoit que son Régiment n'étoit pas complet : » Sire, on n'en viendra » jamais à bout, si l'on ne casse la tête » aux déserteurs ; " le Roi repliqua : » Eh ! » Nangis, ce sont des hommes. (1) "

Il dit à l'Intendant de Flandres : » Vous » m'avez mandé l'année derniere, bien » des choses tristes & dures. Continuez, » je vous prie : je veux savoir la vérité, » quelque fâcheuse qu'elle soit. " Paroles, sentiments, dont l'Histoire se charge toujours avec plaisir.

Les levées se faisoient par force ou par adresse. Des soldats répandus dans Paris enlevoient les gens propres à porter les armes, les enfermoient dans des maisons, & les vendoient aux Officiers. Ces maisons s'appelloient des fours. Il y en avoit trente dans la capitale. Le Roi, instruit de cet attentat contre la liberté publique, que le Magistrat n'avoit osé réprimer de peur de lui déplaire, fit arrêter ces enrôleurs, ordonna qu'ils fussent jugés dans toute la rigueur des loix, rendit la li-

---

(1) Remarquez, (dit Mr. de V. Tom. V, p. 282.) que le Marquis, depuis Maréchal de Nangis, ne fut Colonel de ce Régiment qu'en 1711.

berté à ceux qui l'avoient perdue par fraude ou par violence, & dit qu'il vouloit être servi par des soldats, & non par des esclaves.

Il est si aisé à un Roi de France d'être adoré de son peuple! Ces actes de justice ou de bonté charmerent Paris au point, que la Capitation, qu'on regardoit alors comme la derniere ressource de l'Etat, (1) rendit au-delà des espérances des Fermiers. La premiere année des nouveaux tributs est d'ordinaire mal perçue : il se forme entre l'exacteur soupçonneux & le propriétaire adroit un combat, qui regle le payement sur un taux désavantageux au premier. Les sujets furent si persuadés que cette imposition finiroit avec la guerre, qu'ils s'empresserent à la payer. Les Suisses établis dans le Royaume, députerent au Roi pour le prier de les comprendre dans la Capitation, comme aussi affectionnés à l'Etat que les François mêmes. Les laquais allerent à l'hôtel-de-ville faire les mêmes instances (2). Certaine-

---

(1) Jamais, remarque Mr. de V., il n'y a eu de Ferme de la Capitation.

(2) Ce conte ridicule se détruit de lui-même; les maîtres payerent toujours pour leurs domestiques.

ment, si le Prince doit répondre à des sentiments par des sentiments, un impôt établi dans de pareilles circonstances, établi pour un temps, payé avec tant de zele, ne doit pas être éternel, & ne le sera pas, si nous avons jamais un Ministre des finances, qui sache ce que c'est qu'un artisan.

Les Alliés avoient encore toutes leurs forces, & n'avoient perdu que des villes. Ils avoient pris Pondichery : ils s'étoient rétablis en Flandre : ils se ranimoient en Allemagne : ils avoient ravagé le Dauphiné : ils menaçoient nos côtes. La machine infernale ne fit que du bruit : mais Dieppe fut réduit en cendres. Le Duc de Savoye s'empara de Cazal; & Guillaume, de Namur. Villeroi & le Duc du Maine laisserent échapper la plus belle occasion de battre le Prince de Vaudemont, & de se couvrir de gloire. Le Maréchal de Noailles prenoit en Catalogue toutes les villes qu'il attaquoit; mais ces succès n'avoient pas de suite. En un mot, les deux partis sembloient rassasiés de combats, & faisoient la guerre comme devant bientôt faire la paix.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Madame la Duchesse de Bourgogne.

(1) CAtinat, aussi grand Ministre que grand Capitaine, battoit le Duc de Savoye, & traitoit avec lui. Ce Prince, toujours décidé par ses intérêts, accepta la neutralité qu'on lui offrit, & trahit ses alliés, d'abord avec le même artifice, & ensuite avec la même effronterie qu'il avoit trahi la France. On promit de lui rendre Pignerol, & tout ce qu'on lui avoit pris. On lui demanda sa fille aînée pour Mr. le Duc de Bourgogne. On lui accorda tous les honneurs des Têtes couronnées : comme si le Roi de France avoit le droit tant contesté au Pape & à l'Empereur, de relever la dignité des Souverains (2). Ce traité fut tenu secret,

(1) An. 1696.

(2) Quatre ans après, lors du mariage de Léopold, Duc de Lorraine avec Mlle. de Chartres, il ne voulut point reconnoître le titre d'Altesse Royale que prenoit ce Prince d'après une patente de l'Empereur, qui le lui avoit donné, parce qu'il étoit fils d'une Archiduchesse, Reine de Pologne.

ju'qu'à ce que le Duc de Savoye pi
déclarer avec avantage. Il n'avoit
mis que ses bons offices pour acc
rer la paix générale ; & il donna soi
mée. Il assiégea Valence avec Cati
& signa le contrat de mariage d
fille.

Mlle. de Savoye (1) arriva enfin
à Montargis, où la Cour l'étoit allé
tendre. Le Roi, en la prenant entre
bras, la porta dans une Eglise, &
frit à Dieu, qui seul pouvoit la ga
tir de la corruption de la Cour. Il f
content de la premiere entrevue,
en écrivit le soir même à Me. de M
tenon, qui étoit restée à Fontainebl
La Princesse y arriva le lendemain.
n'avoit pas oublié les instructions d
mere, qui lui avoit uniquement rec
mandé la docilité, la confiance, les ég
pour Me. de Maintenon : elle lui pr
gua ses caresses, & dès ce moment
quit toute son amitié. Jamais enfant
fut plus propre à plaire. Elle avoit t
l'éclat de la beauté, sans en avoir

(1) Marie-Adélaïde de Savoye, née le 6
cembre 1685.

(2) 4 Novembre.

fort réguliere : le front trop grand & la bouche auſſi : le viſage trop petit pour les traits : mais l'âge proportionna tout. De grands yeux, le regard fier, la phyſionomie vive & Italienne, le nez très-bien, le teint embelli des couleurs les mieux diſtribuées, une taille unique, cet air majeſtueux qui ſoumet d'abord, ces graces qui charment toujours, & cet eſprit naïf, le meilleur juge du bon & du beau. Telle étoit, ou devint la Princeſſe deſtinée au Duc Bourgogne. Mes Lecteurs étrangers ne me pardonneront point ce portrait ni ce qui va le ſuivre; il n'appartient qu'aux François de ſentir combien il eſt doux de parler de la mere de ſon Roi.

Louis connoiſſoit trop les talents de Me. de Maintenon pour l'éducation des enfants, pour ne pas deſirer qu'elle ſe chargeât de celle de la Princeſſe. Il lui témoigna qu'il le ſouhaitoit; mais il ne l'exigea point. Il auroit pu le lui commander : il l'en pria. Il auroit pu l'y aſſujettir par une Charge qui eût été pour toute autre une récompenſe & un honneur : il n'y ſongea ſeulement pas : ce qui diſoit aſſez qu'elle avoit un état incompatible avec des fonctions domeſtiques. Mlle. de Savoye ne s'y méprit pas.

Elle crut ne pas trop hasarder, en donnant à Me. de Maintenon le doux nom de tante, d'abord à l'imitation de Mlle. d'Aubigné, ensuite par un sentiment de respect & d'amitié, que le Roi étoit le premier à lui inspirer. Car un jour qu'elle s'étoit assise dans sa niche : » Otez-vous donc, lui dit » le Roi : ne voyez-vous pas que vous » êtes à la place de Madame ? »

Plus le dépôt qu'on lui confioit étoit précieux, plus il étoit embarrassant. Me. de Maintenon hésitoit : tentée d'accepter, quand elle jettoit les yeux sur cet enfant qu'elle regardoit comme l'Ange de la paix : prête à refuser, quand elle pensoit que cette éducation alloit la rendre au monde qu'elle avoit quitté. L'Evêque de Chartres, qu'elle consulta, vit toutes les conséquences d'un pareil refus, & lui ordonna, avec toute l'autorité de son ministere, de donner tous ses soins à la jeune Princesse : persuadé que personne n'étoit plus propre à former une Reine, qu'une femme qui avoit su le devenir par l'esprit & la vertu seuls. Me. la Duchesse de Savoye lui faisoit les mêmes instances. Me. de Maintenon se rendit. L'âge tendre de la Princesse lui donnoit de belles espérances, qu'un âge plus avancé ne démentit pas. Elle se fit un devoir de

cultiver tant de qualités naissantes. Mais bientôt l'inclination lui en fit une loi plus douce encore. Elle aima la Princesse ; elle en fut tendrement aimée.

Une éducation publique lui parut convenir à Mlle. de Savoye. Elle attribuoit tous les défauts des Princesses à cette éducation solitaire, où elles ne voyent que des esclaves dans ceux qui les servent, & des flatteurs dans ceux qui les instruisent. Elle crut que la Princesse prendroit à St. Cyr des mœurs Françoises ; qu'une société si nombreuse lui donneroit le goût des vertus sociales ; qu'elle aimeroit la piété à force de la voir droite, simple, aimable ; qu'elle y profiteroit des exercices qui seroient de sa portée ou de son rang, & qu'elle y apprendroit du moins à connoître ses semblables, à leur plaire, à les supporter, à les reprendre, à les récompenser, & mille choses qu'on n'apprend pas à la Cour. Mais il falloit lui faire aimer St. Cyr. Me. de Maintenon lui prépara une entrée agréable. La Communauté en longs manteaux la reçut en cérémonie : la Supérieure prononça un joli compliment : les Demoiselles rangées en haye borderent son passage jusqu'à l'Eglise où elle fut conduite. Après le *Te Deum*, elle monta dans les classes. Des

enfants de ſon âge jouerent devant elle une converſation, aſſez ingénieuſe pour l'amuſer, & aſſaiſonnée de louanges ſans flatteries. Elle en fut ſi charmée, que depuis elle voulut toujours y ſuivre Me. de Maintenon.

Elle y alloit trois fois la ſemaine, depuis neuf heures du matin jusqu'au ſoir. Elle y eut des favorites. Mlle. d'Oſmond tint une des premieres places dans ſon cœur : le choix ne pouvoit être plus heureux : c'étoit aimer la beauté, les graces, la douceur, la vérité. Mais Mlle. d'Aubigné effaçoit tout, en qualité de niece de Me. de Maintenon. Leurs études, leurs jeux, leurs exercices, leur parure, leurs penchants étoient les mêmes : & la familiarité alloit jusqu'à ſe quereller & même à ſe battre.

Les plaiſirs de la Cour, les honneurs, tout déplaiſoit à la Princeſſe : & St. Cyr ſeul pouvoit l'amuſer. Quelquefois elle s'habilloit en Dame de St. Louis, ordinairement en Demoiſelle : dans ce déguiſement, on l'appelloit Mademoiſelle de Laſtic, nom d'une famillle illuſtre, qu'elle avoit choiſi elle-même : & dans cet habit, elle alloit à l'économie, où elle entendoit le détail du ménage ; au dépôt, où on parloit d'affaires ; au noviciat, où

elle trouvoit une inſtruction; aux claſſes, où elle apprenoit à commander en obéiſſant. Enchantée quand on feignoit de ne pas s'appercevoir de ſon rang, elle faiſoit toutes les charges, s'en occupoit, s'y croyoit néceſſaire, déſapprenoit la molleſſe de Verſailles, & devenoit cette Antiope que Minerve formoit pour Télémaque.

Quelquefois elle s'érigeoit en maîtreſſe des claſſes : & en cette qualité, elle y faiſoit le catéchiſme, & par conſéquent l'apprenoit : elle égayoit l'inſtruction, la rendoit ſérieuſe, la varioit à ſon gré : elle acquéroit de la facilité à parler; elle permettoit des queſtions; elle en exigeoit même : elle y répondoit avec juſteſſe. Une Demoiſelle lui ayant demandé ſi l'on reſſuſciteroit avec le corps qu'on a eu ſur la terre, la Princeſſe fort embarraſſée : » Voilà, dit-elle, de ces queſ» tions qui ne ſe font point! il s'agit » d'aller au Ciel, & non de ſavoir com» ment on y ſera fait. " Une autre ayant jetté dans le feu un oiſeau tout vif, elle montra par une forte réprimande ſon indignation contre une telle cruauté.

Me. de Maintenon vouloit qu'elle joignît à ces ſentiments d'humanité, le goût & le talent de répandre des bienfaits ſur

tout ce qui l'environnoit. Elle lui disoit sans cesse, que la liberalité est la vertu des Princes. Et pour l'y accoutumer, elle lui faisoit distribuer mille petits présents aux Demoiselles. Il est rare que les Grands s'avisent de faire du bien : ils attendent qu'on leur demande des graces; & souvent le vice effronté a les récompenses dues au mérite timide. Ils ne pensent point à ce qui peut plaire à ceux qu'ils aiment : il faut le leur indiquer dans un placet, ou par un mot adroitement amené : automates qui ne se meuvent que suivant l'impression qu'on leur donne. Me. de Maintenon apprit à la Princesse à tout observer, à tout retenir, à prévenir les demandes, à adoucir les refus, à louer à propos, à pénétrer les vues ou les penchants de ceux qui étoient autour d'elle, à leur ménager de ces surprises agréables qui font les charmes du bienfait, à verser ses dons sur des gens étonnés que leurs besoins ou leurs desirs fussent connus, à récompenser ses domestiques d'une action, d'un sentiment qu'ils croyoient n'avoir pas été remarqué : en un mot, toutes ces petites attentions, sans lesquelles les Princes ne méritent pas d'avoir des amis.

Cependant le temps fixé pour la célé-

bration du mariage aprochoit, & les brigues partageoient la Cour. Mesdames de Beauvilliers, de Crequi, de Ventadour, & du Lude prétendoient à la premiere place dans la Maison de la Princesse. Me. de Beauvilliers fut rejettée, sous prétexte de ses fréquentes maladies, & réellement à cause de son Quiétisme : Me. de Crequi, à cause de son âge : Me. de Ventadour, à cause des fautes de ses sœurs : Me. du Lude, femme plutôt exempte de vices qu'ornée de vertus, fut choisie pour Dame d'honneur. Me. de Caylus vouloit être Dame d'atour; mais elle étoit Janséniste : & la Comtesse de Mailly lui fut préférée. Le Comte de Tessé, le plus poli des Courtisans, fut premier Ecuyer le Marquis de Dangeau, Chevalier d'honneur : le Marquis de Villacerf, premier Maître d'hôtel : la Vieuville, Secretaire des commandements : Bourdelot, premier Médecin, & Mr. de Meaux, premier Aumônier. Quand ce Prélat se mit aux genoux de la Princesse, pour prêter le serment accoutumé : » Ah! lui dit-» elle, je suis bien honteuse de voir à » mes pieds une si bonne tête! »

Le choix du Confesseur méritoit toute l'attention du Roi. C'est le seul homme qui ait droit d'être vrai à la Cour : &

il étoit difficile d'en trouver un qui osât se servir de ce droit, ou qui sût n'en pas abuser. Le P. de la Chaise présenta une liste de plusieurs Jésuites d'un savoir & d'une vertu reconnue. Le P. d'Emeric y étoit : Me. de Maintenon & le Cardinal de Noailles le protégeoient ouvertement. Le Roi penchoit pour lui. Le P. de la Chaise, soit qu'il crût qu'un homme austere ne convenoit pas à une jeune Princesse, soit qu'il fût jaloux du crédit qu'un tel homme acquerroit dans une Cour dévote, l'exclut, en disant que c'étoit un scrupuleux. Me. de Maintenon fut indignée de ces paroles, & en fit observer au Roi l'indécence, la perfidie, & la malice. Le P. de la Chaise revint, & dit d'un air empressé, qu'il venoit de découvrir que le P. d'Emeric étoit Janséniste. A ces mots, Me. de Maintenon gémit & se tut : cependant que de choses n'avoit-elle pas à dire? Mais ce fantôme de Jansénisme étoit si effrayant pour le Roi, que, le dissiper, c'étoit s'exposer à être traitée elle-même de Janséniste. Quand elle réfléchissoit sur tant de gens, que le seul soupçon, & souvent le soupçon le plus injuste, avoit perdus, sur la prévention où étoit le P. de la Chaise que tous les dévots étoient hérétiques ou im-

bécilles, sur les mésintelligences qui étoient entre elle & lui, sur la haine & les défiances de la Société, assez prouvée par les députations qu'on lui faisoit des Peres Bourdaloue & de la Rue chargés de la prier de l'aimer un peu, elle se trouvoit fort heureuse qu'on ne lui présentât pas le Formulaire à signer. Le P. le Comte fut nommé Confesseur, & déplut fort à la Princesse, à laquelle le Roi permit d'en changer autant qu'elle voudroit, pourvu qu'elle choisît toujours un Jésuite.

On délibéra si l'on rétabliroit la chambre des filles d'honneur. Le Roi le desiroit, sous prétexte que de jeunes Demoiselles rendroient la Cour plus gaye & plus vive, & réellement, parce qu'à l'âge où les plaisirs nous abandonnent, nous avons besoin de la présence de la jeunesse pour nous en tracer quelque image. Me. de Maintenon, qui se souvenoit de l'ancienne fragilité des filles d'honneur, opinoit pour les Dames du Palais: & le Roi, soit par réflexion, soit par complaisance, revint bientôt à ce sentiment. St. Cyr fournissoit assez d'enfants pour amuser la Princesse. Me. de Maintenon avoit toujours auprès d'elle quelques Demoiselles de St. Louis, des plus sages

& des plus aimables. Elle eut successivement Mlle. de Castéja, depuis Madame de la Lande, sous-Gouvernante des enfants de France, & digne de l'être ; Mlle. de Tonnancourt, qui fut renvoyée pour avoir eu sur le Roi de petits desseins qu'elle avoit laissé entrevoir, en glissant sa bague dans un de ses gants ; Mlle. de Bouju, qui eut plus de vocation pour le Couvent que pour la Cour ; Mlle. de Normanville, qui épousa le Président Brunet ; Mlle. d'Osmond, belle, spirituelle, charmante, mariée au Marquis d'Havrincourt, auquel elle apporta en dot cent mille francs, le Gouvernement d'Hesdin, une heureuse fécondité, & l'espérance que ses services seroient remarqués ; & enfin, Mlle. d'Aumale, ornée de toutes les perfections, hormis la beauté, qu'elle eût dédaignée si elle l'avoit eue ; si attachée à Me. de Maintenon, qu'elle refusa le Comte de St. Fremont, brave Officier général, qu'à sa considération, on eût avancé aux premiers honneurs, quoique le Roi lui dît ; » Jeune, vous refusez un Maréchal » de France ; vieille, vous épouserez un » Mousquetaire " si estimé du maître, que Mesdames de Caylus & de Dangeau se disoient : » Faisons notre Cour à Mlle. » d'Aumale ; si Me. de Maintenon meurt,

» nous ferons bien-aifes de la lui avoir » faite. »

(1) Les noces de M. le Duc de Bourgogne furent célébrées avec magnificence ; & ce fut la derniere fête qui excita & fatisfit la curiofité des étrangers. Madame la Ducheffe de Bourgogne excédée de compliments fur fon mariage, répondit à un Courtifan : » Ce que vous me dites-» là, eft la plus belle chofe du monde ; » mais heureufement, on ne fe marie pas » tous les jours. »

Elle avoit l'art de peindre en un feul mot ; elle difoit du Duc & de la Ducheffe d'Harcourt : » Toutes les fois que je les » vois, il me femble voir le courage » marié à la vertu. Elle difoit de Me. de Montefpan, l'efprit le plus cauftique de la Cour : » langue de ferpent dans » une tête de colombe. »

Me. de Maintenon craignoit fort qu'elle n'abufât de ce dangereux talent, & qu'à force d'être vraie, elle ne parût méchante. Elle craignoit auffi ce goût pour le bel-efprit, tant haï du Roi, & fi funefte à l'efprit naturel. Pour la garantir de ces défauts, elle écartoit d'elle cette jeuneffe

---

(1) 7 Décemb. 1697.

frivole, qui auroit pu les lui donner.
l'avoit presque toujours dans son appa
ment. On y jouoit tous les soirs; la P
cesse d'Harcourt, la Duchesse de Gui
la Marquise de Dangeau, la Com
de Grammont, étoient les plus assi
à ces assemblées, où la présence du
ne gênoit que Mr. le Dauphin. Quoi
cet arrangement assujettît Me. de M
tenon à de grandes dépenses, elle ne
manda point au Roi un dédommagem
& ce qui est encore plus glorieux p
elle, le Roi ne lui en offrit point.
pendant elle souffroit d'être obligée
donner aux plaisirs de la Cour, des s
mes que sa charité avoit destinées
pauvres; & pour s'en consoler, elle av
besoin de se dire, qu'en tombant en
les mains des Artisans, elles devenoi
une espece d'aumône.

Me. du Lude ne quittoit pas un mom
Me. la Duchesse de Bourgogne. Tous
soirs, un de ses bulletins rendoit com
à Me. de Maintenon de sa journée. T
ce qui entouroit la Princesse, conc
roit à en faire une femme accomplie. Av
elle manqué à quelqu'un de ses devoi
elle en étoit avertie par un air de t
tesse, répandu sur tous les visages. L
joie lui disoit qu'elle les avoit remp

& l'excitoit à les remplir encore. Absente ou présente, Me. de Maintenon se trouvoit sans cesse entre elle & les pieges de la Cour.

Elle nourrissoit son esprit des leçons les plus solides, soit en lui faisant connoître le cœur humain par des remarques sur le caractere des Courtisans, ou sur les nouvelles du jour, soit en lui traçant par écrit des conseils que la sagesse semble avoir dictés, soit en enveloppant la vérité sous d'ingénieuses fictions, ou en mettant dans la bouche d'un Philosophe Chrétien des maximes sur la source du vrai bonheur. (1) Elle eût voulu lui communiquer toute son expérience; l'esprit des Princes est un fruit qui ne sauroit trop tôt mûrir.

Me. la Duchesse de Bourgogne alla plus rarement à St. Cyr; mais elle n'en perdit pas le goût: on la vit pleurer à Fontainebleau, de ne pouvoir se délasser dans ce lieu, où elle trouvoit tous les plaisirs en cessant d'être Princesse. Elle en fit un jour les honneurs au Roi, & y reçut la Reine d'Angleterre en Dame de St. Louis. Elle est en cet habit dans le meil-

(1) Voyez Pieces justificatives, No. XXII.

leur portrait qu'on ait d'elle. Madame de Maintenon entretenoit ce goût, tant pour retirer la Princesse du mal par le souvenir du bien, si jamais elle s'égaroit, que pour assurer à cette maison une protectrice qui entrât avec un zele éclairé dans tout le bien qui s'y devoit faire.

Mécontente de son Confesseur, la Duchesse de Bourgogne voulut essayer, soit par curiosité, soit par dévotion, d'un Confesseur de St. Cyr; & se trouvant encore trop Princesse au tribunal de la Pénitence, elle voulut sur-tout n'en être pas connue. Mlle. d'Osmond, sa favorite, lui donna le sien pour un homme très-sage & très-doux. La Princesse va se jetter à ses pieds. Le bruit des étoffes d'or & de soie la décele. Le Confesseur sévere, lui fait de vives réprimandes: » Ah! dit» elle, tu m'as trompée, d'Osmond! il » est terrible. Elle court chez Me. de Main» tenon, & lui dit: Ma tante, j'ai enfin » trouvé un Confesseur excellent; il m'a » grondée, on ne peut pas mieux: je » n'en veux pas avoir d'autre." Cependant elle n'y retourna plus. Le second sentiment peut être donné à la vérité; le premier & le dernier n'échappent presque jamais à l'orgueil.

Le Duc de Bourgogne, le plus ver-

tueux des Princes & le plus ardent des maris, brûloit d'amour pour la Duchesse, & soupiroit après l'instant où il seroit permis d'éteindre ses feux. On avoit défendu aux deux jeunes époux de se voir de deux ans, de peur que des plaisirs prématurés n'attaquassent dans l'un & dans l'autre le principe de fécondité. Les deux amants se cherchoient sans cesse, échappoient à leurs surveillants, & se séparoient toujours à regret. Me. du Lude employoit toute son adresse à retarder le moment de ce premier combat, entre la Philosophie & les Graces. Le Prince réclamoit les droits de l'hymen; la Princesse, ceux de l'amour. Enfin, on abrégea le terme marqué; & toute la France en fut charmée, comme si elle avoit prévu le Roi chéri, que ces deux enfants devoient lui donner un jour. On ne pouvoit les voir sans s'intéresser à leur bonheur; la Duchesse avoit des vertus à l'âge où c'est beaucoup d'en promettre; & le Duc, né colere, impatient, avare, étoit devenu, par les soins de Fénelon & de Beauvilliers, le plus doux, le plus patient, le plus bienfaisant des hommes. Tout ce qu'il avoit, appartenoit aux pauvres. Il prenoit sur ses plaisirs les dons qu'il faisoit aux Officiers. Il étoit accessible, s'informoit de tout, &

retenoit tout. Il avoit, ſur le ſoulageme
des Peuples, des vues ſurprenantes da
un Prince de dix-ſept ans, & malhe
reuſement dans tout Prince. Louis l'ad
roit, malgré l'averſion naturelle aux R
pour ceux de leurs fils qui ont un cœ
citoyen.

CHAPITRE III.

La Paix de Riſwick.

QUatre Traités, ſignés à Riſwick ſ
difficulté, & preſque ſans obj
tions, donnerent la paix à l'Europe.
Roi rendit à l'Empereur & au Roi d'
pagne tout ce qu'il leur avoit pris,
tout ce qui avoit été réuni à la Co
ronne par les Chambres de Metz &
Briſac.

Les Plénipotentiaires Anglois oſer
propoſer dans les conférences, que le R
d'Angleterre fût chaſſé de France. Lo
ne répondit que ces mots :-» A ce pr
» la Grande-Bretagne n'aura jamais la p
» avec moi." Ils ſentirent combien ce
propoſition étoit indécente, & ſe born
rent à demander qu'il ne demeurât p
à St. Germain, à cauſe du voiſinage

Versailles. Louis fut indigné qu'on voulût lui donner des loix dans son pays, & répondit : » Le Roi & la Reine d'Angle-» terre sont malheureux, & mes amis."

La restitution de tant de conquêtes lui coûta moins, que l'article par lequel il reconnut Guillaume pour légitime Roi de la Grande-Bretagne. Il le regardoit comme son ennemi personnel, & comme l'ennemi de tous les Rois. Cependant il fut sensible à quelques propos pleins d'estime pour lui, qu'avoit tenus l'usurpateur: » Le Roi de France, avoit-il dit, ne de-» vroit point me haïr: car personne ne » l'a plus loué que moi. Dès qu'il fait » un nouveau réglement dans ses trou-» pes, je l'établis dans les miennes. S'il » fait un pas, s'il tient un Conseil extraor-» dinaire, je suis inquiet. Je l'imite en » beaucoup de choses; je le crains en » plusieurs, & je l'admire en toutes" (1)

Le peuple avoit murmuré contre la durée de la guerre; il murmura contre la paix. Nos Plénipotentiaires furent insultés à Paris, comme s'ils avoient trahi les intérêts de la patrie. On se demandoit quel étoit le fruit de tant de batail-

(1) Manuscrits du Marquis de Dangeau.

les gagnées, de tant de sieges heureux, de tant de sang répandu ; comme si ce n'en étoit pas un assez beau, que la cessation de tant de funestes prospérités. On eût voulu que le Roi eût gardé quelques places. Eh ! si la France eût été aggrandie de quelques villes de plus, le François eût-il payé un sol de moins ?

Les Courtisans vanterent la modération du Roi ; fausses vertus, fausses louanges. La restitution des conquêtes, dès qu'elle n'est pas forcée, est, ou une imbécillité dans le Prince, ou un crime contre l'Etat, qu'elles auroient indemnisé des fraix de la guerre. On rendit tout, parce qu'on ne pouvoit rien garder. Les Alliés avoient été souvent battus ; mais pleins de ressources & de vigueur, ils alloient tout envahir. Louis fit donc la paix à propos ; & c'est beaucoup pour un Prince conquérant.

Cependant toute l'Europe admira l'équité des conditions qu'il proposa d'abord, & la facilité avec laquelle il les adoucit ensuite. Il parut juste, parce qu'il n'avoit encore paru qu'ambitieux. En rendant la Lorraine, il dit à Couvonge : » Il me » tardoit fort de faire cette restitution à » votre maître ; je l'aurois faite au feu » Duc, que j'ai toujours estimé, s'il n'a-

» voit toujours été parmi mes ennemis.
» J'aime encore mieux rétablir un Sou-
» verain, que de le déposséder."

Un Annaliste célebre, (1) & d'après lui, l'Auteur du Siecle de Louis XIV, prétendent que la mort prochaine du Roi d'Espagne fut le motif secret de tous les sacrifices que fit la France à la tranquillité de l'Europe. S'il m'étoit permis de combattre deux Ecrivains si distingués, je dirois qu'elle n'en fit que d'apparents; que l'on négocioit depuis cinq ans; qu'il n'est pas vraisemblable que la mort du Roi d'Espagne eût été prévue dix ans avant qu'elle arrivât; que la misere du peuple étoit extrême; que le Roi la connoissoit; qu'il fut déterminé par la commisération seule; que ses projets sur l'Espagne, quels qu'ils fussent, eussent été mieux secondés par une armée victorieuse & bien payée, que par les plus habiles négociateurs; que Luxembourg & Louvois n'étoient plus, pour faire, l'un, des campagnes brillantes, l'autre, des traités glorieux; & que l'amour & le besoin du repos finirent cette guerre que le chagrin d'un Ministre con-

---

(1) V. l'Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, par M. le Président Hénault, page 450.

tre Me. de Maintenon, avoit commencée. On ne voit dans le Congrès de Rifwick, que les reftitutions de la France; on ne voit pas fon épuifement.

Quand on lit cette partie de l'Hiftoire du fiecle paffé, on ne peut que déplorer les malheurs des peuples, d'être fans ceffe, fans raifon & fans pitié, facrifiés aux jeux cruels de quelques Princes, qui fe querellent par laffitude de la paix, & fe réconcilient par laffitude de la guerre: femblables à des enfants, auffi prompts à s'embraffer, qu'ardents à fe battre. Ne vaudroit-il pas mieux que les conférences du Congrès euffent précédé la déclaration de guerre? On fe feroit aigri; on fe feroit rapproché; on fe feroit entendu; Louis XIV auroit dit aux Hollandois: Je ferai fidele aux Traités de Munfter & de Nimegue. L'Empire lui eût dit: Il eft injufte, qu'un de vos Parlements démembre l'Empire par arrêt, & vous nous blâmeriez de le fouffrir. Les Anglois lui auroient prouvé qu'on ne donne point à une nation un Roi malgré elle. On feroit convenu de tout; & que de fang humain on eût épargné!

CHAPITRE IV.

Le bien public.

LOUIS penſoit ſi peu à hériter ſeul de la Monarchie d'Eſpagne, qu'après la paix, ſon premier ſoin fut de la démembrer. Ce fantôme de gloire, ſi long-temps adoré, avoit enfin diſparu. Il ſacrifia, par les Traités de partage, ſes droits ſur la ſucceſſion entiere de Charles II, à la tranquillité publique. Il ne ſongea plus qu'à rendre ſon peuple heureux, & à fermer par une bonne adminiſtration les playes que la guerre & l'ambition avoient faites à l'Etat.

Me. de Maintenon ſouvent conſultée, & toujours inſtruite, indiquoit le mal, & quelquefois trouvoit le remede. Elle étoit engagée dans toutes les affaires, quoi qu'elle s'en crût incapable, parceque, diſoit-elle, (1) j'y ſuis entrée trop tard. La droiture de ſon cœur, & la juſteſſe de ſon eſprit, ſuppléoient à ce qui lui man-

(1) Lettre à Me. des Urſins, dans le Cabinet de M. le Cardinal Lanti.

quoit du côté de l'habitude. Le Roi, que Mazarin avoit formé au plus profond secret, lui cachoit quelquefois certains détails, soit pour jouir seul de la gloire des projets qu'il avoit faits seul, soit pour se maintenir dans son indépendance, soit à la priere de quelque Ministre. Mais bientôt la confiance revenoit. Me. de Maintenon rentroit dans le tourbillon auquel elle croyoit avoir échappé; & toujours maudissant les affaires, s'en occupoit toujours: & elle avoit droit de s'en occuper. L'intérêt que le citoyen doit prendre au bien de la patrie, l'oblige d'avancer ce bien par toutes les voies légitimes. C'est le devoir de tous les sexes, de toutes les conditions, de tous les âges; & qui ne peut le remplir par son emploi, par son crédit, par ses conseils, doit le remplir par ses vœux. Tous les titres, qui peuvent autoriser à se mêler du gouvernement, se réunissoient en Madame de Maintenon; celui de sujette, celui de favorite, celui de femme du Roi. Une maîtresse qui dispose des emplois, qui distribue les graces, qui préside aux délibérations du Conseil, avilit l'autorité qu'elle partage, la nation qu'elle gouverne, l'amant qu'elle conseille, les Ministres qu'elle contredit. Mais une femme peut, sans

attenter

attenter à l'honnêteté publique, avertir son époux du mal qu'on lui dissimule, du bien qu'il laisse imparfait ; le garantir du poison de la flatterie, en lui présentant sans détour la vérité ; le préserver des pieges tendus à sa crédulité ou à ses passions par ses Ministres ; par Pontchartrain, qui se rend nécessaire par des minucies, & néglige l'essentiel ; par Barbezieux, qui passe mollement sa matinée entre ses maîtresses & ses complaisants, tandis que l'Officier bâille ou jure dans son antichambre ; par Château-neuf, qui ne sait faire ni un rapport, ni une retraite ; par le Directeur des bâtiments, qui ose présenter des comptes infideles, & que le Roi n'ose gronder, de peur de le tuer d'une seule réprimande. (1)

Me. de Maintenon savoit mettre des bornes à son crédit. Elle donnoit souvent des avis, & rarement des conseils. Elle résistoit à la dangereuse tentation de protéger. On ne voyoit point autour d'elle cette foule d'importuns, qui cherchent à tout engloutir. Il ne falloit point acheter

(1) Mém. de l'Evêque d'Agen. *Le Roi me dit* : (c'est l'Evêque qui parle.) *Il est vieux & cassé ; si je lui parle de cette affaire, il mourra de douleur ; il faut le laisser vivre.*

d'une de ses créatures un moment d'audience. On ne lui écrivoit pas vingt lettres pour avoir une réponse de deux mots. Un Confesseur, un domestique, un Courtisan, ne se vantoient pas de la gouverner. Ses oreilles étoient fermées aux rapports comme aux recommandations. Elle avoit été si souvent trompée dans les services qu'elle avoit rendus, qu'elle craignoit toujours de protéger le métalent effronté ou le vice artificieux, aux dépens du mérite modeste ou de l'humble vertu. Cette conduite imposoit silence aux Frondeurs : car ce n'est point contre le Favori, qui regle les affaires, que le peuple murmure ; c'est contre celui qui dispense les graces. L'empire de Me. de Maintenon étoit solide & tranquille, parce qu'il n'étoit pas senti.

Le P. de la Neuville, Jésuite, l'ayant priée, sans la connoître, de lui obtenir une audience de Me. de Maintenon : » Et » que lui voulez-vous ? lui dit-elle. J'en » veux, répondit le Jésuite, un emploi pour un de mes freres. Vous vous » adressez mal, reprit-elle ; elle demande » quelquefois au Roi des aumônes, mais » jamais des graces. Elle a tant de cré» dit ! repliqua le Pere. Pas tant que vous » croyez, repartit-elle. Ah ! dit le Jésuite,

» c'eſt à Madame de Maintenon que j'ai
» l'honneur de parler ; elle ſeule peut ſe
» défier de ſon propre crédit. »

Elle répondoit avec régularité à toutes les lettres qu'elle recevoit. C'étoient d'ordinaire des lettres de charité. Elle s'habilloit, dictoit, & cauſoit tout à la fois. Le Roi, voyant que ces correſpondances emportoient un temps précieux, lui propoſa de prendre un Aumônier. » Un
» Aumônier, dit-elle, me feroit fort utile,
» mais s'accorderoit mal avec mon état. »
Valincourt brigua la place de Secretaire de ſes commandements. Elle aima mieux un enfant de St. Cyr, rejettant tout ce qui pouvoit lui donner de l'éclat.

Le moment du bonheur de la France ſembloit arrivé. Me. de Maintenon étoit prête à ouvrir tous les avis utiles, & Louis à les ſuivre. Mais Deſmarais, Briſacier, Fénelon, la Chetardie, Bourdaloue même, au lieu de conſeiller le bien public, conſeillerent des jeûnes & des prieres. Ils gliſſoient ſur la protection due au peuple ; ils appuyoient ſur la vigilance due aux affaires de l'Egliſe, qui ne vont toujours que trop bien. Tant les Eccléſiaſtiques ſont habitués à concentrer l'Etat en eux-mêmes ! Si, au-lieu d'un Théologien, Me. de Maintenon avoit eu un Philoſophe pour

Directeur, Me. de Maintenon eût peut-être été moins sainte; mais la France eût été plus heureuse.

On ne peut que gémir qu'elle ait fait si peu de bien, avec l'intention, la capacité, l'occasion d'en faire tant. Desmarais la rassure sur ses distractions, lui prescrit des austérités, lui ordonne des Communions, lui parle des exercices de piété du Roi, (1) & ne lui dit mot de son

(1) Voyez les Lettres de l'Evêque de Chartres; en voici une qu'on ne trouve point parmi celles que vient de publier M. l'Abbé Berthier. » Il m'est venu une pensée, Madame, & » il me semble que je dois vous la dire. Je crois » que vous feriez un grand bien au Roi, si vous » pouviez gagner sur lui de lui faire faire une » espece d'Oraison dans les moments où vous le » trouvez libre & touché. Cette espece d'Oraison devroit être très-courte, très-simple, proportionnée à son état d'inapplication. Je voudrois seulement l'accoutumer à regarder Dieu » sous l'idée qui le frappe le plus, comme de » grandeur & de miséricorde, & sur-tout à le » lui faire chercher familiérement au-dedans de » soi. Ces personnes-là passent souvent leur vie » sans connoître, sans goûter Dieu, & sans s'y » voir. Elles le regardent comme un objet étranger, & dans une distance infinie. Mais si vous » pouvez parvenir à faire trouver au Roi Dieu » dans son propre fonds une seule fois, il goûtera la manne cachée, & se dégoûtera des » oignons d'Egypte. Dieu se communiquera peu-

peuple. Il vouloit que la grace fît tout miraculeusement dans un Prince qui n'en étoit que foiblement touché; comme si l'on gouvernoit les Empires par inspiration. Il exigeoit une piété fervente d'un homme dont l'imagination n'étoit pas assez vive pour lui rendre présent un Etre honoré avec foi, mais sans goût & sans amour. Il s'affligeoit avec Me. de Maintenon, de ce qu'il donnoit si peu de temps à la priere, comme si le travail n'étoit pas la meilleure priere des Rois.

» à-peu à lui, & fera par une touche secrete » du cœur ce que les plus fortes instructions ne » sauroient faire sur un esprit inappliqué. Essayez, » Madame, je vous conjure, sans écouter la » sagesse humaine, en vous abandonnant avec » petitesse au pur esprit de Dieu. La vraie ma» niere de faire cet essai, est de vous accom» moder à la foiblesse d'une ame qui n'a peut» être jamais sentit Dieu. Semblable au Prophe» te qui se raccourcissoit sur l'enfant qu'il vou» loit ressusciter, pliez-vous, raccourcissez-vous, » faites cette oraison avec lui, & supprimez les » raisonnements qui le lasseroient bientôt. La » longueur de trois *miserere* suffira pour la pre» miere fois. Qu'il vous suive pas à pas. Ar» rêtez-vous, recommencez à propos... *Suit une longue énumération des attributs de Dieu, que l'Evéque termine par ces paroles*: Vous voyez, » Madame, que je ne suis guere prudent & » sage; aussi ne veux-je point l'être avec vous.

Malgré ce funeste oubli du bien public, le bien public se fit, quoiqu'imparfaitement & avec lenteur. Depuis la paix jusqu'en 1701, les annales de la patrie nous montrent Louis jugeant des procès contre lui-même, & ordonnant aux Magistrats de le condamner dans toutes les affaires douteuses, affoiblissant le luxe par son exemple, remettant aux Provinces une partie du don gratuit, encourageant l'agriculture, honorant le commerce, & abolissant (1) la Capitation, pour remplir la promesse qu'il avoit faite à son peuple.

On diminua le nombre des pensionnaires. Le Roi fit seul ce réglement dans la chambre de Madame de Maintenon. Il portoit toujours fort haut la somme des pensions; Me. de Maintenon la diminuoit toujours, persuadée qu'il valoit mieux faire un peu de bien à beaucoup de sujets, que d'en faire beaucoup à peu.

Tout se vendoit dans les Finances. Le Roi dit au Contrôleur-Général: » Je ne

(1) Arrêt du Conseil d'Etat du 19 Décembre 1697, portant qu'on imposeroit seulement le quart de la Capitation, pour les trois premiers mois de l'année 1698, après lesquels ledit impôt cesseroit entiérement, conformément à la Déclaration du 18 Janvier.

» veux point que la faveur & la pro-
» tection ſoient achetées ; & vous le di-
» rez de ma part aux gens d'affaires." Deux Commis furent chaſſés, & quelques Dames menacées de l'être. Cette ſévérité conſterna le Contrôleur-Général. Ses mains pouvoient être pures, mais celles de ſes gens ne l'étoient pas.

Le grade militaire, qui, depuis la mort de Louvois, étoit tombé dans le mépris, fut rétabli dans ſes prérogatives, ſans nuire à l'émulation. Pontchartrain nommant au Roi pluſieurs Officiers pour une place de Capitaine de galeres, inſiſta fort ſur le Chevalier de Froulé. » Vous pro-
» tegez donc bien Froulé, lui dit le Roi.
» Il le mérite. Mais il a des aînés, auſſi
» braves gens que lui ; ils n'ont point
» de protecteur ; il faut que je leur en
» ſerve. Et il choiſit le plus ancien. (1)

Le Duc de Bourgogne fut admis au Conſeil des Dépêches. Le Roi lui dit :
» Dans les commencements, vous n'o-
» pinerez pas ; mais en bien écoutant,
» vous apprendrez à bien opiner." Enſuite il lui parla des affaires du dedans du Royaume, avec autant de détail,

(1) Manuſcrits du Marquis de Dangeau.

que s'il les eût toujours immédiatement conduites, avec autant de confiance que s'il lui eût résigné l'Empire.

Le jeune Prince se hâtoit de s'instruire de l'état du Royaume, comme s'il eût dû bientôt le gouverner. Il voulut connoître les Provinces; les Intendants eurent ordre de lui envoyer des Mémoires détaillés: un voyage *incognito* l'eût mieux instruit. En parcourant la France, il eût vu des Villes heureuses, des villages ruinés, des campagnes désertes, des manufactures abandonnées, l'industrieux laboureur gémissant sous le poids des impôts; le Moine stérile & fainéant, engraissé des fruits de la terre qu'il ne cultive pas; un peuple pauvre & digne d'être heureux; des moyens faciles d'augmenter la somme des biens, & de diminuer celle des maux. Les Intendants répondirent mal à ses espérances & à ses vues. L'un, vivant en Roi depuis vingt ans dans sa Généralité, n'en connoissoit ni les forces, ni les ressources, ni les malheurs. L'autre calomnioit les habitants dans la sienne. Celui-ci, arrivant dans sa Province, exagéroit les abus & les inconvénients, pour obtenir des pouvoirs plus étendus. Celui-là, vieilli dans l'administration, les pallioit pour étouffer le cri de l'oppression

publique. Ceux des pays d'Etats peignoient les assemblées des trois Ordres représentés par les Peres de la Patrie, comme des assemblées de séditieux. Ceux des pays d'Elections vantoient les avantages de la taille arbitraire, comme s'ils craignoient que cet instrument de la tyrannie ne leur fût arraché. Quelques-uns s'appesantissoient sur des détails inutiles, & glissoient sur les grands objets de la curiosité du Prince. Quelques autres osoient proposer des moyens de lever de nouveaux tributs. Tous avouoient les maux de la révocation de l'Edit de Nantes; aucun d'eux ne les déploroit. Le Duc de Bourgogne vit de bonne heure, que l'homme du Roi est rarement l'homme du peuple.

CHAPITRE V.

L'Archevêque de Paris. Le Pere de la Chaise. Le Curé de Versailles.

NOailles pensoit avec plus d'élévation que Godet Desmarais. Il avoit toute la confiance de Me. de Maintenon, & en profitoit moins pour lui-même que pour son Diocese. Il proposa le dém?m-

brement des Evêchés; il tenta de donner des mœurs aux Courtisans; il ne souffrit point que le Conseil du Roi gouvernât l'Eglise, ni que l'Eglise refusât une portion de ses revenus aux demandes du Conseil. Consulté sur quelques affaires d'Etat, il dit la vérité avec plus de hardiesse, que la douceur de son caractere ne sembloit en promettre. Il blâma la réduction des rentes de l'Hôtel-de-Ville; & Me. de Maintenon dit au Roi, qui se félicitoit d'avoir trouvé un moyen facile de payer ses dettes : » Sire, vous allez » donc défendre à vos Parlements de procéder contre les voleurs de grands che» mins! " Le Roi répondit, que les besoins de l'Etat le forçoient à cette réduction. Me. de Maintenon soutint qu'un Roi ne pouvoit manquer à ses engagements, qu'après avoir épuisé tous les moyens possibles de les remplir.

Elle gémissoit de voir tous les jours de nouveaux bâtiments s'élever avec une magnificence, qui sembloit insulter à la misere publique. Elle avoit hautement condamné la Chapelle de Versailles; persuadée, dit Mlle. d'Aumale, que ce lieu si embelli ne feroit pas toujours la résidence de nos Rois. Elle détruisit si bien cette passion de bâtir, que les dépenses

du Roi pour ses plaisirs se bornerent à l'embellissement de ses jardins. Pontchartrain lui ayant proposé de décorer Paris d'édifices publics, Louis répondit : » Ces » Ministres, à force de me parler de gloi- » re, ont fait accroire à l'Europe que » je mettois la mienne dans ces miseres- » là. J'aime à bâtir ; qu'on ne me parle » plus de bâtiment, ni pour Paris ni pour » moi ; que mon peuple soit bien nourri, » je serai toujours assez bien logé."

L'abus de l'autorité affligeoit Me. de Maintenon, & indignoit l'Archevêque. Les ordres particuliers, d'abord employés contre les traîtres, ensuite en faveur de quelques familles, dont on vouloit ménager l'honneur ; enfin contre les Jansénistes, qui signoient le Formulaire pour échapper aux anathêmes, & dogmatisoient secretement pour s'étourdir sur leurs remords ; ces ordres s'étoient multipliés au point qu'ils formoient dans l'Etat une espece d'Inquisition, & que la France alloit être gouvernée par lettres de cachet. Les hérétiques craignoient les délateurs ; les beaux esprits, les soupçons ; les plaideurs, les évocations au Conseil ; les innocents & les coupables, un jugement secret, toujours plus cruel & moins juste qu'un jugement public. L'Archevê-

que ne cessoit de dire à Me. de Maintenon, qu'un jour Dieu demanderoit compte au Roi de toutes les injustices commises sous son nom, de toutes ces lettres closes, de tous les exils ordonnés contre les formes, de tous les maux de cette jurisprudence nouvelle, sans formalités, toujours violente, quelquefois équitable, toujours soupçonnée de ne l'être pas, assujétissant à l'inconstante volonté de l'homme, l'homme réclamé par l'immuable loi. Me. de Maintenon en parla souvent au Roi, qui confondant le droit d'arrêter sans preuve un citoyen avec celui de le juger sans formes, répondit toujours : » C'est ainsi qu'on en a usé » dans tous les temps :" tant les premieres usurpations sont dangereuses. Cependant il étoit plein de respect pour les Loix. » Quand une fois on s'en écarte, » disoit-il, on ne sait plus où on en est." Mais il vouloit que tout se fît promptement ; il vouloit que tout se fît par lui : il étoit juste ; il croyoit que ces Ministres l'étoient ; & c'est-là la plus commune & la plus criante des injustices des Rois.

Me. de Maintenon ne pouvant empêcher les ordres & les recherches contre ce qu'on appelloit crime d'Etat, tenta du moins d'en modérer la rigueur. Elle ap-

prit les sévérités muettes exercées à Vincennes & à la Bastille, d'où il sort si peu de gens sages, & où il en meurt tant de désespérés. On refusoit aux prisonniers des livres, les visites de leurs amis, & les Sacrements; elle conjura le Ministre d'avoir un cœur.

Elle engagea le Roi à veiller avec attention au choix des Ecclésiastiques. L'empire qu'elle avoit sur lui, ses liaisons avec les Evêques, sa réputation de sagesse & de piété, pouvoient la rendre en quelque sorte maîtresse de la nomination des Bénéfices. Cependant elle se contenta d'abord de porter le Roi à faire le bien de l'Eglise, sans presque s'informer comment il le faisoit. Un Evêque la remerciant d'une Abbaye : » Moi, Monsieur, lui » dit-elle ! vous m'apprenez que le Roi » vous l'a donnée : je ne me mêle ni de » l'Eglise, ni de l'Etat. " Et alors, cela étoit vrai.

Mais depuis elle fut si vivement sollicitée par l'Evêque de Chartres & par l'Archevêque de Paris d'écarter les loups du bercail du Seigneur, qu'elle devint la femme d'affaires du Clergé, qui ne pouvoit alors se passer d'un appui. Le P. de la Chaise étoit souvent trompé, & quelquefois il vouloit bien l'être. La plupart

des placets étoient simoniaques. L'un y parloit des services de ses ancêtres, l'autre des blessures de ses parents. Celui-ci insinuoit qu'il avoit été ruiné par la guerre, & qu'un Bénéfice payeroit ses dettes, comme si les biens de l'Eglise étoient le prix du sang versé dans les combats. Celui-là vantoit sa noblesse. Le P. de la Chaise proposoit au Roi ces hommes avides, avares, & ambitieux. On le blâmoit de traiter ces saintes affaires avec trop de légéreté; de donner des Abbayes à un de ses freres qui ne méritoit que des chiens courants; d'accabler de Bénéfices un de ses neveux, l'opprobre de sa famille; de mettre à la tête des plus riches Couvents trois de ses nieces, dont une commit un péché si honteux & si public, qu'il fut obligé de la faire enfermer. Son frere, Sénéchal de Lyon, acheta du Marquis de St. Valier la Charge de Capitaine des gardes de la Porte : on plaisanta beaucoup sur ce nouveau Comte de la Chaise.

Un si grand crédit étoit effrayant pour l'Archevêque de Paris. Il falloit y mettre des bornes. Le Prélat remplit le Roi de tant de scrupules, Me. de Maintenon le fit si souvent rougir de mauvais choix faits d'après le P. de la Chaise, que le

Jésuite dit à ses amis » Je suis perdu : » je ne puis plus choisir, & bientôt je » ne pourrai plus exclure. »

Pour connoître les Ecclésiastiques capables de gouverner par les mœurs les Provinces que les Magistrats gouvernoient par les loix, le Roi demanda une liste des meilleurs sujets au Duc de Beauvilliers : & Me. de Maintenon une autre à l'Archevêque de Paris. Les nominations furent plus judicieuses. Les translations furent moins fréquentes : on dit au Roi qu'elles étoient sévérement défendues par les sacrés Canons, & qu'elles entretenoient parmi les Evêques l'ambition & la cupidité. La résidence se rétablit : quelquefois un coup d'œil du Roi renvoyoit dans leurs Dioceses ceux qui se trouvoient à son lever : souvent un ordre du Procureur-général abrégeoit leur séjour à Paris. » Si » les Evêques de Cour, disoit Me. de » Maintenon, savoient combien ils y sont » méprisés, ils n'y paroîtroient jamais, » & feroient par honneur ce qu'ils ne font » pas par devoir. »

Elle exhortoit sans cesse le Roi à choisir les Evêques parmi les Vicaires-généraux des Dioceses. Louis goûta cette maxime : & dès ce moment, ces places, auparavant si dédaignées par les Abbés

de qualité, furent fort briguées, & bientôt gâtées par eux. Le Roi maintint la jurisdiction des Evêques. Il écouta les plaintes qu'on lui fit des usurpations des Parlements de Toulouse & de Bordeaux: & il donna ce fameux Edit, si favorable à la Jurisdiction Ecclésiastique, mais si souvent éludé par le Parlement.

L'Eglise reconnut ces services par la concession facile & généreuse des dons gratuits. En vain on déclama contre l'injustice des répartitions : en vain on exagéra les besoins de l'Etat. Le Roi n'attenta point au droit de subvention volontaire : restes précieux de celui qu'avoient autrefois toutes les Provinces : image de l'ancienne liberté, affligeante pour les pays d'Elections, conservatrice des privileges des pays d'Etats.

Le P. de la Chaise se vengea sur Me. de Maintenon, de la perte de son crédit; & pour le recouvrer, attaqua sourdement auprès du Roi, Noailles, son conseil & son Théologien. Le Prélat, soupçonné de Jansénisme d'après les insinuations du Confesseur, étoit ouvertement défendu par Me. de Maintenon, qui exagéroit tantôt les vertus de l'accusé, tantôt les défauts de l'accusateur. Mais en vain elle faisoit valoir tant de mandements de l'Ar-

chevêque contre la doctrine de Janſenius. Le P. de la Chaiſe demandoit pourquoi Noailles, qui en condamnoit les propoſitions, en protégeoit les diſciples. Le Roi appercevoit ce contraſte frappant. L'Archevêque lui paroiſſoit un hérétique, d'autant plus dangereux, qu'il avoit l'air de ne l'être pas. Ces impreſſions étoient effacées à la premiere audience : le Prélat, plein de candeur, de modeſtie, de douceur & de fermeté, pouvoit être coupable, mais ne pouvoit être haï.

Le commerce ſecret qu'il avoit avec Me. de Maintenon, étoit épié de tous côtés, & fut enfin découvert. Le P. de la Chaiſe, plus aimé qu'eſtimé du Roi, rentroit par inclination dans la confiance, & le lendemain la perdoit par réflexion. Il tâcha de rendre ſuſpecte Me. de Maintenon ; & quelques Janſéniſtes pourvus de Bénéfices à ſa recommandation, le mirent à portée, non de décrier ſa foi, mais de décréditer ſes conſeils. On oppoſa les rapports aux rapports : & Noailles fut Cardinal malgré les Jéſuites. Me. de Maintenon, toujours occupée de ſon heure derniere, vouloit en mourant laiſſer le Roi entre ſes mains. Elle regardoit alors l'accuſation de Janſéniſme comme le crime de ceux qui étoient ſans tache, & toutes

ces ſaintes diſputes comme une guerre entre le Clergé qui vouloit être libre, & les Jéſuites qui vouloient achever de l'aſſervir: guerre dont la Religion étoit le prétexte, & la jalouſie le motif.

Le Cardinal de Noailles, la voyant dans ces diſpoſitions, projetta d'éloigner le P. de la Chaiſe, & de donner ſa place au P. d'Emeric, qui, ambitieux & intriguant pour la plus grande gloire de Dieu, rôdoit ſans ceſſe autour de Verſailles, pour ravir au P. de la Chaiſe la conſcience qu'il ſe flattoit de mieux diriger. Me. de Maintenon entra dans ce projet. Elle attribuoit tous les péchés du Roi à ſon Confeſſeur. Elle croyoit qu'il falloit être appellé à cet emploi redoutable par une vocation du Ciel, & non par une brigue de Cour; qu'il falloit mériter, à force de bonnes œuvres, les graces néceſſaires pour le bien remplir. Elle eût voulu que le P. de la Chaiſe ſe fût uni à Dieu par l'oraiſon, pour obtenir de lui le ſalut de ſon pénitent. Son équipage ne convenoit point à la modeſtie d'un Religieux. Son luxe donnoit du ſcandale aux foibles, faiſoit gémir les dévots, rire les mondains, & murmurer les Jéſuites mêmes. Le P. Thyrſus Gonzalès, ſon Général, lui en avoit fait des réprimandes très-fortes & très-

inutiles. Un carrosse attelé de six chevaux fringants, une maison de campagne exposée à la vue de tout Paris, des jardins où tout étoit de goût & du goût du siecle, de grands repas qu'il donnoit à ses amis, tout en lui faisoit valoir, en dépit de ses vœux, les droits de l'Eglise triomphante. Les Jansénistes lui trouvoient l'orgueil d'un homme qui avoit tous les jours son Dieu entre ses mains, & tous les mois son maître à ses genoux. On se plaignoit aussi de ce que ses mains étoient ouvertes aux présents. L'un lui donnoit des chevaux, l'autre des médailles. Il en tenoit de l'Abbé Descamps un cabinet très-curieux, qu'on voit encore à la bibliotheque de la maison professe : monument de son savoir & de son avarice.

Le Roi connoissoit en partie ces défauts ; mais il avoit besoin d'un homme indulgent. C'est souvent l'intrigue qui obtient la place de Confesseur : c'est la bonhommie qui y soutient. Le P. de la Chaise doux, accommodant, incapable de contredire, févere sur les grands péchés, traitable sur les petits, lui inspiroit toute son aversion pour les dévots, déja si souvent reconnus par le Roi hypocrites, hérétiques, ou imbécilles. C'est par-là

qu'il acheva de perdre le P. d'Emeric : le Janſéniſme l'avoit éloigné de la Ducheſſe de Bourgogne ; la dévotion l'écarta du Roi.

Le Cardinal de Noailles & Me. de Maintenon jetterent les yeux ſur un autre Jéſuite. Le P. de la Chaiſe para ce nouveau coup, & ſon crédit, ſupérieur aux loix mêmes de l'honneur, maintint dans le ſervice, malgré un Régiment entier, un de ſes neveux, coupable d'une lâcheté avérée. Le Prélat & la Dame ne ſe rebuterent point : l'un le ſoupçonnoit de mettre toute ſon habileté à faire pécher le Roi en conſcience ; l'autre l'accuſoit de borner tout ſon miniſtere à l'en empêcher. Le Cardinal vouloit un autre Confeſſeur, par haine contre le mal : Me. de Maintenon, par amour pour le bien.

Le Curé de Verſailles deſiroit ardemment de confeſſer ſon paroiſſien. Il avoit déja eu avec le Roi quelques entretiens, qui lui donnoient des eſpérances. Il ne ceſſoit de lui parler des qualités d'un Confeſſeur ; comme pour lui perſuader que le peintre reſſembloit au tableau. Lui ayant demandé une penſion pour une Actrice qui quittoit le Théâtre pour le Couvent : » Qu'elle eſt heureuſe, dit le Roi,

» de renoncer au monde pour faire pé-
» nitence! En vérité, on a bien de la
» peine à se convertir! " Le Curé répondit que tout étoit facile à la grace.
» Quand il faut réparer le passé, re-
» prit le Roi, & qu'on ne voit nul jour
» à pouvoir faire ces réparations, on est
» bien à plaindre! Dieu veut vous sau-
» ver, repliqua le Curé : ce n'est pas
» en vain qu'il excite dans votre cœur
» ces saints mouvements. Votre plus so-
» lide gloire (il falloit encore le flatter
» pour le convertir), est d'assurer votre
» salut en réparant les fautes de votre jeu-
» nesse. Cela est bien vrai, interrompit
» le Roi, mais bien difficile : il est
» des fautes d'une certaine nature, qui
» ne peuvent être réparées : " Sans doute l'enlevement d'une femme à son époux, tant de guerres injustes, & par conséquent tant de meurtres, tant de millions levés sur les pauvres & employés à de coupables plaisirs, & tous ces maux qu'un stérile répentir peut seul effacer dans une place où les injustices sont aisées, & les restitutions impossibles. Soit prudence, soit sagesse, le Curé ne sonda point des playes qu'il ne pouvoit guérir : il se répandit en discours généraux sur la bonté de Dieu. Le Roi en fut touché, & le

dit à Me. de Maintenon, qui en instruisit le Cardinal de Noailles. Excité par l'une & par l'autre, le Curé hasarda quelques conseils. Mais soit qu'ils fussent déplacés, soit que la grace ait des moments qui ne reviennent plus, le Roi l'entendit, & ne l'écouta point (1).

Le P. de la Chaise, inquiet de ces conférences secretes, peignit Hébert comme un imprudent, dévoué au Cardinal, ne parlant, n'écrivant, ne pensant que d'après lui. Hébert, tous les jours plus importun, fortifia ces rapports, en rappellant sans cesse au Roi ce premier entretien, dont il avoit si mal profité, & dont le Roi ne vouloit plus se souvenir. Un jour, il lui cita l'exemple de St. Louis, pour lui prouver qu'on pouvoit se sauver sur le Trône : » Il ne communioit » que deux fois l'année, dit le Roi : cependant c'étoit un grand Saint. Oui, » répondit le Curé, mais il se confessoit » deux fois le jour. C'étoit donc bien » un grand pécheur, reprit froidement » le Roi. "

Me. de Maintenon, voyant que le Roi ne peut se dégager du P. de la Chaise,

(1) Mémoires de l'Evêque d'Agen.

ſe réconcilie avec lui, dans l'eſpérance de le réconcilier avec la dévotion. Le Jéſuite a un long entretien avec elle, ſe juſtifie de la tiédeur du Roi, & promet de lui dire déſormais la vérité ſans détour, & de lui indiquer les meilleurs Eccléſiaſtiques ſans partialité. Malgré cette paix, l'un & l'autre ſe conduiſent, comme ſe défiant de leur amitié & de leur crédit.

Une bagatelle fut, dit-on, l'origine de cette méſintelligence. Me. de Maintenon ayant demandé un Bénéfice pour un Abbé qu'elle protégeoit, le P. de la Chaiſe lui promit de le nommer à propos au Roi. Il le mit à la tête de la liſte. Le Roi l'effaça. Le Confeſſeur, d'un ton de chagrin affecté ou réel, dit que cet Eccléſiaſtique lui avoit été recommandé par Me. de Maintenon. » C'eſt juſtement à » cauſe de cela que je l'efface : je ne » veux pas qu'elle s'en mêle. Mais, Si- » re, dit le Jéſuite, ſes diſpoſitions pour » moi en deviendront moins favorables : » & j'ai cru que le ſuffrage d'une Dame » ſi pieuſe devoit être compté. Ah! ré- » pondit le Roi; c'eſt une raiſon : mais » ſi elle eſt bonne pour vous, elle n'eſt » rien pour moi. "On voit par ce trait, quelle habileté il falloit à Me. de Main-

tenon pour gouverner un Prince plein de jalouſes délicateſſes. On voit auſſi, que d'abord elle influa peu dans la nomination des Bénéfices. Dans la ſuite, elle y prit part : on perſuade aiſément à la conſcience ce qui lui plaît : l'Evêque de Chartres lui en fit un devoir. S'il ne l'avoit pas dirigée, ne lui en eût-il pas fait un crime?

Quoi qu'il en ſoit, elle fut offenſée de l'affectation du P. de la Chaiſe à mettre le nom de ſon protégé à la tête de la feuille. Elle regarda cette marque apparente de conſidération, comme un artifice pour engager le Roi à lui défendre de gêner déſormais le Confeſſeur par ſes recommandations. C'eſt à ce mal-entendu que le Jéſuite attribuoit le premier refroidiſſement qui fut ſuivi de ſi grandes hoſtilités.

Mais il eſt vraiſemblable que cette inimitié avoit une autre cauſe. Me. de Maintenon eût aiſément oublié une legére trahiſon; mais elle ne pardonnoit point au Confeſſeur une ſuite de procédés déſavoués par ſon état. Elle avançoit tous les jours dans la piété, & le P. de la Chaiſe ne l'honoroit pas même. Elle ſe livroit quelquefois à toutes les auſtérités d'une Religieuſe ; & le Religieux, à tous

les

les relâchements d'un homme de Cour. Elle portoit sans cesse aux plus grandes vertus un Prince encore trop épris des vertus humaines ; & le P. de la Chaise n'aidoit pas assez ses efforts, & craignoit trop de fatiguer une ame indolente presque aussi-tôt assoupie que réveillée. Elle aimoit Louis uniquement, & tout son amour se concentroit dans le desir de le sauver : c'étoit-là son premier intérêt, son unique voeu, sa passion ; & la vie mondaine d'un Confesseur fait pour prêcher d'exemple, lui paroissoit plus propre à irriter Dieu, qu'à en attirer les bénédictions sur le pénitent. De-là cette défiance, cette opposition continuelle au crédit du P. de la Chaise, ce dessein de le détruire, cette indifférence pour l'Ordre Religieux en apparence le plus utile à l'Eglise, le seul utile à l'Etat ; ce penchant à croire que cet Ordre avoit formé le projet d'applanir le chemin du Ciel ; cette joie, quand Rome ou la Sorbonne condamnoient quelques-unes de ses Theses ; cette crainte de la domination de gens crus avides de gouverner, parce qu'ils en étoient capables ; & tant d'autres effets injustes de l'aversion la plus juste dans son principe. Le P. de la Chaise, dont les Jansénistes n'avoient qu'ef-

fleuré la réputation, fait aujourd'hui pitié dans les lettres de Me. de Maintenon au Cardinal de Noailles. Il aimoit le luxe & les plaisirs; mais il avoit des vertus que moins dévote elle eût apperçues. Chacun a sa façon de voir: les meilleures vues sont affoiblies ou trompées par la diversité des caracteres, & autant par celle des intérêts: Me. de Maintenon voyoit un peu noir, tout ce qui n'étoit pas saint. Les jugements ne sont pas exactement vrais: les ames qui les forment, n'en sont pas moins droites: c'est l'humanité. Elle croyoit qu'il falloit appeller la grace par la sévérité; & le P. de la Chaise, que le vrai moyen d'en hâter le retour, étoit de l'attendre avec patience. Et l'événement le justifia: le Roi parvint à cette piété pratique & solide où sa femme & son Confesseur avoient aspiré à le conduire, mais par des chemins différents. En un mot, le P. de la Chaise n'avoit pas les qualités d'un Religieux; mais il avoit toutes celles d'un Confesseur de Roi. Attribuer à l'homme les vices de sa place, source de faux jujugements.

CHAPITRE VI.

Billets de Confession.

LEs vues du Roi pour le bien public, en embrassoient toutes les parties. En cherchant la cause de l'épuisement de l'Etat, il la trouva dans la fuite des Huguenots qui avoient dépeuplé nos Provinces, & enrichi nos ennemis. On lui proposa de les rappeller. Cette proposition ne l'indigna point. Il avoit reconnu la fidélité de ceux qui étoient restés dans le Royaume, lorsque le Duc de Savoye ayant fait une descente en Dauphiné, où il avoit porté des armes pour vingt mille hommes, dans l'espérance que les Religionnaires se déclareroient pour lui, aucun des nouveaux convertis n'écouta ses offres, ni les exhortations des Ministres Protestants qu'il menoit à sa suite (1).

Au Congrès de Riswick, il entendit

(1) *Au contraire*, dit la gazette de France, *ils furent des premiers à courir sus à ses troupes.* Août 1692.

ſans répugnance les prieres que lui firent les Princes Proteſtants pour le retour des réfugiés. Ces inſtances furent foibles : & ceux qui avoient profité de nos pertes, craignoient d'être exaucés & appauvris. Le bruit avoit couru dans l'Europe que Louis vouloit les rappeller ; & ç'en fut aſſez pour que Louis ne les rappellât pas. Il n'eſt plus temps, dit-on ; les réfugiés ſont établis. Il eſt toujours temps de faire le bien.

On lui préſenta un Mémoire ſur cet important objet. Il fut communiqué à Me. de Maintenon, & réfuté par elle. On a encore cet écrit de ſa main. On y voit qu'elle avoit mal ſaiſi l'état des choſes ; qu'elle abhorroit l'intolérance ; mais qu'elle n'avoit pas approfondi le droit qu'avoient les Huguenots d'être tolérés (1). Si cet écrit ferma la porte du Royaume aux fugitifs, Louis XIV & Me. de Maintenon ſont bien à plaindre : l'un, d'avoir été déterminé par les plus foibles raiſons à faire le plus grand mal ; l'autre, de s'être oppoſée au plus grand bien de la patrie, par l'impulſion d'un zele aveugle qui le lui fit méconnoître.

(1) Voyez les Pieces juſtificatives, N°. 11.

On ne rappella point ceux qui avoient fui : on voulut du moins garder ceux qui menaçoient de les suivre. Rien n'affligea plus le Roi, que la diversité des sentiments des Evêques sur la conduite qu'on devoit tenir envers les nouveaux convertis. Les uns vouloient qu'on les conduisît à l'Autel, la baïonnette au bout du fusil (1) : les autres, qu'on employât la violence pour les rendre attentifs aux instructions, mais qu'on s'en abstînt pour les Sacrements : quelques-uns, qu'on n'usât envers eux que d'exhortations & de conseils. Chacun de ces avis avoit ses difficultés : le Roi voyoit que le premier faisoit des sacrileges, le second des hypocrites, & le troisieme des Athées. L'embarras étoit grand : la douceur ne convertissoit personne, & la cruauté convertissoit mal. Il falloit pourtant à cette partie de sujets une Religion. Ils étoient sans Temples : on ne vouloit pas qu'ils fussent sans culte. Il sembloit également dangereux de leur rendre le leur, & de leur en ordonner un qu'ils abhorroient.

Le Roi, pour établir une conduite uni-

(1) Tout ceci est tiré des manuscrits de l'Evêque d'Agen, p. 108 & suivantes.

forme, fit écrire à tous les Evêques de l'instruire de leurs sentiments, & d'adresser leurs Mémoires au Cardinal de Noailles. La question & la réponse couvriront d'un éternel opprobre le Clergé de ce siecle. On demandoit s'il étoit bon de forcer un peuple d'hérétiques à croire & à communier. Et Noailles & le Tellier soutinrent seuls, que c'étoit une tyrannie devant les hommes & une abomination devant Dieu. Tous conclurent au sacrilege. Bossuet même, (ceux qui prouvent le mieux les mysteres, ne sont pas ceux qui s'en jouent le moins,) Bossuet, qui d'abord avoit frémi, approuva cette profanation des plus augustes Sacrements (1). Les avis des plus vertueux Prélats furent les plus atroces : l'Evêque de Chartres surtout, l'Ange de la Cour, décida en toute humilité & en toute douceur, que l'autorité souveraine devoit s'armer contre ceux qui refusoient l'Eucharistie. Tant il est aisé d'être saint, & difficile d'être sage! La Philosophie a tellement adouci les mœurs de tous les ordres de l'Etat, que ce fait ne peut être cru; mais il en est un, qui s'est si bien soustrait à son em-

(1) Lettres de Me. de Maintenon.

pire, qu'il renouvelleroit volontiers les absurdes fureurs du même zele. Qu'on me pardonne cette réflexion : elle m'est arrachée par les droits de l'humanité, autrefois impudemment violés, aujourd'hui encore mal affermis.

Le Roi donna jour au Cardinal de Noailles, pour examiner les Mémoires des Evêques. Le Prélat lui en porta l'extrait. Le Roi voulut voir les Mémoires entiers. Quelque ennuyeux qu'ils fussent, il les lut tous dans une après-dînée. L'unanimité des sentiments ne le détermina point ; mais il fut frappé de quelques passages de St. Augustin, qui prioit les Comtes Boniface & Marcellin, Gouverneurs d'Afrique, de persécuter les Donatistes. Le Cardinal dissipa ces nuages que l'autorité élevoit contre la raison, en disant que les Donatistes étoient alors armés, qu'ils persécutoient les Catholiques, qu'il falloit opposer la force à la force ; que St. Augustin étoit le plus doux des hommes, & qu'on lui prêtoit les sentiments d'un bourreau ; qu'on ne voyoit ni dans ses écrits, ni dans ceux des anciens Peres, aucune trace de violence exercée contre les errants ; que la coutume de l'Eglise étoit de vomir de sa bouche les hérétiques, & non de les forcer à rentrer dans son sein ; que cet usage

n'avoit point varié; que tous les Rituels éloignoient les excommuniés de la célébration des saints Mysteres; que souffrir dans les temples des hommes liés par les censures de l'Eglise, c'étoit un oubli des premieres loix de la discipline, & que les contraindre d'y entrer, c'étoit un attentat contre la majesté de la Religion.

Le Roi goûtoit ces raisons. Mais il entendoit les cris tumultueux de cent Evêques intolérants, qui déja l'accusoient de mollir. Il vouloit être docile à leur voix: il ne vouloit pas être cruel à son peuple. Il eût bien dû sentir que l'esprit qui vouloit forcer ses sujets à croire, étoit le même qui avoit assassiné son grand-pere, soupçonné de ne croire pas. Il renvoyoit d'un jour à l'autre la décision, flottant entre les conseils de tout son Clergé & les conseils d'un honnête homme. Me. de Maintenon étoit livrée à toutes les perplexités d'une conscience, que la commisération révoltoit contre tant d'Evêques, & tant d'Evêques contre la commisération.

Le Roi, qu'un effort sublime de raison, trop rare dans ceux qui consultent, pouvoit seul engager à préférer l'avis d'un à l'avis de tous, n'osa prononcer, abandonna les Religionnaires à leurs ennemis,

& envoya dans toutes les Provinces une inſtruction qui n'autoriſoit ni ne déſapprouvoit les rigueurs. Mais on lui perſuada qn'on obtiendroit de leurs paſſions ce qu'on ne pouvoit obtenir d'eux par la ſévérité : & dans cette idée, il ſoumit leurs mariages à la bénédiction du Prêtre. Auparavant ils les contractoient devant le principal Juge du lieu, conformément à l'arrêt du Conſeil de 1685. Sans caſſer cet arrêt, on les obligea de ſe marier en l'Egliſe Romaine comme les autres ſujets. Les Autels furent aſſiégés de Huguenots brûlants d'amour, qui venoient en foule acheter la bénédiction nuptiale par une année de ſacrileges aſſidus. Ces malheureux Evêques s'applaudiſſoient des abjurations qu'ils arrachoient à ces amants, qui, de leur côté, faiſoient vœu de les réparer par un mépris public des dogmes & des cérémonies Catholiques, dès qu'ils auroient épouſé leur maîtreſſe. Le mariage, qui, pour les Proteſtants, n'eſt qu'un contrat civil, devint pour eux un Sacrement. Le contrat le plus favorable de la ſociété, fut aſſujetti à des épreuves longues & arbitraires. La bénédiction ſacerdotale, que les plus ſavants Docteurs ne croyent pas néceſſaire à la validité du mariage, en devint une partie eſſentielle. Mais les

Evêques s'étant apperçus que les mariés retournoient à leurs erreurs, ils défendirent aux Curés de marier les errants, & condamnerent au célibat un peuple entier. Le mal dure encore : les Huguenots fuyent une union qui prive les enfants des effets civils, si elle est dans la forme contraire aux loix ; & les peres, de tous les droits de la conscience, si elle y est conforme : les familles s'éteignent, les Provinces se depeuplent ; mais qu'importe à l'Eglise, que l'Etat perde des citoyens ? Reproche ignominieux, amer, hardi peut-être, mais juste, tant que le Clergé ne chassera pas de l'Eglise ceux qui ne sont pas de l'Eglise, tant qu'il ne demandera pas au Prince la révocation d'une loi qui ne fait que des célibataires ou des profanateurs, tant qu'il ne proposera pas l'émission des promesses matrimoniales par devant le principal Juge du lieu, comme le seul remede contre la dépopulation & le sacrilege.

Le Cardinal de Noailles, fidele à la tolérance civile, mais persuadé que l'Eglise ne doit tolérer rien d'impur, exclut les Huguenots de la participation aux Sacrements, soutenant toujours que St. Denis dont il occupoit le siege, n'avoit forcé personne d'assister à ses Messes. Parmi les

Proteſtants du Dioceſe de Paris, quelques-uns, pour entrer dans les charges de Judicature, ou pour parvenir aux honneurs militaires, vivoient en Catholiques & penſoient en Huguenots. Mais il leur reſtoit encore aſſez de ſcrupules pour s'abſtenir de la Communion. Ils achetoient de Prêtres mercenaires, des certificats de Catholicité. A l'heure de la mort, ils préſentoient au Curé, qui venoit les exhorter, ces honteuſes atteſtations, à l'ombre deſquelles ils teſtoient & mouroient en paix. Pour remédier à cet abus, le Cardinal de Noailles établit des billets de Confeſſion : excellent frein contre l'impoſture de gens qui ne haïſſoient rien tant que de ſe confeſſer.

Les Huguenots furent charmés de ces ſages diſpoſitions. Mais ceux d'entr'eux, que l'intérêt, l'ambition ou le vice engageoient à paroître Catholiques, murmurerent d'un réglement qui les démaſquoit. On ne nous permet, diſoient-ils, ni de nous réunir, ni de nous ſéparer : il eſt bien vrai que nous ſommes hérétiques; mais il n'eſt pas de foi que nous le ſoyons: on n'en a qu'une certitude humaine : les Edits du Roi ne reconnoiſſent qu'une Religion dans ſon Royaume; & en nous y ſoumettant, nous avons droit aux biens

de l'Eglise : la participation aux Sacrements est de pure discipline, & l'Archevêque viole la loi du Prince qui nous y admet : ils appartiennent à quiconque les demande : eh ! dans tous les autres Diocefes, on les donne à qui ne les demande pas.

Tels étoient les discours de ces lâches Huguenots. Mais aucun d'eux n'osa se plaindre aux Cours souveraines, des billets de Confession ou des refus des Sacrements. Et quand ils s'en seroient plaints, l'Archevêque ne craignoit pas des Parlements persuadés que la police de l'Eglise appartient par sa nature à l'Eglise seule, & que les points de discipline, pour peu qu'ils tiennent au dogme ou à ce qu'on croit tel, sont par-là même dérobés à l'examen de la puissance civile.

LIVRE DOUZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Mariage de Mlle, d'Aubigné.

LE Cardinal & le Duc de Noailles se soutenoient à la Cour, l'un par l'autre. Les deux freres étoient dans une grande faveur. Le Roi aimoit le Maréchal comme un de ses plus fideles serviteurs ; & Me. de Maintenon, le Cardinal, comme un Evêque digne des premiers siecles de l'Eglise. Les Jésuites & les Courtisans étoient pénétrés de jalousie. Le Duc & le Prélat, attentifs à toutes les menées de leurs ennemis, défendoient de concert leur crédit avec le même soin, avec la même conduite qu'ils auroient employée pour l'acquérir. Le premier ne s'éloignoit pas un moment du Roi : il savoit que les Princes inconstants sont dégoûtés par l'habitude, & que les Princes d'habitude sont refroidis par l'absence. Le second voyoit tous les Lundis Me. de Maintenon, à laquelle

les plaisirs de l'entretien de ce jour-là, gâtoient tous les autres jours de la semaine. L'un admis à la plus grande familiarité, savoit n'en pas abuser, dire les choses vraies sans déplaire, & des choses agréables sans flatter, se trouver par-tout sans empressement, obtenir les grâces sans les demander, en un mot, toujours le même, paroître toujours nouveau. L'autre admis à la plus intime confiance, se distinguoit par la sagesse de ses conseils, rétablissoit la discipline dans son Diocese, & affermissoit par sa vigilance le commerce de prieres, d'austérités, & d'affaires que pour la gloire de Dieu & pour la sienne, il avoit avec Me. de Maintenon.

La cabale attaqua le Maréchal du côté de la considération : on ne pouvoit lui reprocher de vice ; on lui donna des ridicules : on chansonna sa dévotion ; & Rousseau, vipere acharnée sur ses bienfaicteurs, fit contre lui des couplets fort satyriques. (1) Plus il eut d'ennemis, plus il

(1) Cela n'est pas vrai : il ne faut calomnier personne. Rousseau, très-jeune alors, ne connoissoit pas le premier Maréchal de Noailles. Les chansons satyriques dont il parle étoient d'un Gentilhomme nommé de Cabanat, qui les avouoit hautement.

devint cher au Roi, qui le mit en position de leur prouver combien leurs épigrammes étoient injuftes. Il répondit aux fatyres par des victoires : il détruifit le foupçon d'incapacité par des fieges raifonnés & heureux : il fit voir, en contenant les troupes dans une difcipline févere, que la douceur dont on le railloit n'excluoit pas la fermeté. Il n'avoit point cet efprit vif des Vendômes, ces coups de tête de Luxembourg ; mais en récompenfe, une application infinie, une conduite favante, un courage flegmatique. Ses fréquentes maladies l'ôterent du fervice, à l'âge où il pouvoit être le plus utile. Le Comte d'Ayen fon fils remplit le vuide que fon pere laiffoit.

Il fit fes premieres armes dans les Moufquetaires ; & prefque encore enfant, il eut l'amitié du Roi & celle de Me. de Maintenon. Mlle. d'Aubigné, élevée par fa tante, chérie de la Ducheffe de Bourgogne, promettoit à quiconque auroit fa main, une fi grande fortune, que tous les jeunes gens de la Cour y prétendoient, & qu'aucun pere n'ofoit la demander. Elle fembloit deftinée à être la récompenfe du premier mérite. On ne doutoit pas que Me. de Maintenon ne la mariât en mere, & que le Roi ne la dotât en oncle.

Me. de Maintenon eût pu la donner à un Prince du Sang : ses amis mêmes lui insinuoient le conseil d'un choix ambitieux, en lui rappellant les mariages du Prince de Conti & du Comte de Soissons : Mazarin avoit alors une autorité moins affermie que la sienne : ses nieces n'étoient ni par la naissance, ni par la beauté, ni par le mérite, au-dessus de Mlle. d'Aubigné, & les Princes étoient alors plus délicats sur ces sortes d'alliances. Le desir d'avoir un appui après la mort du Roi, l'ambition de son frere, les exemples du passé, la gloire de mêler son sang avec le sang des Bourbons, le penchant de Louis à multiplier les mariages disproportionnés, peut-être pour justifier le sien, tout cela ne put ébranler Me. de Maintenon. » Me. de Montespan, lui disoit » on, n'hésiteroit pas. C'est justement, » répondoit-elle, parce qu'elle l'auroit » fait, que je ne le fais point ".

La Princesse d'Harcourt n'osoit proposer son fils aîné, le Prince de Guise, surnommé *le Sourdaut*. Pour le rendre un plus riche parti, elle lui avoit sacrifié le cadet qu'elle avoit fait Ecclésiastique. Cet Abbé malgré lui, ayant depuis trahi son maître, la mere alla se jetter aux pieds du Roi, qui, la relevant, lui dit, de ce

ton majestueux de bonté qui lui étoit particulier : » Eh bien ! Madame, nous avons » perdu, vous un indigne fils, moi un » mauvais sujet : il faut nous consoler. "

Me. d'Harcourt tâchoit de former dans le cœur de Mlle. d'Aubigné une inclination pour le Prince de Guise, soit qu'elle crût que si les enfants étoient d'accord, les parents le feroient bientôt, soit qu'elle voulût amener des propositions qu'elle n'osoit prononcer, ou qu'elle se flattât que Me. de Maintenon ne refuseroit pas l'alliance d'une maison qu'il a toujours été dangereux d'offenser. Peut-être aussi vouloit-elle par ces premiers pas faire une espece de violence à sa modération, qui sembloit l'éloigner d'une si grande alliance.

Me. de Maintenon apprit de l'ingénuité de sa niece les vues de la Princesse d'Harcourt, qui avoit rempli de petites vanités sur le titre d'Altesse, l'esprit d'une enfant que la tante avoit élevée comme devant épouser un simple Gentilhomme. Et c'est cette éducation-là qui rend digne d'épouser un Prince.

Nulle femme de la Cour n'étoit moins réservée dans ses propos, que cette Princesse : elle avoit acquis le droit de tout dire ; & ce qui dans une autre eût choqué, plaisoit en elle. Dans une de ces

ſoirées de Me. la Ducheſſe de Bourgogne, où l'on étoit fort libre & fort gai, on mit des pétards ſous ſa jupe, on couſut une de ſes manches à celle du Duc de Berry, & ſa robe au tabouret; Me. d'Harcourt, avertie par l'éclat, ſe leve, & va, les jupes en feu, traînant après elle, un Prince & un tabouret, criant dans l'anti-chambre : *Sire, vos enfants ne ſont que des poliçons*. Son indiſcrétion étoit connue ; le déſintéreſſement de Me. de Maintenon ne l'étoit pas moins ; & ce fut un frein pour ſes prétentions. Comme le Ciel ſe joue des fortunes ! Du temps d'Agrippa d'Aubigné, les Guiſes aſpirent à la main des filles des Rois ; & cent ans après, ils n'oſent demander celle de ſon arriere-petite-fille.

La Maiſon de Noailles ſouhaitoit ardemment que Mlle. d'Aubigné fût accordée au Comte d'Ayen. Le public la lui avoit deſtinée ; (1) mais ces bruits n'avoient pas duré. La Maréchale de Noailles, qui plaiſoit à tout le monde, hormis à Me. de Maintenon, n'étoit pas plus hardie que Me. d'Harcourt. Le Maréchal craignoit un refus. L'Archevêque de Paris ſe chargea de tout.

(1) Voyez les Lettres de Me. de Coulanges.

Dès la premiere ouverture, Madame de Maintenon donna sa niece au Comte d'Ayen. (1) Dans le Conseil domestique, Louis avoit penché pour lui. Ainsi elle satisfit à la fois son inclination pour le Cardinal, sa soumission aux volontés du Roi, & sa tendresse pour Mlle. d'Aubigné.

Ce fut une fortune, dit l'Auteur du Siecle de Louis XIV, pour la fille du Comte d'Aubigné, d'épouser le Duc de Noailles, plutôt que pour le Duc. Paradoxe singulier. Point de Seigneur qui n'eût brigué l'honneur de l'épouser même sans dot : il en eût été même dédommagé par des Gouvernements ; par une élévation prématurée aux premiers honneurs de la guerre, par une considération répandue sur toute une famille, & par une faveur directe qui l'eût mis lui-même à portée de toutes les graces ; l'époux de Mlle. d'Aubigné devenoit, pour ainsi dire, le neveu du Roi. Voyez la Maison de Noailles, honorée de la Pairie avant Me. de Maintenon, & du bâton de Maréchal de France sans elle ; mais devenir, depuis ce mariage, la plus puis-

(1) Avril 1698.

ſante du Royaame, tant par elle-même que par ſes alliances. Le Maréchal d'Eſtrées & le Duc de la Rochefoucault, qui avoient demandé Mlle. d'Aubigné pour leurs fils, prévoyoient tous ces avantages.

Me. de Maintenon diſoit ſouvent: « Ce » mariage eſt la gloire & la honte de ma » vie; " la gloire, par les qualités perſonnelles du Comte d'Ayen, que le Roi regardoit comme un de ſes plus utiles ſujets; & la patrie, comme un de ſes plus fideles citoyens; la honte, à cauſe de la trop riche dot de ſa niéce. Elle l'eût volontiers bornée au don de ſa terre qu'elle lui aſſura; mais le Roi la combla de biens, lui donna un million, des bijoux, cinquante mille écus de pierreries, la charge de Dame du Palais. Le lendemain des noces, il alla voir les mariés encore au lit, & tirant le rideau, il dit au Comte d'Ayen: *Je vous donne ſix mille francs de penſion;* & à la Ducheſſe de Bourgogne: *Je vous conſeille d'en dire autant à Madame.* En vain, il traitoit ces préſents de bagatelles qui ne pouvoient ruiner ſon peuple; Me. de Maintenon ſavoit que tout ce qu'on donne au Courtiſan, eſt ôté au laboureur. Pénétrée de la miſere publique, il lui ſembloit que le bonheur de ſa famille ſe formoit de l'exiſtence de cent autres.

Ce mariage désola les envieux de la Maison de Noailles. On rappella toutes ces fables, du Captal de Budes, de la Maison de Bouillon, du Capitoulat de Toulouse, comme si elles n'avoient pas été invinciblement réfutées. Mais quand on vit une Noailles épouser le Marquis de la Valliere, Gouverneur du Bourbonnois, une autre, passer du lit du Marquis de Gondrin dans celui du Comte de Toulouse, on s'écria que cette Maison s'appuyoit sur la gauche du Roi. Le Maréchal. plus Philosophe qu'il n'appartient à un Courtisan de l'être, s'apperçut à peine qu'il avoit des ennemis.

Me. de Maintenon trouva dans le Comte d'Ayen toute l'amitié d'un fils & toutes les complaisances d'un neveu. Lui montrer les routes secretes de la Cour, lui confier à propos des affaires importantantes, le mettre à portée de rendre des services à l'Etat, les faire valoir sans en demander la récompense, voilà quel fut le prix de ses sentiments & de ses soins.

SI Me. de Maintenon n'a
son crédit, des hommes
ſoient ſouvent de celui qu'ils
auprès d'elle. Ce commerce
ſimulée & de reconnoiſſanc
toujours fait, & ſe fera touj
ple de la Cour eſt un peupl
& c'eſt le ſort des amies d
déſintéreſſées ou avides, d'
de participer à ces gains ſ
Dames faiſoient leur affaire
rieuſe des moyens d'obtenir
d'audience de Me. de Maint
ſe vantoit d'un entretien men
de la félicité ſuprême; l'aut
ſa toilette ſes lettres à ſes Jug
grondée par elle au nom du
de ſon cabinet avec un viſage

aimée, en étoit sûre, & vouloit pourtant passer pour sa favorite. Elle avoit projetté le mariage d'une de ses filles avec le Duc de **. Mais point de dot; & le Duc insistoit sur ce point. Il falloit donc l'éblouir par l'espérance d'une faveur qui en tiendroit lieu. Mais comment approcher Me. de Maintenon, aussi sourde pour l'importunité, qu'accessible à l'indigence? Depuis long-temps, elle souhaitoit d'être admise à sa table; distinction extrêmement rare. Elle brigue encore cet honneur; ses empressements sont inutiles. Puisqu'elle ne peut dîner avec elle, il faut du moins paroître y avoir dîné. Elle va la voir immédiatement après le repas, au hasard d'être froidement reçue. L'appartement de Me. de Maintenon à Versailles, a un balcon qui donne sur la cour de marbre; Me. de *** apperçoit de loin l'équipage du Duc. Elle feint de se trouver mal, demande de l'eau, une serviette, se lave les mains, la bouche, fait toutes les grimaces de propreté qu'on fait en sortant de table. Le soir même, le mariage est conclu; le Duc de *** se croit trop heureux de prendre sans bien une fille, dont la mere a dîné avec Me. de Maintenon.

Nul mariage à la Cour ne se faisoit sans

elle. L'intérêt y forme tous les nœuds; mais ils sont imparfaits, si la faveur n'y met la main. Elle signa le contrat du Duc de Richelieu, celui du Marquis de Surville, du Duc de Brancas, & de beaucoup d'autres; riant sans doute des bassesses de l'adulation, parvenue à faire dépendre du consentement du Prince l'acte le plus libre de la société.

L'aversion qu'elle avoit pour les flatteuses Duchesses, elle ne l'avoit point pour les veuves indigentes. On les nommoit ses *Dames du Palais*. Elle se chargeoit de leur subsistance & de celle de leurs familles, avec tant de générosité, qu'un jour Me. de Dangeau lui dit : » A la fin, » les belles veuves vous ruineront. » Vertus des humains, enfants de l'amour-propre toujours ressemblants à leur pere: Me de Maintenon aimoit les orphelines & les veuves infortunées, parce qu'elle avoit été l'une & l'autre; indifférente aux hommages des heureux, sensible à l'amitié des pauvres, elle écoutoit avec distraction les fadeurs d'un grand, & un moment après avec joie, la reconnoissance naïve d'un mendiant qui l'appelloit sa mere. De-là les divers jugements qu'on portoit d'elle; dure, haute, inégale

pour

pour une partie de la Cour, trop bonne & trop modeſte aux yeux de l'autre.

CHAPITRE III.

MONSEIGNEUR.

LES déſordres qui y régnoient n'augmenterent pas le nombre des amis d'une femme qui vouloit y établir la vertu. Depuis la mort de Me. la Dauphine, Monſeigneur avoit uſé de toute la liberté du veuvage; éperduement amoureux de Me. du Roure, qui lui étoit infidelle, indifférent pour Mademoiſelle, qui l'adoroit par ambition.

Le Roi, qui avoit contre les maîtreſſes la haine d'un homme qu'elles ont ruiné, avili, & preſque damné, diſoit ſouvent à Monſeigneur : » Mon fils, » ne vous livrez pas aux femmes; on » offenſe Dieu, on ſcandaliſe ſon peu- » ple, on y trouve peu de plaiſirs & » beaucoup de chagrins. Profitez de mes » fautes, & qu'au moins je n'aye pas pé- » ché inutilement. (1)

(1) Mémoires du Marquis de Dangeau.

De toutes celles que Monſeigneur pouvoit choiſir, nulle ne déplaiſoit plus au Roi que la Comteſſe du Roure. Elle étoit ambitieuſe, fauſſe, intriguante, & le Roi connoiſſoit le danger de cette paſſion dans un Prince admis à tous les Conſeils. Elle avoit dégoûté ſon fils d'un ſecond mariage; & le pere aimoit encore mieux une Dauphine qu'une maîtreſſe. Elle avoit autant de deſirs qu'elle voyoit d'hommes, autant d'amants qu'elle avoit de deſirs; & Louis vouloit, puiſque Monſeigneur devoit ſe damner, qu'il ſe damnât du moins avec honneur.

Les emportements de Me. du Roure menaçoient le Royaume des vices les plus criants, & en expoſoient l'héritier au mépris public. A un de ces ſoupés de Meudon, où d'abord l'étiquette gênante fut chaſſée par la liberté; enſuite la liberté honnête par la volupté; enfin, la volupté par la débauche effrenée, il prit au Prince du Turenne un éclat de rire extravagant. Monſeigneur lui en demande le ſujet. » C'eſt, dit Mr. de Turenne, après s'être » défendu long-temps, c'eſt que je trou» ve fort plaiſant, que de neuf que nous » ſommes ici, du Roure ſoit le ſeul qui » n'ait pas couché avec Madame. "

Me. de Maintenon fut chargée des re-

montrances. M. le Dauphin promit de renoncer à cette femme, de vivre avec plus de régularité, de ne plus passer les nuits entre du Champagne & des libertins, de mettre de l'ordre dans sa maison, & de prendre moins de ce tabac, que le Roi haïssoit singuliérement, quoiqu'un de ses meilleurs revenus. Promesses de l'amour, aussi peu solides que lui. Monseigneur s'ennuya de l'uniformité de sa vie, se plaignit sourdement qu'il n'y avoit pas un Gentilhomme en France plus gêné que lui, comme si l'on étoit impunément Dauphin, revit la Comtesse du Roure, fit de longs dînés & des soupés encore plus longs.

Le Roi fut surpris que Monseigneur ne lui obéît pas, comme si les passions avoient un Roi. Me. de Maintenon détourna l'orage; & Me. du Roure ne fut exilée qu'à Paris. Monseigneur alla l'y voir aussi secretement, que le pouvoit faire un Prince dont tous les pas étoient comptés. Le Roi le menaça de mettre hors de sa portée sa maîtresse. » Sire, répondit-il, si » V. M. l'envoye au bout du monde, » je partirai dès demain pour aller vivre » avec elle." Le Roi, peu accoutumé à ces réponses fieres, y répliqua par l'exil de Me. du Roure à Montpellier. Le peu-

ple, toujours contre les maîtresses, est toujours pour les amants. On attribua les mécontentements du Roi à la jalousie; on dit que le mérite du fils étoit son crime auprès d'un pere ombrageux; il est éloigné des Conseils, parce qu'on y craint son inclination pour le soulagement de la France; il s'éloigne de la Cour, parce qu'il ne sait pas ramper devant une femme impérieusement modeste; il se livre aux plaisirs avec excès, parce qu'on ne lui permet pas de se livrer aux affaires avec dignité, & mille autres bruits ridicules qui prouvent qu'un Dauphin de France n'a jamais tort aux yeux du peuple. Le Roi étoit si grand par lui-même, & si tendre pour ses enfants, qu'il ne pouvoit être soupçonné d'envie que par les plus petites ames. Il l'avoit admis de bonne heure à tous les Conseils; à la prise de Philipsbourg, il s'étoit livré à toutes les tendresses du sang, & avoit entendu avec plaisir ce mot du Comte de Grammont : » Votre Majesté prend » des loups comme Monseigneur, & Mon» seigneur prend des Villes comme Votre » Majesté. » Il lui avoit souvent donné le commandement des armées, & fourni des moyens de se faire craindre de l'ennemi par la supériorité des troupes,

& aimer du ſoldat par ſes profuſions. Au retour de la campagne de 1694, où, après avoir fait quarante lieues en quatre jours, Monſeigneur, moins fort de moitié que le Prince d'Orange, garantit les frontieres depuis l'Eſcaut & le Lys juſqu'à l'Océan; il étoit allé au devant de lui, & en l'embraſſant, avoit verſé des larmes de joie. Mais telle eſt la perverſité des hommes; il faut que celui qui eſt un Auguſte par ſes actions, devienne un Tibere par leurs conjectures.

Monſeigneur, d'un eſprit inappliqué, d'un caractere facile, livré à ſes complaiſants, bon quand ils l'étoient, emporté quand ils ne l'étoient pas, n'aimoit que la chaſſe, la guerre, & la table; content de ſon état de premier ſujet, & pénétré d'effroi en penſant qu'un jour il ne le ſeroit plus. En vain le Roi lui dit ſouvent: *Mais que deviendra la France après ma mort?* Ni ſa confiance, ni ſes conſeils, ni la grandeur des affaires, ne purent le réveiller. Auſſi vit-on Louis affligé de cette indolence, initier aux ſecrets de l'Etat le Duc de Bourgogne preſqu'enfant, & déſeſpéré de ne pas trouver d'abord en lui un goût aſſez vif, ſe plaindre de n'avoir perſonne dans ſa famille qui voulût apprendre à régner.

Ce tourbillon d'affaires dans lequel il étoit lui-même enveloppé depuis quarante ans, disoit mieux que tous les Livres de morale, combien il est dur d'être Roi.

M. le Dauphin, retiré à Meudon, s'abandonne aux Vendômes mécontents de la Cour. Là, donnant une collation à Me. la Princesse de Conti, cette Princesse porte la santé de la *bonne vieille sa belle-mere*; & Monseigneur apparemment étourdi par les fumées du vin, celle du *bon-homme*. Le Roi & Me. de Maintenon apprennent cette indécente plaisanterie. Monseigneur s'en apperçoit aux froideurs de son pere, & sa sœur, au refus d'un baiser de la part de Me. de Maintenon, qui lui dit: *Madame, on ne baise pas de bonnes vieilles*. Le Duc de la Rochefoucault se rendit maître de l'esprit du Dauphin, régla ses mœurs, & se conduisit comme s'il avoit été nommé par le pere, le favori du fils. La Princesse de Conti répara cette imprudence par une sagesse si constante, qu'elle fut pardonnée, & pardonnée pour la derniere fois.

Monseigneur quitta Me. du Roure, après en avoir eu une fille, élevée dans un Couvent de Paris, où elle fut entretenue magnifiquement. Après sa mort, Me. de Courtaumer, sœur de Me. du Rou-

re, délibéra comment elle pourvoiroit à la ſubſiſtance de l'orpheline : » En ferons-» nous, diſoit-elle, une-femme-de-cham-» bre, où la laiſſerons-nous Princeſſe ? » Le Roi n'avoit pas voulu la légitimer, à cauſe de l'incertitude du pere. Me. la Princeſſe de Conti la maria par pitié avec M. Ménager, le même qui négocia le Traité ſecret avec l'Angleterre.

Monſeigneur eut des galanteries de toute eſpece. On lui reprocha la Raiſin, Actrice célebre par ſes talents, & fameuſe par ſes amours. Elle avoit ruiné des Financiers, des Princes, des étrangers : elle ne ruina point Monſeigneur, qui l'aima long-temps avec beaucoup de paſſion & d'économie. Il en eut un fils, qui lui reſſembloit en tout, & qui ſeroit mort dans une miſere honteuſe, ſi La Jonchere, Tréſorier de l'Extraordinaire des Guerres, le même qui, ſans commerce, vouloit enrichir la France, ne l'en eût tiré en lui donnant ſa ſœur en mariage.

CHAPITRE IV.

Me. la Duchesse de Bourbon.

MAdame de Maintenon, qui n'avoit pas réussi avec M. le Dauphin, crut que Me. la Duchesse de Bourbon seroit plus docile. Cette Princesse étoit alors l'idole du Roi; mais elle n'en avoit pas plus de dévotion: & sans cela, toute vertu paroissoit fragile; idée la plus injurieuse aux femmes. Elle aimoit les plaisirs de la table: on craignoit qu'ils ne lui donnassent les goûts qui en naissent. Ses *impromptus* la faisoient applaudir & redouter. Elle n'épargnoit ni ses freres, ni ses sœurs, ni le petit Duc son époux, ni la Reine Maintenon, ni le fils de Louis XIII, ni elle-même: elle égorgeoit en badinant.

Me. de Maintenon lui avoit laissé ce défaut, & dit au Roi: » C'est un enfant qui » se joue: ses jeux seront innocents, tant » qu'elle ne coëffera que son genou." Mais dès qu'elle vit qu'une excessive bonté rendroit injuste & cruel, ce caractere qui n'étoit que badin & léger, elle engagea le Roi à quelques sévérités: & la conduite de la Princesse fut éclairée de près.

On apprit (les complaisants des Princes sont leurs délateurs) que dans un soupé toute la Cour avoit été chansonnée. Pour avoir un détail de cette partie de plaisir, on jette les yeux sur Corbinelli qui en avoit été. M. d'Argenson, Lieutenant de Police, se rend chez le goutteux Epicurien pour recevoir sa déposition. Il lui demande où il a soupé un tel jour : » Il » me semble que je ne m'en souviens pas, » répond en bâillant Corbinelli. S'il ne » connoît pas tels & tels Princes ; " Je l'ai oublié, répond-il encore. S'il n'a pas soupé avec eux : » Je ne m'en souviens » pas du tout, répond-il toujours. Mais, » dit le Magistrat, il me semble qu'un » homme comme vous, devroit se sou- » venir de ces choses-là. Oui, Monsieur, » replique Corbinelli, mais devant un » homme comme vous, je ne suis jamais » un homme comme moi ".

Le mauvais exemple, les conseils dangereux, le ton de la Cour qui mettoit de la gravité dans tous les plaisirs, porterent à quelques écarts la jeune Duchesse, environnée de femmes qui déploroient sans cesse le malheur d'avoir le cœur si tendre, & de n'oser rien aimer. On fit des parties plus suspectes : on alla furtivement à Paris avec Me. de Blansac : on eut des

tête-à-tête avec Marſan : on ſe ſervit de la complaiſance & de l'habileté de Me. de Valentinois. Le Roi ſut ces imprudences, défendit la Cour aux corruptrices de ſa fille, exila M. de Marſan, & chargea Me. de Maintenon de gronder la Princeſſe. Celle-ci prenant pour timidité ce qui n'étoit que douceur, lui dit : » Voulez-vous, Madame, que je devienne » dans quatre jours dévote & pédante » comme vous ? je ne fais que ce que » vous faiſiez à mon âge ".

Me. de Maintenon eût peut-être oublié ces paroles ; mais la Princeſſe ſe vanta de les avoir dites. Un mois auparavant, elle auroit été ſe jetter aux pieds du Roi : devenue plus hardie après avoir reſpiré un mauvais air avec des femmes ſans mœurs, elle ne fit pas un ſeul pas pour obtenir ſa grace : paroiſſant même en dédaigner les offres, ſûre que le Roi n'auroit pas la force de la punir ; ſe vengeant, par de nouvelles amours, de la violence faite aux premieres ; charmée de plaire à des ſujets comme ſi elle devenoit par-là une ſimple particuliere ; ambitieuſement adorée par eux, comme ſi par-là, ils devenoient Princes. Je ſupprimerois volontiers ces coquetteries ; mais outre qu'elles ſont écrites ailleurs avec fiel & ſans

vérité, la corruption des mœurs parmi les Grands, en donnant une extrême licence à l'honneur, rend à l'hiſtoire ſa liberté.

Le Roi ſe ſervit inutilement de ſa tendreſſe & de ſon autorité pour arrêter ces déréglements : il fallut attendre que l'âge amortît ces premiers feux. Il diſoit ſouvent, que ſa maiſon lui coûtoit plus à gouverner que ſon Royaume. Il voyoit l'une par lui-même, & l'autre par ſes Miniſtres.

Me. de Maintenon fut auſſi ſévere ſur les mœurs, qu'indulgente ſur les ſatyres. Si elle eût voulu ſe venger de ces vaudevilles qu'on punit à Paris, & qu'on chante à la Cour, elle eût pu dire ce que diſent toutes les favorites, que ſa réputation ne lui appartenoit plus, qu'en ſa perſonne le Prince étoit attaqué, qu'elle pardonnoit volontiers l'offenſe faite à elle-même, mais que l'injure faite au Roi étoit exclue du pardon. Point de ces vaines diſtinctions d'un cœur fauſſement généreux, qui veut jouir à la fois de la gloire, de la clémence, & du plaiſir du reſſentiment.

Mais quoiqu'elle mépriſât publiquement la calomnie, ceux qui la voyoient de près jugeoient qu'elle en étoit vive-

ment touchée. » Je ne suis pas surprise, » disoit-elle à une de ses amies, qu'on » ait des soupçons sur ma jeunesse : com» ment tant de femmes, qui, nées dans » le sein de l'opulence, ou associées à des » hommes aimables, cedent pourtant tous » les jours ou aux offres de l'avarice ou » aux persuasions de l'amour, comment » pourroient-elles croire, qu'une jeune » personne a su être sage & pauvre ? " Elle disoit aussi à Me. de Glapion : » Ceux » qui me déchirent ne m'ont point con» nue : ceux qui m'ont connue savent » que j'ai vécu sans reproche avec ce » monde aimable qu'il est si difficile de » voir sans danger. Mais leur amitié pour » moi, mon élévation, la malignité de » mes Juges, decréditent ce témoignage. » Il est triste de finir sa vie avec d'autres » gens que ceux avec qui on l'a com» mencée ". Rien n'est plus affligeant que d'avoir sa réputation à défendre.

Un petit événement acheva de soulever Paris contre elle. On s'amusoit chez la Marquise de Lancé, presque la seule maison ouverte : gros jeu, conversations libres, & pourtant bonne compagnie, ou ce qui croyoit l'être. On y étoit attiré par deux Demoiselles, qui avoient tout le jeu de la coquetterie pour se faire une

Cour, & toutes les rigueurs de la vertu pour la conserver. Me. de Lancé, respectée comme si elle l'avoit méritée, estimée comme si elle n'eût pas vécu du lansquenet, aimée quoiqu'elle exigeât autant d'égards que si elle eût été Princesse, excita la jalousie de toutes ces femmes, qui trouvent étrange qu'on ne veuille pas s'ennuyer & perdre son argent avec elles. On découvrit qu'elle n'étoit point veuve du Marquis de Lancé, & ensuite, que le Marquis de Lancé n'avoit jamais existé: on dit qu'après une jeunesse scandaleuse, elle avoit fait un mariage qui l'avoit mise en état de satisfaire toutes ses passions; que, dupe de ses amants, elle dupoit à son tour ses joueurs: on lui ôta sa naissance: son sexe devint un problême. Malgré ces bruits, sa maison se soutint: on fit agir les dévots: ils dirent qu'il s'y commettoit des crimes: la piété de Me. de Maintenon fut allarmée. L'aventuriere eut ordre de sortir de Paris. Ses deux Demoiselles furent enfermées dans un Couvent. On défendit sévérement le pharaon; mais le Roi ne se le défendit pas à lui-même: & jamais à la Cour on ne joua plus gros jeu. Le peuple se moquera toujours des réglements violés par le Prince, qui pourtant est le plus lié par eux, puisqu'il ne peut jouer que le bien d'autrui.

Dès que les maisons de jeu furent fermées, les sociétés de bel-esprit se rouvrirent. Tout le monde voulut en avoir : les Grands mêmes essayerent de s'en donner : & les Lettres furent perdues. On les protégea, & on les avilit. On entendoit des Vers, & on ne les aimoit point : on vivoit avec les Savants, & on ne les estimoit pas : on étoit incapable de penser, on jargonnoit : on voyoit par air les Artistes, on se plaignoit qu'ils fussent ennuyeux par état.

Ceux qui aimoient les spectacles murmuroient de la sévérité du Roi à chasser les Comédiens Italiens, pour avoir représenté, malgré ses défenses, quelques Pieces trop libres devant ses enfants. On dit que leur véritable crime étoit d'avoir peint Me. de Maintenon sous le nom de *la fausse prude.* On lui appliqua ces Vers d'une Tragédie qu'on jouoit alors :

Qu'eut-elle pour monter au rang d'Impératrice?
Un peu d'attraits peut-être, & beaucoup d'artifice.

Instruite des murmures de Paris, elle disoit à une de ses amies : » Ma fille ! dé-
» fiez-vous de toutes les fortunes qui se
» font au chevet des Rois. " Un honnête homme ne fait pas de satyres, mais n'est

pas fâché qu'on en faſſe : ſans elles, les Grands ſe croiroient des Dieux.

Le Roi, malgré les plaintes des mécontents, exécutoit ſon projet de réformer les mœurs de ſa Cour. S'il eût été commencé plus tôt, ou s'il n'eût pas été renverſé par une Régence licencieuſe, le caractere de la Nation auroit été changé : & que ſerions-nous devenus, nous que la ſuperſtition accable déja de tant de chaînes? Régler un Royaume comme un couvent, idée de fanatique.

Cependant la Famille Royale donnoit l'exemple de la régularité ; le vice ne marchoit plus tête levée, il étoit puni comme le crime : l'on étoit jugé ſur les Commandements de Dieu : la piété, ou ce qui en prenoit l'air & le nom, obtenoit les graces : les Héroïnes mêmes de Buſſy ſe convertirent ; & l'état de dévote fut l'aſyle de tout ce qui n'avoit plus de réputation. On vit alors ce qu'on appella depuis des femmes reſpectables ; c'étoit le vice qui donnoit à la vertu le reſte de ſes ſentiments : juſqu'alors on avoit cru que l'honneur une fois perdu ne pouvoit plus ſe recouvrer. On vouloit établir la piété ; on n'établit que la fauſſe dévotion qui ne lui reſſemble en rien.

CHAPITRE V.

Mademoiselle de Choin.

MR. Le Dauphin commençoit à revenir de ses égarements : une passion violente l'avoit arraché à toutes ses passions. L'objet en étoit encore ignoré. Mlle. de Choin (1) se l'étoit soumis, & ne

(1) Marie-Emilie de Joly de Choin, née en 16.. à Bourg en Bresse, morte en 1741, à Paris, rue des Tournelles, sur le rempart, dans une maison où avoit demeuré Madame de la Fayette.

La famille de Joly de Choin est originaire de Savoye. Voyez l'Histoire de Bresse, par Guichenon, de l'édition de 1650, pag. 240. Elle commença d'être connue par Humbert de Joly, qui vivoit en 1530, & qui eut quatre fils, dont un fut Evêque de St. Paul-Trois-Châteaux, Pierre de Joly, petit-fils de Humbert, fut Conseiller d'Etat du Duc de Savoye, Grand-Bailli des Provinces de Bresse & de Bugey, Lieutenant-Général pour le Duc de ces deux Provinces, & Seigneur de Langes, terre érigée pour lui en Baronnie, dont la famille jouit encore. Les Charges de Grand-Bailli de Bresse & de Gouverneur de Bourg ont passé par succession non interrompue, depuis 1661 à M. Joly de Choin, Baron de Langes; neveu de Mlle. de Choin. Sa fille unique a été mariée à M.

le favoit pas. C'étoit une des filles de Me. de Conti, placée à la Cour par Me. de Bury fa tante, Dame d'honneur de la Princeffe, & protégée par Me. d'Epinoy. Me. de Conti, difoit-on, l'avoit choifie à caufe de fa laideur, par dépit contre la beauté, qui, dans quelques-unes de fes filles d'honneur, lui avoit enlevé quelques-uns de fes amants. C'étoit une taille démefurée, un embonpoint exceffif, un teint fort brun, une démarche finguliere, mais de fort beaux yeux, de la dignité dans l'ame, une belle main, de la douceur, des agréments infinis dans la converfation; en un mot, tout ce qui choque & tout ce qui fait aimer. On s'accoutumoit difficilement à fa phyfionomie; mais malheur à quiconque s'y accoutumoit une fois! elle ne plaifoit pas : elle charmoit. Au milieu des fonctions de fon emploi, on lui trouvoit quelque chofe de fi grand & de fi libre, que fervant la Princeffe, elle paroiffoit en être fervie, ou mériter de l'être. La maîtreffe étoit diftinguée par

---

Savalette de Magnanville, Intendant de Tours. Les autres neveux de Mlle. de Choin font M. le Baron de Challiouvres, & M. l'Evêque de Toulon.

une taille de divinité, & la fille d'honneur, malgré les défauts choquants de sa figure, par cet air de vertu qui releve tous les états.

Les assiduités de M. le Dauphin chez sa sœur le firent soupçonner d'en être amoureux. On parloit tout bas de cette criminelle passion : moins elle étoit vraisemblable, plus elle étoit crue. Ses favoris n'en doutoient pas, & n'osoient sonder le cœur d'un maître qui se taisoit pour la premiere fois. Me. de Maintenon rejettoit ce soupçon par bienséance, & l'admettoit par imitation. Le Roi, qui ne sut jamais que le crime est dans la pensée, prioit Me. de La Valliere d'exhorter sa fille à ne point aimer, & à ne pas souffrir qu'on l'aimât. Me. de Conti, avertie par les lettres de la Carmélite qu'elle étoit aimée, & par les soins & le silence de Mr. le Dauphin, qu'elle l'étoit de lui, sembloit avoir plus de curiosité que d'horreur pour un inceste qu'elle savoit bien qui ne seroit pas consommé. Mais enfin, n'apprenant rien, n'osant rien demander, importunée sans être instruite, peut-être soupçonnée sans être tentée d'être coupable, elle supplia Monseigneur de la dispenser de recevoir ses visites du matin. Le Prince, qui ne peut voir

Mlle. de Choin qu'à la toilette, & à qui le plaisir de la voir suffit encore, continue de se rendre à midi chez sa sœur. Là, sans ouvrir la bouche, sans détourner les yeux, sans distraction & sans ennui, il contemple celle qu'il aime. Cet hommage muet n'est entendu ni de la Princesse, ni de sa fille d'honneur. Il n'ose découvrir ses sentiments; honteux peut-être que parmi tant de belles, la moins belle les ait fixé. Enfin, un billet instruit Mlle. de Choin, qui le refuse avec respect. D'autres billets furtivement donnés sont rejettés avec la même rigueur. L'amant se passionne pour la cruelle qui le brave. Il pouvoit raisonnablement attribuer ces cruautés à la modestie; mais l'idée raisonnable n'est jamais celle de l'amour.

Me. de Conti, fatiguée des soins de son frere, confie à Mlle. de Choin ses soupçons sur un penchant incestueux. Celle-ci lui répond que Mr. le Dauphin n'en est point coupable, & que ses assiduités ont un autre objet. De questions en questions, d'aveu en aveu, elle lui dit tout, & s'accuse elle-même.

Soit dépit d'être détrompée d'une erreur agréable par singularité, soit indignation contre cette présomptueuse con-

fidence, ou crainte qu'une passion si disproportionnée n'avilisse l'amant & n'éleve la maîtresse, Me. de Conti s'emporte violemment contre Mlle. de Choin, & l'accable de reproches sur son orgueilleuse crédulité. La fille d'honneur proteste qu'elle n'a pas même lu les billets, ne persuade point la Princesse, & la prie de lui permettre de se retirer. On lui défend de sortir du Palais, de se plaindre, d'aimer, d'être aimée, & de plaire.

Mlle. de Choin accourt chez Me. d'Epinoy, qui l'avoit admise, par estime, à ses exercices de piété. Elle lui dit les affreux soupçons de sa maîtresse, son imprudence à les dissiper par respect pour M. le Dauphin, son indifférence pour lui, son projet de sortir de la Cour, par honneur, par ressentiment, par vertu. Me. d'Epinoy, considérée du Roi, & digne de l'être, craint un éclat scandaleux, & qu'il ne lui soit imputé. Pour accorder ce qu'elle doit à la piété dont elle faisoit profession avec les ménagements dûs à Monseigneur & à la Princesse dont elle a la confiance, elle se dit que Mlle. de Choin est assez sage pour braver sans danger tous les assauts de l'amour, & trop peu jolie pour en inspirer à M. le Dauphin les premieres propositions. Elle lui conseille

de s'attacher uniquement au service de Me. de Conti

M. le Dauphin qui ne sait pas cet incident, se rend à l'heure accoutumée chez la Princesse, ne voit plus Mlle. de Choin, n'ose demander où elle est, craint d'avoir été pénétré, & n'en doute plus après trois ou quatre jours d'absence. Il la cherche, elle le fuit. Leurs amours sont traversés avant de s'être dit qu'ils s'aiment. Vraisemblablement Mlle. de Choin ne sent pour le Prince que cette inclination de reconnoissance que les petits ont pour les grands qui daignent descendre jusqu'à eux. Mais le Dauphin brûle de tous les feux, qu'un goût d'autant plus vif qu'il paroît bizarre, allume dans le cœur d'un mélancolique nourri d'un seul sentiment.

Il se venge des cruelles précautions de sa sœur, en l'excluant de ses parties de plaisir. La Princesse que Versailles ennuye & que Meudon amuse, est désolée de perdre l'empire qu'elle a dans la Cour de son frere. Elle devine bientôt la cause de ses froideurs; & prévoyant qu'après avoir résisté, elle finira par se rendre, elle feint d'accorder librement au mérite de Mlle. de Choin ce que tôt ou tard elle accordera forcément à la dignité de Monseigneur.

Mlle. de Choin, ſoit qu'elle craigne d'être trop expoſée aux regards de ſon amant, ſoit qu'elle ſache que mépriſer les faveurs de la fortune, eſt un moyen ſûr de les mériter ou de les acquérir, conjure la Princeſſe de lui donner ſon congé, & ſe retire aux Hoſpitalieres. La Princeſſe proteſte qu'elle ne le lui a point accordé, & la prie de revenir. Elle eſt refuſée. M. le Dauphin joint ſes inſtances aux prieres de Me. de Conti. Raiſon de plus de ne rien écouter. Me. d'Epinoy lui eſt envoyée. Mlle. de Choin lui repréſente, qu'elle n'eſt que le jouet d'une Princeſſe également prête à la chaſſer pour plaire au Roi, & à la retenir pour plaire à Monſeigneur. Elle lui rappelle ce qui s'eſt paſſé, & ſoutient qu'elle doit s'éloigner d'un pays où tout eſt ſujet aux plus bruſques changements, & d'un Prince qui veut ſe mettre à portée des ſentiments qu'il ſe flatte d'inſpirer, ou des foibleſſes que ſon imagination lui promet. Me. d'Epinoy, qui ne peut croire qu'une paſſion ſi vive ſoit durable, perſiſte à lui conſeiller de demeurer chez Me. de Conti, dont elle va devenir la favorite. Pour l'y engager, elle employe l'autorité de Me. de Maintenon, à laquelle Mlle. de Choin eſt repréſentée comme propre à donner à la

Princeſſe des exemples de vertu : on lui parle de ſes refus; on lui tait la paſſion du Dauphin ſur laquelle ils ſont fondés. Me. de Maintenon envoye quérir la Demoiſelle, qu'elle ne connoiſſoit que fort ſuperficiellement. Mlle. de Choin va lui confier les motifs de ſa répugnance. Me. de Maintenon lui ferme la bouche, & dit, » Je ſais tout; mais malgré tout cela, » vous devez obéir. " Paroles qu'elle ſe reprocha, comme ſi en effet elle avoit tout ſu, quand la ſuite du temps lui eut appris qu'on lui avoit tout caché. Mlle. de Choin ſe ſoumet, ſurpriſe ſans doute & peut-être charmée de voir tant de complaiſance en deux femmes ſi ſaintes.

Compagne aſſidue de la Princeſſe, elle reçoit tous les jours les hommages de M. le Dauphin ſans s'y prêter, mais auſſi ſans s'y dérober. Elle ne daigne pas même ſe défendre : en amour, ſe plaindre d'être attaquée, c'eſt preſque avouer qu'on ſera bientôt vaincue. Contente de ce qu'elle étoit, elle annonçoit ſon indifférence pour ce qu'elle pouvoit devenir, & la ſuite prouva que ces ſentiments n'étoient pas feints. Nous l'avons vue dans ſa vieilleſſe ſans biens-fonds, avec un mobilier modique, être la victime de l'économie qu'elle avoit inſpirée à Monſeigneur, diſſiper en

œuvres de charité une pension de douze mille livres, & ne conserver de sa faveur, que ses amis, & cette fierté de caractere, qui ne veut rien devoir, même à l'amitié.

Monseigneur eut un rival, qui sembloit justifier son choix. Le Comte de Clermont, amant de Me. de Conti, insupportable à tout ce qui avoit le malheur de l'aimer, soupiroit pour cette fille, destinée à montrer tout le pouvoir & toutes les bizarreries des passions. Il écrivit à Mlle. de Choin une lettre qui tomba dans les mains du Roi. Il lui sacrifioit la Princesse; il lui en parloit avec mépris; il en écrivoit indécemment les défauts cachés. Le Roi manda sa fille & son fils: » Voyez, dit-il à la Princesse, ce que » c'est que d'aimer, & d'aimer un indis» cret! " & à Monseigneur : » Voilà vo» tre rival. " Il leur parla en pere : il leur parla en maître. Me. de Conti remplit le cabinet de ses sanglots : M. le Dauphin le pria d'exiler Mr. de Clermont, qui fut disgracié jusqu'à la mort de Louis XIV. Mlle. de Choin, dont la vertu étoit à l'abri de tout soupçon, resta dans sa place, pour être le supplice de la Princesse, & la consolation du Prince.

Malgré toute la prudence de Monseigneur

gneur & les rigueurs de sa maîtresse, leurs amours furent bientôt divulguées. Les Courtisans ajouterent au peu qu'ils avoient vû, tout ce qu'ils imaginoient, & même ce qu'ils ne croyoient pas. Le sallon de Marly n'avoit pas encore été témoin d'une pareille rumeur. Les uns éclatoient de rire, les autres traitoient de fable; cette nouvelle. Voilà donc, disoit-on, à quoi sert la dévotion! Dans Monseigneur, elle couvre l'inclination la plus singuliere; dans Mlle. de Choin, elle masque le jeu de la plus fine coquetterie, en Me. de Maintenon & Me. d'Epinoy, elle est subordonnée à des vues assez profanes : pour Me. de Conti, elle ne dégénere point : & il est naturel que la fille de la Valliere donne des maîtresses au fils du Roi.

Me. de Conti, outrée de ces bruits, veut les détruire en renvoyant Mlle. de Choin. Me. d'Epinoy accourt, & prie de ne pas sacrifier l'innocence aux premiers cris de la malignité du public. M. le Dauphin la conjure d'épargner ce coup à sa sensibilité, en la menaçant que cet orage sera vengé aussi-tôt que reçu. Mlle. de Choin, tranquille au milieu de l'orage, s'abandonne à sa destinée, sans en desirer une brillante, sans en craindre une malheureuse : aussi indifférente pour le

Couvent que pour la Cour : ſupérieure au Prince qui l'adore, & à la Princeſſe qui la chaſſe.

Ce fut alors que commença ce commerce de lettres, entre Me. de Maintenon, la Princeſſe de Conti & Me. d'Epinoy, qui ne roula d'abord que ſur Mlle. de Choin, & qui s'étendit enſuite ſur toutes les intrigues de la Cour ; ſi ſecret, qu'aucun Courtiſan ne le ſoupçonna ; ſi curieux, que dans les dernieres années de ſa vie, la Princeſſe reliſoit ce recueil avec délices, & le laiſſa en mourant à un Médecin de ſes amis, comme le gage de la plus aveugle confiance ; ſi libre, à en juger par quelques fragments qui me fourniſſent ces faits, qu'il ne ſera publié qu'après la mort des perſonnes dont les vices ou les ridicules en font l'intérêt & l'agrément.

Mlle. de Choin ſortit de la maiſon de la Princeſſe, & ſe retira chez Me. d'Epinoy. Là, M. le Dauphin la vit avec moins de gêne, & avec auſſi peu de ſuccès : il ne put en arracher ni un ſoupir, ni une parole : il la trouvoit toujours attentive & muette, toujours complaiſante & inſenſible. L'amour agiſſoit ſans doute en elle : car peut-on être ſi tendrement aimée ſans aimer ? Mais cet

amour étoit ſi foible, & ſi ſoumis à la gloire, qu'il laiſſoit à ſon ame tout l'empire que l'indifférence a ſur la paſſion.

Me. d'Epinoy craignit que les viſites fréquentes de Monſeigneur, ſuſpectes, ſi elles étoient myſtérieuſes, ſcandaleuſes, ſi elles étoient publiques, ne terniſſent ſa réputation, & n'irritaſſent le Roi. Ne pouvant s'en affranchir, elle ſacrifia ſa protégée à ſa tranquillité, & lui défendit avec toute l'honnêteté poſſible de rentrer dans ſon hôtel. Mlle. de Choin alla à Paris, loua un petit appartement, changea de nom, & crut être à l'abri des recherches du pere & des importunités du fils.

Mr. le Dauphin ne doute point qu'un ordre du Roi ne l'ait enfermée dans un couvent. Il va chez Me. de Maintenon, qui ne ſait ce qu'elle eſt devenue, & chez Me. d'Epinoy, qui n'oſant avouer qu'elle l'a éloignée, fortifie ſes ſoupçons par ſes réponſes vagues. Il ne trouve aucune lumiere dans les bureaux des Secretaires d'Etat. Plus il cherche, plus il ſe perſuade qu'elle a été ſecretement enlevée ſur un ordre donné de bouche, ſans aucune de ces formalités, qui ſont comme un hommage que l'injuſtice même au milieu de ces attentats n'oſe refuſer à la Loi. Le Roi, informé de ſes inquiétudes, craint & fuit

un éclairciſſement dangereux, où il faudra parler en pere ſévere, & peut-être ouir les réponſes d'un amant déſeſpéré.

Le Marquis d'Antin promet à Monſeigneur de découvrir bientôt en quel lieu ſa maîtreſſe eſt détenue ou cachée. Ses perquiſitions furent long-temps inutiles; aucun Couvent, aucun Commiſſaire de quartier ne lui en donna des nouvelles. Enfin, il apprit qu'elle logeoit au fauxbourg St. Jacques. Le Lieutenant de Police le ſavoit avant lui. Monſeigneur, dont les pas étoient comptés, l'alla voir dans un déguiſement qui ne trompa point ſes eſpions. Mlle. de Choin, ouvrant la porte, le reconnut, & la referma ſur le champ. Le Prince attendit une partie de la nuit avec ſon favori, qui, en le conſolant, maudiſſoit tous bas, & ſon maître, & la maîtreſſe, & la pruderie & l'amour.

Mlle. de Choin changea de retraite; on la ſuivit pas à pas. Elle fut toujours inacceſſible, ſoit qu'elle crût que Monſeigneur n'avoit que des vues honteuſes, ſoit qu'elle eſpérât que la réſiſtance lui en donneroit d'honnêtes. M. le Dauphin devenoit plus ardent, à meſure qu'elle étoit plus inexorable. Le Marquis d'Antin lui ſoutenoit que ſes peines ſeroient toujours ſuivies de peines plus grandes. Le Prince

lui répondoit, que plus il avoit souffert, & moins il avoit à souffrir.

Le Roi, qui sembloit prévoir les suites de cette passion, résolut de rompre par autorité un engagement qu'il se reprochoit de n'avoir pas combattu dès sa naissance. Il délibera s'il relégueroit Mlle. de Choin dans un Couvent de Province. Mlle. de Choin n'avoit pour elle que sa vertu, & Me. de Maintenon, qui protégeoit la vertu quelle qu'elle fût. Louis, trop accoutumé à se considérer comme Roi, qui peut tout, & pas assez comme pere de famille, qui ne doit vouloir que ce que les Loix veulent, croyoit l'autorité souveraine légitimement employée à pacifier les troubles de sa maison. Il lui paroissoit indifférent qu'une fille fût dans un Monastere où dans une prison; & lui déplaire, c'étoit être assez coupable.

Il alloit donner cet ordre injuste & cruel, lorsque Me. de Maintenon lui représenta que Mlle. de Choin n'avoit d'autre crime que d'être aimable, aimée, & vertueuse; que si elle avoit cédé, elle auroit été sous la protection de Monseigneur; qu'ayant résisté, elle devoit être sous la sienne; qu'à la nouvelle de cet exil odieux, tout Paris se demanderoit comment le vice seroit traité, puisqu'une

[illegible] ; qu'un [illegible] le malade, & [illegible] ; qu'il falloit tout [illegible] sensibilité de Mlle de Choin, [illegible] de ces [illegible], pour le plaisir, qui [illegible] à se rendre aux passions [illegible] pour eux.

[illegible], & laissa Monseigneur [illegible] sa maîtresse dans toutes [illegible] de n'en [illegible] d'entretien. [illegible] Choin [illegible] tous ses billets, [illegible]. La curiosité [illegible] rigide délicatesse. [illegible] les plus tendres, elle [illegible] de tourments si [illegible] ; elle ne douta point de la [illegible] qu'on lui répétoit sans [illegible] & sans rien attendre ; son cœur [illegible] par pitié. Ce sentiment [illegible] dans le silence de la solitude, où elle s'étoit condamnée ; on ne pense pas [illegible] à l'amour. Ses espérances s'élevèrent ; elle se crut du moins l'égale du Prince, qui lui étoit soumis ; & sans deviner où le sort devoit la conduire, elle entrevoyoit un dénouement glorieux. Ses idées d'abord confuses, & comme enveloppées dans un nuage, s'éclairciss-

soient tous les jours; sûre d'être aimée, sûre de l'être sans foiblesse de sa part, & avec constance de la part du Prince. Elle se respectoit trop elle-même, pour imaginer qu'il songeât à l'avilir par des propositions que la passion conseille, & que l'amour ne connoît pas. Cependant elle n'osoit le voir; c'eût été lui permettre d'espérer; & l'espérance donne le droit d'entreprendre.

M. le Dauphin perce enfin jusques dans son cabinet, par la trahison d'une de ses femmes. Il se jette à ses pieds; il la conjure de l'écouter un moment; il la laisse l'arbitre de sa destinée. Mlle. de Choin, voyant l'héritier du trône à ses genoux, sans être pénétrée de honte pour lui, ni d'une joie immodérée pour elle-même, ne lui dit que ces paroles: » Monseigneur, s'il est vrai que vous m'aimiez, » vous n'avez qu'un mot à me dire, & » je n'en ai qu'un à entendre: mais ce » mot, je ne puis l'entendre, vous ne » pouvez le dire, que nous n'en ayions » l'un & l'autre la permission du Roi.« Puis elle le pria de sortir, du ton dont elle le lui auroit ordonné.

Le Prince réfléchissant sur ces paroles, les seules qu'il eût encore obtenues d'elle, y trouva plus d'ambition que d'amour.

Mais bientôt il crut que la vertu n'avoit pas d'autre langage ; il crut que l'amour avoit élevé l'ame de sa maîtresse ; & peut-être que le plus noble effort de cette passion, étoit de se garantir des foiblesses, au hasard d'être méconnue ou méprisée. Être uni à Mlle. de Choin, étoit pour lui le souverain bonheur : il se flattoit sans doute, que cette union étoit pour elle, par les mêmes sentiments, l'objet des mêmes vœux ; & tout grand qu'il étoit par sa naissance, il la voyoit encore plus grande par sa fermeté. Plus il pensoit à cette réponse, moins il étoit surpris qu'elle aspirât à ce qu'il eût déja fait s'il eût été libre, ce qu'il alloit lui proposer, quoiqu'il ne le fût pas. Mais comment obtenir le consentement du Roi, si nettement exigé ? Le demander, c'étoit une imprudence ; ne le pas demander, c'étoit un crime.

Il dit à Mlle. de Choin, qu'il lui avoit été accordé. Tout fut applani. Elle le crut, on feignit de le croire. On la blâma depuis de ne s'en être pas assurée. Mais la crainte si naturelle de tout gâter par trop de lenteur, la nécessité de rompre avec M. le Dauphin, si le fait étoit approfondi, le plaisir qu'on a dans de pareilles occasions à être trompée, ce penchant à se tromper soi-même, l'espérance

que si le Roi n'étoit pas instruit, il seroit aisément fléchi après la conclusion, la certitude d'être protégée contre tous les événements par Monseigneur, qui alloit associer son sort au sien, tout concouroit à justifier sa crédulité ou sa dissimulation.

Le mariage fut béni, selon les uns, à Meudon, selon les autres, à Livry. On assure qu'il fut approuvé par Madame de Maintenon & par l'Evêque de Meaux; ce qui n'est guere vraisemblable : la premiere n'auroit pu se dispenser d'en instruire le Roi qui s'y seroit opposé, & l'autre n'ignoroit pas qu'un Dauphin de France n'est jamais émancipé. Me. d'Epinoy le fut, & offrit sa maison à Mlle. de Choin, qui parut une héroïne, tant qu'elle ne fut pas unie à Monseigneur, & une femme ordinaire depuis qu'elle le fut.

Cependant elle exigea de lui une conduite plus réguliere, de l'ordre dans sa maison, moins de confiance en ses domestiques, & le retranchement des superfluités de sa table servie avec trop d'abondance & de délicatesse. Elle espéra que la vertu feroit pardonner l'amour. Jamais homme ne fut si promptement converti. Mr. le Dauphin devint bienfaisant, frugal, & dévot jusqu'au scrupule. Le

Roi béniſſoit le Ciel de ce changement inespéré, l'attribuoit à Mlle. de Choin, & ne pouvoit croire la liaiſon de ſon fils avec elle, ni criminelle, ni légitime.

Après que les deux époux l'eurent diſposé à tolérer leur union, ils réſolurent de ſe délivrer des inquiétudes qui troubloient leurs plaiſirs, en lui diſant ce qu'ils pouvoient lui avouer ſans honte, & qu'ils ne pouvoient lui taire ſans danger. Cependant Monſeigneur n'oſa lui faire une confidence entiere. Par prudence ou par timidité, il aima mieux lui demander ſon conſentement à une affaire qui n'étoit pas encore faite, que le pardon de l'avoir faite ſans lui.

Dans un de ces entretiens, où ſon reſpect trop timide mettoit toujours une contrainte que les familiarités du Roi ne pouvoient en bannir, il lui ouvrit enfin ſon cœur, & lui dit, qu'il aimoit une perſonne qui pouvoit ſeule le rendre heureux, dont il connoiſſoit le caractere, dont il avoit approuvé la vertu; que ſa conſcience lui donnoit les mêmes conſeils que ſon amour; que ces conſeils s'accordoient avec ſon inclination pour une vie retirée & irréprochable; qu'il ne pouvoit les ſuivre qu'ils ne fuſſent approuvés par l'autorité paternelle. Voyant

qu'il étoit, écouté ſans ſurpriſe & ſans chagrin, il ajouta, qu'il s'élevoit ſans effort au-deſſus du préjugé qui condamnoit les Princes à n'aimer que des Princeſſes; qu'une Dauphine n'avoit pas fait ſon bonheur; que ſes maîtreſſes l'avoient avili & égaré; qu'il trouvoit tout en Mlle. de Choin, hormis la naiſſance; & enfin, qu'il s'abandonnoit avec confiance aux volontés d'un pere, qui connoiſſoit les délicateſſes, les préventions, les générosités de l'amour, & les beſoins qu'ont les Grands d'une compagne qui partage par reconnoiſſance leurs peines & leurs plaiſirs.

Le Roi entrant dans ſon cabinet, lui dit: » Mon fils! penſez-y bien, & » ne m'en parlez plus." Paroles pleines d'indulgence & de ſageſſe, qui ne l'empêchoient pas de caſſer ce mariage, ſi le bien de l'Etat ou l'honneur de la Famille Royale le condamnoit, (1) & qui, ſans commettre ſon autorité, permettoient à Monſeigneur de conclure, en lui ôtant toute eſpérance de le rendre jamais public.

---

(1) Une aſſemblée du Clergé avoit décidé en 1635, que les mariages des Princes du Sang, faits ſans le conſentement du Roi, étoient nuls.

[illegible]

[illegible] à
[illegible] Gouvernement du M[illegible]
[illegible] mille [illegible] circonstances, [illegible]

pour ceux qui admettent un fait, dès qu'il explique d'autres faits qui souvent lui sont étrangers.

Ce mariage, secret pour le public, ne le fut pas pour les Courtisans. Mr. le Dauphin passoit ses journées chez Me. d'Epinoy; & Mlle de Choin, les mois entiers à Meudon, où tout lui obéissoit. A cette nouvelle, Madame la Duchesse de Bourgogne dit: » On s'allie plaisam» ment dans cette maison-là!" Elle ignoroit sans doute l'histoire de la sienne. Etant revenue d'une grande maladie: » Si » j'étois morte, dit-elle au Duc de Bour» gogne, auriez-vous fait le troisieme to» me de votre famille?" (1)

(1) Mr. de V. (Tom. VI. p. 220.) reprend l'Auteur de ces Mémoires, sur ce qu'il dit dans ce chapitre, que Monseigneur fut amoureux d'une de ses propres sœurs, & qu'il épousa ensuite Mlle. de Choin. » Ces contes populaires, dit Mr. de V., » sont reconnus pour faux chez tous les honnê» tes gens. Il faudroit être, non-seulement con» temporain, mais être muni de preuves, pour » avancer de telles anecdotes. Il n'y a jamais eu » le moindre indice que Monseigneur eût épousé » Mlle. de Choin...... Sur quel fondement cet » Ecrivain ose-t-il avancer que Madame la Du» chesse de Bourgogne dit au Prince son époux: » *Si j'étois morte, auriez-vous fait le troisieme Tome* » *de votre famille?* » Il fait parler Louis XIV, tous » les Princes, tous les Ministres, comme s'il » les avoit écouté, &c."

Me. de Maintenon ne désapprouva point ce mariage ; il justifioit le sien ; il affermissoit son état. Qu'après la mort du Roi, Monseigneur se livrât aux bons ou aux mauvais conseils, il ne pouvoit lui faire un crime d'avoir porté son pere à un engagement qu'il avoit lui-même imité : sa modération seroit un reproche, si Mlle. de Choin s'élevoit plus haut, & un modele, si elle restoit dans l'obscurité. Rien n'éloignoit plus du Trône Me. de Maintenon : si elle y eût aspiré, auroit-elle protégé ce mariage ?

Elle avoit la plus sincere estime pour Mlle. de Choin. Mais soit qu'elle fût sûre de Monseigneur, soit qu'elle crût de sa dignité de s'attacher au Roi seul, sans rien espérer ni craindre d'autrui, elle n'eut avec elle que des liaisons mystérieuses, ne la vit jamais en public, ne lui rendit aucun de ces devoirs qui auroient mis toute la Cour à ses pieds, & épargna du moins cette espece d'affront aux Princes du Sang. Procédé opposé, ce semble, à son caractere, mais nécessaire dans les commencements où le mariage étoit encore incertain, ou devoit le paroître. Le bruit qui se répandit que Mlle. de Choin étoit grosse, inquiéta fort le Roi, qui ne vouloit ni affliger son fils, ni donner

d'autres freres au Duc de Bourgogne. Quelques-uns le crurent faux ; d'autres assurerent qu'elle étoit accouchée secretement. Me. de Maintenon l'ayant éloignée d'elle, tant qu'on en attendit des enfants, ne crut pas devoir l'en approcher dès qu'on ne craignit plus.

Elle savoit par Me. d'Epinoy tout ce qui se passoit à Meudon : & tout ce qui s'y passoit, lui donnoit une haute idée de Mlle. de Choin. Dans la suite, le Roi y alla toutes les années, & Me. de Maintenon y eut un appartement ; Mlle. de Choin ne paroissoit pas, mais préparoit toutes les fêtes & tous les plaisirs. Elle étoit insensible aux honneurs ; elle ne desiroit pas d'avoir un rang ; sa propre estime lui suffisoit.

Lorsque Mlle. d'Osmond se maria, Me. de Maintenon, entre autres instructions qu'elle lui donna, lui dit : » Après la » mort du Roi, vous verrez peut-être » Mlle de Choin toute-puissante ; mais » qu'elle le soit, ou qu'elle dédaigne de » l'être, ayez toujours de la considéra- » tion pour elle. " Me. de Glapion de St. Cyr, qui la croyoit maîtresse de Monseigneur, ayant demandé à Me. de Maintenon pourquoi on ne chassoit pas cette fille de la Cour : » Cette fille ! répondit-

» elle ; nous ſommes trop heureux de l'a-
» voir : elle ſe conduit bien ; elle nous
» eſt très-utile : en mille occaſions, elle
» fait faire à Monſeigneur le perſonnage
» qui convient."

Depuis, l'union du pere & du fils fut tous les jours plus intime. Le Roi lui donna ſans ceſſe de nouvelles marques d'eſtime & d'amitié ; il voulut que les ordonnances de M. le Dauphin fuſſent acquittées au Tréſor Royal, comme les siennes propres ; c'étoit l'aſſocier au plus beau droit de la puiſſance ſuprême. Après qu'il eut annoncé ce bienfait, il dit à Me. de Maintenon : » Vous m'avouerez, Mada-
» me, que je ſais faire d'aſſez beaux pré-
» ſents. Et vous, Sire, répondit-elle,
» vous avouerez que Monſeigneur n'en
» ſait pas abuſer. " Ce préſage s'accomplit ; l'humeur prodigue de Monſeigneur fut réprimée par Mlle. de Choin, qui parvint à la gloire d'une femme accomplie, s'il eſt vrai qu'elle conſiſte à être oubliée & preſque inconnue.

CHAPITRE VI.

Chagrins domestiques.

MME. de Maintenon eût voulu l'être; son état s'y opposoit: & de ce combat entre l'indépendance de son caractere & la contrainte de sa place, naquirent tous ses malheurs. En vain elle tâchoit d'unir la fortune & le bonheur; le lien lui échappoit sans cesse. Charmer les ennuis d'un Roi dont tous les goûts étoient émoussés, voilà la source de tous ses ennuis.

Louis XIV, parmi nous le premier des humains, avoit de grandes parties, le discernement des hommes, la probité, l'application, & cette expérience qui l'avoit rendu la meilleure tête de son Conseil. Mais il avoit trop peu d'activité dans l'esprit, pour se suffire à lui-même. Son ame étoit vuide, comme l'est celle de tous les Princes mal instruits; il ne pouvoit être seul un moment. Il ne cherchoit plus le plaisir; il n'en trouvoit que dans la fuite de la peine: un mésaise continuel l'obligeoit à changer sans cesse de place & d'occupation. Comme il avoit l'ima-

gination froide, & que la lecture n'avoit pas augmenté ses lumieres, sa conversation étoit aride : il ne parloit que de ce qu'il avoit vu de ses yeux ; & les yeux d'un Monarque, occupé par ambition, obsédé par besoin, inaccessible par étiquette, voyent peu de chose. Au retour de la chasse, rendu à lui-même, il n'y retrouvoit que sécheresse, & n'offroit dans le particulier qu'un cœur épuisé, une humeur presque inégale, un esprit ou assoupi, ou rempli d'affaires, encore desireux, mais incapable d'amusement, appellant la joie qui n'entend jamais ceux qui l'invoquent.

Voilà le Prince qu'il falloit réveiller, entretenir, amuser; un Prince qui avoit, ou toute l'Europe dans sa tête, ou rien; facile à changer d'impression & de goût; qui avoit aimé Madame, & dédaigné La Valliere, aimé La Valliere, & méprisé Montespan, aimé Montespan, & haï Maintenon, qu'il faisoit régner.

Tous ses égards, toutes ses complaisances ne la dédommageoient point de cette servitude éternelle, des contradictions qu'elle avoit à essuyer, des reproches que des brusqueries lui faisoient croire qu'on supprimoit, des perfidies dont elle étoit témoin, de ces hommages autrefois si chers à sa vanité, mais détestés depuis

que, toute à Dieu, elle avoit appris ce qu'étoient les hommes.

Le Roi, la voyant un jour abattue, lui dit : » Eh ! quoi ? Madame, vous êtes » triste ! " Depuis, il ne la surprit plus dans ses chagrins. Elle lui portoit toujours un visage gai & content : » Je n'aspire, » disoit-elle, qu'à faire goûter Dieu au » Roi : s'il ne me voyoit point un front » serein, il n'aime point la tristesse, il » haïroit la dévotion. " Dès que le Roi sortoit de son appartement, elle se jettoit sur son lit, & donnoit un libre cours à ses soupirs & à ses larmes.

Je l'ai vue quelquefois, dit Mlle. d'Aumale, *lasse, chagrine, inquiete, malade, prendre l'air le plus riant & le ton le plus satisfait, divertir le Roi par mille inventions, l'entretenir seule quatre heures de suite sans répétition, sans bâillements, sans médisance. Quand il sortoit de sa chambre à dix heures du soir, & qu'on fermoit son rideau, elle me disoit en soupirant, je n'ai que le temps de vous dire que je n'en puis plus. Après avoir eu le refus d'une bagatelle qu'elle demandoit pour un de ses parents, elle me dit : » Si je voulois me donner la peine de paroître un peu fâchée, » j'obtiendrois tout ce que je voudrois ; » mais mon personnage est de souffrir en*

» *paix : le Roi est extrêmement doux ;*
» *me dit tous les jours, que je n'ai qu'à*
» *demander : mais nos Princes ne savent*
» *pas s'aviser de faire plaisir.* " *Je l'ai vue*
plusieurs fois prête à quitter la Cour à force
de soucis. » *Ah ! si je pouvois quitter ce pays-*
» *ci ! mais je n'en suis plus la maîtresse :*
» *pourquoi, mon Dieu, pourquoi m'y avez*
» *vous attachée ?* " *Et cela, fondant en*
larmes, enfermée seule avec moi, & jettant
les hauts cris. » *Que les hommes sont ty-*
» *ranniques ! me disoit-elle quelquefois :*
» *ils ne sont pas capables d'amitié : il n'en*
» *est pas de meilleur que le Roi ; mais il*
» *faut souffrir de tous : & Dieu le per-*
» *met pour me détacher du monde : que se-*
» *roit-ce de me voir adorée, ou plutôt la*
» *place que j'occupe, si je n'avois quel-*
» *que amertume ? il faut être où je suis,*
» *pour savoir combien il est dur de vivre !* "

Il faudroit avoir vécu avec elle, pour savoir précisément d'où naissoient ces peines. Ce n'étoient pas de chimeres : elle n'avoit pas une ame à s'en nourrir, quoiqu'elle fût assez sujette aux vapeurs. Ce n'étoient pas des besoins : elle étoit si désintéressée, que le Roi n'avoit pas beaucoup de desirs à prévenir. Ce n'étoient pas de contradictions ; les Ministres tâchoient de ne penser que d'après elle, & le Roi donnoit l'exemple du

respect. » C'est une sainte, disoit-il, elle a » toutes les perfections, & peu d'hommes » ont autant d'esprit. " Mlle. d'Aumale se tait là-dessus : cependant personne n'est plus instruite qu'elle : elle étoit de tous les voyages, de tous les plaisirs, de tous les chagrins, dévote, active, insensible à tous les honneurs que sa place lui attiroit.

Vraisemblablement Me. de Maintenon, qui tendoit à une parfaite pureté de mœurs, haïssoit ces soirées, où son devoir la forçoit à des actions que son goût rejettoit, actions indifférentes en elles-mêmes, mais que la piété abhorre comme des attentats à la pudeur, ou qu'elle ne tolere que comme des soulagements à la foiblesse humaine, quoiqu'elles soient plus saintes que le plus sévere célibat, dès qu'elles sont légitimes. Le Roi entroit chez elle à neuf heures; tous les domestiques sortoient: elle étoit déja couchée: le Roi, marchant sur la pointe des pieds, alloit fermer tout doucement le verrou de la porte; & à dix heures, alloit le tirer avec le même mystere. Sa fistule mal guérie donnoit sans cesse de l'exercice à la charité & à la patience de Me. de Maintenon. L'assentiment aux plaisirs ou à ce qui en étoit l'image, devoit plus coûter que les mortifications des sens, à une femme qui,

au-lieu d'une parure, portoit de ces instruments de pénitence armés de pointes de fer, ou travaillés de crin, inventés dans toutes les Religions par des Moines féroces, approuvés par une piété fervente, & condamnés peut-être par une piété éclairée.

Plus le Roi vieillissoit, plus la charge de Me. de Maintenon devenoit pénible. Il ne voyoit plus que ses Ministres par habitude, ses jardins par goût, & Me. de Maitenon par estime. Ses assiduités chez elle lui montroient incessamment le prix de cette liberté, qu'elle n'avoit pas connue quand elle en avoit pu jouir, & qu'elle regrettoit depuis qu'elle ne l'avoit plus. Elle aimoit la société, & elle vivoit dans l'esclavage. Elle haïssoit la pompe; elle en étoit environnée. Elle étoit si franche, que Mr. le Duc de Bourgogne disoit : *Elle est vraie, & c'est tout dire ;* & elle étoit sans cesse forcée à la dissimulation. Elle avoit beau prendre en patience sa grandeur : quand le malheur est dans le sang, on ne compose point avec lui. » Je n'y puis plus tenir, dit-elle un » jour au Comte d'Aubigné : je voudrois „ être morte. Vous avez donc parole, „ répondit d'Aubigné, d'épouser Dieu „ le Pere? "

Le caractere du Roi, qui n'étoit pas xempt d'humeur, étoit une autre source le chagrins. Il vouloit beaucoup, quoiqu'il n'exigeât rien. Il étoit comme tous es hommes, durs pour leurs femmes, ncapables de cette tendresse délicate que es femmes connoissent si bien, traitant en esclaves celles, qui, dans la premiere nstitution du mariage, ne devoient être que leurs compagnes. Un mari rend une femme rarement heureuse; un mari Roi, presque jamais: „ Il n'est, disoit-elle, „ de douces chaînes que celles qu'on por- „ te pour Dieu!" En public il cachoit son humeur; & dans le particulier, il se dédommageoit de la contrainte. Me. de Maintenon, maîtresse de son esprit comme de son visage, dissipoit ces nuages par des concerts, & par les charmes du ton de l'hôtel de Richelieu. Mais fatiguée d'un rôle si uniforme & si gênant, d'une extrême gayeté, elle tomboit dans une tristesse amére. Quel supplice, disoit-elle, à Me. de Bolinbroke „ d'amuser un hom- „ me qui n'est plus amusable!"

Elle se prenoit à tous les objets qui pouvoient suspendre ses ennuis. Elle instruisoit à ses heures perdues un petit Negre, que le Marquis de Villette lui avoit donné. Elle se plaisoit à étudier dans

cet enfant naïf, la nature altérée en nous qui naiſſons avec des préjugés. Un jour qu'elle l'exhortoit à divertir la Reine d'Angleterre : „ Je ne puis, répondit-il ; toutes „ ces Reines-là m'ennuyent. " Il dit au Roi, qui répondit à une de ſes queſtions par quelques mots qui ne ſignifioient rien : „ Et toi auſſi, tu paſſeras pour ſot, „ ſi tu dis une ſottiſe. " Trouvant un jour Me. de Maintenon fort triſte, il s'élança ſur ſes genoux, & lui dit à l'oreille : „ Tu „ ne ſais donc pas combien il eſt facile d'a- „ muſer un Roi ? " Elle fut ſi frappée de ce mot, qu'elle ſe leva bruſquement, & le répéta à Mr. Jolly de Fleury qui étoit préſent, & qu'elle connoiſſoit à peine.

Quelques-uns prétendent, qu'épuiſée de laſſitude de divertir ſeule le Roi, elle fit offrir à Mlle. de Lenclos un logement à Verſailles. Conte ridicule : c'eſt bien une Epicurienne, qu'une dévote choiſit pour l'aſſocier à ſes ennuis ! Ils ajoutent que Ninon répondit, qu'il étoit trop tard pour apprendre l'art de diſſimuler & de ſe contraindre qu'elle n'avoit jamais connu ; & que tout ce qu'on put obtenir d'elle, ce fut de ſe trouver un jour à la tribune de la Chapelle, au paſſage du Roi, curieux de voir une fois au moins cette merveille

veille de son regne. C'est là-dessus qu'on a fait ce dialogue entre Me. de Maintenon & Mlle. de l'Enclos : il est de Voltaire, & il n'en est pas moins plat : la premiere y propose à l'autre, *de troquer, du moins en apparence, sa philosophie contre de la pruderie, &c.* Tout est de ce ton-là. Du reste, il est vrai que les dévots tenterent de convertir Ninon, qui dit à Mr. de Fontenelle : » Vous savez „ quel parti j'ai tiré de ma personne : „ eh bien! je pourrois vendre encore „ mieux mon ame : les Jésuites & les „ Jansénistes se la disputent. "

De fréquentes brusqueries affligeoient Me. de Maintenon. Quelquefois au milieu d'un conseil demandé, le Roi l'interrompoit durement : *Madame, de quoi vous mêlez-vous?* Aujourd'hui les Ministres blâmoient ce que les Evêques avoient approuvé. Demain Louis imputoit le mauvais succès d'une affaire, à l'avis qui l'avoit fait entreprendre. Son esprit & son application ne suffisoient pas, malgré toute leur étendue, à l'inspection immédiate qu'il s'étoit réservée sur toutes les parties de l'administration : il appréhendoit toujours qu'on ne lui cachât quelque dépêche importante. La confiance le portoit sans cesse vers Me. de Maintenon :

tenon l'avoit toujours ét
l'étoit que depuis deux jou
faisoit consister la dévotio
du bien ; le second, dans
Tous les deux avoient de
les plaisirs les plus innoce
par sévérité, le mari par
sorte que sans pouvoir s
l'autre, il falloit absolum
nuyassent.

Des refus trop arbitrair
vivement ce cœur trop s
peu ménagé. Le Roi n'aim
rents, & montroit son
maniere offensante. Me. de
demandant pour un d'eux
» Non, répondit le Roi av

de ces légeres brouilleries. Me. de Maintenon étoit sensible, mais s'oublioit toujours elle-même ; Louis ombrageux ; mais sans ressentiment : en cela, bien différent de son pere, dans les cassettes duquel on avoit trouvé de longs procès-verbaux de tous les différends qu'il avoit eu avec ses chastes maîtresses.

La malignité publique ne se taisoit point, quoique méprisée. Tantôt on la représentoit entre un cul-de-jatte & un Roi, souriant à l'un, donnant des nazardes à l'autre. Tantôt on peignoit Louis regardant à travers les lunettes de Me. de Maintenon, & conduit par un fil que tenoit Pontchartrain. Guillaume III disoit : » Le Roi de France ne ressemble » en rien au reste des Rois ; il a des Mi» nistres de dix-huit ans, & des maîtresses de quatre-vingt. " Un sonnet (1), trop beau pour ne pas aller à la postérité, trop méchant pour ne pas faire une profonde blessure, lui fut envoyé par la poste, & le lendemain répandu dans Paris. Il fut attribué au Comte d'Hamilton, le plus frivole quoique le plus caustique des hommes, & celui qui, dans le dernier

(1) Voyez T. VI, Pieces justificatives.

siecle, a fait le plus haïr l'esprit, à force d'en abuser. Le Comte de Grammont son beau-frere essaya de le justifier : » Vous » savez, lui dit Me. de Maintenon, que » dès ma jeunesse, je n'ai aspiré qu'à mou» rir dans l'obscurité. Bon! reprit le Com» te, des gens d'esprit comme vous & » moi ne meurent jamais. " Elle ne fi d'autre usage de cette satyre, que de l mettre à côté des panégyriques qu'on lu adressoit tous les jours. Cependant ell trembloit que de pareilles pieces ne par vinssent au Roi, qui pouvoit y prendr des impressions fâcheuses, quoique l calomnie qui l'avoit insulté cent fois lu eût appris à rendre aux autres la justic qu'il attendoit d'eux.

Après ce tableau, qui peut considér la plus haute faveur sans pâlir? Qu'on r croye pourtant pas que la vie de M de Maintenon n'ait été qu'un tissu de pe nes. J'ai rassemblé dans quelques pag des traits épars dans une espace de tren ans. Quoique sans cesse tourmentée p la délicatesse de son esprit, & par la se sibilité de son cœur, elle eût des joie des succès, des plaisirs : elle eut que que beaux jours, & beaucoup qui pa rurent l'être à force de courage, ou q le devinrent à force de vertu.

CHAPITRE VII.

M. de Chamillard.

(1) LEs changements arrivés dans le Miniſtere lui ravirent ce qui lui reſtoit de liberté & de bonheur, en l'engageant dans les affaires dont le Roi ne pouvoit ſeul porter le faix. Le Conſeil du Roi ne fut formé que de ſes créatures. Pontchartrain, qui lui devoit ſa place, lui dut celle de Chancelier vacante par la mort de Boucherat. Elle fit donner à ſon fils le département de la Marine, & les Finances à Chamillard. Le Miniſtere de l'Empereur Léopold étoit le ſeul qui fût plus mal compoſé. Guillaume, qui connoiſſoit & l'épuiſement de la France & la médiocrité des ſujets qui la gouvernoient, diſoit, que déſormais nous ne ſaurions faire ni la paix ni la guerre, & que notre cabinet ne vaudroit pas mieux que notre armée.

Chamillard, Conſeiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, enſuite Con-

(1) 25 Septembre 1699.

seiller d'Etat, & enfin chargé des affaires de St. Cyr, protesta qu'il ne savoit ni gouverner les hommes, ni administrer les finances. *Je vous l'apprendrai*, lui dit le Roi. Ce Prince aimoit à être servi par des gens qui ne dussent son élévation qu'à sa volonté : & celui-ci alloit lui devoir ses lumieres. Dans les Etats soumis à des loix, où les murmures d'un peuple libre avertissent les hommes en place de leurs fautes, le Ministre peut être impunément un sot : le mal est aussi vîte réparé que fait. Mais dans un pays où un Secretaire d'Etat est un petit Roi dans son département, où ses Commis sont des tiers, des quarts de Roi dans leur bureau, où l'on se fait un point d'honneur de mépriser les cris des mécontents, tout est perdu, si le Ministre ne vaut lui seul tous les Sages du Royaume. Chamillard n'étoit connu de Me. de Maintenon, que par son habileté à concilier les différends de quelques particuliers, & du Roi, que par son adresse au billard. Mr. d'Armagnac l'avoit présenté à Louis qui aimoit beaucoup ce jeu, & qui en étoit dégoûté, parce qu'il ne trouvoit personne de sa force.

Chamillard, pénétré de son incapacité, pria Me. de Maintenon d'être son gui-

de dans un pays qu'il connoissoit si mal. Voici les principaux traits de l'instruction qu'elle lui donna, après s'en être long-temps défendue.

» Vous avez, Monsieur, une place où » vous pouvez faire de grands biens. S'il » est vrai que j'y aye contribué en quel- » que chose, l'unique reconnoissance que » je vous demande, c'est de vous servir » de votre autorité pour soulager le peu- » ple. Je sais que vous y êtes porté d'in- » clication, & je sais aussi que vous ne » pouvez mieux faire votre cour au Roi. » On ne pense plus comme on a pensé; » & si vous proposiez une nouvelle dé- » pense, glorieuse, ou même utile, on » craindroit fort que le lendemain vous » ne proposassiez un impôt.

» Les gens qui manient les finances, ne » se font point un scrupule de mettre tous » les jours des fardeaux sur les épaules » du pauvre peuple. Mais ces fardeaux, » ils ne les portent pas eux-mêmes, non » plus que leurs parents & leurs amis : » & le peuple sait bien le remarquer & » le dire. Cela fait haïr l'autorité : nous » l'avons vu dans le temps du Cardinal » Mazarin : il y avoit d'autres causes de » révolte; mais les impôts allumerent le » feu. Au contraire, la modération affec-

» tionne les sujets au bien de l'Etat : vous
» avez vu la joie de Paris & des Provin-
» ces lorsqu'on ôta la capitation, qui
» avoit été portée sans murmure, parce
» qu'elle n'avoit pas été mise sans sujet.
» On dit toujours dans votre place :
» Les malheurs des temps, l'engagement
» des revenus du Roi demandent qu'on
» établisse de nouveaux impôts pour four-
» nir aux besoins journalliers & au paye-
» ment des dettes. Depuis que je suis au
» monde, (& il y a long-temps que j'y
» suis) je n'entends parler que de ces mal-
» heurs des temps. Et je crois que c'est
» à force de se les faire plus grands qu'ils
» n'étoient en effet, qu'on les a faits aussi
» grands qu'ils sont aujourd'hui : au-lieu
» d'avoir recours à une économie rai-
» sonnable, on a fait des édits bursaux :
» plus on a eu d'argent, plus on en a
» dépensé : & quand il a été question
» de faire quelque jardin ou quelque pla-
» ce, on n'a point parlé du malheur des
» temps. Il n'est que trop vrai que nous
» sommes dans un temps fâcheux, & que
» le Royaume est actuellement accablé de
» dettes. Jusqu'ici on n'a pas songé à les
» acquitter. Si la continuation de la paix
» permet d'y travailler sérieusement, je
» crois qu'il faut le faire peu-à-peu. C'est

» l'Etat qui doit à l'Etat. C'eſt le Roi, » c'eſt-à-dire la partie qui n'a rien, qui » doit à la partie la plus aiſée. C'eſt ſur le » peuple principalement, c'eſt-à-dire, ſur » la partie qui n'a que le néceſſaire tout » juſte, qu'il faudra lever l'argent néceſ- » ſaire pour acquitter le Roi. Vous voyez, » Monſieur, qu'il faut procéder inſenſi- » blement à un ſi grand ouvrage, & qu'il » n'eſt pas poſſible de trouver un moyen » prompt de payer les aiſés ſans obérer le » Roi, & ſans appauvrir le peuple. C'eſt » une vieille maladie; il faut des remedes » doux & lents: le Roi eſt le pere de la » France; & le Contrôleur-Général en » eſt le Médecin.

» L'économie produira plus d'argent » que de nouvelles impoſitions. On y eſt » diſpoſé: on reconnoît qu'il y auroit de » grands retranchements à faire; qu'un » Roi de France ne ſeroit pas moins grand » avec un moins grand nombre d'Offi- » ciers; que les penſions ſe ſont multi- » pliées à l'excès; qu'il vaut mieux don- » ner peu pour exiger moins. Quand vous » ferez de ces propoſitions là, ſur-tout » dans les premiers cas preſſants, vous » ne ſerez point mal reçu. On a honte » aujourd'hui de l'ancienne magnificence. » Vos prédéceſſeurs n'ont oſé conſeiller

» ces retranchements de choses, nécessaires, disoient-ils, à la dignité du Trône, parce qu'ils ont craint les murmures des gens de la Cour, & méprisé les plaintes des Provinces, trop éloignées pour être entendues. Le Roi en est persuadé; & dès qu'on lui dit que personne ne se plaint, c'est alors qu'il croit qu'on a plus à se plaindre.

» Ces retranchements doivent être tentés à propos; on s'y prêtera de grand cœur, quand on verra que les impôts sont gardés pour la derniere ressource. Il est vrai que le Roi n'est point porté à chagriner ceux qui ont l'honneur d'être ses domestiques; mais il n'hésitera jamais entr'eux & son peuple.

» Vous le connoissez assez pour savoir qu'il n'aime pas d'être contredit. Mais il souffrira cent contradictions plutôt qu'une injustice. Si l'on ne va pas droit avec lui, il s'en apperçoit, & se tait. Il ne montre pas son ressentiment, parce qu'il est maître de lui-même; mais moins il en montre, & plus il en a. Dès que M. de Louvois l'eut trompé une fois, il fut perdu sans retour. Il veut être obéi, mais il veut pourtant qu'on lui dise la vérité.

» Son extrême droiture le rend fort sé-

» vere contre la cupidité. Bien-loin de per-
» mettre que ſes Miniſtres s'enrichiſſent
» par de mauvais moyens, il ne peut
» ſouffrir qu'ils s'enrichiſſent par des
» voies légitimes. Il veut qu'on ne ſonge
» qu'à le ſervir ; & à la longue, on n'y
» perd rien. J'ai lu qu'un Miniſtre Eſpa-
» gnol mourut ſans avoir de quoi ſe faire
» enterrer. On ne demande pas en France
» une ſi grande vertu ; cependant il ſem-
» ble qu'un homme en place devroit être
» regardé & ſe regarder lui-même com-
» me dévoué au bien public. Vous avez
» de grands revenus & de beaux droits ;
» il me paroît que vous plairiez fort au
» Roi en n'uſant pas des derniers. Dans
» des temps tels que ceux-ci, il eſt diffi-
» cile de toucher à l'argent, ſans que les
» mains en ſoient ſaliès ; & dans votre
» emploi, le déſintéreſſement eſt d'autant
» plus beau, qu'il eſt plus rare, & plus
» difficile à cauſe des tentations. Si vous
» ſavez être pauvre, vous ſerez adoré
» des pauvres, reſpeƈté des riches, eſti-
» mé des Grands. Vous ſavez de quoi M.
» P. a été accuſé. Vous avez, Monſieur,
» une très-bonne réputation ; je vous con-
» jure de la ſoutenir. En vain vous ſerez
» honnête homme, ſi vos parents, ſi vos
» amis, ſi vos gens ne le ſont pas. Les

» détours de la vénalité ne ſont pas long-
» temps cachés au public ; il y a trop de
» perſonnes qui ont intérêt à les décou-
» vrir. Le blâme tombe toujours ſur celui
» qui devoit les empêcher & les punir ;
» s'il les punit tard, on le ſoupçonne de
» ſacrifier, malgré lui, ſes créatures à ſon
» honneur, & ſouvent avec raiſon. Car
» depuis vingt-cinq ans que je vois de
» près ce pays-ci, j'ai obſervé que les
» hommes en place étoient toujours ce
» que le public, tout méchant qu'il eſt,
» diſoit qu'ils étoient.

» Il y a une maniere de corruption,
» moins odieuſe que l'autre, mais auſſi
» ſuſpecte au Roi. Elle eſt dans la facilité
» avec laquelle le Miniſtre cede aux re-
» commandations : les recommandeurs
» vendent leurs ſervices aux recomman-
» dés : c'eſt par-là que commencent les
» abus ; & des marchés, conclus d'abord
» ſecretement, ſe font enſuite avec une
» indiſcrétion ſcandaleuſe. Le Roi appelle
» cela, traiter du ſang de ſon peuple ; &
» vous acquerrez ſa confiance, ſi vous
» remédiez à un ſi grand mal : il ne faut
» que de l'intégrité & de la fermeté
» dans les commencements. Les femmes
» ſont celles qui protegent avec le plus
» d'audace. Il ſeroit bon de fermer l'o-

» reille à toutes ces protections. Je ne
» vous demande aucune exception pour
» les miennes. Une fois pour toutes, re-
» fusez-moi, quand ce que vous m'accor-
» deriez n'iroit pas au plus grand bien
» de la chose. J'ai fait donner beaucoup
» d'emplois, & peut-être trop. Je ne
» vous en demanderai pas de nouveaux;
» & quant aux anciens, je serai bien aise
» s'ils sont continués, & je ne le serai
» pas moins s'ils ne le sont pas, parce
» que j'en conclurai que vous les avez
» mieux remplis qu'on ne l'avoit fait à
» ma priere. Vous accoutumerez les Da-
» mes & les Seigneurs à vos refus, en
» n'hésitant pas à m'en faire de précis,
» que je leur apprendrai à supporter.

» L'inégalité qui se trouve dans les ré-
» partitions des Charges du Clergé, a tou-
» jours fait de la peine au Roi. Il vous
» verroit avec plaisir travailler à faire ces-
» ser les plaintes des pauvres Ecclésiasti-
» ques & les railleries des libertins, qui,
» pour attaquer la Religion, font, com-
» me on dit, *flèche de tout bois*. C'est un
» abus, qu'on pourroit commencer à ré-
» former sans violence à la prochaine
» assemblée, en s'entendant avec quel-
» ques-uns de nos bons Evêques. M. l'Ar-
» chevêque de Paris ne vous seroit pas

» contraire, & il peut beaucoup sur la
» plus saine partie de son Corps.

» Il me semble que vous ne devez ni
» être, ni paroître uni avec M. de Torcy
» ni avec M. de Barbezieux. Le Roi n'ai-
» me point les divisions entre ceux qui le
» servent; mais ces étroites liaisons lui
» sont suspectes. Vous les trouverez rare-
» ment sur vos pas: ne leur causez aucun
» ombrage: je voudrois que vous vé-
» cussiez avec eux sans confiance, sans
» dépendance, sans les rechercher ni les
» fuir.

» Les conseils de M. le Duc de Beau-
» villiers ne peuvent vous être nuisibles.
» Il a l'esprit merveilleusement droit; il
» aime véritablement l'Etat, & abhorre
» tous les conseils violents. Le Roi, quoi-
» que les dernieres affaires l'ayent refroi-
» di, est encore plein d'estime pour lui.
» Mais il a des amis dangereux, je dis,
» M. de Beauvilliers.

» On se plaint depuis long-temps d'une
» espece de confédération que le Contrô-
» leur-Général & les gens d'affaires sem-
» blent avoir faite pour ruiner de concert
» le Royaume. Il est vrai que le Con-
» trôleur-Général leur est trop souvent
» favorable, & qu'ils l'engagent dans de
» fausses démarches par les secours ex-

» traordinaires qu'ils lui fourniſſent dans
» l'occaſion. Il ne faut point s'aliéner les
» gens d'affaires, puiſque l'état préſent
» des choſes veut qu'on les regarde com-
» me d'une grande reſſource pour l'Etat.
» Mais leurs créances ne devroient pas,
» ce ſemble, être privilégiées : on n'eſt
» point ſûr de ces gens-là : c'eſt la ba-
» layure de la nation ; leurs vertus mê-
» mes ſont intéreſſées ; ils ne ſont heu-
» reux que par les calamités publiques :
» ils vous vendront toujours chérement
» leur reconnoiſſance ; ce ſont des loups
» béants qui engloutiroient le Royaume,
» ſi on l'abandonnoit à leur avidité. A
» Paris, on ſe loue fort de leur magni-
» ficence qui fait vivre beaucoup d'arti-
» ſans ; mais dans les Provinces, on ſe
» plaint avec juſtice de leurs vexations.
» Il eſt donc à propos d'avoir l'œil ſur
» eux, & d'admettre les mémoires qu'on
» préſente contre eux.

» Je vous dis, Monſieur, ſans ordre &
» ſans ſuite, tout ce qui me vient dans
» l'eſprit, que je crois pouvoir vous être
» utile & du goût du Roi. Je ne vous
» parle point de l'infâme trafic des or-
» donnances du Tréſor Royal. Je vous
» ai vu dans la diſpoſition d'y mettre or-
» dre. Il eſt honteux, pour ne pas dire pis,

» que les pauvres soient les seuls qui ne
» soient pas payés, & c'est faire du Roi
» un voleur des mêmes gens dont il est
» le bienfaicteur.

„ Vous pourriez, je crois, vous aider
„ utilement de M. Rouillé, & même de
„ M. Desmarets. Les Ministres, qui ont
„ une aversion naturelle pour leur succes-
„ seur, donnent rarement leur confiance
„ à un homme qui seroit digne de les
„ remplacer. Cette jalousie est fort nui-
„ sible au service. Je suis bien persuadée
„ que vous ne serez environné que de
„ gens de mérite. Dans les commence-
„ ments, il faudra tout voir, tout écou-
„ ter. Ne craignez pas qu'on vous sache
„ mauvais gré d'emprunter des lumieres
„ étrangeres. Remplir ses devoirs dans
„ toute leur étendue, voilà l'essentiel;
„ que le bien se fasse de notre propre
„ mouvement, ou par l'impulsion d'au-
„ trui, qu'importe, pourvu qu'il se
„ fasse?

„ J'ai souvent oui dire à M. Colbert:
„ *Le François changeroit les rochers en or,*
„ *si on le laissoit faire.* Vous avez donc,
„ Monsieur, un grand trésor dans l'indus-
„ trie de la nation; vous ne manquerez
„ pas d'habiles gens qui vous indiqueront
„ les moyens de le faire valoir; & la paix

„ que le Roi vient d'affermir, mettra le „ plan d'administration que vous choisirez, à l'abri de ces contrariétés perpétuelles & ruineuses auxquelles vos prédécesseurs ont été forcés. En voilà plus „ qu'il ne convenoit à une femme d'en „ dire, & peut-être plus que vous ne „ m'en demandiez; mais vous avez vaincu ma timidité, & je n'ai plus été maîtresse de mon zele.

„ Quant au Monseigneur, je crois que „ vous devez ne l'exiger de personne, le „ refuser des gens de condition, & le „ souffrir de la part des gens d'affaires."

Nul homme n'eut plus de besoin que Chamillard de ces conseils, que les politiques traiteront de trivialités, & qui ne le seront de long-temps pour un Ministre: nul homme n'en profita moins. Il augmenta les impôts; il multiplia les billets de monnoie; il les donna & ne les reçut pas en payement; de sorte qu'en les établissant, il les décria: il arrêta cette circulation d'especes & de denrées, la vie du corps politique; il recourut à des expédients, qui étonneroient dans le fils de famille le plus prodigue; il crut que la hauteur releveroit sa dignité. Dans ses audiences, exposé à tous les yeux, il s'efforça de cacher son incapacité par sa présomp-

tion : il répondit à quelqu'un qui se plaignoit d'une injustice : „ Allez, le Roi ne „ rend point compte à ses sujets, & je le „ représente ". Il défendit aux Financiers de rien acheter, & il vendit tout lui-même. Ses filles concluoient ces honteux marchés ; & les Cours étrangeres, dont nous étions maîtres par la corruption, essayerent de l'exercer dans la nôtre : ces femmes, publiquement courtieres de l'Etat, ayant vendu au Nonce pour quatre mille francs la permission refusée par le Prince de faire sortir du Royaume quinze mille fusils, le Pape montra la lettre d'avis à l'Abbé de Polignac, Auditeur de Rote, qui n'eut rien à repliquer à ces paroles du Saint Pere : „ En vérité, votre Maî„ tre est bien mal servi ! "

Les premiers jours de son ministere ne furent point orageux ; mais à mesure que le Roi fit tomber sur lui les rayons de sa faveur, il acquit les vices de la domination. Il n'étoit ni dur ni cruel, il n'étoit que foible ; mais tout tyran l'est : & la France fut opprimée, perdue par le meilleur homme du monde (1).

(1) Voyez son éloge dans le Siecle de Louis XIV.

Barbezieux mourut (1) presque subitement. L'Archevêque de Reims son oncle reçut son dernier soupir, lui parla beaucoup de testament, & peu de sa conscience. Le voyant expiré, il entra dans son cabinet, remplit ses poches de bijoux, parcourut tous les papiers, en prit un, & rentrant dans la chambre où son neveu venoit de mourir : » Parbleu, dit-» il, voilà une plaisante chose écrite de » la main de Barbezieux : *J'aurai à ma trente-troisieme année une grande maladie, de laquelle je ne réchapperai pas.* Ce Ministre, héritier de la crédulité de son pere pour l'Astrologie, consultoit souvent le P. Alexis, Cordelier, qui, d'après la connoissance de ses débauches, avoit hasardé cette prédiction (2).

Sa place fut donnée à Chamillard, qui sachant par expérience que le choix du Prince ne donnoit point les talents, la refusa avec toute la modestie d'un homme qui en eût été digne. Le Roi lui dit : » Je serai votre second. " Ainsi cet homme qui ne savoit ni la guerre ni les finances, fut chargé seul de ces deux em-

---

(1) 5 Janvier 1701.
(2) Mss. de l'Evêque d'Agen.

pacités, auxquels l'application & la capacité de Colbert & de Louvois avoient à peine suffi. Pourquoi Louis les réunit-il en sa personne? pour les plus frivoles raisons: il craignoit que, séparés, ils ne fussent exercés par deux hommes jaloux l'un de l'autre: il étoit accoutumé à celui-ci; il le croyoit laborieux, il le connoissoit modeste: il espéroit de le former; il se flattoit d'abréger le travail de moitié, en travaillant avec un seul: il comptoit établir entre ses Généraux & ses Ministres une harmonie qui le mettroit en état de commander de son cabinet ses armées sans trouble, sans contradiction, avec célérité. Il voulut simplifier la machine politique; & la démonta.

Ni ces grandes places, ni les leçons du Prince le plus magnanime n'éleverent l'ame de Chamillard. Il étoit né pour l'obscurité: il resta dans le mépris. Point de Ministre plus incapable que celui qui, maître de l'argent & de l'armée, ne sait pas devenir premier Ministre. Il précipita la France dans des malheurs, dont je ne commencerai le détail qu'après avoir narré la mort de Monsieur, celle du Comte d'Aubigné, & celle de Me. de Montespan, personnages qui appartiennent à ce que j'ai déja dit, mais qui font

étrangers à ce qui me reste à dire, & que je réunis ici, quoique sortis du monde dans des temps fort différents ; persuadé que de simples Mémoires ne sont point assujettis à l'ordre chronologique.

CHAPITRE VIII.

La mort de Monsieur, celle du Comte d'Aubigné, & celle de Me. de Montespan.

MAdame de Maintenon avoit entrepris la conversion de Monsieur, & se flattoit d'y réussir. Le P. de la Bourdonnaye son Confesseur le menaça de le quitter, s'il ne changeoit de vie. Cette sévérité réveilla les remords dans le cœur de ce Prince : il déplora ses déréglements, & réprima ceux de son fils. Il résolut de se retirer de la Cour, de fonder des Hôpitaux, & de ne plus penser qu'à son salut : la mort le surprit au milieu de ces projets.

Depuis quelques jours, il saignoit du nez, & cachoit cet accident aux Médecins, par aversion pour la saignée du bras. (1) Etant allé à Marly, il s'assit à

(1) 9 Juin 1701.

côté de Me. de Maintenon, en attendant que le Roi sortît du Conseil. Me de Maintenon le voyant triste & rêveur, lui demanda s'il avoit quelque chagrin. » Oui » répond-il, en soupirant. Mais encore? » reprend-elle. Ce diable de Jubilé, dit » le Prince, m'a fait faire des diables de » réflexions. Il faut les cultiver, repart » Me. de Maintenon : ce sont des avis » de la grace. J'ai tant fait de mal, re- » plique-t-il, que je ne sais, ma foi, pas » comment expier tout cela. Dieu est » juste, dit-elle, mais il est bon. Parbleu, » ajoute le Prince, si je n'étois marié, » je me retirerois de la Cour; on s'y » damne sans s'en appercevoir. Ce n'est » point, lui dit-elle, ce que Dieu exige » de vous; votre état est d'édifier le mon- » de, & non de vous enterrer dans un » Cloître. Vous avez mis ordre à votre » conscience? Oui, répond Monsieur: » j'ai fait de mon mieux : mais croyez- » vous qu'il suffise de ne plus pécher?"

Là-dessus, le Roi sort de son cabinet, on se met à table; il prend à Monsieur un saignement de nez, qui allarme toute l'assemblée. Fagon, à qui une longue expérience permet de parler aux Princes avec une dureté salutaire, lui dit: » Vous » êtes menacé d'apoplexie; & vous ne

» pouvez être saigné trop promptement ". Le Roi tâche de résoudre son frere à une saignée, & ne pouvant l'obtenir, lui dit : » Vous verrez ce que votre opiniâtreté » nous coûtera : on nous éveillera une » de ces nuits, pour nous dire que vous » êtes mort ". Monsieur se retire sous prétexte de prendre un bain ; il va à St. Cloud, où il soupe fort gayement. Sur la fin du repas, il demande à Me. de Ventadour d'une liqueur que le Duc de Savoye lui avoit envoyée. Me. de Ventadour se tourne vers lui pour en présenter, & le voit au même moment tourner les yeux, & tomber sans connoissance. On court à Marly. Le Roi arrive. Monsieur n'est déja plus qu'un cadavre.

Il fut sincérement regretté. Le Roi l'aimoit. Leurs inclinations étoient différentes, mais n'avoient point produit cette antipathie que tous les Historiens ont soupçonnée. Ce soupçon est fondé sur ce que Monsieur fut exclus du Conseil & du commandement des armées. Ce fut son indiscrétion qui l'écarta des affaires ; & le Roi le lui fit sentir. Monsieur soupant avec lui, témoigna beaucoup d'empressement pour un fruit nouveau : » Tenez, lui dit le Roi, piqué de ce qu'il avoit divulgué un secret du Conseil, » mangez, car vous

» n'êtes pas plus maître de votre bouche » que de votre langue. " Cette brusquerie produisit dans l'amitié des deux freres un refroidissement dont on s'apperçut, mais qui ne dura pas. Quelque modéré que fût le Roi, il est constant, quoi qu'en dise l'Auteur du *Siecle de Louis XIV*, qu'il tint un propos fort avilissant pour les premieres Charges de la Cour. Il revenoit de la chasse, & vouloit quitter sa casaque : le Duc de **, qui étoit de quartier, ne s'étant pas trouvé-là, Blouin, valet-de-chambre, s'avança respectueusement : *Tirez, lui dit le Roi, valet pour valet.* Tous les assistants se regarderent. » Bon, dirent les malins, le Roi n'auroit point lâché ce mot, si ce premier » Gentilhomme de la Chambre étoit Gentilhomme. "

Ceux qui fouillent dans le cœur des Princes, attribuent à la jalousie du Roi l'inaction où il laissa Monsieur durant la guerre. Ils disent que Louis, qui, en 1677, avoit fait le siege de Cambray, & chargé son frere de celui de St. Omer, fut si chagrin de la victoire complete que celui-ci remporta sur le Prince d'Orange, qu'il ne lui parla jamais de cette action, & parut attristé des cris du peuple : *Vive le Roi, & Monsieur qui a gagné*

gné la bataille. Ce fait semble démenti par le caractere de Louis XIV, généreux, maître de lui-même, fidele aux bienséances, & plus capable d'émulation que d'envie. Il est vraisemblable que Monsieur ne se soucia pas de commander; il aimoit la gloire, il aimoit encore plus les plaisirs; & il falloit plus d'une victoire pour persuader au public & à lui-même qu'un homme qui s'habilloit en femme, étoit propre au métier des Héros. Quoi qu'il en soit, les deux freres s'aimoient, & cherchoient à se plaire; Monsieur étoit le premier des flatteurs de Louis; & Louis toléroit ses déréglements. Dans une conversation où leurs cœurs s'épanchoient en liberté, le Roi lui demanda ce qu'on disoit de lui dans le monde: „ Que vous » ne vous communiquez pas, répondit » Monsieur. Et de moi, qu'en dit-on? » Que vous vous communiquez trop, » repartit le Roi ".

Le Duc de Chartres hérita de tous les biens & de toutes les prérogatives de son pere. Madame fut priée de renvoyer ses filles d'honneur, & fut servie par des femmes. Elle se rapprocha du Roi qui l'avoit toujours traitée avec froideur. C'étoit le seul cœur de la famille Royale que Me. de Maintenon n'avoit pu gagner:

Madame, toujours irritée du mariage de son fils, affectoit encore plus d'orgueil qu'elle n'en avoit. Etant allé voir la Duchesse de Bourgogne, lors de ses premieres couches : » Je me retire, dit-elle, » en entrant, les odeurs que j'ai sur moi » pourroient vous incommoder ". Le Roi fut si offensé de cette impertinence méditée, qu'il l'eût exilée, si Me. de Maintenon ne l'eût appaisé. Quelques jours après, Madame alla la voir, & lui dit : » Je viens ici uniquement pour vous assurer qu'aujourd'hui je vous aime autant que je vous ai jusqu'ici estimée : » vous m'en croirez aisément, si vous » vous rappellez avec quelle franchise » j'ai dit autrefois que je vous haïssois ". Malgré ces avances de la Princesse à Me. de Maintenon, leur commerce d'amitié ne se passa qu'en conseils d'une part, & en louanges ou remerciments de l'autre. Madame s'efforçoit à devenir dévote, & ne pouvoit y réussir. Elle ne s'étoit point défaite d'un penchant secret pour sa premiere Religion, qu'elle n'avoit abjurée qu'au moment où elle fut conduite à l'Autel. On l'avoit sourdement accusée d'une correspondance avec un Prêtre Calviniste, sans doute aussi peu fondée, que celle dont Jurieu accusoit Bayle avec

Me. de Maintenon (1). Dans sa vieillesse, elle embrassa toutes les pratiques de piété qu'elle avoit méprisées : plus les sens s'affoiblissent, plus on a de besoin de ces petites superstitions qui les amusent.

Le Comte d'Aubigné étoit dans l'âge où elles deviennent nécessaires. Il se retira dans une Communauté de Laïques : la solitude convenoit à son humeur sauvage : il s'y fit un appartement ; & partageant son loisir entre les devoirs de la Religion & les agréments de la vie, il y vécut en vieux pécheur qui veut aller au Ciel, mais le plus juste qu'il lui est possible. L'Abbé Madot, élevé à St. Sulpice, ami

(1) Bayle, accusé de tramer avec elle la ruine de la Religion Protestante, répondit, dans la Préface de sa *Cabale chimérique* : *M. Bayle cherchant par tout Rotterdam cet homme qui s'est vanté, le verre à la main, de lui avoir donné une lettre de Me. de Maintenon, n'a pu encore savoir qui c'est : en attendant qu'il se montre, il le déclare faux témoin : car M. Bayle n'a jamais reçu ni directement ni indirectement, ni en temps de paix, ni en temps de guerre, ni lettre ni aucune chose que ce puisse être de cette Dame. Peut-être ne sait-elle pas qu'il y ait au monde ni un Bayle, ni un Jurieu : & sans doute si elle venoit à savoir qu'elle a été mêlée dans leur querelle, les réfugiés lui paroîtroient ou bien foux ou bien méchants de la faire si facile à écrire.* . . . .

du célebre La Chetardie, Supérieur de cette Communauté, s'empara de son esprit. Me. de Maintenon se chargea de la régie de ses biens & du payement de ses dettes. L'Evêque de Chartres, La Chetardie, le P. Bourdaloue, obtinrent du vieillard, à force d'importunités, qu'il se réduiroit à dix mille liv. de rente. D'Aubigné, qui ne péchoit plus, parce qu'il n'avoit ni la force ni l'occasion de pécher, parut un Saint à la Communauté dont il étoit le bienfaicteur. Me. de Maintenon pria l'Abbé Madot de continuer ses soins. Le Directeur & le dirigé devinrent inséparables : & d'Aubigné fit enfin par goût les actes de Religion qu'il n'avoit faits que par bienséance, & peut-être par foiblesse.

Sa santé étoit depuis quelques mois fort languissante. Il alla aux eaux de Vichy, & fut accompagné par l'Abbé Madot. Là il tomba malade. Son ami lui annonça qu'il n'avoit que quelques moments à vivre. Le Comte d'Aubigné reçut cet arrêt avec autant de tranquillité que s'il avoit toujours bien vécu. Il montra de grands sentiments de foi, de justice & de pénitence. L'Abbé Madot, dépositaire de ses dernieres volontés, vint en diligence annoncer à Me. de Mainte-

non qu'elle avoit un frere dans le Ciel; de forte qu'elle apprit à la fois ce qui pouvoit l'affliger le plus vivement & ce qui devoit la consoler. Elle pria le Roi de donner une Abbaye à l'Abbé Madot.

Cet Ecclésiastique, indifférent pour les richesses tant qu'il avoit été dans la pauvreté, méprisa la pauvreté dès qu'il fut riche. Il engagea Me. de Maintenon à demander pour lui l'Evêché de Tournay, vacant par la mort de M. de Coëtlogon. Le Roi l'y nomma. Le P. de la Chaise lui représenta que le Chapitre composé de Gentilshommes, obéiroit avec peine à un bourgeois. Madot demanda l'Evêché de Belley, & l'obtint : il demanda une seconde Abbaye, & l'obtint encore : il demanda des lettres de cachet contre ses Chanoines; on lui en accorda. Me. de Maintenon crut que les desirs de cet homme insatiable étoient enfin remplis. Mais chaque jour de nouvelles lettres de Belley lui demandoient de nouveaux services. Elle entroit avec reconnoissance dans tous les besoins du saint Evêque, non sans murmurer qu'il lui fît payer si chérement le salut de son frere. Enfin, Madot prétendit à un Evêché plus considérable; & pour intéresser sa pitié, lui dit que l'air trop vif des montagnes de

Belley étoit contraire à sa poitrine, & qu'une translation dans un climat plus doux la rétabliroit. Me. de Maintenon qui lui voyoit l'embonpoint de la plus brillante santé, & qui d'ailleurs estimoit les Evêchés par les fatigues & non par les revenus, lui répondit : » Vous ne pou-» vez, dites-vous, vivre long-temps à » Belley, eh bien, Monsieur, apprenez » à y mourir ".

Me. de Montespan ne l'avoit pu encore apprendre. Elle passoit l'hyver à Paris, & l'été en Poitou : toujours mal où elle étoit, toujours bien où elle n'étoit pas, croyant que Dieu oublieroit ses péchés si elle en perdoit la mémoire, & craignant qu'ils ne lui fussent jamais pardonnés, toutes les fois qu'elle se les rappelloit : poursuivie par ses remords, & tâchant de les appaiser par quelques aumônes : si orgueilleuse, qu'elle disputoit le pas aux Princesses Lorraines, comme si le titre d'ex-maîtresse du Roi donnoit un rang; & si humble, qu'elle montroit une espece de joie, quand ses domestiques lui manquoient de respect. Quoiqu'éloignée de la Cour depuis vingt ans, elle avoit conservé tous les défauts qu'elle y avoit acquis, la mollesse, la bisarrerie, la défiance, & sur-tout l'ambition : tant il est

dangereux de donner à notre ame de mauvais plis! Dès qu'on put se moquer d'elle impunément, La Bruyere la peignit, dans ses *Caracteres*, encore idolâtre de sa beauté, en contemplant les restes précieux avec complaisance, & demandant à soixante ans à son Médecin, pourquoi ces rides, cet estomac si foible, cette humeur chagrine? Elle entra, par vanité & par inquiétude, dans la cabale des Jansénistes, qui la comparerent à Me. de Longueville, & la célébrerent comme une Sainte du parti : ces gens-là ont toujours eü de plaisants Saints! Le Roi sut par Mr. de Pontchartrain cette nouvelle, qui effaça de son cœur tout sentiment d'estime ou d'amitié, s'il y en restoit encore.

Elle alloit toutes les années aux bains de Bourbon : elle y cherchoit la santé, & y trouva la mort. S'étant fait saigner mal-à-propos, elle fut attaquée d'un transport au cerveau, qui joint à d'autres accidents, ôta toute espérance aux Médecins. Sur le champ, on dépêche un courier au Marquis d'Antin, pour l'avertir du danger où est sa mere. Dès qu'elle eut la tête plus libre, ses femmes lui dirent qu'elle étoit très-mal. Elle les gronda fort, & soutint au Prêtre, au Médecin, à ses domestiques, qu'elle n'étoit point malade.

Le Marquis d'Antin arrive en poste; & sans descendre de sa chaise, sans s'informer comment sa mere se porte, il demande sa cassette. On la lui donne : on lui dit que Me. de Montespan n'en confie la clef à personne, & la porte toujours sur elle. Il monte vîte dans son appartement, cherche la clef dans le sein de sa mere agonissante, vuide la cassette, la referme, & part sans donner aucun ordre, sans témoigner ni curiosité, ni surprise, ni regret, ni pitié. Quelques heures après, Me. de Montespan expira.

Elle avoit ordonné dans son testament, que ses entrailles seroient portées à la Communauté de St. Joseph. Elles jettoient une si grande puanteur à cause de la chaleur de la saison, que le porteur revint sur ses pas, & alla les remettre aux Capucins de Bourbon. Le Pere Gardien, infecté de cette odeur, les jetta aux chiens. Quand on apprit à la Cour ce qu'étoient devenues les entrailles de Me. de Montespan, on en plaisanta; un de ses anciens amis dit : *Est-ce qu'elle en avoit?*

Ainsi finit cette femme célebre par sa beauté, par son crédit, par ses égarements, & par ses malheurs. Elle eut mille qualités, & pas une vertu; mille défauts, & pas un vice. Elle fit le déshonneur de

ſon mari, ternit ſa gloire de ſon amant, & s'enrichit de la miſere de ſes concitoyens. Ni le Roi, ni le peuple, ni ſes enfants ne la regretterent : elle paſſa la moitié de ſa vie dans la faveur, & l'autre moitié dans le mépris, plus honteuſe de ſes fautes que pénitente. Son regne fut ſi funeſte à nos peres, qu'on peut le regarder comme une punition du Ciel contre la France. Sa mort fut marquée par tant de circonſtances effrayantes, qu'elle parut être un de ces coups de la Providence, qui daigne quelquefois ſe juſtifier auprès des foibles, & confondre l'incrédulité des ſages, ſoit en frappant de ſa main des peuples entiers, ſoit en refuſant aux pécheurs publics les conſolations de la grace & les ſentiments de la nature.

Fin du Tome quatrieme.

[illegible]

TABLE
DES MATIERES

Contenues dans ce Tome quatrieme.

A.

ACADÉMIE d'Angers, 20
Agreda, (Marie d') 67
Alexis, (le P.) Cordelier, 283
Alléaume, (le P.) 38
Altieri, Cardinal, 81
Antin, (le Marquis d') 144. 295
Argenson, (M. d') Lieutenant de Police, 225. 244.
Armagnac, (M. d') 270
Aubigné, (Charles, Comte d') 262. Sa mort, 291. 292.
Aubigné, (Mlle. d') 148. 150. Son mariage, 205 *& suiv.*
Aumale, (Mlle. d') 156. 259
Autriche, (Anne d') 8
Ayen, (le Comte d') 207. 210. 212. 213

B.

BARBÉZIEUX, Ministre, 141. 169. 278. Sa mort, 283.
Barillon, Evêque de Luçon, 19
Bayle, 292
Beaufort, (l'Abbé de) 50
Beaumont, (l'Abbé de) 103

Beauvilliers, (Me. de) 153
Beauvilliers, (le Duc de) 19. 52. 70. 87. 104. 128. 141. 183.
Beauvilliers, (la Ducheſſe de) 14. 84. 153
Berlips, (la Comteſſe de) 252
Berry, (le Duc de) 210
Bèthune, (le Duc de) 16
Billets de Confeſſion; motif de leur établiſſement, 195 & *ſuiv.*
Blanſac, (Me. de) 225
Blouin, Valet de chambre, 288
Boileau, (l'Abbé) 22. 44
Bolingbroeke, (Me. de) 263
Boſſuet, (M.) 20. 22. 34. 43. 44. 46. 48. 51. 55. 56. 58. 64. 67. 69. 70. 73. 74. 76. 82. 83. 86. 87. 88. 93. 95. 96. 99. 105. 107. 111. 115. 198. 249.
Boſſuet, (l'Abbé) neveu du précédent, 97. 99. 108
Boucherat, Chancelier. Sa mort, 269.
Boufflers, (le Maréchal de) 123
Bouillon, (le Card. de) 81. 98. 99. 101. 107. 112.
Bouju, (Me. de) 156
Bourbon, la Ducheſſe de) 224 & *ſuiv.*
Bourdaloue, (le P.) 27. 31. 37. 72. 155. 171. 292.
Bourdelot, Médecin, 153
Bourdonnaye, (le P. de la) 285
Bourgogne, (le Duc de) 19. 50. 53. 123. 127. Son mariage, 145. & *ſuiv.* 160. 175.
Bourgogne, (la Ducheſſe de) 124. 145 & *ſuiv.* Son mariage, 157. 160. 210. 212.
Brancas, (le Duc de) 216
Brias, (M. de) Archevêque de Cambray. 52
Briſacier, (l'Abbé de) 28. 30. 37. 117. 171
Brunet, (le Préſident) 156
Bruyere, (la) 34. 295
Bury, (Me. de) 233
Buſſy, 231

C.

Callieres, (Me, de) 141
Casteja, (Mlle. de) 156
Catalan, 88
Catinat, (M. de) 145
Catos, Femme de chambre de Me. Guyon, 11
Caylus, (M. de) 153. 156. 252
Cazanata, Cardinal, 109
Chaise, (le P. de la) 13. 28. 66. 72. 77. 80. 81. 95. 97. 115. 132. 154. 181. 182. 184. 186. 190. 193. 194.
Chaise, (le Comte de la) 182
Châlons, (M. de) 37. 44. 45
Chamillard, (M. de) Ministre, 269 & *suiv.* 284.
Chanterac, (l'Abbé de) 99. 108
Chanvalon, (le Marquis de) 13
Charles II, Roi d'Espagne, 167
Charonier, (le P.) Jésuite, 82
Charost, (le Duc de) 15
Charost, (la Duchesse de) 14. 17
Chartres, (le Duc de) 289
Chartres, (l'Evêque de) 40. 55. 80. 86. 91. 100. 108. 113. 123. 292.
Châteauneuf, Ministre, 169
Cheron, Official, 11
Chetardie, (la) Curé de St. Sulpice, 171. 291
Chevreuse, (le Duc de) 38. 47. 58. 104
Chevreuse, (Me. de) 14. 84
Choin, (Mlle. de) 232 & *suiv.* 256
Cibo, (le Cardinal) 81. Sa mort, 112.
Clermont, (le Comte de) 240
Colbert, (M.) 280
Combe, (D. François de la) 2. 11. 13. 84. 108
Comte, (le P. le) Jésuite; 115. 116. 117. 120. 155.

Conti, (le Prince de) 203
Conti, (la Princesse de) 222. 232. 234. 236. 238. 240. 242.
Corbinelli, Philosophe, 125
Courtaumer, (Me. de) 222
Créci, (M. de) 141
Créquy, (la Duchesse de) 153

D.

DANGEAU, (le Marquis de) 151
Dangeau, (la Marquise de) 156
Descamps, (l'Abbé) 187
Desmarais, (l'Abbé) 171
Desmarets, Ministre, 280
Drou, (le) Evêque, 99
Duguet, (l'Abbé) 23

E.

EDIT de Nantes, 175
Emeric, (le P. d') Jésuite, 154. 186
Enclos, (Ninon de l') 265
Epinoy, (Me. d') 233. 236. 238. 241. 242. 249. 243. 253. 255.
Estrées, (le Maréchal d') 212
Eugene, (le Prince) 123

F.

FAGON, premier Médecin, 131. 286
Felix, premier Chirurgien, 131
Fénelon, (l'Abbé de) 17 & *suiv.* 25. 26. 28. 30. 33. 36. 38. 42. 44. 47. 48. 50. Archevêque de Cambray, 52 & *suiv.* opposé à Bossuet, 56 & *suiv.* 64. Son livre sur l'explication des maximes des Saints, &c. 66. & *suiv.* Il consent

à un accommodement, 73 *& suiv.*; prend Rome pour juge, 79 *& suiv.*; est renvoyé dans son Diocese, 83 *& suiv.* Ecrits pour & contre, 89 *& suiv.* 93; son livre examiné à Rome, 98 *& suiv.*; sa disgrace, 103. *& suiv.*, son crime, 110, 128; est condamné, & se soumet, 109 *& suiv.* 118. 119. Vraie cause de sa disgrace, 126 *& suiv.* Sa mort, 135. 171.
Fléchier, Evêque de Nîmes, 44
Fleury, (l'Abbé) 68. 88
Fleury, (M. Jolly de) 264
Fontenelle, (M. de) 265
Fouquet, 16
Fouquet, Comte de Vaux, 38. NB. Dans la note de cette page, lisez *oncle* au-lieu de *pere*.
François de Sales, (St.) 90
Froulé, (le Chevalier de) 175

G.

GAILLARD, (le P.) 12. 63
Gentet, (le P.) Jésuite, 119
Glapion, (Me. de) 228. 255
Gobelin, 12. 27. Sa mort, 31. 51.
Gondrin, (le Marquis de) 213
Grammont, (le Comte de) 63. 220. 268
Grammont, (la Comtesse de) 158
Grignan, (la Comtesse de) 91
Guiche, (la Duchesse de) 34. 44. 84. 156
Guillaume, Prince d'Orange, 219
Guillaume III, 137. 140. 144. 163. 267. 269
Guion, (Me.) 2 *& suiv.* Enfermée & élargie, 11 *& suiv.* Un de ses songes, 17 *& suiv.* Progrès qu'elle fait, 23 *& suiv.* 33 *& suiv.* Elle se retire du monde, 38 *& suiv.* Sa doctrine est jugée par des Commissaires, 43 *& suiv.* Conférences d'Issy à son sujet, 47 *& suiv.* Elle

travaille à se justifier, 56 *& suiv.* Se soumet, 58 *& suiv.*; est conduite à Vincennes, 60 & *suiv.* 66; envoyée à la Bastille, 84 *& suiv.* Assemblée du Clergé à son sujet, 94.
Guise, (le Prince de) surnommé *le Sourdaut*, 208

H.

HAMILTON, (le Comte, 267
Harcourt, (la Princesse d') 15. 158. 208. 210
Harcourt, (le Duc d') 157
Harcourt, (la Duchesse d') *ibid.*
Harcourt, (le Marquis d') 252
Harlay, (M. de) de Chanvalon, 8 *& suiv.* 13. 46. Sa mort, 62 *& suiv.*
Harlay, (M. de) 141
Havrincourt, (le Marquis d') 134. 156
Haussi, (Me. d') 266
Hebert, Curé de Versailles, 19. 44. 64. 69. 75. 83. 130. 132. 190.
Huguenots, (les) 196. 202. 203
Huguetan, Libraire, 138

I.

JACQUES II, Roi d'Angleterre, 137. 141
Jansénistes, (les) 104. 133. 135. 187. 295
Janson, Cardinal, 52. 80. 81
Jésuites, (les) 27. 31. 41. 64. 65. 69. 132. 185. 205.
Innocent XII, Pape, 100. 102. 108. 109. 282
Jolly, (M.) 37
Jolly de Fleury, (M.) 264
Jonchere, (Me. la) 223
Jurieu, 93. 111. 291

L.

LAMI, (le P.) 37
Lancé, (la Marquise de) 80
Lande, (Me. de la) 156
Langeron, (l'Abbé de) 85. 88. 103
Lasseau, (M.) Prêtre de la Mission, 12
Lastic, (Mlle. de) 150
Laval, Evêque de la Rochelle, 19
Léopold, Empereur, 269
Lesdiguieres, (la Duchesse de) 46. 63
Longueville, (Me. de) 293
Louvois, (M. de) 165. 175. 274
Lude, (la Duchesse du) 153. 158. 161
Luxembourg, (le Duc de) 165

M.

MADAME, mere du Duc d'Orléans, 258. 289
Mademoiselle, 217
Madot, (l'Abbé) 291. 292. Evêque de Belley, 293.
Maigre, (Me. le) 23
Mailly, (la Comtesse de) 153
Maine, (le Duc du) 144
Maintenon, (Me. de) accusée d'avoir voulu rendre son mariage public, & justifiée, 114 & *suiv.*
Maisonfort, (Me. de la) Chanoinesse de Poussay, 12. 14. 36. 40. 67. 87. 92.
Marais, (Godet des) Abbé, 27 & *suiv.* Evêque de Chartres, 32. 34. 41. 52. 55. 58. 61. 77. 107. 113. 177.
Marie-Adélaïde de Savoie, Duchesse de Bourgogne, 146. Voyez *Bourgogne* & *Savoie*.
Marie d'Agreda, 67

Marsan, (M. de) 226
Mazarin, Cardinal; 167. 208. 271
Ménager, (M.) 223
Merinville, (M. de) Evêque de Chartres, 123
Miramion, (Me. de) 13. 15. 17
Molinos, 3. 13. 26. 68. 109
Monaco, (le Prince de) 112
Monseigneur, 117. 124. 217. 224. 234. 236. 238. 241. 243. 244. 246. 247. 249. 251. 254. 255.
Monsieur, sa mort, 285 *& suiv.*
Montchevreuil, (la Marquise de) 15
Montespan, (Me. de) 8. 157. 168. Sa mort, 294. *& suiv.*
Mortemar, (le Duc de) 19
Mortemar, (la Duchesse de) 14. 44. 84
Mothe, (le P. de la) Barnabite, 13

N.

NANGIS, (le Marquis de) 142
Nevers, (le Duc de) 91
Neuville, (le P. de la) Jésuite; 170
Nicole, (M.) 22. 37
Noailles, (le Maréchal de) 65. 144. Duc, 205. Son mariage avec Mlle. d'Aubigné, 211.
Noailles, la Duchesse de) 65. 210.
Noailles, (Louis-Antoine de) 52, Archevêque de Paris, 64. *& suiv.* 75. 80. 83. 88. 100. 115. 154. 177. 184. Cardinal, 185. 186. 188. 198. 202. 205. 110.
Noailles, (l'Abbé de) 66
Normanville, (Mlle. de) 156
Noyer, (Me. du), 119

O.

OSMOND, (Mlle. d') 134. 150. 156. 160. 255.

P.

*P*AIX de Riswick, 162 *&* *suiv.*
Pasquin, 112
Péréfixe, Historien, 8
Perou, (Me. du) 35. 125
Phelippeaux, (l'Abbé) 98. 119
Pirot, (l'Abbé) 67. 94
Polignac, (l'Abbé de) 282
Ponthartrain, Contrôleur-Général, 70. 81. 141. 169. 175. 179. 267. Chancelier, 269. 295.
Pope, 5

Q.

*Q*UESNEL, (le P.) Prêtre Oratorien, 33
Quiétisme, (le) 1 *&* *suiv.* 11 *&* *suiv.* 23 *&* *suiv.* 33 *&* *suiv.* 56. 69. 73 *&* *suiv.* 109.
Quinault, 67

R.

*R*AISIN, (la) Actrice, 223
Ramsai, (M. de) 106
Rancé, (l'Abbé de) 44
Religionnaires, (les) 196. Voyez *Huguenots.*
Rheims, (l'Archevêque de) 54. 63. 283. Voyez *Le Tellier.*
Richelieu, (le Duc de) 216
Rochefoucault, (le Duc de la) 212. 222
Rose, (la Sœur) 44
Rouillé, (le Président) 280
Roure, (la Comtesse du) 217 *&* *suiv.* 222
Rousseau, 206
Rudolovic, Evêque, 99
Rue, (le P. de la) Jésuite, 72. 132. 155

S.

Sacerdoti, (le Juif) 138
Saint-Fremont, (le Comte de) 156
Scarron, (l'Abbé) 31
Seignery, (le P.) 72
Soissons, (le Comte de) 208
Sully, (la Duchesse de) 84
Surville, (le Marquis de) 216

T.

Télémaque, (les Aventures de) Ouvrage funeste à son Auteur, 18. 127 *& suiv.* 151.
Tellier, (Maurice le) Archev. de Rheims, 70. 198. Voyez *Rheims*.
Tellier, (le P.) Jésuite, 135
Tessé, (le Comte de) 153
Themiseuil de St. Hyacinthe, 97
Thyrsus-Gonzales, (le P.) Général des Jésuites, 186.
Tiberge, (M. l'Abbé) 28. 30. 37. 115.
Tonnancourt, (Mlle. de) 156
Torci, (le Marquis de) Ministre, 79. 81. 278.
Toulouse (le Comte de) 213
Tour, (Me. de) 92
Treville, (M.) 23
Tronson, (l'Abbé) Supérieure de St. Sulpice, 18. 37. 44. 45.
Turenne, (le Prince de) 218

V.

Valentinois, (la Duchesse de) 226
Valincourt, 171
Valliere, (Me. de la) 234. 241. 258

Valliere, (le Marquis de la) 213
Valois, (le P.) Jésuite, 20. 84. 103
Vaudemont, (le Prince de) 144
Vendôme, (César, Duc de) 123
Ventadour, (Me. de) 153. 287
Victor-Amédée, 145. 195
Vieuville, (Me. de la) 153
Vieux, (Mlle. des) 93. 95
Villacerf, (le Marquis de) 153
Villeroi, (le Maréch. de) 143
Villeroi, (M. de) Evêq. de Chartres, sa mort, 32
Villette, (le Marquis de) 263
Vincent de Paul, 8
Voltaire, (M. de) 5. 95. 127. 165. 211. 253. 265. 288.

Fin de la Table des Matieres du Tome IV.